

Du domicile à l'institution

Entre professionnalité et professionnalisation : une ethnographie du placement familial

Rapport final

Novembre 2016

Catherine LENZI, directrice de la recherche (ESPASS), de l'enseignement supérieur et de l'international à l'IREIS Rhône-Alpes

David GRAND, chercheur à l'ESPASS-IREIS et formateur à l'IREIS de la Loire

Léo FARCY-CALLON, doctorant en convention CIFRE à l'ADSEA 26

Rapport de recherche pour le compte de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance



Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche financée par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction même partielle est subordonnée à l'accord de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.

Membres du collectif de recherche et du comité technique et scientifique

Chercheurs et co-auteurs du rapport

Léo FARCY-CALLON, doctorant en convention CIFRE à l'ADSEA 26

David GRAND, chercheur à l'ESPASS-IREIS et formateur à l'IREIS de la Loire

Catherine LENZI, directrice de la recherche (ESPASS), de l'enseignement supérieur et de l'international à l'IREIS Rhône-Alpes

Formateurs membres de l'équipe de recherche

Chantal MONTROBERT, formatrice à l'IREIS de la Loire

Ida SALAMBERE, chargée d'étude à l'ESPASS-IREIS

Stéphane VERCRUYSSSE, formateur à l'IREIS de Savoie

Interface avec les partenaires 'terrain' et le CST

Eric MAUGOURD, directeur du pôle 'Parentalité et Accueil Familial' de l'ADSEA 26 et directeur de la Maison des Marches

Directeurs de services de placement familial membres du CST

Catherine BONNET, directrice adjointe, Direction Enfance, Famille, Santé, Direction des solidarités, Conseil Départemental de la Drôme

Anne CARRIL, Directrice du service d'accueil familial (SAF), ADVSEA 84 (Avignon)

Frédérique DE CIANTIS, directrice opérationnelle de l'association ACOLADE (Lyon)

Claire ROSIER, directrice du service de placement familial de la SLEA (Lyon)

Appui scientifique et membre du CST

Ludovic Varichon, formateur à l'IREIS de la Loire, psychologue

Remerciements

En premier lieu, nous tenons à remercier les familles d'accueil et l'ensemble des personnels des services de placement familial, qui, tout au long de cette recherche, nous ont généreusement ouvert leur porte et nous ont laissé nous immerger dans leur quotidien et dans l'invisibilité de leur métier. Qu'il s'agisse des longues périodes d'immersion, des entretiens individuels menés avec chacun ou des entretiens collectifs conduits avec l'ensemble des acteurs, toutes les étapes de la recherche ont participé à construire un va-et-vient permanent entre savoirs issus de l'expérience et traduction savante. Nous remercions ici la réflexivité des acteurs du placement familial et la façon dont ils nous ont guidés dans la compréhension de leur pratique. Merci également pour les nombreux moments de partage et pour l'accueil remarquable qui, partout, nous a été fait.

Nous remercions bien sûr les membres du comité scientifique et technique, notamment les cinq directeurs de services pour leur implication sans faille, leur transparence et leur capacité à nous suivre dans la déconstruction des fausses évidences et à envisager le changement. Et pour avoir rendu possible cette recherche conjointe, vivement, nous remercions l'ERP pour avoir embarqué avec une telle efficacité six services de placement familial au moment de la réponse de l'appel-à-projet de l'ONED.

Naturellement, nous remercions les formateurs et les chercheurs qui ont œuvré à rendre possible ce travail, particulièrement David et Léo pour s'être engagés avec un redoutable dynamisme dans la coordination du travail de recherche, la production de l'analyse et dans l'écriture du rapport. Sans eux, ce rapport n'existerait pas. Nous leur devons beaucoup.

Merci aussi à Virginie pour la mise en forme du rapport et son perfectionnisme précieux.

Enfin, nos remerciements s'adressent à l'ONPE pour son soutien financier et à son conseil scientifique pour sa confiance.

Sigles et acronymes

A

APP - Analyse de la pratique
ASE - Aide sociale à l'enfance
AVS - Auxiliaire de vie scolaire

C

CDI - Contrat à durée indéterminé
CLIS - Classe d'intégration scolaire
CMP - Centre médico-psychologique
CMPI - Centre médico psychologique infanto-juvénile
CST - Comité scientifique et technique

D

DEAF - Diplôme d'état d'assistant familial

E

EPHAD - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées
ESAT - Etablissement et service d'aide par le travail

I

IDEF - Institut départemental de l'enfance et de la famille
IME - Institut médico éducatif
IREIS - Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale
ITEP - Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

M

MDPH - Maison départementale des personnes handicapées
MECS - Maison d'enfants à caractère social
MJC - Maison des jeunes et de la culture

O

ONED - Observatoire national de l'enfance en danger
OPA - Offre publique d'achat

P

PMI - Protection maternelle et infantile
PPA - Projet personnalisé d'accompagnement

R

RSE - Renseignements socio-éducatifs

S

SAF - Service d'accueil familial
SAPSAD - Service Accueil Protection Soutien et Accompagnement à Domicile
SAVS - Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Sommaire

MEMBRES DU COLLECTIF DE RECHERCHE ET DU COMITE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE	3
REMERCIEMENTS	5
SIGLES ET ACRONYMES	7
SOMMAIRE	9
INTRODUCTION GENERALE.....	11
<i>Préambule et mouvement d'ensemble du rapport</i>	<i>12</i>
1. <i>Contextualisation.....</i>	<i>15</i>
2. <i>Problématique et orientations de recherche.....</i>	<i>18</i>
3. <i>Méthodologie et démarche</i>	<i>24</i>
4. <i>Accès au terrain.....</i>	<i>36</i>
PARTIE 1 : LES ESPACES DU PLACEMENT FAMILIAL	47
CHAPITRE 1 - L'ESPACE DU DOMICILE	49
CHAPITRE 2 - LES ESPACES DU SERVICE ET LES ESPACES INTERMEDIAIRES	75
2.1. <i>Les espaces du service.....</i>	<i>75</i>
2.2. <i>Les espaces intermédiaires.....</i>	<i>85</i>
PARTIE 2 : LES TRAJECTOIRES ET LA CONSTRUCTION DE LA PROFESSIONNALITE DES ASSISTANTS FAMILIAUX	91
CHAPITRE 3 - TRAJECTOIRES BIOGRAPHIQUES ET PROFESSIONNELLES DE DEUX ASSISTANTS FAMILIAUX	93
3.1. <i>Les trajectoires biographiques et professionnelles de deux assistants familiaux.....</i>	<i>93</i>
3.2. <i>Les principales caractéristiques des assistants familiaux.....</i>	<i>110</i>
3.3. <i>Retour sur des éléments saillants des parcours professionnels.....</i>	<i>111</i>
CHAPITRE 4 - DES CONTRAINTES AUX RESSOURCES.....	119
4.1. <i>Les contraintes et difficultés du métier vécues par les acteurs.....</i>	<i>119</i>
4.2. <i>Les ressources des assistants familiaux dans l'exercice du métier</i>	<i>123</i>
4.3. <i>Les ressources écologiques du placement au domicile de l'assistant familial.....</i>	<i>128</i>
PARTIE 3 : LES COLLECTIFS DE TRAVAIL ET LES DYNAMIQUES DE PROFESSIONNALISATION DU PLACEMENT FAMILIAL.....	131
CHAPITRE 5 : LES ACTEURS QUI GRAVITENT AUTOUR DES ASSISTANTS FAMILIAUX.....	133

5.1. Les référents de placement	133
5.2. Personnel administratif	135
5.3. Psychologues	136
5.4. Cadres de direction	137
CHAPITRE 6 - LES TEMPS DU PLACEMENT FAMILIAL : SAISIR LES COLLECTIFS DE TRAVAIL EN ACTES	141
6.1. Processus d'admission.....	141
6.2. Le temps (et la construction) du binôme référent/assistant familial.....	147
6.3. Les temps de régulation formelle en équipe pluridisciplinaire	156
6.4. La gestion des fins de placement	163
CHAPITRE 7 - CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT LE METIER D'ASSISTANT FAMILIAL : NEGOCIATION IDENTITAIRE ET REVENDICATIONS COLLECTIVES, UNE AMORCE DE LA PROFESSIONNALISATION..	169
7.1. Des espaces de construction identitaire	169
7.2. Les revendications collectives des assistants familiaux	174
7.3 Transformation du métier : « Avec la professionnalisation, on perd quelque chose »	179
CHAPITRE 8 - LES ENJEUX DE L'ORGANISATION ET L'AMBIVALENCE DES INSTITUTIONS	183
8.1. De la redéfinition perpétuelle des organisations.....	183
8.2. Stratégie de résistance et adaptations	189
8.3. De l'ambivalence des institutions	195
CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES	203
BIBLIOGRAPHIE	218
ANNEXES	225
ANNEXE N°1 - RETOURS D'EXPERIENCE DES DIRECTEURS DES SERVICES DE PLACEMENT FAMILIAL IMPLIQUES DANS LE CST	227
Embrase.....	227
La passerelle.....	232
L'Institut	234
ALES.....	237
ANNEXE N°2 - DEUX EXEMPLES DE CARNETS DE TERRAIN REECRITS	239
Carnet de terrain - l'Institut	239
Carnet de terrain - ALES.....	250

INTRODUCTION GENERALE¹

¹ Catherine LENZI est l'auteure de cette partie (pp.12-45).

Préambule et mouvement d'ensemble du rapport

Le présent rapport est le fruit de deux années d'enquête ethnographique et d'un travail d'élaboration collective qui font suite au dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel-à-projet thématique 2014 de l'ONED sur le placement familial. Ce projet porté par le laboratoire ESPASS² de l'IREIS Rhône-Alpes, en partenariat avec l'ERP³, a permis la mobilisation de six services de placement familial des régions AURA et PACA adhérents de l'ERP et dont les directions se sont pleinement impliquées tout au long du processus de recherche en permettant un accès privilégié à leur service et par une participation active et soutenue au comité scientifique et technique.

Ce rapport de 215 pages (hors annexes) livre une analyse de la constitution d'un champ de pratiques à l'articulation des espaces de travail des acteurs : **du domicile des familles d'accueil à l'institution** qui met en scène le 'dispositif' de placement familial. Au fur et à mesure de l'enquête ethnographique et de l'analyse du matériau recueilli s'est constitué un fil rouge conducteur qui, *a posteriori*, nous a permis de reconstituer la part invisible, expérientielle et sensible de la **professionnalité**, et de percevoir tant les ressorts, que les limites des **dynamiques de professionnalisation du placement familial**.

Pour y parvenir, la première phase de la recherche a principalement consisté à approcher la question du placement familial sous l'angle de la famille d'accueil et de prendre pied dans les différents services étudiés. L'approche ethnographique empruntée a rendu possibles des temps d'immersion longs auprès des familles enquêtées et de collecter une première vague de données suffisamment consistantes pour nous permettre de tirer les premiers fils d'analyse. Cette première phase achevée, le rapport d'étape remis au conseil scientifique de l'ONPE en septembre 2015 livrait, à partir d'une ethnographie du domicile, des relevés d'observations qui rendaient compte du fait que le domicile des familles d'accueil constitue un espace de travail au sein duquel sont mobilisés et réactivés des ressorts d'action expérientiels et où s'affirment des arts-de-faire essentiels à la construction de la professionnalité et au métier d'assistant familial. En lien avec cet aspect, les temps d'immersion au domicile des familles ont permis l'écriture de carnets de terrain et de faire figurer dans le rapport d'étape des monographies de sites et de familles d'accueil. Celles-ci offraient une prise de vue singulière

² Espace Scientifique et Praticien en Action Sociale et en Santé.

³ Espace de Recherche et de Prospective Santé Social.

sur le dévoilement des contraintes auxquelles elles sont confrontées dans l'épreuve du métier, et sur la façon dont les situations difficiles, souvent éprouvantes, qu'elles ont à gérer constamment, constituent des occasions qui les amènent à rendre visibles leurs ressources et les options prises et à inventer d'autres ressorts et dispositions afin de démêler et de gérer les 'embarras' du métier.

Ainsi et en accord avec l'approche ethnographique et la tradition de l'ethnométhodologie, il s'agissait à travers le recueil monographique, de « suivre » les assistants familiaux et leurs entours, de « décrire » leurs contraintes et ressources, de « restituer » leurs discours et leurs actions, bref, de « coller » au plus près des situations afin de mettre à plat et de clarifier leurs appuis critiques, leurs formes de jugement et d'appréciation des situations, et la production de ressorts d'action issus des épreuves de réalité .

A l'issue de l'enquête exploratoire, les chercheurs ont poursuivi, dans une seconde étape, l'enquête ethnographique par observations et entretiens ethnographiques au sein des six services enquêtés et des familles d'accueil qui n'avaient pas encore été approchées, soit six familles sur douze. Aussi et pour saisir au mieux les ressources et ressorts singuliers des acteurs, les tâtonnements et autres bricolages inventifs qu'ils développent dans des situations qui contiennent une part d'incertitude et de complexité élevée, la méthode de réécriture des carnets de terrain a consisté, outre à décrire le quotidien des familles d'accueil et des services, à mettre l'accent sur les situations particulièrement difficiles, voire critiques auxquelles les acteurs du placement familial sont confrontés et où la composante *conjecturale* est très prégnante⁴. C'est ici, dans ces situations de tensions et de nœuds, qu'il est devenu possible de saisir les justifications fournies par les acteurs, leurs ressources et la façon dont ils réinventent en permanence les pratiques.

Partant de là, nous avons choisi d'approcher le 'dispositif' de placement familial moins comme une entité institutionnelle que comme un cadre d'expérience qui recompose les frontières entre groupes d'acteurs, reconfigure les professionnalités et identités collectives, et transforme tant les acteurs, que les pratiques et les cadres de l'action. Dans cette transformation, nous avons été particulièrement attentifs aux apprentissages des actes de métier, aux dynamiques de professionnalisation et aux coopérations qui peuvent naître de ces nouvelles configurations.

⁴ Champy, F., *La sociologie des professions*, Paris, Puf, 2012

Pour ce faire, nous avons cherché à appréhender les différentes configurations du placement familial à travers l'exploration de ses différents espaces. Au stade du dépôt du projet, nous percevions trois espaces : l'espace intime du domicile (la famille d'accueil), l'espace de la formation (les formations obligatoires et l'auto-formation) et l'espace institutionnel (le service qui gère le placement et recrute les assistants familiaux). Il nous semblait que l'apprentissage du métier et la fabrication des compétences professionnelles devaient être appréhendés précisément à partir des « interrelations » entre ces trois espaces. L'épreuve de l'enquête a révélé que l'exploration par les chercheurs du volet 'formation' ne pouvait se faire spatialement et physiquement comme pour le domicile et les services enquêtés, à savoir à partir du fil des cas et des périodes d'immersion, mais devait être approché à travers les récits des acteurs (assistants familiaux, membres de l'équipe et acteurs de la formation). Au-delà de la contrainte pratique qui s'est imposée aux chercheurs dans la conduite d'observations des temps de formation, il s'est avéré peu pertinent de procéder de la sorte. La formation n'étant pas à proprement parlé un lieu du placement familial où se vivent les expériences de travail et les interactions avec d'autres groupes d'acteurs, mais constitue une ressource mobilisée par les assistants familiaux dans la construction de leur trajectoire professionnelle, au même titre que les expériences biographiques et de travail passées. De ce fait, nous avons fait le choix de laisser les acteurs aborder librement cette question au cours des entretiens.

Enfin et pour accompagner le lecteur dans les espaces et temporalités collectives du placement familial, nous avons souhaité organiser le rapport en **trois parties** qui offrent une progression entre **espaces du placement** (partie 1), **trajectoires de professionnalité** (partie 2) et collectifs de travail, versus **dynamiques de professionnalisation** (partie 3). Parce que la tradition sociologique de l'école de Chicago nous enseigne que le seul moyen d'étudier la vie sociale est de s'intéresser aux arrangements entre les acteurs sociaux dans les espaces et le temps, on ne peut abstraire un fait social de son contexte social spatial (et souvent géographique) et de son contexte social temporel⁵. Ainsi, les faits sociaux sont situés autant dans l'espace que dans le temps, et parce que nous entendons rendre compte de la professionnalité, des collectifs de travail et des dynamiques de professionnalisation en actes, il nous a semblé indispensable d'entrer dans ce rapport par une conceptualisation spatiale et temporelle du placement familial.

⁵ Abbott, A., « La pertinence actuelle de l'école de Chicago », dans Demazière, D. et Jouvenet, M., Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago, Edition EHESS, Paris, 2016, p.40.

Dans l'immédiat, nous proposons, au cours de cette introduction générale, de revenir sur la contextualisation de l'objet, le rappel et l'ajustement de ses orientations et de donner à voir la méthode hybride et la démarche empruntées. Parce qu'il s'agit d'une recherche conjointe entre chercheurs, formateurs et acteurs sociaux, nous analyserons également le rôle joué par le comité technique et scientifique. En dernier lieu, seront évoquées l'entrée sur les terrains d'enquête et les difficultés qui se sont fait jour au cours du processus de recherche.

1. Contextualisation

Le principe de « famille d'accueil »⁶ trouve ses origines à l'époque antique⁷, pour se développer au fil des siècles sous diverses formes⁸ et dénominations⁹. C'est essentiellement dans le contexte de l'après-guerre que son cadre juridique se structure, avec notamment la création en 1945 des services de Protection Maternelle et Infantile¹⁰ (PMI). Ces services voient le jour dans un contexte caractéristique où prime la dimension sanitaire, puisque le taux de mortalité infantile atteint des records, s'élevant à 113,7%¹¹. Comme le rappelle Catherine Sellenet, ces derniers ont surtout pour mission d'organiser la surveillance des placements nourriciers sans toutefois que la fonction de nourrice soit encadrée juridiquement¹².

Pour autant, il est indéniable que l'« élan éducatif »¹³ conféré par l'ordonnance de 1945 jouera un rôle certain dans l'encadrement et la régulation par le législateur de la pratique de l'accueil familial avec la création notoire en 1977 d'un cadre juridique qui réorganise le recrutement et remplace la figure de la traditionnelle nourrice par celle d'assistant(e) maternel(le). La loi prévoit ainsi que seules les personnes agréées peuvent accueillir des mineurs à leur domicile

⁶ Par « principe » nous entendons le fait qu'un tiers prenne en charge l'enfant d'un autre à son domicile, moyennant rémunération.

⁷ Catherine Sellenet situe les origines des métiers d'assistant maternel et d'assistant familial à l'antiquité. En effet, dès cette époque des femmes auront une fonction de nourricière auprès d'enfants.

⁸ Avant l'existence d'un statut juridique, la fonction de nourrice pouvait en effet prendre des formes très variées, allant de la simple garde à une véritable substitution parentale.

⁹ Sellenet, C., « De la nourrice à l'assistante familiale, histoire d'une reconnaissance », Journée d'étude ETSUP-Espace Enfance, 2007.

¹⁰ Créée par l'Ordonnance n°45-2720 du 2 novembre 1945 qui sera le texte fondateur de ces services, qui auront dès lors une mission de protection envers les mères et les enfants de moins de 6 ans.

¹¹ Source de l'INSEE, issue du tableau « Taux de mortalité infantile pour 1000 enfants nés vivants, en France métropolitaine ». <http://www.bdm.insee.fr>.

¹² « Le prix global de la journée de travail se négocie à l'amiable, il n'y a pas de contrat, même si une tentative de réglementation existe bien » (Sellenet, 2007, *op.cit.*, p.7).

¹³ Potin, E., *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Paris, Eres, 2012, p 29.

moyennant une rémunération¹⁴. Ce mouvement amorce la reconnaissance d'un véritable statut « d'assistant maternel » qui se poursuivra notamment avec la loi du 12 juillet 1992¹⁵ qui instaure l'obligation d'un minimum d'heures de formation. La durée minimale de cent vingt heures de formation qu'introduit la loi est un premier pas qui permet de sortir d'une logique d'essentialisation de la fonction de nourrice pour entrevoir les contours d'un métier bientôt reconnu. Pour autant, la loi de 1992 participe du maintien d'une ambiguïté puisqu'elle ne permet pas de distinguer entre deux profils d'assistantes maternelles¹⁶ : celles qui pratiquent la garde d'enfants « à la journée » (dans le cadre d'un libre choix de garde), et celles dont l'activité auprès d'enfants placés est permanente. Cette seconde catégorie d'assistantes maternelles est davantage connue sous la dénomination de « famille d'accueil¹⁷ ». Il faudra attendre la loi de 2005¹⁸ relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux pour que ces deux fonctions soient formellement et juridiquement distinguées. Cette loi – qui était très attendue par les acteurs du champ – réforme le statut d'assistant maternel à travers un accompagnement à la professionnalisation et permet de distinguer les assistants maternels des assistants familiaux dont l'activité est dédiée à l'accueil des mineurs au titre de la protection de l'enfance¹⁹.

C'est à cette seconde catégorie d'acteurs que le présent projet s'adresse et à ce mode de placement que leur intégration plus large dans un dispositif de protection de l'enfance offre à plus de 70 000 enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance²⁰. En effet, comme le mentionnent les récentes données du rapport IGAS 2013, l'accueil familial constitue à ce jour le premier mode de placement des enfants et mineurs pris en charge au titre de l'ASE. Pour autant malgré le nombre des professionnels concernés - près de 50 000 assistants familiaux recrutés par deux types de structures, les services de placement familial des Conseils généraux et les associations habilitées du secteur social et médico-social - le même rapport IGAS

¹⁴ Sellenet., 2007, *op.cit.*

¹⁵ Loi n° 92-642 du 12 juillet 1992.

¹⁶ Nous employons ici le féminin car il s'agit exclusivement de femmes.

¹⁷ Sellenet, 2007, *op.cit.*

¹⁸ Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005

¹⁹ La distinction est explicitée dans les articles 6 et 7 de la loi n° 2005-706 : « Art. L. 421-1. - L'assistant maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile » et « Art. L. 421-2. - L'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique ».

²⁰ Inspection Générale des Affaires Sociales, « Mission d'enquête sur le placement familial au titre de l'aide sociale à l'enfance », Stéphane Paul et Bernard Verrier, 2013

souligne le peu d'intérêt que l'objet suscite dans la communauté scientifique, notamment auprès des chercheurs en sciences sociales²¹.

Moins qu'un désintérêt pour l'objet, on peut y voir la marque des difficultés d'accès au terrain et de la faible visibilité voire de l'invisibilité d'une fonction longtemps essentialisée et strictement cantonnée à l'espace intime, c'est-à-dire considérée comme « naturelle » et relevant exclusivement de qualités intrinsèques à la personne²². Il est certain de ce point de vue que la création, par la loi de 2005, d'un diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF)²³ change la donne et va dans le sens d'une reconnaissance²⁴ de savoirs et de compétences propres à l'exercice d'un métier, voire d'une profession²⁵. En effet, l'assistant familial ne doit plus simplement être un « bon parent », mais doit être en capacité de mobiliser des savoirs propres à une profession, comme le sens de l'observation, l'adaptation, la prise de recul ou le travail en équipe²⁶. Il est dorénavant un travailleur social exerçant une mission d'accueil permanent à son domicile et au sein de sa famille. À ce titre, il doit être titulaire d'un agrément²⁷ garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement de l'enfant, et participer à un stage préparatoire de 60 heures²⁸, et à une formation obligatoire²⁹ de 240 heures³⁰.

L'institutionnalisation progressive d'un cadre juridique de l'accueil familial et la reconnaissance récente et officielle de ce métier par l'Etat, à travers un statut et une filière de formation formalisée, participent de ce fait à l'instauration d'un cadre professionnel légitime,

²¹ « Le constat de la faiblesse des informations disponibles fait advenir la question de savoir s'il n'y aurait pas une forme de désintérêt à l'égard de l'aide sociale à l'enfance ou, au moins, du placement familial. » Inspection Générale des Affaires Sociales, 2013. op cit. p.21

²² Les fameuses qualités de la « bonne » mère.

²³ La formation a pour objectif de construire des savoirs sur trois domaines de compétences : accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil – accompagnement éducatif de l'enfant – communication professionnelle. En revanche, bien que la formation soit obligatoire, les assistants familiaux n'ont pas obligation de se présenter et/ou d'obtenir le DEAF. Ce dernier permet uniquement la dispense du renouvellement de l'agrément tous les 5 ans.

²⁴ Anne Oui souligne à ce propos qu'il faudra encore un certain temps « pour admettre l'intérêt d'une démarche de professionnalisation du maternage et de la qualification du métier » (Oui, A., *Guide de l'assistant familial*, Paris, Dunod, 2008).

²⁵ Euillet, S., « La professionnalisation des assistants familiaux : un processus aux enjeux relationnels multiples », *Empan*, n° 80, 2010, p. 77-82. Pour l'auteur, le processus en cours amène un re-questionnement de l'accueil familial à plusieurs niveaux : conceptuel, professionnel et organisationnel.

²⁶ Gauguet, A., « De la nourrice à la famille d'accueil : une exigence paradoxale », *Spirale*, no 18, 2001.

²⁷ L'agrément est obligatoire pour pratiquer. La demande doit être faite auprès d'un conseil général et l'agrément ne sera délivré que sous certaines conditions : présenter les garanties nécessaires pour accueillir des mineurs dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif ; passer un examen médical afin de vérifier que l'état de santé permet d'accueillir des mineurs, et disposer d'un logement dont l'état, les dimensions, les conditions d'accès et l'environnement permettent d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants et mineurs confiés. L'agrément doit ensuite être renouvelé tous les 5 ans.

²⁸ La formation doit être assurée par l'employeur avant la prise de fonction du professionnel.

²⁹ Formation à réaliser dans les 3 ans après la prise de fonction.

³⁰ Mundweiler-Le Navéaux, O., « Entre sphère professionnelle, sphère familiale et sphère intime : les assistants familiaux », *VST - Vie sociale et traitements*, n° 116, 2012, p. 45-54.

qui a toutes les chances de capter plus largement l'attention des chercheurs, notamment ceux qui œuvrent dans le champ des professions et de la formation³¹. Ce n'est donc pas un hasard si, depuis quelques années, des travaux se consacrent à la mise en lumière du processus de professionnalisation des assistants familiaux³², saisi essentiellement à l'aune d'une réflexion autour de la formation et de la dimension personnelle et relationnelle du métier d'assistant familial. Les éclairages de ces travaux nous intéressent ici pleinement, il s'agira donc de s'en nourrir pour enrichir, approfondir et prolonger les connaissances sur les pratiques singulières, et parfois complexes à saisir, de ces professionnels, notamment en raison de l'absence de frontières apparentes entre la sphère professionnelle et la sphère privée³³.

2. Problématique et orientations de recherche³⁴

A l'origine du projet déposé à l'ONED dans le cadre de l'appel-à-projet thématique, nous proposons de saisir autant le processus de professionnalisation des assistants familiaux à l'œuvre à travers la consolidation d'une identité-métier³⁵ et l'émergence d'un « groupe professionnel³⁶ », que le processus de mise en forme d'un *champ de pratiques* - le placement familial – dont la spécificité réside dans l'emboîtement de plusieurs logiques situées au carrefour d'une expérience biographique et familiale, d'un parcours professionnel et de formation, et d'une dynamique institutionnelle qui forme un dispositif constitué d'acteurs pluriels.

Cette conjugaison de facteurs dessine les contours multiples du placement familial, ses ressorts d'action, mais aussi ses limites et ne permet pas d'aborder la question de manière univoque. Il n'y a donc pas un type de placement familial associé à une catégorie de famille d'accueil et lié à une pratique professionnelle (ici, le métier d'assistant familial), mais autant de figures possibles, qu'il y a de configurations potentielles. C'est bien cette pluralité des formes et cette multiplicité des pratiques que nous avons souhaité mettre au jour à travers

³¹ Ce constat, valable pour l'ensemble des pratiques relevant du champ de l'intervention sociale, ouvre sur une question plus générale ayant trait à la domination de certains objets dans le champ même de la recherche, peut-être plus encore si ceux-ci ont à voir avec la question de genre. C'est bien le cas des métiers issus du champ de l'intervention sociale, fortement traversés par la division sexuelle du travail et liés à la notion de *care*, elle aussi fortement sexuée et associée aux compétences acquises dans la sphère privée.

³² Euillet S., « Vers une professionnalisation personnelle des assistants familiaux », *VST - Vie sociale et traitements*, n° 116, 2012, p. 59-65. ; Mundweiller-Le Navéaux, 2012, *op. cit.*

³³ Mundweiller-Le Navéaux, 2012, *op. cit.*

³⁴ Telles que formulées dans le projet de départ.

³⁵ Dubar, C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Armand Colin, 1991.

³⁶ Demazière, D. et Gadéa, C., *Sociologie des groupes professionnels, Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009.

cette recherche qui prend comme objet principal, moins la famille d'accueil ou l'assistant familial en tant que tels, que la façon dont le placement familial, depuis 2005 notamment, forme un système constitué d'interactions multiples entre différents acteurs, différentes instances et à différents niveaux.

Suivant cette entrée, nous avons cherché à caractériser les spécificités d'un champ de pratiques, celui du placement familial, à travers ses évolutions contemporaines et à partir d'une approche *situationnelle* et *contextualiste* qui permet de cerner l'impact de la situation de placement et du contexte d'intervention dans la construction des *ressorts de l'action*³⁷. Les ressorts que nous cherchions à dévoiler ne sont pas des compétences formelles, mais une façon d'inventer ou de réinventer les pratiques au quotidien en fonction de l'incertitude des contextes d'action, au-delà des réponses standardisées et des protocoles d'intervention. Ces ressorts ont une certaine élasticité, ils se déforment, s'adaptent, se modifient, se recomposent, se décomposent et se forment dans l'expérience vécue des situations de travail. Ils forment un répertoire d'actions incorporé, activé et transformé dans le cours de l'action³⁸, et sur lequel les acteurs du placement familial s'appuient pour accueillir l'enfant placé et adapter les savoirs techniques à la singularité de chaque situation.

S'interrogeant sur les manières dont la pluralité des mondes et des expériences s'incorporent au sein de chaque individu, Bernard Lahire dans *L'homme pluriel* montre que nous sommes tous porteurs d'une pluralité de dispositions, de façons de voir, de sentir et d'agir qui forme un fantastique répertoire d'actions et de ressources³⁹. C'est ce répertoire forgé et enrichi au fil de l'expérience de travail (qui forme les ressorts de l'action) et son activation par les acteurs en fonction des situations de placement qu'il nous semblait intéressant de questionner et d'observer en faisant l'hypothèse qu'il constitue le support fondamental à l'*agir professionnel*.

De cette façon, dans le cadre cette recherche, le recours à la notion de ressorts de l'action a permis de pénétrer les coulisses de l'agir professionnel, et d'en cerner à la fois son invisibilité, et son efficacité. Il s'agissait donc de regarder comment ces ressorts font agir et réagir les acteurs du placement familial au-delà des cadres prescrits et des contraintes et paradoxes du

³⁷ Lahire, B., *L'homme pluriel*, Paris, Armand Colin, 1998.

³⁸ Theureau, J., *Le cours d'action : méthode élémentaire*, Toulouse, Octarès, 2004.

³⁹ Lahire, B., op.cit.

métier. Les sociologues du travail, dès la fin des années 80⁴⁰ définissent la compétence comme un savoir en actes, un savoir qui se révèle dans l'action. Par conséquent, et dans l'optique de saisir les spécificités avérées d'un champ de pratiques et des savoirs qui lui sont propres, il nous semblait pertinent de rechercher ce qui construit les repères normatifs et pratiques des acteurs, dans la rencontre entre une trajectoire biographique et professionnelle et une organisation qui active et suscite des dispositions individuelles et collectives, qui sont autant d'aptitudes dans la résolution d'un problème.

a. L'espace intime du domicile et la construction de « compétences expérientielles »

Parce qu'il se réalise à son domicile, l'espace d'intervention de l'assistant familial auprès des enfants et mineurs accueillis pose de fait la question des frontières entre le personnel (le monde du domicile) et le professionnel (le monde du travail). Comment accueillir l'autre tout en conservant un espace à soi ? Comment différencier, pour reprendre le vocable d'Erving Goffman⁴¹, la « scène », où se donnent en représentation les acteurs, des « coulisses », où ils ont la possibilité de laisser tomber le masque, de reprendre leur esprit et de se reposer ? En effet, le jeune étant accueilli 24 heures sur 24, il existe peu de place pour s'octroyer des espaces privés et des moments d'intimité. La tâche est complexe pour la famille d'accueil qui doit s'attacher à l'enfant/jeune mineur tout en conservant une « bonne distance », et il est certain que ce paradoxe génère une *tension* qui participe sans doute de la construction d'une compétence chez l'assistant familial.

Par ailleurs, au cœur de l'espace intime du domicile, la dimension relationnelle, affective et émotionnelle occupe une place particulière dans la construction des ressorts d'action. Si ceux-ci peuvent être considérés - essentiellement dans le cadre de la formation - comme des actes professionnels, nous faisons l'hypothèse qu'en raison du contexte dans lequel ils activent, l'espace intime du domicile, leur caractérisation et reconnaissance par les acteurs du placement familial (assistants familiaux, comme recruteurs), sont peu évidentes. Il convenait alors, au cours de l'enquête, de cerner précisément quels sont les ressorts mis en scène dans

⁴⁰ Entres autres auteurs : Paradeise, C., « Des savoirs aux compétences : qualification et régulation des marchés du travail », *Sociologie du travail*, Vol. 29, n°1, 1987, p. 35-46. ; Dodoy, M., « Le retour au métier », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°4, 1989, p.69-102.

⁴¹ Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 1 la présentation de soi*, Paris, les éditions de minuit, 1973(1959).

l'espace intime du domicile en matière de connaissance de soi et de ses émotions, d'ouverture sur les autres et de capacités relationnelles.

Sur ce point, il est intéressant d'établir le lien entre les trajectoires des assistants familiaux et la logique des « carrières nomades » – théorisée par certains sociologues issus de l'école de Chicago – qui tirent leur spécificité de cette propension à mobiliser des compétences issues des capacités personnelles et singulières des professionnels placés dans des contextes peu structurés, faisant appel à des aptitudes relationnelles et identitaires⁴², mais également émotionnelles. Cette approche rend lisibles les ressorts et savoirs d'action spécifiques qui reposent sur des attributs propres à la personne, issus du capital biographique, du capital humain et de l'expérience.

b. L'espace institutionnel : quel degré de coopération et d'autonomie des pratiques ?

Si la loi de 2005 renforce le processus de professionnalisation des assistants familiaux par l'instauration d'un diplôme d'Etat, elle reconfigure d'autant plus en profondeur la question du placement familial lorsqu'elle stipule un rattachement obligatoire de ces mêmes assistants familiaux aux équipes pluridisciplinaires⁴³. Par cette obligation faite, l'assistant familial s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, d'accompagnement médico-social ou d'accueil familial thérapeutique et réalise ses actions de manière non isolée et dans un cadre institutionnel qui régule sa pratique.

Cette configuration inédite questionne les effets produits en termes de posture et d'identité professionnelles. Comment les acteurs concernés, assistants familiaux et travailleurs sociaux se repositionnent-ils ? En effet, s'agissant de groupes d'individus qui historiquement entretiennent des liens asymétriques, on peut tout à fait supposer que la collaboration ne va pas de soi. Rappelons que jusqu'à très récemment, le travailleur social était chargé de « surveiller » le placement et de s'assurer que l'enfant était bien traité. En cas de difficultés persistantes et nuisibles, il avait le pouvoir de retirer l'enfant. Cette menace pesait et pèse toujours lourdement sur les assistants familiaux, qui, selon les cas, peuvent se sentir

⁴² Les sociologues des « carrières nomades » observent que la conduite de parcours plus mobiles mobilise davantage de « compétences de carrières », en particulier identitaires et relationnelles, que les carrières organisationnelles classiques (Cadin, L., Bender, A.-F. et St Giniez de, V., *Les carrières nomades*, Vuibert, Paris, 2003)..

⁴³ L'article L.221-2 du Code de l'action sociale et de la famille institue les assistants familiaux comme membres à part entière de l'équipe pluridisciplinaire.

déconsidérés et vivre le même discrédit que celui des familles d'origine. Ainsi et en raison du poids du passé, il nous semblait au démarrage de l'enquête, que la collaboration entre l'équipe et les assistants familiaux ne s'instaure pas spontanément et vient bousculer les places de chacun, notamment celle du référent (l'éducateur) dont le rôle d'interlocuteur privilégié de l'enfant ou de l'adolescent fait de lui un incontournable coordinateur de l'action éducative⁴⁴. De fait, il s'agissait surtout d'interroger la façon dont ce contexte met à l'épreuve les modalités d'intervention des travailleurs sociaux (pratiques éducatives) et les schèmes de pensée (éthiques) propres aux professionnels, et contribue à en révéler les logiques propres et les limites et éventuellement les déplacements. Cet angle d'approche se voulait différent de la logique de la *compétence professionnelle* pour cibler la *compétence institutionnelle* ou *collective*.

En outre, dans le cours de l'enquête, il n'était pas question seulement d'interroger les logiques contradictoires inhérentes à cette configuration, mais de questionner dans quelle mesure ce contexte potentiellement conflictuel est également favorable au renforcement des identités professionnelles et de l'efficacité des pratiques, par le fait d'autoriser des marges d'autonomie et l'affirmation d'un champ de pratique spécifique, voire innovant. Ici, la perspective d'écologie des professions⁴⁵ telle que définie par Andrew Abbott, recèle une valeur heuristique dans l'approche d'un champ de pratiques non stabilisé où il s'agit de rendre compte de la part d'autonomie des compétences développées par les acteurs de ce champ, pour en saisir l'unité, mais aussi sa différenciation interne et les frontières labiles qu'il construit avec d'autres champs de compétences professionnelles, dans une perspective écologique⁴⁶.

Nonobstant, il nous semblait important de porter une attention particulière aux logiques de collaboration, à la façon dont les acteurs interagissent, se coordonnent, établissent un projet pour l'enfant ou l'adolescent, arrivent à améliorer leur compréhension des situations ainsi que l'action qui en découle, tout en renforçant les identités professionnelles de chacun et le degré d'autonomie au regard des pratiques initiées. Autrement dit, comment tous ces acteurs font-ils équipe ? Comment l'équipe bouge et se métamorphose ? *In fine*, au-delà de la question de la place de l'assistant familial au sein de l'équipe et de sa reconnaissance professionnelle, c'est

⁴⁴ Severine Euillet souligne à ce sujet les enjeux relationnels entre intervenants sociaux et assistants familiaux soulevés par la professionnalisation de ces derniers (Euillet, 2010, *op. cit.*).

⁴⁵ Abbott, A., « Ecologies liées : à propos du système des professions », In Menger, P-M., (dir.) *Les professions et leurs sociologie*. Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003.

⁴⁶ Abbott, A., *The system of professions: An essay on the division of expert labor*. Chicago, University Of Chicago Press, 1988.

la question du potentiel d'évolution du dispositif de placement familial dans son ensemble qui était posée ? Comment celui-ci, à travers les changements initiés par la loi de 2005, s'adapte et se modifie en profondeur, questionne ses présupposés, ses représentations et les postures de chacun, et ce, dans le souci de l'enfant ou du jeune placé ?

Si la première orientation du projet de recherche (l'exploration du domicile) questionnait la construction de la professionnalité à partir des expériences biographiques, sensibles et intimes du placement familial, cette seconde orientation s'intéressait davantage aux compétences collectives et à la façon dont elles peuvent ou non permettre une reconnaissance des savoirs issus de l'expérience et d'un champ de pratiques spécifique et innovant. Ces compétences collectives ne se décrètent pas, elles dépendent d'un ensemble d'éléments complexes et notamment de l'existence d'espaces collectifs de travail où tous les acteurs prennent part aux concertations, aux délibérations et à la construction des décisions qui concernent les enfants placés. C'est en tous les cas, et en dernier ressort, une des pistes que nous souhaitions explorer pour mieux saisir les enjeux contemporains du placement familial et ses effets sur les publics concernés.

c. La formation : un espace de réflexivité des pratiques ?

Si l'intervention de la famille d'accueil pose la question des frontières entre l'intime et le professionnel, la sur-implication mentale, affective et physique que génère cette configuration invite à porter le regard sur la *mise en danger* des professionnels pris dans une *tension* permanente entre nécessité de proximité avec l'enfant ou le jeune accueilli et de prise de distance avec ses propres affects que les codes et règles éthiques de la profession rappellent constamment. Plus encore que le sur-engagement de soi, nous pensons que cet exercice d'équilibriste peut être la cause d'un épuisement professionnel et psychologique et avoir des incidences délétères sur les situations d'accueil et le développement des enfants confiés.

Dès lors, en dernier ressort, nous avons souhaité mesurer en quoi la formation peut être un moyen d'armer les professionnels contre cet écueil, notamment par le fait d'offrir un étayage aux ressorts émotionnels qui prennent forme au sein de l'espace intime du domicile.

Cette orientation devait nous permettre d'avancer un peu plus sur le fait de savoir si la formation agit comme un sas de rupture qui oppose l'*engagement* dans l'espace intime du domicile, à la *distanciation* du professionnel et cherche à produire de l'hyper distance là où le professionnel est dans l'hyper implication. Suivant cette piste, deux interrogations étaient

possibles. Est-ce que la logique initiée prend le risque d'exacerber la *tension* que génère la situation de placement familial, là où les apports de la formation peuvent justement contribuer à la démêler ? Ou si au contraire, l'espace de la formation agit comme une « dialectique » entre « engagement » et « distanciation⁴⁷ » et permet de ne pas les opposer ?

De cette façon, il nous fallait questionner, si oui ou non, les acquis de la formation permettent aux assistants familiaux de reconnaître les savoirs issus de l'expérience, de les consolider et de les transformer en savoirs réflexifs, notamment à partir de groupes d'analyse de la pratique⁴⁸. Dit autrement, il fallait interroger si la formation permet réellement un retour réflexif du praticien sur ses propres implications et de penser les *tensions* qu'il est amené à vivre, plutôt qu'à les nier ou à les considérer comme des biais ou des obstacles à la construction de son identité de professionnel. Il s'agissait bien de mettre en lumière dans quelle mesure la formation par l'apport des savoirs disciplinaires et savants, parvient à *traduire*⁴⁹ les savoirs expérientiels, en savoirs réflexifs et professionnels⁵⁰.

3. Méthodologie et démarche

a. La méthode et les principes savants qui ont présidé à la démarche

Globalement, nous nous sommes appuyés sur une démarche *inductive* dans une perspective de *théorisation ancrée* (*grounded theory*) théorisée par Strauss et Glaser⁵¹ qui recourt aux *monographies* de terrain et s'inscrit dans la lignée de l'« ethnosociologie⁵² » et de la « sociologie ethnographique⁵³ ».

Il est important de préciser que la monographie a pour principales caractéristiques de permettre l'investigation empirique d'un phénomène dans son contexte de production, en temps réel (la collecte de données étant contemporaine de l'action) ; et de saisir les

⁴⁷ Elias, N., *Engagement et distanciation : contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 1993.

⁴⁸ Dans le cadre de la formation, les écoles ne sont pas autorisées à parler d'analyse de la pratique. A ce titre et pour illustrer le propos, l'IREIS utilise l'expression : « Groupe d'Elaboration de la Pratique Professionnelle ».

⁴⁹ Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Glaser, B. et Strauss, A., *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.

⁵² Lapassade, G., *L'ethnosociologie : les sources anglo-saxonnes*, Paris, Méridiens Klincksieck, coll. « Analyse institutionnelle », 1991.

⁵³ Dubar, C., « Le pluralisme en sociologie : fondements, limites, enjeux », in *Socio-logos*. Revue de l'Association française de sociologie, 2008.

événements, actions, situations dans leur dimension significative pour les acteurs⁵⁴. L'intérêt de la monographie réside par ailleurs dans le processus de recherche qui favorise « la découverte plus que la confirmation⁵⁵ ». Elle donne une place importante aux savoirs expérientiels et permet l'interaction et le dialogue entre chercheurs et acteurs du milieu. Elle favorise de cette façon l'engagement de tous les acteurs dans le processus de recherche⁵⁶.

La monographie s'inscrit donc assez naturellement dans une approche non déductive ou la méthode consiste en un aller-retour constant et progressif entre les données de terrain et un processus de théorisation⁵⁷. La phase exploratoire a donc permis de construire **trois monographies de sites et de familles d'accueil** (La Passerelle, Embrasse, ALES), qui ont rendu possible l'expression de *rapports d'étonnement* par l'équipe de recherche, à partir desquels, nous avons tiré les premiers fils d'analyse transversale. Ces trois monographies de site ont fait l'objet d'une présentation dans le rapport intermédiaire. Par la suite, au cours de la seconde phase de la recherche, nous avons réalisé l'exploration de **trois autres dispositifs** (L'Institut, L'Embarcadère 26, L'Embarcadère 84) en portant la focale davantage sur le « service » de placement que sur le domicile.

Dans tous les cas, la démarche poursuivie nous a permis d'approcher notre objet sans échafaudage théorique préexistant et surplombant et d'être guidés essentiellement par les découvertes du terrain. Ainsi, les bilans, mémos et requêtes construits progressivement à partir des relevés de terrain ont permis de livrer une analyse progressive et transversale des phénomènes observés et de voir émerger, à partir de la mise en relation des données, les régularités, les concordances, les oppositions aussi et leurs modalités plurielles. De cette façon, le modèle d'analyse s'est construit, dans une première phase, exclusivement sur les observations ethnographiques (carnets de terrain) qui ont fait émerger les *catégories ordinaires*⁵⁸ que génèrent et auxquelles se réfèrent les acteurs. Cette analyse des catégories émergentes a permis de donner sens aux réalités de terrain à partir de notions simples telles qu'elles sont exprimées dans le discours des acteurs et incarnées par leurs pratiques.

⁵⁴ Gagnon, É., and al., « How the Trivialization of the Demands of High-Tech Care in the Home is Turning Family Members into Para-Medical Personnel », *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 2, 2005.

⁵⁵ Merriam, S.B., *Case Study Research in Education : a Qualitative Approach*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1988.

⁵⁶ Jacob, S., Ouvrard, L., « L'évaluation participative. Avantages et difficultés d'une pratique innovante », *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, n° 1, 2009.

⁵⁷ Méliani, V., « Choisir l'analyse par théorisation ancrée : illustration des apports et des limites de la méthode ». Actes du 3e Colloque international francophone sur les méthodes qualitatives. Du singulier à l'universel, *RIFREQ* (en ligne), Montpellier, 9 et 10 juin 2011, 2013.

⁵⁸ Demazière, D. et Dubar, C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.

Pour autant, la méthode de théorisation ancrée ne peut se cantonner à un strict exercice qui consiste à établir un référencement des ressorts d'action des acteurs et des catégories ordinaires dont ils sont porteurs. Un tel exercice aurait peu de sens en soi et ne situerait pas vraiment la valeur ajoutée du collectif de recherche. Il s'agissait bien, dans un deuxième temps, de *traduire*⁵⁹ ces savoirs et catégories issus de l'expérience afin d'en dégager « le sens du jeu et les enjeux » pour les acteurs⁶⁰. Il a donc été question de produire une *catégorisation savante*⁶¹ qui a nécessité le recours aux écrits scientifiques pour conforter les données d'analyse issues du terrain. La méthode de théorisation ancrée implique de fait que ce travail de traduction scientifique arrive dans la toute dernière ligne droite, une fois que le processus d'ancrage a permis une conceptualisation progressive des données empiriques. C'est la raison pour laquelle, il faut lire ce rapport davantage comme une exploration empirique, que comme la vérification d'hypothèses préétablies en amont comme le veut la démarche déductive classique. Les orientations de recherche ont été affinées et conditionnées progressivement par les données du terrain.

Pour autant, bien que la démarche n'a pas pris appuie initialement sur un cadre théorique prédéfini avec des hypothèses construites en amont qu'il s'agissait de vérifier par la suite, elle n'était par pour autant exsangue de principes savants. En effet, la mobilisation des cadres théoriques dans une telle démarche ne se fait pas par enchantement et correspond sensiblement aux inscriptions des membres du collectif de recherche dans divers courants et champs disciplinaires. Ici, l'ancrage disciplinaire s'est réalisé majoritairement à partir de l'ethnologie et de la sociologie de Chicago qui considère le « social » comme un ensemble de processus qui doivent se comprendre à partir de ce que disent les acteurs eux-mêmes, de l'observation de leurs interactions et non pas d'un point de vue « surplombant⁶² ». D'où l'importance donnée au « terrain » et à l'approche inductive qui contient comme richesse de ne pas présupposer des logiques qui se donnent à voir au cours des phases d'immersion, et de faire confiance aux acteurs sans chercher forcément à révéler une réalité masquée ou enfouie sous les situations et les processus étudiés⁶³.

⁵⁹ Callon, M., « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, no 36, 1986.

⁶⁰ Bourdieu, P., *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994.

⁶¹ Demazière, Dubar, *op.cit.*

⁶² Dubar, 2008, *op. cit.*

⁶³ Chateauraynaud, F., « L'emprise comme expérience », *SociologieS*, Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations, 2015.

b. Techniques d'enquête et réflexivité du collectif de recherche

* *L'observation in situ et les questions scientifiques et éthiques que ça pose*

Dans l'esprit de la démarche ethnographique, une série d'observations a été réalisée par chaque chercheur au sein des familles d'accueil et des services de placement. Pour l'essentiel, lors de la première phase de l'enquête, les observations se sont déroulées au sein du domicile des familles et ont permis la réalisation d'entretiens informels avec les assistants familiaux, leur conjoint et les enfants placés et ceux 'biologiques'. L'ensemble de ce travail a fait l'objet de la tenue d'un carnet de bord de la part de chaque chercheur et d'une réécriture pour figurer dans le rapport d'étape. Au cours de la seconde phase de l'enquête, la démarche ethnographique s'est poursuivie mais davantage au sein des services en veillant à équilibrer les temps d'observation avec des visites au domicile des familles d'accueil.

Le recours à une telle méthode d'observation où l'observateur par une participation et implication au quotidien des familles et des services qu'il étudie, accède aux territoires invisibles des émotions de l'autre et à ses ressorts informels, n'est pas sans poser question, plus encore quand il s'agit d'étudier un objet avec lequel certains membres de l'équipe entretiennent un rapport complexe (formateurs anciens praticiens dans le champ).

Les questions soulevées sont donc de deux ordres et sont liées, tout d'abord aux interrogations sur l'utilité scientifique de travaux qui ne répondent pas à l'exigence de la « neutralité axiologique », mais également – c'est sans doute ici que la démarche est la plus intéressante – sur les usages sociaux des données produites. C'est donc questionner l'éthique d'une telle démarche où les recherches en lien avec les pratiques des travailleurs sociaux répondent, si ce n'est à une commande, à une *demande sociale* en provenance du champ dans son ensemble, c'est-à-dire les acteurs sociaux différemment configurés dans l'espace du travail social⁶⁴. La question de l'éthique étant de fait liée à celle de l'engagement du collectif de recherche dans des voies et orientations d'analyse qui éclairent et consolident les ressources et les ressorts d'action des acteurs dans une démarche davantage constructiviste que critique.

En ce qui concerne l'utilité et la valeur scientifique de travaux qui ne répondent pas à l'impératif d'extériorité du chercheur, quelle que soit la méthode adoptée, aucune recherche

⁶⁴ Castel, R., « La sociologie et la réponse à la demande sociale », *Sociologie du travail*, n° 42, 2000, pp. 281-287.

n'est « neutre », nous dit Gérard Mauger⁶⁵, pour qui aucune position sur le terrain n'est « hors-jeu ». Comme il n'y a pas de situation d'observation idéale qui laisserait inchangé le jeu social observé, ce qui a primé dans le choix d'une telle méthode, c'était la façon dont elle permet aux observateurs d'être au cœur de l'action et d'approcher une réalité insaisissable autrement. Ainsi, la place accordée par les familles d'accueil aux membres de l'équipe de recherche a permis de saisir certains processus ou phénomènes sociaux invisibles pour quelqu'un d'« extérieur ». À la façon dont le raconte Jeanne Favret-Saada⁶⁶ dans son étude sur la sorcellerie, les chercheurs ont occupé une « place » au sein des familles qu'ils étudiaient, place conférée par les acteurs eux-mêmes au cours du processus de recherche et des multiples interactions. Cette place, dont chacun a pu se sentir investi au cours de la recherche, a permis à l'ensemble du collectif de recueillir certains récits, d'observer certaines scènes, d'être présent à certains endroits, en somme de pénétrer dans les coulisses clandestines de l'action et de ressentir certaines 'émotions' qu'il n'aurait été possible de réaliser d'une autre façon.

Pour autant, si l'on admet la place des valeurs et des implications sociales du chercheur comme un *carburant cognitif*⁶⁷ dans le processus d'élaboration du savoir scientifique, il convient de bien saisir la façon dont ce rapport subjectif du chercheur au monde qu'il étudie oriente à la fois son champ de visibilité et d'invisibilité dans le travail scientifique⁶⁸. D'où ce nécessaire équilibre ou cette *dialectique* à trouver entre *engagement* et *distanciation*⁶⁹. C'est bien cette capacité de retour réflexif du chercheur sur ses propres implications qu'il a été question d'amorcer dans la première phase de la recherche. Dans quelle mesure la méthodologie empruntée autorise-t-elle les acteurs impliqués dans une démarche ethnographique à avoir recours à un procédé d'*objectivation participante*⁷⁰ ou de *distanciation compréhensive*⁷¹ ?

Sur ce point, il a été question au démarrage de la recherche d'initier une méthode d'investigation conduite selon le principe du « regard croisé » incarné par la présence, sur les différents sites et au sein des différentes familles d'accueil, de binômes d'observateurs qui avaient la particularité de réunir un chercheur et un formateur qui a pratiqué en tant que

⁶⁵ Mauger, G., « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, 1991.

⁶⁶ Favret-Saada, J., *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977.

⁶⁷ Corcuff, P., « Le savant et le politique », *SociologieS* (en ligne), Expériences de recherche, Régimes d'explication en sociologie, 2011.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Elias, *op.cit.*

⁷⁰ Bourdieu, P., *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001.

⁷¹ Corcuff, *op. cit.*

travailleur social dans le champ concerné. Ce procédé avait été imaginé afin d'autoriser une plus fine restitution et *traduction*⁷² des données de terrain. Or, pour tout un ensemble d'obstacles qui touchaient à l'organisation des chercheurs, mais également à l'élaboration d'un lien de proximité et de confiance avec les familles qui ouvraient leur porte avec beaucoup d'interrogations et d'appréhensions, l'approche par binôme n'a finalement pas été retenue pour l'immersion au sein des familles d'accueil. Pour autant, le processus recherché qui consistait à permettre le croisé des regards entre chercheurs dits disciplinaires et formateurs en situation de recherche a pu se réaliser de deux façons. Tout d'abord, en maintenant le principe du 'binôme référent' cette fois-ci auprès du service de placement. De cette façon et pour la première phase de collecte des données, trois binômes de chercheurs ont eu la charge d'investir et de construire un rapprochement avec quatre services de placement. Au cours de la seconde phase de l'enquête, seulement deux chercheurs ont poursuivi l'investigation auprès des dispositifs. Dans tous les cas, nous avons, tant que cela était possible, respecté le principe du binôme 'chercheur/formateur'. Ces binômes d'observateurs se sont mutuellement nourris et ont communiqué de façon permanente sur les situations qu'ils observaient séparément en familles d'accueil et parfois ensemble auprès du service.

** Les entretiens avec les acteurs*

En parallèle des différents temps d'observation et d'immersion au sein des familles et des services, une série d'entretiens de réinterprétation a été organisée dans la seconde phase de l'enquête avec l'ensemble des acteurs rencontrés en amont. Ces entretiens ont eu pour objet, à partir des extraits de carnets de terrain réécrits, de revenir sur des éléments et des scènes clés leur permettant de s'exprimer sur la réalité des situations observées et de réinterpréter les données qui se sont fait jour pour les chercheurs. Lors de ces entrevues, les membres de l'équipe de recherche ont cherché également à recueillir des éléments de nature biographique sur les parcours et trajectoires, notamment professionnelles, des assistants familiaux.

D'autre part, des entretiens semi-directifs et des récits de vie ont été réalisés avec d'autres membres que les assistants familiaux (le conjoint notamment), et les personnes du voisinage entrés dans le cercle d'intervention de la famille d'accueil. Cette seconde phase a été le moment également où l'équipe de recherche a mené des entrevues individuelles avec le personnel d'encadrement, les membres des équipes pluri-professionnelles (référent de

⁷² *Ibid.*

placement notamment) et des référents pédagogiques qui interviennent dans le dispositif de formation. Ces entretiens ont permis de recueillir des éléments qui concernent le regard réflexif que portent les assistants familiaux sur leurs pratiques, les conditions dans lesquelles elles se réalisent, et sur les interrelations qu'ils nouent avec les enfants placés et les membres des équipes pluri-professionnelles.

* *Les « focus group »*

Une dernière technique d'enquête a consisté dans la constitution par les binômes d'enquêteurs référents d'un site (chercheurs disciplinaires et formateurs) de groupes de parole (ou focus group⁷³) rassemblant pour une partie, les assistants familiaux rencontrés au cours du processus de recherche ; pour l'autre, des membres des équipes techniques (chefs de service, psychologues, éducateurs référents...).

Ces séances ont eu pour objectif, à partir des fils d'analyse qui sont ressortis de l'étape exploratoire, d'amener les acteurs, à partir de situations vécues, à s'exprimer sur le choix des ressorts d'action mobilisés et sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés et sur lesquelles ils ne se livrent pas ou peu habituellement. Il a été question notamment de les amener à mettre en mots l'informel, l'invisible et la part cachée de leurs pratiques.

Ce procédé auquel une bonne partie des membres du collectif de recherche a déjà eu recours dans le cadre d'autres programmes de recherche, a montré que ces séances contiennent comme principe clé de révéler aux acteurs, par des mises en situation collectives, les potentialités et les impasses des ressorts individuels et collectifs. « En effet, c'est lorsque le salarié est confronté à l'activité d'autrui qu'il peut prendre conscience des particularités de sa propre activité. Il apparaît alors que chacun atteint *grosso modo* les objectifs prescrits, mais qu'il ne prend pas exactement le même chemin. Les expériences et les sensibilités différentes conduisent chacun à prêter attention à des particularités différentes de la situation et à développer des savoir-faire spécifiques. Porter la discussion à ce niveau permet de faire émerger non seulement les difficultés mais aussi les dimensions affirmatives de l'activité. Face à l'évocation de situations réelles examinées sérieusement, les espaces de divergences se réduisent beaucoup ; les salariés qui s'opposaient au plan idéologique se retrouvent en

⁷³ A l'origine lancé par Paul Lazarsfeld (1940), le dispositif a été étendu à un large éventail de disciplines et les appellations pour le nommer sont multiples : groupe de parole ; entretien de groupe ; groupe de discussion ; entrevue de groupe, groupe focalisé.

position d'apprendre les uns des autres. La circulation de l'expérience recrée du tissu social et ouvre de nouvelles possibilités d'action⁷⁴. »

Ainsi, la conduite d'entretiens collectifs de ce type, à l'issue de la phase exploratoire, a pu constituer un levier pertinent pour reconnaître et rendre moins obscurs les ressorts informels et les savoirs pratiques des assistants familiaux, et notamment, le rôle joué par l'équipe pour les reconnaître et les soutenir. Le groupe de parole agissant comme un révélateur des potentialités individuelles et collectives a pu faire ressortir, dans le même temps, les freins à l'agir professionnel. Il a permis de ce fait, sous le regard et l'impulsion des deux animateurs, de repérer collectivement l'ensemble des ressorts et des outils mobilisés par les familles d'accueil d'une part, et par les personnels d'encadrement et les équipes d'autre part, pour garantir aux acteurs engagés dans l'accueil d'enfants à leur domicile leur « capacité à penser » les prises en charge.

** La réflexivité du collectif de recherche – la place des terrains dans le CST*

D'après Philippe Lyet⁷⁵, « ce qu'on appelle de manière générique les recherches collaboratives consiste en une construction conjointe par des chercheurs disciplinaires et des acteurs sociaux en recherche, d'une compréhension 'multiréférentielle' (Ardoino) de problèmes qui concernent ces acteurs sociaux ». Toujours selon cet auteur, « les recherches collaboratives autorisent des méthodes et des outils divers. Si ceux-ci sont bien sûr importants, l'essentiel réside dans la construction d'un collectif de discussion (Habermas) qui soit une société de la reconnaissance (Honneth) où les arguments de chaque interlocuteur puissent être entendus au même titre que ceux des autres. La validité des résultats est alors mesurée à l'aune de leur double vraisemblance pour les chercheurs disciplinaires et pour les chercheurs acteurs sociaux⁷⁶ ». De fait, fondée sur le principe d'une recherche collaborative ou conjointe⁷⁷, la méthode que nous avons souhaité mettre en œuvre constitue une forme hybride et particulière de la co-production de connaissances où chercheurs (détenteurs d'un savoir scientifique) et acteurs sociaux (détenteurs d'un savoir d'intervention et stratégique) collaborent ensemble à la compréhension d'un objet commun.

⁷⁴ Davezies, P., « Enjeux, difficultés et modalités de l'expression sur le travail : point de vue de la clinique médicale du travail », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* (en ligne), no 14-2, 2012.

⁷⁵ Lyet, P., « Les recherches conjointes : Des tentatives pour construire des 'connaissances composites' appropriables par les scientifiques et les intervenants », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, N°16, 2016.

⁷⁶ *Ibid*

⁷⁷ Les chercheurs ignorants (dir.), *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*. Coll. Politiques et intervention sociale, Presses de l'EHESP, 2015.

Le caractère collaboratif de la recherche réside à deux niveaux. Tout d'abord, dans la constitution même du comité scientifique et technique qui a accompagné la réalisation de l'ensemble du processus de recherche par des rencontres régulières qui réunissaient trois chercheurs, deux ou trois formateurs et cinq directeurs de services de placement familial. A côté du suivi participatif des différentes étapes de la recherche, la dimension collaborative s'est également réalisée, comme énoncé plus haut, au cours de l'étape de collecte des données par la mise en place de *focusgroup* qui associaient les acteurs du champ à l'analyse des ressorts de l'action.

Ayant déjà traité l'aspect méthodologique des *focusgroup*, nous reviendrons ici essentiellement sur ce qu'a produit la collaboration entre les acteurs sociaux, les formateurs et les chercheurs à travers les différentes séances du comité scientifique et technique. Alors que la collaboration visée doit permettre à chacun, acteurs sociaux et chercheurs, d'atteindre leur propres objectifs, qui sont différents, précisons que le principe qui sous-tend cette démarche exclut d'emblée deux cas de figure : celui où les acteurs sociaux occupent un rôle de « fournisseurs de données » sans que ce « travail » soit inscrit dans un cadre explicitement construit pour l'action ; celui où les chercheurs deviennent des « partenaires » de l'action sans effectuer un travail spécifique de déconstruction de l'objet de recherche effectué à partir de règles déontologiques précises.

Ayant bien à l'esprit cette vigilance, il a toutefois fallu cheminer longuement par de multiples incertitudes et tâtonnements avant de percevoir les propres ressorts du collectif de recherche et déboucher sur une forme d'analyse conjointe des données. Pour autant, le cheminement pour y parvenir est intéressant dans ce qu'il dit des transformations du collectif, comme celles des places de chacun et des représentations des uns et des autres – et des uns sur les autres. Ainsi, conçus initialement comme un espace de coordination et d'organisation du travail d'enquête (préparation de l'entrée sur les terrains, construction des guides d'entretien, codage des données, analyse des corpus...), il a été possible de voir émerger progressivement au fil des séances collectives de travail, où se sont mêlés dans une ambiance souvent vivifiante : confrontations, rapports d'étonnement, incompréhensions et discussions à partir de situations - un 'dialogue' entre chercheurs, formateurs et praticiens qui a eu pour effet d'amener l'équipe de recherche à clarifier certaines notions et premières impressions du terrain, et aux acteurs de terrain, à saisir, au-delà de leurs attentes, les enjeux de ce type de recherche.

Par ailleurs ce sont également des sensibilités et perceptions brutes qui se sont exprimées de la part du collectif pour traduire le terrain des émotions que chaque observateur a pu percevoir

dans les coulisses de l'action. De cette façon, la mise en place régulière des séances du comité technique et scientifique (une dizaine de séances au total de 5 heures chacune), au-delà des mécanismes de mise à plat, clarification et de traduction des données visant à produire des connaissances sur un objet mal connu, ont également fonctionné comme des espaces de soupape et de soutien au collectif de recherche engagé dans un processus de dévoilement à partir de l'étude de situations difficiles. Processus qui tel que le reprend Chateauraynaud (à partir de Boltanski et Thévenot⁷⁸) « sert à désigner les opérations critiques par lesquelles des états du monde sont révélés au public, opérations qui doivent être prises pour objet et non être assumées par les chercheurs – du moins pas sans une longue boucle de réflexivité.⁷⁹ »

Il n'empêche que même si le dévoilement de ces « opérations » ne doit pas être assumé par le collectif de recherche, celui-ci a toutefois une responsabilité quant à la façon de construire et de diffuser les résultats afin que ceux-ci, même s'ils revêtent une forte valeur heuristique, ne soient pas l'objet d'une quelconque instrumentalisation de la part des terrains observés ou encore de leur tutelle de contrôle. De cette façon, les séances du CST ont pu permettre de clarifier ces questions et de réfléchir à la façon de communiquer aux équipes sur cette recherche.

Par ailleurs, la connaissance des mécanismes qu'il est question de dévoiler dans les recherches de type ethnographique est très souvent pour l'observateur, l'aboutissement d'un long processus de mise en relation avec les acteurs de terrain où se jouent des effets de connivences et se construisent de véritables relations de complicité, souvent chargées d'affect. On comprendra alors le malaise qu'ont ressenti certains membres du collectif de recherche au moment de l'écriture des carnets de terrain et lors des premiers entraînements à la discussion et à la dispute savante au sein des séances du CST. Ces difficultés vécues par certains, le plus souvent secrètement, peuvent traduire quelque chose de l'ordre du 'conflit de loyauté', plus encore probablement pour les formateurs anciens praticiens. Cette situation traduit les limites que recèle l'impératif d'observabilité lié à l'approche ethnographique, notamment lorsqu'il est question d'approcher les paradoxales, contradictions et rapports d'emprise dans lesquels sont pris les acteurs⁸⁰, y compris les chercheurs eux-mêmes, dans le lien complexe qu'ils entretiennent avec leur objet.

⁷⁸ Boltanski, L., Thévenot, L., *De la Justification*, Paris, Éditions Gallimard, 1991.

⁷⁹ Chateauraynaud, *op. cit.*

⁸⁰ *Ibid.*

De cette façon et face aux premières tensions générées par les ‘embarras’ des chercheurs, des formateurs et des praticiens, on comprendra que les séances du CST soient devenues rapidement des lieux où les membres du collectif de recherche exprimaient les gênes, les questionnements éthiques, voire les troubles générés par l’expérience d’une pratique de recherche ancrée dans les milieux de pratique, au regard notamment, pour certains, de leurs postures antérieures ou présentes d’acteurs sociaux où l’accès aux coulisses de l’action peut réinterroger les présupposés et croyances du métier.

Ainsi l’expérience de ce dispositif de recherche a révélé que les acteurs en font partie, qu’ils soient chercheurs, formateurs ou acteurs sociaux, *a fortiori* dans des contextes de forte emprise émotionnelle, peuvent être « pris » (au sens d’être aspirés) par l’enquête et se trouver dans des situations complexes dont ils ont parfois du mal à se défaire. Ainsi, les séances du comité scientifique et technique sont devenues au fil du temps des espaces où la parole entre les uns et les autres pouvait circuler librement, pour pointer notamment ce qui était perçu comme une faiblesse et un manque du dispositif de recherche. A partir de ce principe de transparence, les acteurs sociaux, directeurs des différents services, ont pu exprimer fréquemment auprès des chercheurs et formateurs présents sur les terrains d’enquête leurs interrogations et incompréhensions quant aux écarts existants entre les temporalités de la recherche et celles du terrain. Ecart qui selon eux pouvaient être préjudiciables à la recherche dans les déceptions qu’ils ont pu générer auprès des équipes. D’autre part, des clarifications permanentes ont pu se faire afin de rappeler les attentes et enjeux de la recherche pour tous, et afin de cerner les ressources du collectifs sur lesquels chacun pouvait s’appuyer pour démêler les épreuves de l’enquête où ‘conflits éthiques’ et ‘malaises identitaires’ pouvant constituer une gêne, voire un frein au développement de l’analyse conjointe et à la restitution des données.

Pour autant, il est trop tôt à ce jour pour dire si ce collectif est finalement parvenu à une forme de co-production satisfaisante pour tous. Plusieurs temps de concertation et de réflexion collective ont été nécessaires afin de stabiliser et de valider le processus d’écriture auquel, rappelons-le, seuls les chercheurs ont pris part. Au final, l’ensemble des acteurs semble avoir tiré de cette expérience une satisfaction réelle mais sans réellement pouvoir dire pourquoi. Il est toutefois possible d’approcher les contours de cette réalité en resituant un peu de l’expérience vécue des acteurs sociaux. Pour ce faire, l’équipe a fait le choix, de présenter, en annexe, quatre ‘encarts’ qui sont les retours d’expérience rédigés par les directeurs de services de placement qui ont participé au CST.

**L'accompagnement des formateurs 'métier' à la démarche ethnographique*

Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit sur l'expérience de la recherche conjointe, nous souhaitons terminer cette partie par un retour sur l'accompagnement qui a été réalisé auprès des formateurs 'métier' dont l'expertise porte sur la connaissance du champ. Cet accompagnement a concerné deux formateurs impliqués dans la mise en œuvre du programme. Il a porté sur plusieurs points problématiques apparus au fil de la recherche. Les chercheurs ont dû présenter ou représenter les fondements de la méthode ethnographique, à savoir le rôle clé de l'observation, la différence entre observations et entretiens formels/informels, le positionnement de l'observateur qui doit osciller entre engagement et distanciation afin de prendre du recul sur l'objet. C'est toutefois la question de l'écriture qui a été la plus discutée. Peut-on écrire pendant la phase d'investigation sur le terrain ? Ou faut-il écrire après ? Et, point essentiel, que faut-il écrire ? De ce point de vue, tout un travail a été réalisé sur le contenu invitant les formateurs 'métier' à se mettre en scène en tant qu'enquêteurs à l'écrit, à se décaler des habitudes prises dans les écrits du travail social parfois techniques et distanciés, à rentrer dans le jeu de l'écriture ethnographique qui combine souci du détail et visée analytique.

c. Matériau collecté par les binômes

Les situations de familles d'accueil étudiées sur l'ensemble du processus de recherche ont été au nombre de 12, soit 2 situations par service de placement investis par un binôme chercheur et formateur. Toutes ont fait l'objet d'un travail de réécriture des carnets de terrain. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, nous avons enquêté par binôme ou exceptionnellement par trinôme sur 6 terrains différents : l'Institut, ALES, Embrase, la Passerelle, L'Embarcadère 26 et L'Embarcadère 84. Initialement nous comptions réaliser un même nombre d'observations par terrain d'enquête et par situation. Toutefois, ainsi que nous allons l'expliquer plus loin, en raison de certaines difficultés rencontrées sur le terrain, cela n'a pas toujours été possible.

Terrain d'enquête	Binôme de recherche	Nombre d'assistants familiaux rencontrés	Observations	Focus Group	Entretiens
L'institut	David Grand Léo Farcy-Callon	2	18	2	3
ALES	David Grand Léo Farcy-Callon	2	18	2	5
Embrase	Chantal Montrobert David Grand	2	22	2	2
La Passerelle	Catherine Lenzi Stéphane Vercruysse Léo Farcy-Callon	2	17	2	2
L'Embarcadère 26	Ida Salambéré Léo Farcy-Callon	2	23	2	7
L'Embarcadère 84	David Grand Léo Farcy-Callon	2	10	2	7

4. Accès au terrain

Les terrains d'enquête qui représentent le panel de cette recherche sont au nombre de six et offrent une représentativité des pratiques mises en œuvre au sein des familles d'accueil et des équipes techniques gérées tant par le secteur public, que par le secteur associatif habilité œuvrant dans les champs de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs. De cette façon, le montage de cette recherche a offert un accès pluriel et diversifié au terrain et son élaboration a été l'occasion de tisser des liens de partenariat avec **six services de placement familial** de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la région PACA, à géométrie variable, et

rattachés à la fois à un Conseil Départemental et à cinq associations habilitées⁸¹ (Sauvegardes départementales de l'enfance et de l'adolescence et Maison d'enfants à caractère social) implantées sur des territoires variés (urbains, ruraux et péri-urbains) et dont les dispositifs de placement offrent une pluralité de prises en charge (classique, thérapeutique...) et s'adressant à des publics hétérogènes (enfants, adolescents et jeunes majeurs) confiés soit au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou à celui de l'ordonnance de 1945.

a. Présentation des services et des 12 situations de familles d'accueil retenues

** La Passerelle*

La Passerelle se veut un lieu d'accueil unique et original destiné à des enfants ou adolescents présentant des problématiques sociales et comportementales dont les réponses classiques ont été mises en échec ou se révèlent non adaptées. La structure est née en 1980 d'un petit collectif composé d'un couple issu du secteur de l'éducation spécialisée et de l'animation ainsi que d'une éducatrice spécialisée.

A l'origine, ces derniers voulaient offrir un espace d'accueil continu auprès d'enfants ou de jeunes fortement perturbés sur le plan comportemental. Ils souhaitaient travailler autrement auprès de jeunes qui avaient mis en échec diverses institutions et qui étaient dans une logique de rupture avec la société. Petit à petit, un collectif de famille d'accueil a vu le jour. Il est appelé « lieu de vie éclaté » et s'organise autour des mêmes principes que la structure de jour. La Passerelle se compose aujourd'hui de deux services, une structure de jour et un lieu de vie éclaté.

L'établissement se situe au cœur de la campagne drômoise, à un kilomètre du village de Besayes. Il est au carrefour des deux grandes agglomérations, Valence et Romans. La bâtisse est une maison familiale accueillante où une attention toute particulière est portée à l'harmonie des lieux à travers l'ameublement, la décoration, la structuration des espaces. Le lieu est pensé de manière à favoriser l'accueil et le confort de chacun. Le bâtiment est entouré d'un immense jardin comprenant une grande prairie, une partie boisée, plusieurs terrasses et un préau où les jeunes peuvent évoluer lors des temps libres ou des activités collectives.

⁸¹ Pour une description détaillée des terrains partenaires voir le document annexe remis avec la présente proposition.

Les assistants familiaux habitent dans un rayon de quarante kilomètres autour de La Passerelle. Les jeunes sont accueillis dans une ambiance familiale. Ils disposent tous d'une chambre individuelle. Les services de la structure sont agréés par le Conseil Départemental de la Drôme et le Ministère de la Justice pour recevoir des garçons et filles âgés de 5 à 18 ans et avec une capacité d'accueil de seize places. Chaque salarié de l'institution, quelle que soit sa fonction, participe pleinement à la vie de la structure et au fonctionnement de l'établissement. Chaque adulte présent intervient auprès des enfants à différents degrés et participe de ce fait à la structuration psychique de l'enfant. En novembre 2014, l'âge moyen des jeunes accueillis était de 14 ans et demi. La durée moyenne de prise en charge s'élevait à 2 ans et 8 mois. Pour cinq jeunes, soit près d'un tiers, la durée du placement était supérieure à 3 ans et 10 mois. La prise en charge la plus longue est de 9 ans et 3 mois.

La structure a, dès le départ, été intéressée par le projet et a proposé d'y participer. Les assistants familiaux ont été choisis par la direction. Du moins, la proposition leur a été faite et ceux-ci ont tout de suite accepté. Les motivations de ce choix ont été partiellement exposées : Madame Perrin est représentante du personnel et a une grande expérience dans le métier, Monsieur Morin fait partie des anciens assistants familiaux de la structure. De plus, les deux couples donnent à voir deux profils différents de famille d'accueil : le mari de madame Perrin a un métier éloigné du social tandis que la compagne de Monsieur Morin est également assistante familiale. Les choix ont également été motivés par le caractère accueillant de ces deux familles : leurs portes sont ouvertes, la direction savait que nous y serions bien accueillis.

Et effectivement on nous a très bien accueillis. La recherche a été favorablement reçue, même si certaines personnes, dans le service ou dans les familles, ont pu nous avouer « *ne pas tout comprendre* ». La prise de contact s'est faite de la même manière sur les deux familles : nous avons établi un premier lien par téléphone, nous avons ensuite rencontré les assistants familiaux en tête à tête ou avec leur conjoint(es), puis nous sommes venus sur des temps où les enfants étaient présents.

* *Embrase*

Le service de placement familial dépend d'une association que nous appellerons Embrase, créée en 2010, née de la fusion de quatre associations. Elle gère aujourd'hui 18 établissements et services, avec pour mission, selon les statuts associatifs, « *l'accueil ou la prise en charge*

d'enfants, de jeunes majeurs ou de toutes autres personnes qui lui sont confiées par tout organisme, public ou privé, ainsi que l'hébergement et la réinsertion de personnes en difficultés ».

Le service de placement a d'abord eu la forme d'un lieu de vie, en 1985, issu de la MECS dans laquelle il est toujours installé. Aujourd'hui encore il se différencie des services habituels de placement familial par une dimension « humaine », puisque 6 assistants familiaux seulement sont salariés - dont un homme -, et intégrés à une « petite équipe » composée d'une psychologue, d'une éducatrice spécialisée, d'une chef de service, d'une directrice. Le service bénéficie d'un lieu identifié et séparé de l'internat, servant de lieu de rencontre à l'équipe du service, mais aussi permettant des rencontres parents-enfants, aussi bien pour les enfants confiés au service que pour ceux confiés à la MECS. Une salle de réunion est attribuée au service, ainsi que deux bureaux.

Mon collègue et moi-même, nous nous sommes rendus dans les locaux du service de placement familial pour la première fois en janvier 2015. Nous avons rendez-vous avec la directrice opérationnelle de l'association, la directrice du service - en poste depuis trois mois - et la chef de service. Cette rencontre devait permettre de nous présenter, d'exposer les objectifs de la recherche, de répondre à d'éventuelles questions. La directrice opérationnelle ayant déjà présenté la recherche en équipe de cadres, puis en réunion générale, peu de questions nous sont posées durant cet entretien qui permet surtout aux participantes de nous présenter leur service et la façon dont elles ont « sélectionné » les assistants familiaux qui participent à la recherche.

Pour les raisons suivantes, le choix de la direction s'est porté sur ces deux assistants familiaux que nous nommerons désormais Natacha et Nadège. Natacha est la dernière embauchée, elle n'a pas encore effectué la formation obligatoire et elle est donc une jeune professionnelle. Âgée d'une cinquantaine d'années, mariée, mère de trois enfants, elle accueille Dorian, 10 ans, depuis décembre 2014, en « séquentiel ». Travailler avec elle devrait nous permettre d'observer les débuts d'une assistante familiale dans ce service, le démarrage de la formation. Nadège, quant à elle, est au contraire la plus ancienne du service, officiant depuis plus de quinze ans. Elle a vu naître le service, car elle fait partie des trois assistants familiaux qui exerçaient en tant que salariés de la Maison d'enfants de l'association. En 2004 le service de placement familial a été créé en tant que tel. Mère de trois grands enfants qui ne vivent plus au domicile, grand-mère, elle est souvent seule chez elle, car son mari fait des déplacements.

Présentée comme dynamique, très organisée, c'est aussi une professionnelle avec qui l'équipe de direction travaille en confiance.

Ce choix a été proposé et discuté lors d'une réunion d'équipe à laquelle participent la directrice, la chef de service, la psychologue, l'éducatrice spécialisée, cinq assistants familiaux. La première heure de travail nous permet de présenter la recherche et de répondre à diverses questions. Nadège et Natacha s'interrogent sur notre présence à leur domicile, le rythme des rencontres, leur durée. Après discussion, nous convenons que la recherche commencera avec Natacha. Nous décidons également que les observations au domicile de Nadège débuteront en septembre. Les participants expriment leur intérêt pour la recherche, confirmant ce qui nous avait été dit lors du premier temps. Natacha précisera ultérieurement que, volontaire pour participer à cette recherche, elle accepte ma présence à son domicile aux moments qui nous conviendront à toutes deux, que son mari bien que réticent dans un premier temps est désormais d'accord. Nous convenons d'une visite à son domicile dès la semaine suivante, visite au cours de laquelle nous échangerons sur son emploi du temps et les moments où je pourrai observer chez elle.

* *ALES*

Le terrain enquêté est une association située dans le Rhône, ALES, existant depuis le 19^{ème} siècle et bien connue localement en matière de protection de l'enfance. L'association comprend en son sein un service de placement familial comptant à peu près 220 salariés dont plus de 170 assistants familiaux. Ces derniers exercent dans le département du Rhône mais aussi dans l'Isère et l'Ain. Chaque enfant placé a un référent qui, en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance ou le juge des enfants, a pour mission le suivi du placement mais aussi le lien avec les parents. Sous la responsabilité d'un chef de service, il travaille en lien étroit avec l'assistant familial mais aussi avec le psychologue. Quand il s'agit de caractériser le placement familial, la directrice parle d'un « *travail d'art et de dentelle* ». Cela signifie qu'il faut savoir ouvrir son chez-soi et permettre à l'enfant accueilli d'évoluer tout en faisant attention à soi ainsi qu'à sa famille. Ce qui n'a rien de simple quand on sait, toujours selon la directrice, qu'il y a parfois des tensions avec les autres professionnels du service et que les « nouveaux assistants familiaux » peuvent être plus distanciés avec les enfants.

L'assistant familial, Christian, a été choisi par le service de placement en raison de plusieurs particularités : sa compagne est également assistante familiale, chacun a plusieurs années

d'expérience dans le métier. En outre, ils s'occupent de six enfants placés. Volontaire par nature, Christian a accepté tout de suite de participer à la recherche. Cela correspond également à l'état d'esprit hospitalier de sa maison. Enfin, participer à la recherche constitue une forme de reconnaissance pour Christian mais aussi une opportunité d'exposer ses pratiques et de pouvoir en retour échanger avec l'enquêteur. Lors de ma première venue chez Christian, j'ai discuté avec lui à propos des temps d'observation. D'une part, il s'est engagé à me tenir informé des temps qui pourraient se dérouler au service ou à l'extérieur avec des partenaires. D'autre part, concernant les observations à domicile, il m'a tout simplement dit que « *tout était possible à condition de prévenir avant* ». Et c'est bien ce qui s'est passé. J'ai pu assister avec facilité à une variété de temps : le déjeuner, la sortie d'école, le goûter, le dîner. Je suis venu en semaine mais également une fois un samedi pour m'entretenir avec des acteurs, un enfant placé et les enfants du couple, non rencontrés jusque-là.

* *L'Embarcadère 26*

Le service de placement familial observé appartient à une association de protection de l'enfance organisée en cinq « pôles » distincts : « Accueil familial et parentalités » dont il fait partie, « Intervention en Milieu ouvert », « Justice pénale des mineurs », « Hébergement et protection », « Prévention et insertion ». Le service a été créé en 1971. Il est spécialisé dans l'accueil d'enfants et d'adolescents de 10 à 18 ans, de jeunes de 18 à 21 ans dans le cadre de contrats « jeune majeur ». Cependant, les jeunes accueillis peuvent avoir moins de 10 ans, notamment quand il s'agit de fratries. Pour donner un ordre d'idée, 59 jeunes ont été accueillis en 2014 avec une moyenne d'âge de 15 ans. L'équipe se veut « pluriprofessionnelle » : en plus des assistants familiaux, elle compte des éducateurs spécialisés, un référent scolarité et insertion, une psychologue, une maîtresse de maison, une secrétaire et deux chefs de service.

Les professionnels naviguent régulièrement entre deux lieux institutionnels : le siège de l'association, bâtiment moderne implanté dans le centre de Valence, et la villa éducative, une vaste maison située sur les hauteurs de la ville. Le siège sert aux temps formels de la prise en charge mais aussi aux réunions car il dispose de salles assez vastes pour accueillir tous les professionnels du service de placement familial, soit à peu près une quarantaine de personnes. La villa éducative est un lieu dévolu à l'accueil et au quotidien. Au rez-de-chaussée sont aménagés plusieurs espaces conviviaux : une salle de réunion remplie de jouets, un espace destiné à l'accueil de tous, le bureau de la secrétaire et une pièce réservée aux assistants familiaux. Les bureaux des éducateurs et la salle des réunions d'équipe sont à l'étage.

Le service a proposé à Odette de participer à la recherche car elle a une grande expérience en tant qu'assistante familiale. Effectivement, elle exerce ce métier depuis tout de même 34 ans et elle a accueilli des jeunes aux profils différents dont certains en situation de handicap lourd. Odette a accepté de participer à la recherche sans trop hésiter. En effet, comme elle a pu l'énoncer, elle y voit une double opportunité : premièrement faire prendre conscience de son quotidien aux cadres du service et deuxièmement améliorer les conditions de travail de ses futurs homologues en partageant son expérience. Globalement Odette s'est montrée accueillante et coopérative. Elle m'a ouvert plutôt facilement les portes de son domicile. Elle n'a pas hésité à donner son point de vue, à s'expliquer et à délivrer des détails ou des anecdotes révélatrices. Par ailleurs, elle m'a invité spontanément à des temps conviviaux comme les repas qui permettent d'échanger plus librement. De même, comme nous en avons convenu, elle m'a tenu informé et m'a permis d'assister à divers temps institutionnels.

* *L'Embarcadère 84*

Le service de placement familial appartenant à l'association l'Embarcadère 84 se déploie en 3 pôles d'action :

Le service d'accueil familial (SAF), prenant en charge 66 mineurs âgés de 0 à 18 ans, sur l'ensemble du département répartis en 47 familles d'accueil.

Le Service Accueil Protection Soutien et Accompagnement à Domicile (SAPSAD), prenant en charge 18 mineurs âgés de 0 à 18 ans, confiés exclusivement par l'Aide sociale à l'enfance. Le SAPSAD vise à permettre le maintien de l'enfant dans son milieu de vie, l'intervention socio-éducative étant centrée sur la famille afin de soutenir sa capacité dévolution.

La convention avec le Conseil Général pour la réalisation de la prestation *Visites en présence d'un tiers* au bénéfice des mineurs confiés en placement judiciaire à l'ASE pour lesquels des droits de visites médiatisées sont ordonnés par le magistrat. Au total 100 mineurs sont pris en charge dans le cadre de ce dispositif. Le territoire de compétence de ce service est le Grand Avignon et le Comtat.

Le service existe depuis 1936. Il est habilité par la Protection judiciaire de la jeunesse (depuis 1960) et ne dispose pas d'habilitation au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Les mineurs confiés relèvent, soit d'une mesure d'assistance éducative (art. 375-3-4 du Code civil), soit d'une mesure au titre de l'enfance délinquante (ordonnance n°45-174 du 2 février 1945). Dans les faits, peu voire aucun enfant accueilli ne relève effectivement de l'ordonnance 45.

Pour la majorité des placements, le Juge des enfants désigne directement le service en assistance éducative sans passer par l'Aide sociale à l'enfance. Si certains mineurs ont des affaires au pénal, elles ne concernent pas le placement pour lequel le service a été mandaté.

D'un point de vue contextuel, il est à noter que durant l'enquête la direction générale de l'association venait de changer, la directrice du service de placement a été en arrêt maladie durant plusieurs mois pour finalement être remplacée par intérim par le directeur adjoint. De plus, de nouveaux outils (notamment informatiques) ont été mis en place et les protocoles étaient en réflexion. S'ajoutent à cela les évaluations externes et internes qui étaient en cours et le projet de déménagement des locaux pour passer du centre-ville à la périphérie. En résumé, le service traversait une restructuration importante, élément à prendre en compte dans l'analyse des données.

Nous avons, dans un premier temps, rencontré l'équipe du service à l'occasion d'une réunion de présentation de la recherche. À l'issue de notre présentation, le choix des assistants familiaux a été discuté et il a été décidé qu'ils ne devaient pas être représentants du personnel car ces derniers sont déjà présents sur plusieurs instances. Aucune autre contrainte n'a été donnée et le service a contacté plusieurs assistants familiaux pressentis comme intéressés. Deux volontaires, Brigitte et Belita, ont proposé de participer à la recherche. Très vite nous avons pu remarquer que ces dernières appartenaient à un « noyau dur » d'assistants familiaux bien présents sur le service (APP, groupes de réflexion ; etc.), distinct d'autres, moins impliqués et distants par rapport au service. Logiquement, on peut se demander ce qu'il en est de ces « autres », quel regard ont-ils sur le service et qu'en est-il de leur professionnalisation tributaire pour une part du volontariat ?

** L'Institut*

Le service de placement enquêté fait partie d'une administration aux multiples compétences dont certaines relatives au social et, plus particulièrement, à la protection de l'enfance. Il est né en 1995 et constitue une originalité car les Instituts des autres départements n'en sont pas forcément dotés. Organisé sur 5 territoires, urbains et surtout ruraux, il est de taille conséquente puisqu'il pourvoit aux besoins de 500 enfants placés grâce à l'action de 320 assistants familiaux, 53 agents et 5 chefs de service. Une seconde originalité à souligner est que, sur le terrain, « l'éducateur référent » œuvre simultanément avec l'assistant familial en charge du placement et les parents de l'enfant placé. Ailleurs il y a souvent disjonction, ce qui

peut entraver la circulation de l'information ainsi que l'action menée de part et d'autre. L'éducateur référent a en moyenne la charge de vingt-cinq enfants placés, ce à quoi on peut ajouter les interventions durant les visites médiatisées, en cours d'externalisation. Dernier élément et non des moindres, le service a vécu deux réorganisations dont une en date de 2015 et mobilisant dans une dynamique participative dix sept groupes de travail. On le devinera et la directrice du service nous avait d'ailleurs prévenus, cette réorganisation, en dépit de précautions prises, a perturbé l'intervention sociale, comme la recherche a pu en être témoin à certains moments.

Les deux assistants familiaux rencontrés ont été proposés par les équipes aux responsables des territoires qui eux-mêmes ont demandé la validation de la direction générale. Les assistants familiaux ont été choisis par les équipes car ils entretiennent de bonnes relations avec ces dernières et surtout ils présentent des caractéristiques différentes, un des deux assistants familiaux est arrivé nouvellement dans le métier, il a suivi la formation des 240 heures et l'autre non, il a de l'ancienneté et il s'est formé tout au long de son expérience professionnelle. Pour caractériser les réactions des assistants familiaux devant l'entrée en scène des enquêteurs, un qualificatif pourrait s'imposer : l'étonnement. Comme décrit quelques lignes plus loin, les assistants familiaux ont réalisé, lors d'une réunion de présentation au service, que l'implication attendue de leur part était plus importante que prévu. Déjà engagés vis-à-vis de l'institution et ayant un pied dans la recherche, ils n'ont pas fait marche arrière et ils nous ont ouvert leur porte. Cependant ils ont pu déplacer des rendez-vous. De plus, sentant que nous dérangions quelque peu, nous avons fait un peu moins d'observations que prévu. Pour autant, ces dernières ont porté leurs fruits, elles ont permis de retranscrire une matière riche et diverse comme une tentative de réguler une jeune placée en crise, le point de vue des enfants de l'assistant familial sur le placement ou encore l'observation au service d'un premier placement fort en émotion.

b. Les difficultés rencontrées

Avant de lancer l'enquête sur le terrain, nous avons pris des précautions en adressant un courrier d'information aux assistants familiaux et en échangeant avec les services de placement familial. Par ailleurs, il était convenu que ces derniers s'occupent du choix des assistants familiaux devant participer à l'enquête. Par conséquent, nous nous attendions à ce que les assistants familiaux se montrent coopératifs. Dans l'ensemble, c'est bien ce qui s'est passé. Néanmoins sur l'un des terrains, les deux assistants familiaux ont fait preuve de réserve

et les enquêteurs n'ont pas pu accéder autant que souhaité au domicile. Trois facteurs explicatifs peuvent être avancés. Premièrement, les assistants familiaux ont donné une réponse positive au service sans se rendre compte de l'implication attendue dans la recherche. Ils n'avaient pas pris conscience que nous devons venir de manière répétée à leur domicile. A ce sujet, il aurait été pertinent que les chercheurs, anticipent, avec le service, la communication à destination des assistants familiaux. Deuxièmement, l'accueil d'un enfant placé étant une épreuve pour un couple et ses enfants, aussi, accepter une présence supplémentaire à son domicile ne va pas de soi. Troisièmement, il est probable que les assistants familiaux aient identifié les chercheurs comme proches des directions (pour preuve ces derniers sont membres du conseil technique et scientifique de cette recherche), et par conséquent susceptibles de rapporter des informations pouvant leur nuire.

Néanmoins, ces difficultés ont été surmontées pour une bonne part par les chercheurs. Les enquêteurs ont pris le temps d'expliquer à nouveau les enjeux de la recherche aux assistants familiaux, ils ne se sont pas imposés mais ont négocié les temps de présence sur le terrain. Une discussion avec le responsable du service a également permis de démêler la situation. Au final, au fil des venues au domicile, des liens ont commencé à se nouer entre les assistants familiaux et les chercheurs, la confiance en partie acquise a facilité le dialogue et le recueil de données pertinentes.

PARTIE 1 : LES ESPACES DU PLACEMENT FAMILIAL⁸²

⁸² Cette partie est rédigée à partir des carnets de terrain de Léo FARCY-CALLON, David GRAND, Chantal MONTROBERT, Ida SALAMBERE, Stéphane VERCRUYSSSE. L'intégralité des carnets de terrain ont été réécrits. Ce travail a été accompagné et coordonné par David GRAND.

Chapitre 1 - L'espace du domicile

Entrer par les espaces du travail est un moyen de rendre visibles les lieux où se construit l'activité, où s'établissent les relations entre les enfants et les adultes, où se fabrique une équipe. Il convient dans un premier temps de saisir la complexité spatiale du placement familial. Le dispositif se construit et se déploie dans des lieux et des espaces au sens géographique du terme qui prennent des formes et des significations différentes en fonction des situations de placement. Les enfants sont physiquement hébergés au domicile des assistants familiaux, mais sont suivis administrativement dans un « service », lieu où l'on trouve les bureaux des éducateurs, le secrétariat et la direction. Le suivi des mineurs se fait parfois dans les murs, mais majoritairement hors les murs. Le quotidien des référents de placement est un des témoins de la dimension spatiale du travail. Ceux-ci passent un temps important en voiture, naviguant entre les domiciles des assistants familiaux, les temps au sein des services et les rendez-vous avec des partenaires. L'activité des services de placement familial est donc dispersée, au sens propre du terme, dans un ensemble de lieux où se déploient les temps des placements. La première particularité du placement familial réside dans son « éclatement » au sein de tous ces espaces et dans la segmentation du travail que cela génère. Cette partie présentera les enjeux liés à cette diversité spatiale et à la dimension symbolique qui lui est attachée.

Les placements des mineurs et jeunes majeurs se réalisent principalement au sein du domicile des assistants familiaux. Il se joue dans ce lieu une tension entre le monde personnel et le monde professionnel de la famille d'accueil. Il s'agit dans cette partie de saisir cette tension et de la rendre explicite.

Le domicile est avant tout un espace privé, avec tout ce que cela suppose. Les enfants sont immergés dans le monde personnel de l'assistant familial. Dans cette configuration, les espaces du domicile peuvent être des « coulisses » du travail, pour reprendre le terme d'Erving Goffman⁸³, loin des zones officielles, échappant partiellement à la visibilité, au

⁸³ Goffman, 1959, *op. cit.*

contrôle et à la supervision de l'organisation⁸⁴. Pour ce faire, cette partie s'appuiera sur des extraits de carnet de terrain réécrits et présentés de façon thématique.

Extrait de carnet de terrain

Lundi 23 février - Première visite « chez les Martin »

Aujourd'hui j'ai rendez-vous pour la première fois chez Jean-Pierre à 16H00. Il habite le Bois d'Oingt, une commune située dans le département du Rhône. De prime abord, le Bois d'Oingt fait partie de ces communes dont on peut dire qu'il y fait bon vivre. Implantée au sud du Beaujolais, au milieu des vignes et de la nature, ce petit village fleuri comprend de nombreuses habitations de petite taille, toutes en vieille pierre bien entretenue. Il est pratique dans la mesure où on y trouve bon nombre de services et de commerces nécessaires au quotidien. En outre, il a l'avantage d'être proche de plusieurs villes : Villefranche est à 16 kilomètres, Lyon 35 kilomètres et Roanne 70 kilomètres.

La maison de Jean-Pierre est un peu excentrée. Néanmoins le centre du Bois d'Oingt est tout à fait accessible à pied. Construite il y a quelques années de cela, la maison faisait initialement 100m². Afin d'accueillir comme il se doit les enfants placés, elle a dû être agrandie pour mesurer aujourd'hui 200m². Petit luxe, outre un jardin elle comprend une piscine en bois hors sol apparemment bien appréciée des enfants en été. En entrant dans la maison, je ressens une certaine hospitalité. L'ambiance est celle d'une famille vivant dans une maison. Ce que je vérifierai plus tard quand les enfants seront là et que la maison deviendra animée. Effectivement, je note dans le salon un poêle qui tourne en permanence et qui réchauffe agréablement les lieux. Les couleurs dominantes, celles de la toile cirée, des rideaux ou encore la peinture au mur, sont vives. Elles alternent entre l'orange, le jaune et le rouge. De plus, il y a un peu partout de la boiserie et les rayons du soleil traversent les vitres de la porte d'entrée. Enfin, la décoration participe activement à la personnalisation des lieux. Je relève notamment des plantes, des bibelots, une boîte accrochée à l'entrée avec écrit dessus « *les clefs du château* », des dessins faits avec une certaine habileté par Michel, un des enfants placés, et représentant tour à tour un requin, un loup et un brochet. Bref à chaque fois des animaux solitaires et sauvages, peut-être comme un reflet de sa personnalité.

Alors que je m'attendais à un 'tête-à-tête' avec Jean-Pierre, je vais vite comprendre que l'accueil est en fait l'affaire du couple. En effet, sa compagne, Suzanne, également assistante familiale, est présente. Elle a envie de partager son expérience et, semble-t-il, besoin de parler. Les deux m'invitent à m'asseoir à la table du salon pour faire les présentations. Jean-Pierre et Suzanne partagent ni plus ni moins que la responsabilité de six enfants. A savoir pour Jean-Pierre : Ludovic, Virginie et Sylvie. Ludovic et Virginie sont frères et sœurs. Ils sont accueillis depuis une dizaine d'années. Sylvie est une adolescente qui vient tout juste d'arriver chez les Martin. Plus précisément, elle a été accueillie en urgence en décembre 2014. Quant à Suzanne, elle a la référence de Michel, Ivan et Odette. Tous sont placés chez eux depuis de

⁸⁴ Fischer, G-N., « 20. Espace de travail et appropriation », *Traité de sociologie du travail*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, «Ouvertures sociologiques», 1998.

nombreuses années. D'après Suzanne, « *Ivan c'est le plus facile à vivre. C'est une crème* ». Michel et Odette sont deux jeunes adultes qui ont ou qui vont atteindre leur majorité, ceci étant source de préoccupations pour les deux hôtes. Suzanne explique ainsi : « *Le problème c'est qu'on s'occupe beaucoup d'eux et après il n'y a plus rien. Je n'imagine pas mettre à la porte Michel. Comment on va faire pour lui ? Lui il se voit chez nous. Il sait qu'on ne le laissera pas tomber. Mais il sait qu'on doit continuer à accueillir. Si on le garde à partir de sa majorité, on perd une place...* ». Situation délicate pour les Martin. Il y a des enjeux affectifs, moraux. Mais il y a aussi des enjeux économiques dans le placement familial. Comment concilier tous ces enjeux ? Quelle solution pour aider Michel tout en continuant l'accueil ?

Certes Suzanne et Jean-Pierre sont chacun référent de trois enfants. Néanmoins, compte tenu du nombre d'enfants et de l'organisation que cela suppose, comment fonctionner au quotidien ? Je comprends en écoutant Jean-Pierre et Suzanne qu'il y a une répartition des rôles correspondant à une lecture traditionnelle des genres. Premièrement, Jean-Pierre a en charge l'autorité et Suzanne l'affectif. Mais il faut nuancer. Jean-Pierre sait dispenser de l'affectivité comme Suzanne sait à l'occasion hausser la voix et se faire respecter. Deuxièmement, d'un point de vue pratique, Jean-Pierre s'occupe plutôt de l'extérieur. Il va chercher les enfants à l'école. Il les conduit à des activités ou il les mène à des rendez-vous auprès des intervenants médico-sociaux. De son côté, Suzanne a plutôt la charge de l'intérieur, c'est-à-dire l'entretien de la maison, la réalisation des lessives, la confection des repas, etc.

Au cours de la conversation, Jean-Pierre et Suzanne vont m'expliquer à quel point le placement familial est une affaire collective. D'une part, ils ne sont pas seuls, ils se disent appuyés par le service : « *Déjà on travaille à deux, c'est un gros soulagement et on travaille beaucoup avec le service. L'employeur est là, c'est clair. Malgré la distance, on n'est pas isolé. Quand on appelle, ils sont réactifs. Et le week-end, on sait qu'il y a un cadre d'astreinte. C'est rassurant* ». D'autre part, leurs deux enfants sont également impliqués. Désormais adultes et menant leur propre vie, ils passent de temps à autre voir leurs parents mais aussi les enfants placés avec qui ils ont noué des liens. Les uns et les autres ont d'ailleurs échangé leur téléphone portable et régulièrement ils s'appellent ou ils s'envoient des SMS. En cas de coups durs, ils sont mobilisables. D'après Jean-Pierre, Michel a récemment fait une « TS » pour tentative de suicide, manière de nommer qui relève du jargon professionnel et qui permet d'aborder le geste tout en le dédramatisant. A cette occasion dit-il, « *les enfants sont venus nous prêter main-forte et nous nous sommes serré les coudes* ». C'est en ce sens qu'on se situe ici chez « Les Martin » et non pas seulement chez Jean-Pierre et Suzanne.

Mardi 3 mars - A la découverte des enfants et des assistants familiaux

En arrivant en fin d'après-midi chez les Martin, je suis immédiatement mis au parfum. Tout d'abord, Jean-Pierre m'explique qu'un incident affecte toute la maisonnée. L'eau a sauté apparemment en raison d'une pression trop importante. Cela a provoqué une inondation et l'eau est coupée jusqu'à ce qu'il y ait réparation. La situation est évidemment problématique,

huit personnes ont à se laver, il y a le lave-vaisselle et les lessives qui tournent en permanence, sans compter les toilettes à utiliser. Jean-Pierre qui a repéré l'origine de la panne part faire plusieurs magasins à la recherche d'une pièce de rechange. Il espère régler l'incident rapidement. Ensuite, j'apprends qu'il y a eu un souci avec Sylvie, la dernière arrivée. Sylvie et Virginie se sont disputées pour une raison inconnue et la situation a dégénéré. La petite Virginie en est arrivée à l'insulter et à lui dire « *va niquer ta mère* ». Ce qui a blessé Sylvie. Les Martin qui n'ont pas pour habitude de laisser passer les choses ont réagi. Ils ont entendu les deux filles et demandé à Virginie de s'excuser. Malgré cela, Sylvie continue de faire la tête, sans doute n'a-t-elle pas encore encaissé l'offense. Jean-Pierre ajoute qu'ils avaient été avertis lors de la réunion de placement : « *On nous avait dit de nous méfier de Sylvie, on c'est le chef de service et la grand-mère (...) D'après eux, Sylvie semble super de prime abord, elle endort et vous devenez tout doux. Et là elle en profite quand vous avez la garde baissée* ». Néanmoins, il n'y a pas de quoi s'inquiéter pour les Martin. Ils en ont vu d'autres. En outre, ils considèrent que les conflits font partie du quotidien, l'important est de savoir faire face plutôt que de chercher à les éviter.

Après un premier temps d'échange, les Martin notent qu'il est l'heure d'aller chercher les enfants à l'école. Je décide d'accompagner Suzanne. Pendant le trajet, nous discutons et Suzanne ne va pas hésiter à entrer dans un registre personnel en me livrant des éléments sur son parcours. Suzanne est née au Bois d'Oingt. D'ailleurs ses parents, d'anciens viticulteurs, y habitent toujours. Pour des raisons professionnelles, elle a passé neuf ans à Tarare, une ville proche et plus grande que le Bois d'Oingt. Comme sa famille était propriétaire au Bois d'Oingt, elle y est retournée et elle y a construit sa maison actuelle. Dans l'histoire du couple, c'est Suzanne qui a commencé à être assistante familiale. Elle a désormais quinze ans de métier. Après avoir travaillé vingt-deux ans en usine, Jean-Pierre s'est décidé à franchir le pas et à rejoindre sa femme dans le métier d'assistant familial. Cela fait désormais neuf ans qu'il est assistant familial. Aujourd'hui il a pris goût à ce travail et il ne se verrait aucunement faire machine arrière.

Quand elle décrit l'intervention menée auprès des enfants accueillis, Suzanne prétend qu'ils sont devenus des « *parents de substitution (...) nous on les élève comme nos propres enfants. La plupart du temps on part avec eux en vacances. On est une famille !* » Le nombre d'enfants qui pourrait être une donnée problématique est un atout pour Suzanne. Cela multiplie les possibilités d'entraide ainsi que les stimulations positives pour l'évolution de l'enfant. Mais rien n'est simple car le métier d'assistant familial est un métier prenant. Cela commence tôt le matin. Cela se poursuit les week-ends. Sur les six enfants, seuls deux sortent de temps en temps pour des visites médiatisées. De plus, quand les plus âgés sortent en promenade ou pour rendre visite à des amis, les Martin conservent leur téléphone portable à portée de main au cas où il y aurait un souci. Dans ce contexte, il faut savoir se préserver et décompresser. Ce que fait Suzanne en regagnant sa chambre et en regardant tranquillement la télévision, à distance des espaces collectifs. Mais preuve de la complexité de la situation, il arrive qu'une des filles la rejoigne. Suzanne accepte volontiers à condition que d'autres ne suivent pas et que le moment partagé reste calme.

Alors que je demande à Suzanne ce que le métier d'assistant familial a changé dans leurs relations sociales, elle répond immédiatement : « *Ce métier il est très beau mais ça fait un tri. Pas de mon côté mais du côté de la belle famille. J'ai une belle-sœur qui ne comprend pas pourquoi on fait cela et le sens que cela a pour nous. Et on a des amis qui nous ont tourné le dos* ». Il faut ajouter que les Martin ont suscité des vocations. Ils ont donné envie à plusieurs personnes de devenir à leur tour assistants familiaux et de les rejoindre au service de placement. Un de leurs amis, Régis, se tâte pour suivre le mouvement. Il lui est arrivé de dépanner les Martin et de garder les enfants quelques jours. Et il se trouve qu'il y a pris goût. Cependant, on ne peut pas en dire autant de sa fille. Elle n'a pas supporté de devoir cohabiter avec d'autres enfants dans sa maison et de voir son père leur distribuer de l'affection.

Après avoir récupéré Ludovic, nous rentrons au domicile des Martin. Sur la route, nous passons devant la maison des parents de Suzanne et nous croisons un peu plus loin son père que Ludovic appelle « *papi* », preuve que des relations de type familiales ont été nouées. En rentrant vient l'heure du goûter. A cette occasion je découvre une partie des enfants. Ludovic s'offre un petit plaisir en mangeant un yaourt au café. Virginie opte pour un verre de jus d'orange et des biscuits apéritifs salés. Racontant sa journée, elle explique notamment qu'elle a vu une vidéo sur le recyclage des lampes. Puis la conversation dévie sur le sport. Virginie dit avoir pratiqué le basket, le karaté mais aussi, dans un autre registre, le twirling (discipline combinant la gymnastique et la danse tout en manipulant un bâton de majorette). Ludovic, lui, me parle de basket et de karaté. Suzanne qui tend l'oreille ajoute que ce n'est pas simple pour lui de participer à un sport collectif car il a des difficultés à rester concentré et à respecter les règles. Ludovic présente des « troubles du comportement ». Il demande de l'attention car il est facilement inquiet et angoissé. Récemment il est passé d'une prise en charge en accueil de jour relevant d'une hospitalisation psychiatrique à une prise en charge en Institut médico éducatif. Cela a été dur pour lui. Dans ce dernier cadre, les enfants sont plus nombreux. En outre, il ne comprend pas pourquoi il se retrouve avec des enfants différents de lui car trisomiques.

Mercredi 11 mars - De parent à assistant familial : quelle continuité ?

Finally les problèmes évoqués la fois précédente ont été résolus. Jean-Pierre m'explique qu'il a réussi à faire réparer l'installation sanitaire « *même si c'était à 21H30* ». Non sans humour, il prétend : « *C'est bien car ça met de l'animation, ça fait discuter, bouger. On s'ennuierait sinon* ». Quant à Sylvie, tout est rentré dans l'ordre. Elle a été recadrée et les troubles ont été dépassés. Autour d'un café, je pose quelques questions pour mieux comprendre ce qui se joue chez les Martin. J'aborde la question des solidarités entre enfants placés. S'il y a évidemment de l'égoïsme et des tensions comme dans toutes les familles nombreuses, dit Jean-Pierre, les solidarités sont bien présentes faisant se rencontrer les besoins des uns avec les compétences des autres. Pour étayer son propos, Jean-Pierre me donne quelques exemples : comme Ivan est plutôt un bon élève, Sylvie lui demande un coup de main pour faire ses devoirs. Michel donne de temps en temps des leçons de piano à Sylvie.

Ou encore les grands emmènent les petits se promener à l'extérieur. Puis je demande si la maison est un « chez soi » pour les enfants. Sans hésitation Jean-Pierre affirme : « *Tous disent qu'ici c'est notre maison. Pour moi c'est chez-eux* ». Il ajoute que « *C'est tranquilisant de savoir qu'ils se sont installés* ». Il faut dire à ce sujet que chaque enfant a sa chambre. De plus, dès l'arrivée d'un nouvel enfant les Martin lui proposent de changer la tapisserie, de revoir l'aménagement et la décoration afin de personnaliser les lieux. Tout en mettant en place des conditions favorables au bien-être de l'enfant, les Martin disent également veiller au respect de certaines limites. Ainsi pour Jean-Pierre, ils ne sont pas leurs parents et ils ne doivent pas être considérés de la sorte. Suzanne se montre critique vis-à-vis de ces assistants familiaux qui n'ont pas de distance et qui s'approprient les enfants placés. Ils pensent faire au mieux mais en réalité ils s'y prennent mal et ils perturbent l'enfant qui ne sait plus se repérer. Pour Suzanne, il s'agit surtout d'assistants familiaux qui n'ont pas eu d'enfants auparavant et qui vont se surimposer comme pour combler un manque. Si les Martin ne sont pas dans ce cas de figure, on peut dire aussi qu'ils ne sont pas des professionnels distants. C'est peut-être pour cette raison que Suzanne est souvent appelée « *nounou* » par les enfants. Surnom qui fait référence à celui donné aux nourrices et qui rappelle qu'un professionnel peut entrer dans le registre de la familiarité et des affections qui vont de pair.

Je vais ensuite diriger la conversation vers le métier d'assistant familial. Qu'est-ce qu'être assistant familial ? Comment apprend-on ce métier ? Il y a évidemment les formations et l'inscription dans un service. Il faut noter que ni Suzanne, ni Jean-Pierre n'ont le diplôme d'état. Suzanne ne se dit d'ailleurs pas convaincue de la pertinence de ce dernier. En plaisantant, elle ajoute que cela pourrait toujours lui faire quelques euros supplémentaires. Les Martin attirent mon attention sur un autre point tout à fait intéressant. Pour eux, leur métier s'inscrit dans la continuité de leur expérience parentale. Ils ont vu grandir leurs deux enfants. Ils ont été confrontés à leur vie quotidienne, à leur scolarité et à leur devenir. Désormais ils ont une certaine confiance en leurs capacités. Prudent, Jean-Pierre précise : « *Il y a un cumul mais tout ne marche pas pareil* ». On ne peut pas être parent avec les enfants placés comme avec ses propres enfants. En effet, les enfants placés ont des particularités. Ils ont vécu des événements douloureux voire traumatisants. Ils peuvent présenter de multiples problématiques. En outre, « *il y a aussi les parents à gérer* » c'est-à-dire le lien entre le parent et l'enfant, les retours au domicile, etc. Si, comme le disent les Martin, être assistant familial c'est aussi tirer parti de son expérience de parent, qu'en est-il de ceux qui n'ont jamais été parents ? Plutôt sceptique au sujet de ces assistants familiaux, Jean-Pierre dit toutefois « *on doit pouvoir devenir assistant familial sans avoir eu d'enfant avant mais il y a forcément une question de préparation* ». Il compare cette situation à celle de jeunes assistants sociaux ou éducateurs pour qui « *ce n'est pas impossible mais ce n'est pas simple de donner des conseils pour élever des enfants sans en avoir soi-même* ».

Jeudi 19 mars - Quelles 'qualités' pour être assistant familial ?

Aujourd'hui il est prévu que je déjeune chez les Martin. J'ai été invité pour observer ce qui peut se passer pendant un repas. Au menu du jour concocté par Suzanne figurent une salade verte avec des œufs mimosas, du veau et un gratin d'épinards. Sylvie qui est de corvée cette semaine met la table non sans protester quelque peu. Puis tout le monde s'installe. Sont présents Jean-Pierre, Suzanne, Sylvie, Ivan, Virginie et moi-même. Alors que nous commençons l'entrée, les Martin me parlent spontanément d'Odette. Jean-Pierre et Suzanne sont formels : plus rien ne va avec elle ces temps-ci. Elle se laisse aller. Elle mange beaucoup. Elle est sale. Par ailleurs, en une semaine elle a dépensé 150 euros alors qu'elle gagne 600 euros par mois mais, demande Suzanne, « *Comment fera-t-elle quand elle volera de ses propres ailes ? Comme ça elle s'en sortira pas !* ». De plus, Odette est en train de passer le code. Jean-Pierre constate à ce propos : « *Depuis un mois elle a pas fait de progrès. Elle en est à trente fautes sur quarante questions. Elle ne réfléchit pas assez* ». Pour Jean-Pierre, il serait logique qu'elle arrête cette démarche. Sauf, ajoute-t-il, qu'après sa formation elle ne sera embauchée qu'à condition d'avoir le permis. Alors que faire ? Bien que désespérés, les Martin ont tendance à penser que la situation se débloquera plus tard, quand Odette aura une prise de conscience, un déclic. Les agissements d'Odette, pense Suzanne, sont peut-être la traduction d'un certain malaise. Il faut rappeler qu'elle traverse une situation particulière. Actuellement sous « contrat jeune majeur », elle ne sait pas vraiment de quoi demain sera fait. Il est prévu que de ses dix-huit à ses dix-neuf ans, elle reste chez les Martin. En contrepartie, elle s'engage à verser un petit loyer. Quant aux perspectives, un accompagnement en Service d'accompagnement à la vie sociale doit mis en place afin de prendre le relais des Martin et de permettre à Odette d'accéder à son propre logement. Jean-Pierre et Suzanne espèrent que tout cela fonctionnera. Ils constatent aussi, en prenant du recul, que tout n'est pas négatif chez Odette, au contraire même. Ainsi Suzanne pour qui « *il ne faut pas oublier qu'elle revient de loin, on l'a porté à bout de bras et franchement elle a bien avancé !* »

Au cours du repas, je note que l'ambiance est détendue et conviviale. Virginie raconte à tous sa matinée à l'école. Elle explique notamment comment elle a aidé dans ses devoirs une de ses copines de classe. Ivan prend la parole pour parler de ses vacances au ski dans le cadre scolaire, du beau temps dont il a profité, des activités réalisées en compagnie de ses camarades. Repensant à leur accompagnement d'Odette et les voyant à table en train de diriger les enfants ou d'animer l'ambiance, j'interpelle les Martin sur un sujet particulièrement questionnant : quelles qualités faut-il au juste pour être assistant familial ? Après un petit temps de réflexion, chacun répond à son tour. Pour Suzanne, il faut de la patience, de la passion, de bonnes épaules pour supporter les situations de crise, un fort caractère pour faire face au quotidien, de la franchise pour dire aux enfants ce qui fonctionne ou dysfonctionne, de l'expérience en tant que parent. Preuve de leur complémentarité, Jean-Pierre acquiesce et ajoute qu'il est important de faire respecter les règles tout en étant souple, d'être à l'écoute et de savoir se remettre en question, de permettre aux enfants de s'attacher aux assistants familiaux et d'investir le domicile. Sollicité par Suzanne, Ivan mentionne, lui, trois caractéristiques : « *Etre attentif, rigide mais pas trop, un instinct maternel comme dans*

une famille normale ». Puis, donnant à penser que les caractéristiques mentionnées par le couple sont bien mises en œuvre, il se tourne vers Suzanne et lui dit : « *Tu sais, je te considère un peu comme ma mère* ».

Mardi 31 mars - Des difficultés des enfants accueillis à celles de ses propres enfants

Cette fois j'ai rendez-vous chez les Martin à 18H00. Il s'agit de la sixième observation. Ce soir cela va être l'occasion pour moi de voir une partie de la famille réunie autour de la table lors d'un repas. Ayant été invité à dîner et étant toujours bien reçu, j'ai pris soin d'acheter préalablement des fleurs pour la maîtresse de maison et un gâteau pour tous, une tarte au citron, pour le dessert.

En arrivant, je suis comme d'habitude invité à prendre place à la table du salon. Suzanne et Jean-Pierre s'assoient en face de moi. Avant que la conversation ne démarre, Jean-Pierre me sert un verre pour me désaltérer. Comme souvent dans ce type de circonstances, on parle tout d'abord de la pluie et du beau temps, on se donne des nouvelles. Puis la conversation ne va pas tarder à prendre une tournure sérieuse. J'apprends que le père de Ludovic et Virginie vient d'être jugé et condamné à deux ans de prison ferme. Jean-Pierre va alors m'expliquer plus en détail les faits : en 2012 Ludovic et Virginie allaient régulièrement visiter leur père les mercredis et les week-ends. Un soir alors que Jean-Pierre les ramène chez lui en automobile, Virginie dit : « *Notre papa nous a fait voir son zizi* ». C'est évidemment la stupéfaction pour les Martin. Inquiète, Suzanne est néanmoins prudente : comment savoir si l'enfant dit vrai ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Cela n'est pas évident pour Suzanne qui connaît une personne qui a été condamnée pour pédophilie puis innocentée après rétractation des plaignants. En discutant avec Ludovic et Virginie, les Martin essaient d'en apprendre davantage mais visiblement il ne s'est rien passé de plus. Ils demandent alors aux enfants de les avertir si cela venait à se reproduire.

Peu de temps après, c'est bien ce qui va se passer. De retour en voiture au domicile de la famille d'accueil, Virginie s'exprime de nouveau : « *Il a refait papa. Il nous a refait voir. Il était allongé tout nu sur le lit* ». Il semblerait qu'à cette occasion le père les ait contraints à le regarder se masturber. Cette fois les Martin appellent le service dès le lendemain matin à la première heure. Dans la foulée, ils vont être auditionnés par le commissariat. En outre, les enfants vont devoir être examinés à l'hôpital pour déterminer s'il y a eu ou non pénétration. Tout cela a évidemment choqué les deux enfants. Suzanne constate : « *Virginie, ça l'a fait lâcher en classe, elle allait pas bien* ». Rétrospectivement, à la lumière de ces événements, certains gestes des enfants vont être examinés sous un jour nouveau pour prendre un réel sens. Ainsi quand Ludovic s'est déshabillé entièrement devant ses camarades de classe ou encore quand lui et Virginie ont mimé à plusieurs reprises un acte sexuel. Au final, il aura fallu trois ans à la justice pour cheminer et rendre son verdict. C'est un soulagement et une satisfaction pour la petite Virginie qui a été entendue et reconnue.

Après un premier temps d'échange assez intense, voyant que l'heure tourne, Les Martin vont s'activer. Virginie qui est de corvée cette semaine va mettre la table. Suzanne, elle, annonce le

menu du soir et va servir tour à tour, une salade, un hachis parmentier, des fromages et de la tarte. A table l'ambiance est on ne peut plus animée. Il faut dire que nous sommes huit en tout. Outre un invité, il y a cinq enfants accueillis, à savoir Ivan, Virginie, Odette, Ludovic, Sylvie, les assistants familiaux, Jean-Pierre et Suzanne. Je note la répartition des places. Jean-Pierre est en face de Suzanne. Les deux enfants les plus âgés, Ivan et Odette, sont à l'autre bout de la table. Virginie qui a besoin d'attention s'est mise à côté de Suzanne. Enfin, étonnamment les garçons sont d'un côté et les filles de l'autre. Au cours du repas, parfois l'attention de tous se focalise sur un sujet, l'école, les animaux, les vacances, etc., d'autres fois les conversations se multiplient et s'entrecroisent, générant un bruit conséquent vite assourdissant pour un non-habitué. Comme observé précédemment, au milieu de cet ensemble Sylvie joue un rôle de premier plan. En charge de l'animation, elle monte la voix, fait de grands gestes, enchaîne les blagues et de temps en temps invente de nouveaux mots. Si elle sait plaisanter au détriment des uns et des autres, en retour ils le lui rendent bien en la comparant au footballeur Franck Ribery connu par ses maladresses à l'oral ou encore en s'en prenant à son chanteur préféré, Justin Bieber, dont ils moquent la voix et le physique. Ce qu'il faut souligner ici, c'est que l'humour n'est pas destiné à blesser l'autre. Il est plutôt une sorte de jeu qui, manipulé avec un certain tact, permet aux uns et autres de confirmer voire de resserrer les liens sociaux.

Une fois le repas terminé, les enfants gagnent leur chambre ou la pièce jouxtant le salon dans laquelle ils peuvent surfer sur internet ou jouer à un jeu vidéo. Je me retrouve à nouveau seul avec Suzanne et Jean-Pierre. Certainement parce qu'elle a besoin de parler, Suzanne va aborder d'elle-même un sujet plus personnel qui l'émeut fortement ces derniers temps. Leur fille âgée de vingt-quatre ans a rompu aujourd'hui avec son compagnon. Mais ce qui pourrait être un drame est en fait une bonne nouvelle. Suzanne décrit celui-ci comme quelqu'un qui n'a pas de projet et qui est un « *assisté* ». Il s'inquiète facilement, il est jaloux « *même quand elle fait des câlins aux petits* » (les enfants placés). Plus grave, il en est venu à la surveiller, à vérifier tous ses dires. Et petit à petit il l'a isolé de ses amis et de ses parents. Ce faisant, la vie de sa fille est devenue infernale. Ce qui est étonnant, c'est que ce jeune homme a lui-même été placé. De plus, il a eu un premier enfant avec une autre jeune femme qu'il n'a pas voulu reconnaître pour des raisons financières. Troublante coïncidence car le jeune homme, tel qu'il est dépeint, ne va pas sans rappeler les parents d'enfants placés.

Pour les Martin, il était temps qu'il y ait un changement. Ils savent que le moment est crucial pour leur fille. Il faut qu'elle tienne bon et qu'elle conserve ses distances. Pour cette raison et pour quelque temps au moins, elle va revenir au domicile parental. Parmi les enfants, certains l'attendent déjà. Virginie se dit prête à l'installer dans sa chambre. Avec ce nouveau drame, la vie n'est pas simple pour les Martin. Tout en étant préoccupés par leur fille, ils doivent continuer l'accueil, rester disponibles et à l'écoute des enfants placés. On comprend que c'est aussi cela le métier d'assistant familial, une capacité à prendre sur soi, à jongler avec des difficultés multiples mêlant étroitement le registre professionnel et personnel.

Mercredi 11 mars - Une jeune professionnelle désenchantée

Je me rends au domicile de Natacha ce mercredi 11 mars. Nous avons rendez-vous à 13h30, je suis un peu en avance. Elle m'accueille avec un large sourire et les paroles suivantes : « *Visiblement on est de la même génération, donc on se fait la bise ! Et comme on va travailler longtemps ensemble, on va se tutoyer et s'appeler par nos prénoms !* ». Le ton est donné. Tout va très vite, j'avais imaginé que la discussion reviendrait sur la recherche, que peut-être Natacha aurait envie d'en savoir un peu plus sur cette personne qui s'immisce dans son quotidien, que nous n'entrerions dans le « vif du sujet » qu'après avoir échangé les banalités d'usage. Mais rien de tout cela ne s'est produit. Tout en me proposant thé ou café, tout en me faisant entrer dans la pièce principale de sa maison, avant même que nous ne soyons assises, Natacha me parle de son choix professionnel et des déceptions qui en découlent. Je ne peux que l'écouter, même si je profite d'un ralentissement de sa parole pour lui demander l'autorisation d'enregistrer notre discussion.

Natacha vient d'avoir 50 ans, elle est mariée avec Thibault qui travaille à son compte dans l'entretien des entreprises. Pas très grande, musclée et toute en rondeur, elle est avenante et je me sens tout de suite à l'aise avec elle. Le couple a trois enfants. Coline, 24 ans, prépare une licence en alternance sur Bourg-en-Bresse et vient à la maison lorsqu'elle est en stage dans la région ; Ronald, 21 ans bientôt, travaille dans le BTP et vit encore à la maison ; Charlie, 15 ans, est en classe de seconde dans le lycée du village. Natacha a exercé longtemps et exerce encore le métier d'assistante maternelle. Le projet de devenir assistant familial s'est imposé peu à peu dans son esprit, Natacha étant convaincue qu'elle « *peut sortir la tête de l'eau des enfants* » qui vont mal. Son mari a eu besoin de temps pour accepter ce projet, mais aujourd'hui il la soutient pleinement. Elle est donc une toute jeune assistante familiale puisqu'elle accueille Dorian, 10 ans, depuis Noël 2014. Dorian est en fait confié à la Maison d'enfants depuis 6 ans, il vient chez Natacha du mardi soir au jeudi matin, puis le week-end. Il devrait lui être confié à temps plein en juillet.

Natacha a par conséquent moins de trois mois de recul sur son activité et évoque de suite le désenchantement qui ne s'est pas fait attendre. Ainsi, dénonce-t-elle « *une usine à assister* » composée d'une multitude d'intervenants qui travaillent autour de Dorian : les éducateurs du foyer, l'éducatrice du service, la psychologue, l'institutrice, les salariés de la Maison du Département, etc. « *Il y a trop d'intermédiaires et nous, on est inexistant, on ne compte pas* », dit-elle. De plus, elle précise que sa perception de la situation de Dorian est différente de celle des autres professionnels. Par exemple si l'éducatrice spécialisée du service dit que la priorité ce n'est pas l'école, Natacha quant à elle pense que, bien au contraire, l'école est le moyen pour Dorian de s'en sortir.

Partant d'abord de sa situation professionnelle, de celle de Dorian, elle généralise ensuite en expliquant que ses collègues pensent la même chose qu'elle. Pour preuve, elle revient sur une situation qui a été évoquée lors de la dernière réunion d'équipe, celle d'un jeune présenté comme un « *fainéant* » par l'assistant familial à qui il est confié et comme « *dépressif* » par la

psychologue. Natacha explique alors que ce jeune, comme tous ceux du service, manipule les intervenants car il sait que « *quand il pleure il obtient ce qu'il veut* ». Il joue donc un rôle au service et se montre très différent au sein de sa famille d'accueil. Natacha note que, concernant Dorian, « *on lui trouve trop d'excuses* ». Pour elle, plaindre Dorian ne le fera pas avancer.

Natacha se plaint également d'une autre forme de non prise en compte : des décisions sont imposées à l'assistant familial sans même avoir été parlées préalablement. Natacha donne l'exemple de Dorian qui devrait partir la semaine prochaine avec l'école, mais dont le comportement agressif remet en cause sa participation à une classe de neige. L'éducatrice spécialisée du service a trouvé une solution et négocié avec l'école que si Dorian partait Natacha viendrait le chercher en cas de problème. Cette dernière rappelle alors qu'elle est aussi assistante maternelle et qu'elle n'est pas libre de ses allées et venues puisqu'elle garde souvent à son domicile des enfants de particuliers. Elle ne comprend donc pas que l'éducatrice puisse prendre de telles décisions sans la concerter. Elle a toutefois une théorie. Elle pense que si sa parole, et celle de ses collègues, comptent si peu, c'est parce qu'« *on n'est pas assez qualifié* ». Elle précise alors : « *Ils ne vivent pas avec les enfants, eux, ils se basent sur leurs études* ». « *Ils* » représentant les autres professionnels (éducateur, chef de service, psychologue). Natacha insiste alors sur la connaissance qu'ont les assistants familiaux des enfants confiés, connaissance permise par le fait de vivre ensemble, dans la durée. Elle soutient que cela a largement autant de valeur que les connaissances acquises dans les livres.

Mardi 24 mars - Une assistante familiale concentrée sur sa tâche

Après le point individuel effectué au service, j'ai rendez-vous au domicile de Natacha. Nous arrivons chez elle à 16h, en même temps que Dorian, Thibault est là, il bricole sa moto. Natacha propose immédiatement thé ou café, coupe un morceau de tarte, nous prenons place autour de la grande table qui se trouve dans l'espace cuisine. J'en profite pour regarder un peu l'aménagement de la pièce dans laquelle nous sommes installés car la dernière fois j'étais captivée par les propos de Natacha et je n'avais pas accordé d'attention à la maison. Je réalise alors que la pièce de vie est très grande, aménagée en différents espaces. Le coin-cuisine s'articule autour de cette immense table en bois, magnifique. Les meubles rouges et gris, modernes, contrastent avec l'aspect rustique de cette table. Un « coin télé » et un autre espace « bureau » cohabitent dans cette pièce, le tout donnant une impression de « vie ». Le dynamisme de Natacha renforce sans doute cette impression : elle ne se pose pas, donne des biscuits à Dorian, parle à tous. Dorian me regarde avec curiosité. Je prends quelques minutes pour me présenter, il écoute et sourit. Thibault, lui, reste dix minutes, le temps de boire un thé, puis il retourne bricoler.

Natacha va soutenir Dorian dans ses devoirs. Ils sont assis côte à côte, sur la grande table de la cuisine, extrêmement concentrés. Natacha alterne les phrases d'encouragement et les menaces, tout en gardant une voix calme, ferme et douce. Dorian se décourage parfois : « *J'en ai marre de ces devoirs* ». Mais Natacha le rassure et il en vient à bout. La séance s'achève

par des encouragements : « *C'est bien, tu travailles, tu as vu les progrès que tu as déjà faits en écriture ?* ».

Pendant près de trois quarts d'heure, la maison a été très calme. Quand Charlie arrive, avec l'énergie de ses 15 ans, elle a beaucoup de choses à raconter entre le rattrapage d'un devoir sur table, une heure de colle, une intervention de la police au collège, etc. Elle s'installe à la même table que sa mère et Dorian, goûte, prend la parole, s'arrête. Natacha reste concentrée sur Dorian, même si elle regarde Charlie de temps à autre, il est perceptible que son attention est toute à Dorian. Dorian et Charlie n'échangent quant à eux pas un mot, pas un regard. Charlie s'empresse de parler quand Dorian se rend aux toilettes et quand il termine ses devoirs. Dorian va alors se poser dans le canapé, s'enroule dans une couverture. « *On en a une chacun* », précise Natacha. Il n'en bougera plus. Natacha commence la préparation du repas tout en discutant. Elle explique que le regard et l'avis de son mari comptent pour elle. Ils lui permettent de prendre du recul sur son travail. Je pars à 19h, Dorian est toujours devant la télé, Natacha poursuit la préparation du repas, Thibault est dans la cour et répare sa moto, Charlie est parti au code avec une copine et Coline ne devrait pas tarder.

Mardi 31 mars - Traiter l'enfant placé comme son propre enfant : une volonté mise en œuvre

J'ai rendez-vous chez Natacha à 16 heures. Elle est seule quand j'arrive et d'emblée me demande si ce qu'elle m'a dit « *ressortira dans l'étude* » et si elle pourra lire cette dernière. Je la rassure et lui rappelle les objectifs de la recherche. Ce qui lui tient à cœur, c'est que je comprenne bien la réalité de son métier. Pour elle, « *nous les assistants familiaux on est à l'intérieur alors que les autres professionnels regardent tout cela de l'extérieur* ». Elle revient sur un conseil donné par la chef de service qui est de lire des histoires le soir à Dorian alors qu'il apprécie de lire ses BD tranquillement et qu'il n'a pas de problème d'endormissement. Elle conclut que ce conseil est donné en lien avec des théories qui préconisent la lecture le soir au coucher pour des enfants de 10 ans sans tenir compte du vécu de l'enfant. Elle reproche aussi aux professionnels comme les éducateurs ou la chef de service de « *mettre une étiquette sur les enfants placés et de voir essentiellement leurs problèmes* ». Ce faisant, ils occultent leur capacité à vivre comme les autres enfants et du même coup leur capacité à se reconstruire. Natacha affirme traiter Dorian comme n'importe quel enfant. Les règles de la maison et les conceptions éducatives de Natacha restent les mêmes, elle dit ne pas faire de différence entre Charlie et Dorian. Ce que je ne vais pas tarder à constater. Apprenant que Dorian a frappé un enfant, elle le recadre d'un ton ferme. Elle en fait de même avec Charlie qui arrive peu de temps après et qui ramène un bulletin trimestriel pas aussi bon que souhaité. Je note aussi que, tout en étant ferme, Natacha sait dialoguer et être à l'écoute. Par ailleurs, une fois que tout est dit, elle fait en sorte que tout le monde passe à autre chose. Pour autant, Natacha ne souhaite pas faire comme si Dorian faisait véritablement partie de la famille et elle prévoit des temps sans lui afin de se retrouver avec les siens. Ainsi cet été, elle envisage de

partir deux semaines en vacances avec Thibault et Charlie. Mais ils prolongeront leur séjour d'une semaine dans le même camping et Dorian les y rejoindra.

Mardi 7 avril - Une soirée ordinaire en famille

J'arrive chez Natacha en fin de journée. D'entrée, elle me dit son inquiétude pour Dorian car elle a eu une réunion ce matin au service où elle a appris que l'école a fait une demande d'orientation en ITEP. Elle ne connaît pas ce type d'établissement, elle craint que ce ne soit pas adapté et que cela contrarie son intégration chez elle. Natacha est surprise par la réaction des autres professionnels, notamment de Corinne, qui reprochent à l'école d'avoir fait cette demande sans les informer, mais qui ne s'inquiètent pas sur le fond. Encore une fois, elle constate un décalage dans leurs façons de percevoir les faits.

Dorian nous rejoint, il se pose sur le canapé et regarde la télévision. Natacha plie le linge, l'ambiance est détendue. J'entends la voix et les éclats de rire de Charlie qui est dans sa chambre. Puis Natacha prépare le repas pour demain. Ronald, le fils de Thibault et Natacha, arrive du travail. Je suis assise vers l'entrée, il me voit de suite, me fait spontanément la bise et s'éloigne avant même que je ne me présente. Il démarre ensuite une discussion avec sa mère, évoquant le boulot, ses comptes, les papiers, ses vacances, comme si je n'étais pas là, même si de temps à autre il me jette un coup d'œil furtif. Quand il monte se doucher, je demande à Natacha comment elle a expliqué ma présence à ses enfants. Elle leur a simplement dit que « *ce soir il y aura Chantal* » et que je n'ai pas besoin de m'inquiéter car ses enfants sont cool et ouverts.

Puis vient l'heure du dîner. A son rythme Dorian met la table en chantonnant. Il va enfiler son pyjama avant de passer à table. Natacha prépare des croque-madame sous le regard de Dorian qui est quasiment collé à elle. Le repas se passe calmement, nous parlons de choses et d'autres, équilibre alimentaire, sport, etc. Thibault nous rejoint à 20h30, il blague avec Dylan qui se montre très réceptif. Natacha demande à Dorian de monter dans sa chambre car il a besoin d'un peu de temps pour se coucher et s'endormir. Dorian obéit sans souci. Ronald, fatigué, monte lui aussi se coucher.

De retour d'une séance de gymnastique, Charlie occupe l'espace. Elle virevolte autour de la table pour se préparer un repas qui soit à la fois végétarien et équilibré. En même temps, elle interpelle son père, sa mère, sur l'école, sa santé, etc. Elle est pleine d'énergie et toujours en mouvement. Bien que je me sois éloignée de la table qui est le cœur stratégique de la maison, chacun tente de m'associer à la discussion, soit en me cherchant du regard, soit en m'interpellant directement. C'est comme si le fait d'avoir partagé ce repas me donnait une autre place, mais du coup je suis mal à l'aise, tiraillée entre la nécessité de conserver une certaine distance et l'envie de discuter franchement et cordialement avec cette famille. Je crois être sauvée alors que Charlie aborde le sujet très intime de sa virginité ; rapidement je signifie que je vais les laisser poursuivre cette discussion qui ne me regarde pas. Charlie répond que je ne la gêne pas, ce qui permet à Natacha d'enchérir : « *Tu vois, on parle de tout chez nous, il n'y a pas de tabou !* ».

Le sujet de discussion évolue car Thibault veut en savoir plus sur les ITEP. Qui sont les enfants accueillis en ITEP ? Pourquoi vont-ils dans ces établissements ? Est-ce que Dorian sera à sa place ? Qui peut demander cette orientation ? Combien de temps ça prend ? Qui décide ? Thibault explique percevoir de la colère chez Dorian. Il imagine très bien ce que peut donner cet enfant s'il ne se maîtrise pas. Est-ce que cela arrivera un jour chez nous ? Natacha ne répond pas, mais elle écoute avec beaucoup d'attention. Vers 22h30, je quitte les lieux et je remercie chaleureusement la famille pour l'accueil réservé.

Extrait de carnet de terrain

Mardi 10 mars - Un assistant familial plutôt critique

Comme prévu, je me rends chez Luc, assistant familial, qui habite une maison en territoire rural. A dire vrai, l'enquête avec lui n'a pas commencé au mieux. Il affiche un certain étonnement et je décèle en lui une pointe de mécontentement. Effectivement, il dit avoir été informé à la dernière minute de la recherche tout comme il n'avait pas conscience de l'implication attendue : il pensait faire un entretien avec moi et non pas m'accueillir plusieurs fois de suite à son domicile. C'est un problème, selon lui, pour l'intimité familiale, mais aussi parce qu'il ne va pas tarder à accueillir un nouvel enfant pour quelques semaines. Toutefois l'enquête à son domicile est possible à condition que la date et la durée des visites soient négociées et non imposées, ce dont nous convenons ensemble.

Après avoir fait le tour de la propriété, nous nous installons à la table du salon et je ne vais pas tarder à comprendre qui est Luc. Si d'autres personnes ont un naturel réservé, lui dit avoir un franc-parler, au cours de cette première observation il répète à plusieurs reprises : « *Je vous livre tout !* ». Mais de quoi s'agit-il au juste ? Luc se montre critique envers le service : « *Un exemple bien parlant, quand des rendez-vous sont fixés, je suis prévenu après, c'est fréquent* ». En somme, Luc n'a pas le sentiment d'être un intervenant social comme les autres. En tant qu'assistant familial, il se sent moins bien considéré, comme il l'exprime clairement : « *Pour moi il y a l'équipe et les familles d'accueil. On est toujours un peu à part. Pourtant on nous avait dit en formation qu'on devait s'intégrer, moi je veux bien, mais il faut aussi que de l'autre côté cela suive sinon...* ». Autre point problématique qui l'a marqué au cours de sa formation, Luc affirme avoir entendu différentes versions concernant le lien à l'enfant placé : « *Pour certains formateurs il ne faut pas d'attachement, pour d'autres il en faut, mais qui faut-il croire ? J'essaie de trouver un juste milieu, mais ce n'est pas simple* ». Et c'est bien ce que je constate dans sa relation à Yacine puisqu'il lui dispense clairement de l'affection tout en lui signifiant qu'il ne fait pas partie de la famille.

Pour en dire plus sur Luc, il est un jeune assistant familial puisqu'il a désormais deux ans de métier, il a commencé en 2012. Les débuts n'ont pas été simples, sa fille éprouvait un peu de jalousie envers Yacine et maintenant sa femme, infirmière, travaille de nuit, aussi ils vivent de manière désynchronisée. Pour cette raison, ils ne partagent pas toujours la même chambre afin de ne pas se déranger mutuellement. Bref, on devine que la situation n'est pas simple pour le couple qui se retrouve mis à l'épreuve.

Vendredi 20 mars - « *Je ne veux pas me mettre en arrêt maladie, les enfants ne le supporteraient pas* »

C'est ma première visite chez Colette. Nous nous sommes donné rendez-vous une heure avant que les enfants rentrent de l'école pour avoir le temps d'échanger. Elle habite une grande maison, au milieu des montagnes et de la nature, postée sur le flanc d'une colline, offrant une vue prenante sur un plateau en contre bas. Je suis très bien accueilli, Colette est seule au domicile. Nous partageons un café et je prends le temps de me présenter et d'échanger sur la recherche. J'avoue être un peu stressé. C'est ma première visite chez un assistant familial, j'ai l'habitude de rencontrer des professionnels dans un contexte institutionnel et non au domicile. Colette est assistante familiale depuis 25 ans. « *C'est une histoire de famille* », me dit-elle. En effet, sa mère était également assistante familiale. Elle a grandi entourée d'enfants placés. Elle a baigné dans cet univers toute son enfance. Ce vécu l'aide dans son travail, notamment vis-à-vis de son fils. Elle sait que ce n'est pas simple d'être l'enfant d'une assistante familiale. Elle a tout de même reproduit les erreurs de sa mère, son fils ne manque pas de lui faire des reproches : « *Il faut que je sois placé pour que tu m'emmènes chez le médecin ?* ». Cette histoire de famille ne s'arrête pas là. Son fils, à présent indépendant, s'est marié avec une femme qui a été placée et qui a grandi en famille d'accueil. Ils sont actuellement en train de faire les démarches pour accueillir à leur tour.

Colette a connu beaucoup d'enfants placés dans sa carrière. Dans l'ensemble, les placements se sont très bien passés. Seulement quelques histoires ont mal tourné, des accueils n'ayant pas pu se poursuivre et se terminant sur un échec. Signe positif, elle me dit recevoir des nouvelles de quasiment tous les enfants qui ont été placés chez elle. Aujourd'hui la famille accueille quatre enfants, dont un jeune en « *dépannage* » car une autre assistante familiale est en arrêt maladie. Parmi tous les enfants accueillis auparavant, une fille se démarque. Colette en parle avec un grand sourire. C'est « *ma fille de cœur* », dit-elle. Celle-ci est restée plus de 18 ans chez eux. Elle est aujourd'hui mère de famille et Colette considère ses enfants comme ses propres petits enfants. Elle va d'ailleurs se marier bientôt et pour Colette c'est incontestablement une grande réussite.

Le mari de Colette nous rejoint ensuite. Il est pâtissier, il sort du travail assez tôt et a le temps d'aller chercher les enfants. Il est accompagné de Rémi et Anaïs, respectivement âgés de 10 et 11 ans. Après quelques minutes de discussion, on me propose de descendre à pied au village chercher « *les filles* ». « *Les enfants aiment bien, ça leur fait une promenade* », me dit Colette. Le village est en bas, à vingt minutes à pied. Une ballade me semble un moment parfait pour un premier contact avec les enfants, c'est l'occasion de discuter tranquillement. Les enfants nous parlent de l'éclipse ayant eu lieu le matin même. Nous arrivons au village et Colette échange avec la vendeuse de l'épicerie. Rémi râle un peu car Colette met trop de temps : « *Elle est toujours en train de parler pendant des heures* ». Les deux filles nous rejoignent. Elles ont 15 et 16 ans. Colette me dit que les enfants avaient peur que je vienne : étais-je là pour les espionner ? Colette félicite Marie pour ses notes : « *J'ai reçu ton bulletin, c'est*

vraiment excellent. Tu vas faire de grandes études ». « *Ce n'est qu'un bac pro* », répond Marie. Une fois à la maison, Rémi me parle de son placement. Il est arrivé ici alors qu'il n'avait que 15 jours, à la sortie de l'hôpital. Il se souvient avoir appelé Colette « *maman* » pendant longtemps. Colette, elle, ne se rappelle plus. Maintenant il la nomme « *Coco* ». Et sa mère il la voit de temps en temps, mais il n'aime pas trop, elle lui met la pression pour qu'il revienne chez elle et cela entraîne de mauvaises relations avec la famille d'accueil.

Nous nous rendons ensuite en cuisine pour préparer le repas du soir, des croque-monsieur. Les enfants participent et c'est apparemment dû à ma présence. Leila, la jeune accueillie provisoirement, fait beaucoup de blagues. Elle se moque des deux plus jeunes et je ressens des tensions entre elles. Nous parlons des réseaux sociaux et de Facebook. Réticente, Colette pense que c'est dangereux. C'est apparemment surtout Marie qui est concernée. Colette lui limite un peu l'accès à l'ordinateur, elle s'inquiète beaucoup : « *Tu ne parles pas à des inconnus sur internet hein ?* ». La famille échange ensuite au sujet du mariage de la « *fillette de cœur* » où ils se rendent tous dans un mois. Tout le monde est très excité par l'événement. Je remarque que Colette n'arrive pas bien à cuisiner, elle a un doigt qui la fait souffrir, elle s'est blessée. Le service lui a proposé de prendre un arrêt maladie, mais elle a refusé car « *les enfants ne le supporteraient pas* ».

Mardi 24 mars - Les conséquences du placement pour le conjoint de l'assistant familial

En arrivant ce matin chez Luc, je suis immédiatement mis au parfum, il y a eu des soucis avec la petite accueillie depuis peu, Lina : « *Elle a eu de sérieux problèmes respiratoires et ça nous a inquiétés* ». De plus, « *Elle va devoir partir dans quelques jours et on s'est attaché à elle, ce n'est pas simple, mais c'est comme ça !* ». Luc tire toutefois un bilan positif de ces quelques semaines d'accueil : « *C'est bien, on sent qu'elle est à l'aise chez-nous, au début elle regardait tout, partout, elle appelait beaucoup aussi. Et là elle est plus calme, elle joue plus facilement seule. Quand elle est arrivée, fallait pas l'approcher, lui faire de câlins, maintenant elle est en demande* ». Je constate en effet que Lina a intégré la maison. Elle appelle Luc « *tonton* », elle joue avec Yacine et elle met les couverts.

Puis nous passons à table, Yacine visiblement au courant de la recherche m'interpelle : « *Tu vas observer avec quoi ? Tu seras caché ? Tu auras un appareil photo ?* ». Pour lui expliquer et peut-être le rassurer, je lui montre mon carnet de terrain dans lequel je consigne mes observations. Luc rebondit et prétend, sur le ton de la boutade, que la recherche va aboutir à un guide sur les familles d'accueil, comme il peut exister des guides dans la restauration, ainsi on saura quelles familles valent le coup ou quelles autres doivent être évitées. Alors que je dis apprécier le dessert, Luc ajoute en souriant, « *bon on va gagner une étoile !* », propos qui indique que ma présence ne laisse pas indifférent et qu'il en va pour lui de la préservation de son image familiale et professionnelle. Ce premier repas va être l'occasion pour moi de faire plus ample connaissance avec sa femme, Jocelyne. Je constate que celle-ci veille sur les enfants placés, elle surveille leur alimentation, leur manière de se tenir à table, elle demande à Yacine de lui raconter sa matinée à l'école. En aparté, elle me confie cependant que ce n'est

pas simple d'être famille d'accueil. Elle a déjà fort affaire en matière de relationnel à l'hôpital et elle doit poursuivre sur ce même registre à la maison avec les enfants placés. En même temps, elle ne peut pas faire autrement, elle qui se dit sensible à ces enfants qu'elle décrit comme touchants.

Lundi 29 juin - Force et impasse de la critique

Cette fois, je retourne au domicile de Luc. J'ai été invité à partager une potée auvergnate, plat apprécié par mon hôte qui est issu de cette région. Je suis plutôt chanceux car ses deux enfants sont là et la conversation avec eux s'avère intéressante. Le garçon désormais majeur n'a pas rencontré de problèmes avec les enfants placés. Pour lui, cela tient à son sexe et à son âge qui font qu'il impose naturellement le respect. Avec Yassine il s'est trouvé dans la position plutôt confortable de « grand frère » : il conseille, éduque et, quand il parle ou quand il hausse le ton, il est écouté. Il n'en va pas de même pour la sœur cadette qui demeure en difficulté avec Yassine qu'elle apprécie et qu'elle nomme affectueusement « *la glu* », expression indiquant un besoin d'attachement, positif en soi, mais qui peut devenir trop important. Jocelyne ajoute que « *Mieux vaut être à la place de Luc ou de mon fils qu'à la mienne ou à celle de ma fille car Yassine, il faut le dire, il a un problème avec les femmes, je veux dire sa mère, et ça se reporte sur nous...* ».

Après ce temps de discussion et après le déjeuner, Luc et moi nous nous isolons afin d'échanger dans le calme. Luc tient de nouveau un discours critique. Il constate que le service prend des initiatives sans consulter les assistants familiaux : « *Les visites médiatisées ont été réorganisées sans qu'on ait notre mot à dire, c'est dommage...* ». On peut noter que Luc, comme pour donner du poids à son propos, s'érige en tant que porte-parole des assistants familiaux. Il ajoute, ayant l'impression d'être au dernier niveau d'un système pyramidal : « *Les choses tombent d'en haut comme la parole divine* ». Ceci signifiant qu'il doit écouter et se plier aux ordres, chose qu'il vit mal car il est enclin à collaborer. Sur la base de ses observations, Luc émet un avis tranché : « *Il faut être clair, sur certains aspects le service ne joue pas son rôle ! Les éducateurs ne font pas ou font peu le travail avec les parents, alors ça sert à quoi que nous on avance avec les enfants ? Je ne comprends pas bien...* ». Il dénonce également : « *Une jeune as fam vient de débiter, pour le premier accueil on lui a mis une jeune de 17 ans en difficulté, ben moi je trouve ça un peu raide de commencer comme cela, en plus elle avait demandé des petits* ». Luc est au courant de la situation des autres assistants familiaux car il fait partie d'un petit réseau informel d'entraide dont l'existence même prouverait, selon lui, les dysfonctionnements du service : « *Normalement c'est le rôle de l'institution d'aider les assistants familiaux, mais comme on peut pas s'appuyer sur eux, il a fallu qu'on trouve par nous-mêmes, ce n'est pas possible de rester sur des sables mouvants !* ». Contrairement à ce qu'on pourrait penser, Luc a bien conscience de son positionnement. Preuve qu'il en aperçoit les limites, à la fin du temps d'échange il en vient à se questionner : « *Est-ce que je me focalise pas sur le négatif en oubliant le positif ?* ». De même, il admet que l'intégration des assistants familiaux dans le service ne peut pas être

simple car « hier la question ne se posait même pas », autrement dit il est pris dans un processus de changement qui nécessite du temps et qui en raison des décalages fait s'entrechoquer les acteurs.

Extrait de carnet de terrain

Mardi 18 mars - Une trajectoire, des expériences

J'ai rendez-vous ce mercredi à Barbières chez Madame Estelle Perrin, assistante familiale employée par la Passerelle. Son domicile est plutôt spacieux et assez ouvert. Les espaces sont rangés sans excès. La pierre, les matières brutes sont assez présentes sur le plan décoratif. Apparemment les espaces ont été agrandis ou modifiés au fil du temps.

Après une présentation rapide de la recherche et des conditions de son déroulement, nous entamons rapidement un échange sur la trajectoire et les expériences de madame Perrin et de son mari. Ils sont originaires de Haute-Saône. En 1986, ils ont leur premier enfant, un petit garçon prénommé Gilles. La situation économique devient très difficile au regard de nombreuses fermetures de sites industriels et le couple décide de quitter cette région pour la Drôme, département plus attractif sur le plan de l'emploi.

« A l'époque j'étais enceinte de mon deuxième, Benoît, âgé aujourd'hui de 28 ans », m'informe Estelle. « Et il faut que je vous le dise tout de suite, comme ça c'est fait, j'ai perdu mon fils Gilles il y a dix ans dans un accident de la route. Les enfants que j'accueille ne le savent pas. C'est un point sensible pour moi. Ils pourraient s'en servir pour me déstabiliser. Ils regardent les photos, m'interrogent parfois, mais ne font pas de liens ». Estelle paraît se protéger et protéger sa famille des risques de son métier. Et leur famille semble très unie : « On est très famille avec mes enfants et mes petits enfants. Le décès de mon fils nous a rapprochés ».

Estelle aborde ensuite un sujet très délicat et sensible. Elle me parle de Julien, un enfant qu'elle a accueilli en début de carrière : *« Un jour, je l'ai vu violer chez moi un autre enfant de six ans que j'accueillais. Ce n'était plus possible pour moi. Je ne pouvais plus l'accueillir. Et on a refusé que l'accueil s'arrête en me disant que j'avais un préavis de quinze jours. Je travaillais à l'époque pour deux services différents du conseil général et les deux enfants appartenaient chacun à un service. J'étais coincé et je devais protéger le petit. Julien avait été placé pendant quinze ans chez moi. Il est arrivé alors qu'il n'avait que cinq semaines. Ses parents étaient handicapés mentaux. C'est la sage-femme qui lui a donné un prénom. À partir de trois ans, il est retourné chez ses parents les weekends. C'était la panique quand il rentrait chez lui. Il me disait « maman a du sang partout ». Et on a appris qu'il était associé à leur sexualité. Ils ont pris six mois ferme et sont ressortis. On a réussi à lui apprendre à lire, il écrivait (...), mais je voyais bien que c'était difficile pour lui ».* Ces événements restent traumatisants pour Estelle : *« Au départ de Julien, je n'ai pas eu de soutien. Et cela reste une forme de culpabilité. Il est parti dans une autre famille d'accueil. Puis en IME jusqu'à ses 18*

ans ». Concernant sa situation actuelle, elle ajoute : « *Aujourd'hui il a 21 ans, il est retourné chez ses parents, il galère, il ne travaille pas* ».

Malgré les événements, Estelle reste attachée à Julien. Preuve de cela, non seulement elle connaît son actualité, mais en outre elle cherche à intervenir : « *J'ai réussi à récupérer son numéro et il a revu mon fils Benoît. Car Benoît n'avait pas compris pourquoi il était parti de la maison à quinze ans. Ils avaient été élevés ensemble et Benoît m'en a voulu je pense. Moi aussi j'ai continué à le voir. En 2013, je me suis fait passer pour une éducatrice à la mairie de Romans pour avoir un rendez-vous à la mission locale et j'espérais pour lui un poste en espaces verts. Ça n'a pas marché. Je le rencontre parfois à l'extérieur, dans des cafés. Il me parle de sa vie, de sa console, de ses joints. J'ai essayé de lui trouver un travail par l'intermédiaire de mon mari, mais quand il s'est présenté à lui, il a tout foiré. Mon mari ne veut plus le voir* ».

Synthétisant son passé, Estelle conclut : « *Ces expériences m'ont beaucoup fait réfléchir. Je suis toujours très inquiète en début d'accueil. Je me remets beaucoup en question* ». Typiquement c'est dans ces situations difficiles que le travail avec les autres professionnels de la Passerelle est essentiel : « *Il y a de la solidarité, de l'échange, des relais possibles, de la réactivité et de la communication. C'est fondamental pour tenir, car les enfants demandent énormément d'énergie, ils sont très demandeurs* ».

Lundi 23 mars - La vulnérabilité d'un métier

Pierre-Yves Morin et sa compagne, Aurélie Gérard, sont tous les deux assistants familiaux. Mon premier contact se passe par téléphone. J'ai alors un échange avec Pierre-Yves. Il me confirme qu'il est intéressé pour me rencontrer et qu'il aimerait participer à cette recherche. Mais pour l'instant, me dit-il, ce n'est pas possible. Ils sont en plein déménagement, et en plus, en ce moment, ils n'ont aucun enfant. Il m'explique qu'il vit actuellement une période difficile. Un problème avec la justice est survenu et on leur a retiré les enfants. Il précise rapidement mais je ne comprends pas tout et je lui propose d'échanger en face à face.

J'arrive en voiture chez le couple. Pierre-Yves m'attend dehors, en face de chez lui. Sa maison est au beau milieu des champs, à quelques kilomètres d'un village charmant. Il m'invite à rentrer. Sa compagne, Aurélie, vient me saluer. Pierre-Yves me dit qu'il est un grand fan d'animaux, particulièrement d'oiseaux. Ils ont toute sorte d'espèces : des perroquets, des rapaces, etc. Et également des chevaux, des chiens, des lézards, etc. L'ambiance est tout de suite très détendue. Pierre-Yves me fait visiter les lieux, me présente ses animaux et me met des oiseaux dans les mains ou sur les épaules.

Après la découverte de la volière, nous nous installons dans la cuisine et commençons à échanger. Pierre-Yves m'explique qu'il travaille à la Passerelle depuis de nombreuses années. Il a deux filles aujourd'hui majeures et mères de famille. Pierre-Yves et Aurélie se sont rencontrés il y a quelques années. Ils étaient voisins. Et ils se sont installés ensemble. Aurélie

est ensuite devenue assistante familiale elle aussi, mais dans un autre service. C'est important selon eux « *pour garder une certaine indépendance* ».

Ils accueillent actuellement trois enfants, Xavier et Odette du côté de Pierre-Yves, et Édouard pour Aurélie. Le couple m'explique que les enfants ne sont pas là en ce moment. Il faut attendre que « *ça se débloque au niveau du tribunal* ». Ils sont en attente pour les récupérer et espèrent que cela ne prendra pas trop de temps. Je ne comprends pas tout et leur demande de me faire une petite introduction concernant cette histoire. « *Ils ne vous ont pas expliqué au service ?* », me demandent-ils. Ce à quoi je réponds : « *Non ils ne m'ont rien dit* ». J'obtiens ensuite les détails de l'affaire. Un jour, on lui retire sans explication les enfants placés. Très déstabilisé, Pierre-Yves doit en savoir plus. Il appelle le service mais on ne peut rien lui dire. Rien n'y fait, personne ne peut lui parler. Après quelques jours difficiles, il apprend que cela vient de son téléphone portable : on lui conseille de conserver ses messages. Très intrigué, monsieur Morin fouille dans son portable et tombe des nues : il retrouve un texto très ambigu envoyé depuis son mobile. Une jeune fille placée chez lui en est destinataire. A ce moment, il comprend. On lui a retiré ses enfants car on pense qu'il est l'expéditeur du message. Il s'empresse alors de passer des coups de téléphone, rassure le service de placement. On apprend ensuite que c'est le fils de sa compagne qui a envoyé le message.

Pierre-Yves me dit que c'est dur pour lui. Il a l'impression d'être dans une position insécurisante. Il se sent un peu dépossédé. Il ne contrôle pas vraiment. De son point de vue, c'est très dur pour les enfants, ils sont chez eux et on leur demande de partir du jour au lendemain. Ils n'ont pas vraiment compris. Et puis il y a aussi le côté financier. Tant que les enfants ne reviennent pas, le couple n'a pas de salaire : « *Financièrement ce n'est pas facile surtout qu'on est en plein déménagement* ». En dépit de la situation qui est embarrassante, le couple garde le sourire. Ils semblent gérer la crise. Ils semblent aussi en avoir vu d'autres. Nous continuons à discuter un moment, autour de la recherche notamment. Puis autour de leur profession, de leur engagement et de leur vision de l'accueil familial. Aurélie me dit qu'elle a été placée quand elle était jeune. Puis ils affirment que pour eux l'important « *c'est avant tout le lien avec l'institution* ». Avec le service « *ça a été très important lors de cette épreuve* ».

Vendredi 5 juin - La place du conjoint

Je rencontre Monsieur et Madame Perrin ce vendredi 5 juin en fin d'après-midi. Il convient de préciser que madame Perrin est en arrêt maladie jusqu'au 1er juillet. Nous avons toutefois décidé de maintenir ce rendez-vous pour que je puisse échanger avec le couple. J'entre dans la propriété, deux enfants jouent dans une grande piscine magnifiquement carrelée. Madame Perrin me dira ultérieurement que celle-ci a été construite avec tous les enfants.

Je sonne, personne ne vient m'ouvrir. Les deux enfants, eux, ont entendu la cloche. Ils se précipitent vers moi avec des fusils à eau bien remplis et ils m'arrosent copieusement. Je leur fais remarquer que j'ai des papiers importants dans la main. Ils s'arrêtent sur-le-champ et vont prévenir madame Perrin de mon arrivée. Cette dernière arrive avec un homme et me dit instantanément qu'elle m'avait oublié : « *Comme je suis en arrêt, je déconnecte. Et là je vous*

avais oublié ». Je lui demande si notre rencontre peut se faire quand même. Elle me rassure sur ce point et me présente dans la foulée l'homme qui est un ami de son mari. Elle précise que son mari est sur la route et qu'il devrait arriver rapidement. Nous nous installons dans la cuisine, aux places habituelles. Madame Perrin m'explique qu'elle était dans le jardin en train d'observer la nouvelle portée de chiots âgés de deux jours. Nous discutons un instant de chasse avant la venue de son mari. Estelle entend une camionnette et me dit qu'il arrive. En fait, il ne vient pas tout de suite. Il rejoint son ami croyant que je suis le poseur de cuisine, personne avec qui il a des démêlés et qu'il ne veut pas croiser tout de suite. Quelques minutes après, il arrive accompagné de son ami. Chacun prend place autour de la table.

C'est la première fois que je rencontre Didier Perrin. Dans nos rencontres précédentes, Madame Perrin a souvent fait référence à Didier. Elle le décrivait comme quelqu'un de très présent sur le plan de l'autorité et de la force physique qu'il incarne. Il faut dire qu'il est chef de chantier en travaux publics. En outre, bien que de taille non imposante, il donne l'impression d'être fort physiquement. Mais c'est davantage son puissant regard accentué par de grands yeux bleus qui me surprend le plus. Nous commençons tous les quatre à discuter de l'objet de ma venue et de l'accueil familial en général.

Pour monsieur Perrin, le travail de son épouse est une vocation mais, dit-il, « *c'est lourd* ». Cette expression reviendra à de nombreuses reprises dans nos échanges. Je lui demande à un moment de préciser ce qu'il entend par « *lourd* », il hésite un peu, répète plusieurs fois ce terme et tente de l'expliquer. Cela signifie pour lui que c'est un travail qui est complexe et qui demande de la patience car il s'inscrit dans la durée : « *Ils sont toujours là, la journée ne s'arrête pas à 18h00, ils sont là, le jour et la nuit* ». Nous échangeons aussi sur sa place dans le travail de sa femme. Il prétend à ce sujet qu'il a certains principes : « *Par exemple je ne suis jamais seul avec une fille. Certaines m'ont allumé sérieusement, heureusement on est un couple solide, on se parle, on se dit tout, il n'y a pas de failles, pas de manipulation possible avec nous deux* ».

Du fait de sa solidité et de son expérience, le couple semble amusé par ces situations. Je relève aussi que la question de la sexualité est abordée franchement. Or cela ne va pas de soi, certains assistants sont moins à l'aise avec cette dimension. Madame Perrin semble d'ailleurs être un repère dans ce domaine à la Passerelle. Il n'est pas rare que ses collègues profitent de sa présence pour en échanger avec elle. Je perçois une vraie complicité, un véritable dialogue au sein du couple. Il y a une force qui se dégage d'eux et effectivement de prime abord il semble difficile de trouver une faille dans leur entente. C'est sans doute lié au fait, selon monsieur Perrin, qu'« *on a vécu des choses difficiles qui nous ont rendus solides* ».

De son côté, l'ami présent ne dit pas grand-chose mais acquiesce et suit activement notre discussion. Nos échanges continuent sur les différents accueils et monsieur Perrin évoque l'accueil difficile d'une jeune adolescente : « *On n'a rien pu faire, on a jamais su s'y prendre avec elle. D'ailleurs personne n'a de nouvelles et on n'en veut pas* ». Cette jeune fille est restée plus d'un an et son passage a été vécu comme un véritable échec : « *Je ressens une certaine déception voire une rancœur dans cette situation. Nous on peut donner beaucoup si*

le gamin veut s'en sortir un minimum, mais s'il ne veut pas avancer, on ne peut pas faire grand-chose ! ». Nous évoquons d'autres situations plus positives et je remarque que madame Perrin recherche toujours les leviers possibles pour enclencher le travail avec les jeunes qu'elle accueille.

Nous abordons ensuite le début de la prise en charge lors des nouveaux accueils. Le respect est une valeur centrale chez les Perrin. Mais ce respect n'est pas en opposition avec la possibilité pour les enfants de se sentir chez eux : « *Même si on ne le voulait pas, forcément à force d'être là, ils sont chez eux* ». Monsieur Perrin ajoute : « *On ne leur dit pas comme ça, mais la réalité s'installe petit à petit. Ils vont dans le frigo comme ils veulent. Ils choisissent leur petit-déjeuner et le goûter.* »

Mardi 23 juin - Des enfants autonomes

Les soucis de Pierre-Yves avec la justice sont enfin terminés. Ils ont pu récupérer leurs agréments avec Aurélie et les enfants ont réintégré le domicile. De plus, le couple a déménagé il y a quelques semaines. J'ai passé la journée à la Passerelle et il était convenu que je me rende chez Pierre-Yves et Aurélie en fin de journée. Vers 17h, je prends ma voiture et je suis la « navette », un minibus conduit par un éducateur, qui se rend de la structure à la gare de Romans où les enfants sont récupérés. Pierre-Yves nous y attend avec Charline, une jeune placée et scolarisée, ainsi que Magalie, la fille d'Aurélie. Je les suis alors jusqu'à leur maison quelques kilomètres plus loin. Une fois arrivés, Xavier et Charline se chargent de me faire visiter la nouvelle maison.

Au rez-de-chaussée, il y a une pièce principale de grande taille à l'entrée, une salle à manger, une cuisine et une salle de jeu. Cette dernière est actuellement occupée par Majid. Habituellement il est placé chez Estelle Perrin mais, comme elle est en arrêt maladie, Pierre-Yves fait le relais. Ce fonctionnement est prévu par la Passerelle. Les enfants veulent absolument me montrer leur matériel de pêche. Aurélie leur dit qu'ils peuvent m'emmener à la rivière tout en veillant à l'horaire : « *Vous avez jusqu'à 19h30, après on mange donc ne soyez pas en retard* ». Arnaud, le fils d'Aurélie, nous accompagne, Charline, Xavier et moi.

Nous partons sur le chemin vers la rivière. Surpris que je n'aie jamais pêché de ma vie, Arnaud commence à me conter ses exploits. Charline et Xavier l'écoutent avec attention. Arnaud est pour eux un expert, un exemple. D'ailleurs ils se sont mis à la pêche grâce à lui : « *Il nous apprend tout. Il sait faire toutes les techniques et peut pêcher n'importe quoi* ». « *C'est parce que ça fait 10 ans aussi. C'est l'expérience !* », répond Arnaud. Arrivé à la rivière, Xavier me prête sa canne. J'arrive à pêcher deux petits poissons. On en profite pour discuter. Il me dit qu'il aime beaucoup être chez Pierre-Yves. Xavier m'explique qu'il était en Maison d'Enfants avant son placement. Il n'aimait pas ça. Chez Pierre-Yves, il se sent mieux. Et pour cause, il a sa chambre, ses jouets. Ils font plein d'activités tout le temps. Pierre-Yves leur apprend à faire de la charcuterie. Et avec tous les animaux, il n'y a pas de quoi s'embêter. Je note que la relation entre les enfants est plutôt bonne. Arnaud, le plus grand, tient le rôle de « responsable du groupe ». Il veille sur Charline et Xavier. Surtout sur Xavier le plus petit. Il

les aide à traverser la rivière et à faire leurs nœuds de pêche. Constatant que l'heure tourne, nous repartons sur le chemin du retour. J'en profite pour discuter avec Arnaud. Il partage son vécu : « *Dès fois ils sont un peu ennuyés, mais sinon ça se passe plutôt bien !* ».

Nous arrivons à la maison. Aurélie est en train de faire le dîner et je lui propose de l'aide. Nous nous installons dehors et commençons à éplucher les pommes de terre en groupe. Xavier et Charline sont dans la cour en train de se chamailler. Arnaud les reprend et commence à leur crier dessus. Aurélie se lève et reprend les trois enfants : « *Xavier, Charline, vous arrêtez tout de suite sinon c'est chacun dans sa chambre sans dîner. Et Arnaud, tu le sais très bien, tu ne t'occupes pas de ça. Tu n'es pas leur père, tu n'as pas à les reprendre* ». Quelques minutes après, Xavier arrive dans le jardin en courant avec une poêle dans la main. Il a fait frire les quelques poissons pêchés. Nous les dégustons ensemble et félicitons Xavier pour ses talents de cuisinier.

Nous décidons de dîner vers 20h. Nous nous installons sur une immense table ronde située dans la salle à manger. Xavier, Madjid et Charline sont sur une petite table sur le côté, car il n'y a pas assez de place. Les petits copains de Magalie et de Sophie, l'autre fille d'Aurélie, nous ont rejoints. Tout le monde commence à se servir et à manger. Sachant qu'il y avait aujourd'hui son bilan au service, Arnaud demande ce qu'il en est du placement de Rémi. Aurélie répond : « *Ah oui je ne vous ai pas dit, le placement de Rémi a bien été prolongé. Donc il reste avec nous encore un bout de temps* ». Arnaud s'exclame « *oh non !* » avec un sourire aux lèvres et un regard en coin lancé à Rémi. Évidemment, tout le monde est ravi que le placement soit prolongé.

Le domicile peut être, suivant les occasions, un espace de travail ou des collectifs se déploient. Comme nous l'avons vu dans les carnets de terrain, la cuisine ou la salle de séjour peuvent se transformer en bureau ou en salle de réunion. Dans ce cas, le domicile est également une « scène⁸⁵ » de travail :

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 25 mars - Quand la cuisine se transforme en bureau d'éducateur

J'ai rendez-vous à 9h30 chez Natacha, sachant que Corinne, l'éducatrice du service doit venir à 10h. Le projet de service prévoit en effet que l'éducatrice spécialisée rencontre au minimum tous les quinze jours l'assistant familial et l'enfant accueilli au domicile, ce qui n'empêche pas des visites supplémentaires en cas de nécessité. Ce temps de travail est appelé « Point ES ».

Lorsque j'arrive, Dorian est en train de déjeuner, Natacha fait de la couture, ils sont tous les deux autour de la table de la cuisine. Thibault navigue entre la cour où est sa moto et l'ordinateur où il fait des démarches par rapport à une commande de pièces pour celle-ci. La

⁸⁵ Goffman, 1959, *op. cit.*

télévision est allumée sur une chaîne musicale, un morceau de Coldplay contribue à une ambiance chaleureuse. Dorian débarrasse son bol, nettoie la table et commence la vaisselle. Pendant ce temps, Natacha donne un coup de main à Thibault sur l'ordinateur. J'ai le sentiment d'être dans une « vraie » famille et d'assister à un moment de vie tout à fait normal, ordinaire.

Dorian interpelle Natacha : « *C'est bon, j'ai fini, on peut passer au repas* ». Car aujourd'hui c'est lui qui va cuisiner. Natacha le rejoint, elle sort spaghettis et saucisses, coupe ces dernières en morceaux, montre à Dorian comment faire. Lui qui avait peur de ne pas être à la hauteur est content : « *C'est la 1^{er} fois que je cuisine et ça me plaît bien* ». Thibault se rapproche et réclame un café, déplorant avec humour que je sois maltraitée. A 10h20, Corinne arrive. L'accueil de Natacha, Thibault et Dorian est chaleureux : tout le monde se fait la bise, sourit, plaisante. Le café est servi d'office, la tarte aux patates douces que Natacha préparait hier soir nous est même offerte ! Thibault, comme d'habitude, ne reste pas et retourne à sa moto.

Le ton se fait tout à coup plus professionnel, l'entretien commence véritablement et je m'éloigne un peu. Corinne aborde la question de l'école car Dorian pose des problèmes de comportement. Corinne essaie de comprendre ce qui se passe avec l'institutrice, propose à Dorian de réfléchir à des manières de canaliser sa colère. Le sujet devenant lourd, elle aborde ensuite la vie quotidienne chez Natacha et un autre souci : Dorian vole des jouets. « *Comment avoir confiance ?* », demande Natacha. Corinne soutient Natacha en réaffirmant les positions de cette dernière. Corinne libère ensuite Dorian qui se met devant la télévision.

Natacha et Corinne évoquent le thème de la prochaine réunion d'équipe qui tournera autour de la sanction et de la punition. Natacha informe Corinne de son intention de partir au bord de la mer avec Dorian à l'occasion du pont de l'Ascension, demandant que la visite médiatisée prévue soit décalée. Il est 11h30, Natacha doit aller à l'école chercher les enfants qu'elle garde aujourd'hui, l'entretien doit donc prendre fin et Thibault est « sommé » de garder Dorian, Corinne et moi-même partons chacune de notre côté.

Conclusion : un isolement du domicile

En sociologie urbaine, on considère qu'à chaque espace est assignée une fonction spécifique. Le domicile, initialement, a une utilité privée et non professionnelle. Il est un lieu où l'individu se construit en tant que frère, fils ou parents, dans un rôle familial. Or, dans le cas du placement familial, ce rôle est substitué à une fonction professionnelle. Comment comprendre cette confrontation entre un espace privé et un rôle professionnel ?

Les extraits de carnets de terrain qui précèdent confirment un constat établi par Anne Oui, Ludovic Jamet et Adeline Renuy : « les assistants familiaux travaillent [...] principalement chez eux. De fait, ils ne se situent pas sur un espace professionnel clairement délimité qu'ils

partagent avec leur collègue. Cet éloignement participe d'invisibilité le travail réel effectué par les assistants familiaux⁸⁶. »

L'espace physique et l'action sont à penser conjointement. Ainsi, le comportement de l'assistant familial va se confronter à un espace symboliquement familial. C'est pour cette raison que le domicile en tant qu'espace professionnel reste tout de même chargé d'une dimension conviviale et familiale. En guise d'anecdote, les référents de placement sont souvent invités à boire un café, voire à manger un morceau de gâteau. Les échanges sur le contenu du travail s'établissent au cœur d'une conversation alliant privé et professionnel. La coopération et le travail collectif prenant place au sein du domicile restent cependant isolés de l'organisation centrale et formelle.

⁸⁶ Oui, A., Jamet, L., Renuy, A., « L'accueil familial : quel travail d'équipe », Rapport d'étude de l'ONED, 2015, p. 60.

Chapitre 2 - Les espaces du service et les espaces intermédiaires⁸⁷

2.1. Les espaces du service

Ce que nous appelons le service est l'espace où se trouvent les bureaux des référents de placement, des psychologues et des cadres de direction, les salles de réunion et le secrétariat. Il se joue, dans ces espaces, davantage de « scènes » de travail et moins de « coulisses »⁸⁸. La majorité des réunions officielles, l'accueil des parents, les régulations sur les cas des mineurs se déroulent en ces lieux.

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 3 juin - Au service de placement « nous, on agit dans l'ombre »

En ce mercredi matin 3 juin, j'ai rendez-vous au service de placement. J'ai prévu d'observer un point qui va être fait autour de la situation de Ludovic entre Jean-Pierre, l'éducatrice de Ludovic et la psychologue du service. Puis, je dois m'entretenir avec l'éducatrice de Sylvie déjà rencontrée chez les Martin lors d'une visite à domicile. Lors du premier temps, nous nous installons autour d'une table dans un salon qui visiblement sert aussi d'espace de jeu pour les enfants. Chacun sort papier et stylos, à l'exception de Jean-Pierre qui est plus à l'aise à l'oral qu'à l'écrit. La raison de la réunion est donnée. Autrefois, Ludovic était en CMP. Dans ce cadre, Jean-Pierre disposait d'un espace où il pouvait s'exprimer, débattre et avancer dans sa compréhension. Maintenant que Ludovic est en IME, ce n'est plus vraiment le cas, certes Jean-Pierre peut discuter mais sans prendre le temps, comme il le faisait auparavant. C'est pour cette raison que les professionnels du service ont décidé de prendre le relais.

Le tout premier point abordé traite de la place de Ludovic chez les Martin. Il est rappelé que l'arrivée de Sylvie a perturbé Ludovic. Cela peut se comprendre car bien qu'ils aient le même âge, elle paraît plus développée, mature et expansive que lui. La psychologue questionne alors : a-t-il eu peur de perdre sa place ? Du fait des différences, qu'est-ce que Sylvie a renvoyé à Ludovic ? Il est vrai que Ludovic a de sérieuses difficultés. Âgé de quatorze ans, il est reconnu comme ayant l'âge mental d'un enfant. Il a d'ailleurs conservé un comportement infantin. Selon Jean-Pierre, « dès qu'on va contre lui, il ne le supporte pas, il boude, crie, il n'arrive pas à se raisonner ». A l'IME, il effectue deux fois 1H30 de scolarité par semaine. Jean-Pierre note qu'au niveau de la lecture, « il arrive tout juste à déchiffrer ». Dès lors, quel

⁸⁷ Goffman E., *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minit, 1968.

⁸⁸ Goffman, 1959, *op. cit.*

devenir pour lui ? Repéré comme étant « *quelqu'un de manuel et dans le faire* », ira-t-il en ESAT ? Sinon quelle autre solution ?

Parallèlement aux difficultés de Ludovic, des points positifs sont soulignés. S'il lui arrive de s'énerver, d'être injurieux et de faire des crises, il est sensible aux remontrances de Jean-Pierre et encore plus à celles de son éducatrice. Ensuite, même si l'arrivée en IME n'a pas été simple, désormais il a pris ses repères et les intervenants font de bons retours sur lui. Enfin, il a cheminé au sujet de son père. Alors qu'il avait tendance à le défendre, « *là il a pris conscience que son père avait fait du mal, il ne le réclame plus* », dit Jean-Pierre. Pour avoir un portrait un peu complet de Ludovic, il faut ajouter, comme je l'ai constaté, qu'il a un certain nombre de qualités. Il aime plaisanter, rire. En pleine partie de jeux vidéo, il peut faire preuve de concentration. Loin d'être replié sur lui-même, il s'amuse volontiers avec sa sœur ou avec des voisins. Quand je vais chez les Martin, une fois il me demande des nouvelles, une autre fois il propose de me montrer son hamster pour faire connaissance.

Après un peu plus d'une heure, la psychologue et l'éducatrice vont mettre fin à la réunion. Ce qui semble satisfaisant dans la mesure où un tour d'horizon de la situation de Ludovic a été fait. Je réalise aussi que l'ambiance, tout en étant studieuse, était détendue. La plaisanterie et les sourires n'étaient pas absents. Par ailleurs, il y avait une certaine complémentarité dans les interventions. Les uns et les autres veillaient à s'écouter, se donner la parole et à se répondre de manière constructive.

Comme prévu, je démarre ensuite une entrevue avec l'éducatrice de Sylvie, dans une autre salle du service. Il est question, pour commencer, du parcours de Céline. Éducatrice spécialisée, également diplômée en ethnologie, Céline a exercé notamment dans le secteur de l'exclusion. Cela fait désormais quatre ans qu'elle est au service de placement familial. Elle a découvert un monde qui lui plaît. Pour autant, elle prétend que ce n'est pas simple d'être à distance des enfants, du domicile et de leur quotidien. Avec vingt-six suivis à temps plein, elle se déplace sur trois départements. C'est à la fois beaucoup et, en même temps, preuve d'une capacité à transformer une contrainte en une ressource, les déplacements sont autant d'occasions de penser et de décompresser. Aspect positif, si elle n'est pas présente quotidiennement au domicile, elle travaille en revanche sur le quotidien avec les parents, par exemple pour les aider à prendre du recul sur la relation à l'enfant. Autre aspect positif, elle collabore avec une diversité d'acteurs extérieurs au service : les parents, le juge, les professionnels de l'enseignement, de l'aide sociale à l'enfance et du soin, etc. Pour qualifier son activité professionnelle, elle parle d'un « *travail de l'ombre* » car il ne se réalise pas tant au domicile que dans d'autres espaces professionnels. Selon elle, même s'il n'est pas toujours visible ou palpable, il n'en demeure pas moins important.

Grâce à l'éducatrice, je vais voir confirmer certaines informations relatives à Sylvie. « *C'est une petite fille qui est dans la séduction* », dit-elle. Elle est agréable, drôle, attachante. Mais elle a besoin de provoquer pour tester la solidité du lien. Ceci se comprend mieux quand on connaît son parcours. Elle a quasiment été abandonnée par sa mère puis par son père. Sa mère vient de Colombie. On ne sait pas pourquoi elle a émigré. Aujourd'hui, elle n'est pas en

mesure de voir sa fille et *a fortiori* de s'en occuper. Quant à son père, il a refait sa vie avec une nouvelle compagne. A la différence de son ex-femme, il a une situation professionnelle stable. A un moment de son parcours, il a récupéré à domicile Sylvie et ses deux frères mais la situation est devenue hors de contrôle. Aussi, ils ont tous été placés de nouveau. C'est ainsi que la jeune fille s'est retrouvée chez les Martin. Jusqu'à présent Céline n'a pas rencontré le père de Sylvie qui se montre fuyant et qui ne répond pas aux convocations. Selon elle, comme ses enfants sont placés, il est possible qu'il ne se sente plus responsable.

L'entretien est également pour moi l'occasion de vérifier des constats et d'approfondir ma réflexion. Les observations à domicile me donnent à penser que les Martin font un travail solide avec les enfants placés. L'éducatrice confirme : « *La maison ça fait foyer de vie, il y a du collectif mais aussi de l'attention à chacun. Ils sont disponibles. C'est clair (...) ils s'épaulent, c'est leur force pour tenir et tenir sans s'épuiser* ». Preuve de la qualité de leur travail, Sylvie est en train de se poser et de s'intégrer dans la maison. Par ailleurs, à l'inverse d'autres assistants familiaux, dit Céline, ils ne sollicitent pas les éducateurs pour tout et pour rien : « *Ils ne sont pas dans l'immédiateté d'une réponse, ils ne sont pas envahissants, ils savent attendre et, quand ils me sollicitent, ils savent que je ne tarde pas à répondre* ». Pour autant, comme chacun, ils ont évidemment des limites. Premièrement, il a fallu leur rappeler que s'ils peuvent s'occuper au quotidien de tous les enfants, ils ne doivent pas oublier que parallèlement ils ont chacun la référence de trois suivis. Deuxièmement, et c'est un point d'actualité et d'accroche pour Céline, les Martin ont des valeurs qui les guident au quotidien - travailler, s'en sortir, etc. - mais il arrive qu'ils aillent un peu trop loin avec les enfants et qu'ils les mettent en difficultés. Par exemple, comme je l'ai constaté, ils ne comprennent pas pourquoi Michel n'est pas plus enjoué au quotidien et dynamique dans son insertion. Aussi ils le questionnent, lui font des remarques et l'incitent vivement à être plus actif. Sauf que Michel a perdu son père il y a un an et qu'à juste titre il est inquiet pour son devenir puisque désormais jeune majeur. Comment expliquer leur comportement ? Est-ce dû à la prédominance du « personnel » sur le « professionnel » qui, pour schématiser, laisse plus de place au « jugement » qu'à l'« empathie » ? Ou alors est-ce pour les Martin une manière de se protéger d'un poids bien lourd à porter, celui du devenir incertain de Michel ?

Extrait de carnet de terrain

Mardi 3 mars - Réunion d'équipe, certes, mais de quelle équipe s'agit-il ?

Mon collègue et moi avons rendez-vous avec l'équipe à 10 heures afin de participer à la réunion d'équipe mensuelle dans un premier temps, pour répondre aux questions portant sur la recherche, puis pour observer dans un second temps. La première heure nous permet donc de présenter la recherche et de répondre à diverses questions. Ensuite, nous sommes observateurs du déroulement de la réunion. Participent à ce temps de travail les six assistants familiaux du service, la directrice, la chef de service, la psychologue, l'éducatrice spécialisée. Chacun prend place autour d'une grande table ovale. Directrice, chef de service, psychologue,

éducatrice spécialisée se retrouvent d'un côté, les assistants familiaux étant assis ensemble de l'autre côté de la table.

L'ordre du jour porte d'abord sur la participation des parents, l'expression des usagers et des familles. La directrice « prend la main », expose le questionnement et très vite interpelle les membres de l'équipe : « *Est-ce que vous avez réfléchi à cela ?* ». Comme il lui est répondu que non, elle enchaîne avec : « *Comment vous pensez qu'on peut s'y prendre ?* ». Durant les deux heures de réunion, la directrice n'aura de cesse d'interpeller les membres de l'équipe, se tournant vers les assistants familiaux, faisant des propositions quand elle n'obtient pas de réponse. Car la prise de parole n'est pas égale. Les assistants familiaux parlent peu ou à voix basse. Ainsi, Sophie, assistante familiale depuis 2006, qui accueille actuellement trois enfants, fait régulièrement des apartés avec Nadège et Natacha qui sont avec elle en bout de table. La chef de service s'exprime facilement, l'éducatrice et la psychologue réagissent à ses propositions mais pas les assistants familiaux. Apparaît une réelle volonté de donner la parole à tout le monde, comme si chacun devait avoir une place, sa place. Est-ce cela qui empêche que soient repris certains propos très jugeant sur les enfants et les parents comme lorsque Sophie prétend que « *les parents ce n'est pas des lumières, ils en ont rien à foutre* » ? Si le propos n'est pas directement repris, la psychologue enchaîne avec une tirade sur les ressources parentales. Je constate que le regard des différents professionnels sur les parents diverge clairement.

Mardi 24 mars - Une assistante familiale qui argumente son point de vue

J'ai rendez-vous ce mardi 24 mars à 14 heures au service. Un « point individuel » est prévu, réunissant Natacha, Corinne l'éducatrice du service, Élise la psychologue, Françoise l'éducatrice référente de Dorian au foyer, Céline la chef de service. Ce type de rencontre généralement mensuel permet de faire le point sur la situation de l'enfant et le déroulement de l'accueil. La chef de service ouvre la réunion en précisant qu'il s'agit de faire un avenant au projet personnalisé de Dorian.

La particularité de Dorian étant qu'il vit pour une part chez Natacha et pour une autre part au foyer, cela signifie que les items du projet personnalisé sont visités deux fois, alternativement par Françoise et par Natacha. La chef de service distribue la parole à chacune, les amenant toutes deux à préciser leur propos. Natacha présente ses observations, donne son point de vue et argumente. La chef de service la remet en question sur des termes comme « *capricieux* » ou « *égoïste* », expliquant l'importance « *pour nous les professionnels de ne pas stigmatiser les enfants* ». Cet échange va s'étendre, chacune argumentant son point de vue. La chef de service, comme pour clore le débat, affirmera : « *Il est de mon rôle d'être vigilante avec les professionnels* ». Pendant tout ce temps, les autres professionnels se taisent. A la fin de la réunion, une fois que la psychologue est partie, Natacha interpelle Corinne et la chef de service sur la nécessité de lui demander son avis avant toute décision qui l'impliquerait. S'ensuit un nouveau débat entre la chef de service et Natacha, celle-ci argumentant pour faire valoir son point de vue.

Jeudi 2 avril - Les difficultés ordinaires du travail partenarial

Aujourd'hui il doit se tenir un point individuel au service. J'arrive en compagnie de Natacha. Je prends place autour de la table à distance de Natacha, de Céline (la chef de service) et de deux autres professionnels du foyer. Céline est tendue, elle a les traits tirés. Elle s'excuse auprès de Natacha de ne pas pouvoir rester pendant tout l'entretien expliquant qu'elle doit écrire en urgence un rapport qui concerne Dorian. Puis nous informe que Dorian n'a pas d'école pour la rentrée et toujours pas de soin au CMP. D'une part, le dossier déposé au service placeur en vue du changement d'école a tout simplement disparu. D'autre part, malgré un nombre important de sollicitations, le CMP n'a jamais rappelé pour proposer un rendez-vous à Dorian. Enfin, l'école actuelle, sans prévenir le foyer, a transmis une information préoccupante pour alerter sur le mal-être de Dorian. Le service placeur a réagi et demande des comptes sur le travail effectué avec cet enfant.

Céline doit donc rédiger urgemment un courrier récapitulatif tout ce qui a été fait concernant les demandes de soins et d'orientation scolaire pour Dorian. Natacha semble comprendre la gravité de la situation. Elle s'inquiète surtout pour la scolarisation de Dorian à la rentrée. Céline rappelle que l'obligation scolaire permettra à Dorian d'être scolarisé, mais peut-être pas là où il le faudrait. Elle interroge Natacha sur ses disponibilités pour conduire Dorian au CMP au cas où les choses bougeraient. Elle quitte ensuite la réunion pour traiter cette urgence. La discussion va néanmoins se poursuivre sur les progrès évidents de Dorian qui est plus proche de Thibault et plus appliqué dans la réalisation de ses devoirs. Il semble avoir trouvé chez Natacha un cadre sécurisant. Le bilan dressé du travail de l'assistante familiale est donc positif.

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 25 mars - Les parents comme enjeu central dans le placement

Cette fois, j'ai rendez-vous à 9H00 au service de placement familial. Il est prévu de faire la synthèse de Yacine et de son frère Miloude. J'arrive en premier et c'est pour moi l'occasion d'échanger avec le chef de service sur le sujet du placement familial. Je retiens de son propos trois points. Premièrement, pour lui il ne faut pas faire des assistants familiaux des techniciens de la relation d'aide, il est important qu'il y ait de l'attachement avec l'enfant pour que le placement soit opérant. Deuxièmement, en poste depuis peu, il a le sentiment que les assistants familiaux manquent d'autonomie et sollicitent trop facilement le service, souvent pour se rassurer. Troisièmement, les assistants familiaux doivent être des collègues avec les autres professionnels du service, or il constate que dans les pratiques c'est loin d'être le cas.

Nous sommes rejoints par la référente de Miloude mais celle de Yacine n'est pas là, ce qui navre Luc. En signe d'hospitalité, le chef de service propose un café préparé préalablement. Je constate que la réunion, tout en étant protocolaire, laisse place à du dialogue, de la critique ainsi que du respect entre les différentes personnes présentes, la parole circule et des moments

d'étonnement voire de rire se produisent. Un premier temps est consacré à la situation de Miloude. La référente passe en revue les points clés, à savoir : les difficultés alimentaires, la scolarité, le lien avec l'assistant familial et enfin le lien avec la famille. L'assistant familial intervient de temps à autre pour donner son avis, compléter. Le chef de service conclut en dressant des perspectives comme le renouvellement du placement ou la visite d'un CMP pour consultation. Le second temps traite de Yacine. La référente étant absente, Luc prend la parole et dresse un état des lieux. Yacine, 6 ans, est né en août 2009, il est l'aîné d'une fratrie de trois garçons. Au sujet du placement, il comprend bien sa situation d'enfant accueilli, il s'est adapté à la famille d'accueil. Selon Luc, il y a tout de même un point noir, la relation aux parents. La mère disparaît de temps à autre, y compris pour des temps importants comme les fêtes de fin d'année ou les anniversaires, et le père fait des promesses qu'il ne tient pas, tout cela étant évidemment déstabilisant pour Yacine. Etant donné ces constats, Luc profite de la parole accordée pour faire entendre une de ses revendications : il réclame des rencontres avec les parents. Ce à quoi le chef de service répond immédiatement par l'affirmative, en décalage avec les référents qui paraissent plus modérés. La référente de Yacine, selon Luc, voulait que cela se fasse à l'initiative des parents eux-mêmes. Quant à la référente de Miloude, elle lance : « *On peut essayer mais il ne faut pas trop rêver et attendre des miracles* ». Comme précédemment, le temps est clôturé par le chef de service qui annonce le renouvellement du placement, une aide à apporter à Yacine dans la gestion de ses émotions, des temps de rencontre entre les deux frères ainsi que des temps de rencontre entre les assistants familiaux et les parents des enfants placés.

Mercredi 10 juin - Un début de controverse entre l'assistant familial et le référent de placement autour des parents

Deux mois se sont écoulés depuis ma dernière rencontre avec Luc et je me demande ce que je vais apprendre de nouveau cette fois. En ce mercredi 10 juin, je dois me rendre au service, j'ai rendez-vous avec Luc et la référente de Yacine, Marlène. Nous sommes donc trois personnes autour de la table. L'objectif de la réunion est de préparer la rencontre entre l'assistant familial et le père de Yacine, conformément à la décision prise lors de la réunion de synthèse en mars. Avant d'aborder ce point, Luc évoque un élément préoccupant. En effet, il constate que le comportement de Yacine s'est dégradé avec le retour du papa : « *Il repart à fond les ballons mais pas tant chez-nous qu'à l'école même si Jocelyne a quand même pris un coup sur la tête ce week-end (...) Il ne peut pas s'en empêcher, la violence recommence* ». Puis, en accord avec Luc, Marlène décide de s'entretenir avec Yacine pour lui expliquer la décision du juge qui vient de tomber, la prolongation du placement familial qui risque d'être compliqué à entendre pour Yacine, jusque-là en attente ferme des retrouvailles familiales. Ensuite, Marlène et Luc abordent la question de la rencontre à venir avec le papa. Tous deux ne veulent pas tarder et l'organiser en juillet. Luc a plus d'une idée en tête et se montre avenant, peut-être un peu trop pour Marlène qui rappelle que le service est là pour faire tiers, il ne s'agit pas d'interroger le père, de l'amener à se justifier ou de le mettre en difficulté, il faut pouvoir nouer un dialogue, le laisser venir et poser ses questions. Insistant, Luc partage ses doutes sur

la méthode choisie, il aimerait faire réagir le père pour favoriser un changement. Mais pour Marlène, c'est prendre le risque de fragiliser le lien et compromettre à court terme le travail dans l'intérêt de l'enfant.

Jeudi 18 juin - Faire comprendre au parent le rôle du service dans le placement

J'arrive ce matin au service pour assister au placement de deux enfants. Sont présents à la réunion, un éducateur référent, les deux enfants en attente de placement, leur mère, le chef de service et deux assistantes familiales dont Colette. Le chef de service introduit la réunion en rappelant la décision du juge des enfants de placer Cheryl, 11 ans, et Mylène, 13 ans, en famille d'accueil. Il rappelle à la mère ses droits en tant que parent, elle réplique : « *Si j'ai bien compris, mes filles vont rester quatre mois et si ça se passe bien elles vont pouvoir revenir à la maison. Donc je les aurai à Noël prochain, ça va pas être dur !* ». Pensant qu'elle minimise les faits, le chef de service préfère être clair : « *Rien n'est sûr, Madame. Pour l'instant, vos filles sont placées pour une durée de huit mois. Mais cette durée est renouvelable, il y aura un autre jugement dans huit mois qui le déterminera* ». Surprise, la mère hausse le ton et tape du poing sur la table : « *On m'a dit qu'elles allaient revenir. J'ai promis, elles sont dans cette optique que dans quatre mois elles reviennent...* ». Le chef de service reprend : « *Je suis désolé, c'est le juge qui décidera. Il faut bien que vous compreniez que notre service n'est que l'exécutant d'une décision. Nous n'avons pas la main sur ces choses là. On ne peut pas remettre en question la décision du juge. Dans huit mois, on fera un rapport et c'est le juge qui décidera* ». Puis il ajoute après un bref silence : « *Notre seul objectif et notre seul souhait, c'est que tous les enfants puissent retourner près de leurs parents. Nous ne sommes pas contre vous. Mais une pause, ça peut faire du bien à vous et à vos filles* ».

L'ambiance se détend un peu et le chef de service présente aux deux filles les assistants familiaux qui vont les accueillir. Alors que les détails du placement sont abordés, Mylène s'effondre et pleure en comprenant qu'elle va devoir changer de collège, c'est un drame pour elle. « *Ne t'inquiète pas, tu te feras de nouvelles copines en classe* », lui indique le chef de service. Pour les deux sœurs, le placement va débiter de la même manière. Elles passeront une première nuit chez l'assistant familial avant le placement définitif, ceci afin de permettre un minimum d'adaptation. La mère demande si ses filles ont le droit au téléphone portable. Le chef de service répond que la décision appartient aux assistantes familiales. Sentant que la situation lui échappe, elle précise également : « *Vous savez, leur père ne va pas être aussi conciliant que moi, il considère que personne ne peut décider à sa place donc s'il veut les voir, il les verra* ». Le chef de service répond calmement : « *Nous on est là pour mettre la mesure en place, c'est la loi ! Si le père dit non, ce sera à voir directement avec la police* ». La rencontre se termine sur cette note amère et le chef de service ajoute tout de même que son équipe est disponible si la mère a besoin d'aide.

Mardi 24 mars - Une journée à la Passerelle

C'est ma première immersion proprement dite dans la structure. Nous étions déjà venus présenter la recherche et le déroulement de l'enquête lors d'une réunion d'équipe, un mois auparavant, mais nous n'avions pas rencontré les enfants. Lorsque j'arrive, tout le monde est dans le salon, au rez-de-chaussée. C'est une salle ouverte sur la salle à manger avec une porte-fenêtre donnant sur une terrasse. Les enfants et les intervenants sont assis en cercle dans des canapés et des fauteuils. Du café, du thé et du chocolat chaud sont disposés sur une table basse. Tout le monde arrive au compte-gouttes, se fait la bise ou se sert la main. Les enfants ont tendance à tendre la main plutôt qu'à faire la bise.

On m'informe que ces regroupements ont lieu tous les matins. Chacun peut s'y exprimer à son aise, adulte ou enfant. Et cela est l'occasion de parler de la journée. Le directeur m'introduit, explique les raisons de ma présence et me propose de me présenter. J'explique donc le projet avec des mots simples, je les informe que je serai présent quelques jours par mois et que je me rendrai chez Pierre-Yves. Je suis plutôt bien accueilli et j'ai le droit à quelques questions. « *Vous allez nous espionner ?* », demande une jeune fille. Ce temps d'accueil dure jusque 9h30, puis les enfants ont un temps libre jusque 10h00.

On m'invite ensuite à participer à une rencontre dite « clinique » avec un psychologue extérieur à la structure. Je rejoins la séance de travail qui a lieu dans la salle « d'harmonisation ». Celle-ci se trouve à l'étage, à une des extrémités du bâtiment. Après que je me suis assis, on me propose de me mettre à l'aise et on me lance un coussin. J'accepte l'invitation. J'observe avec étonnement que tout le monde ou presque est installé confortablement sur son matelas ou son coussin. Certains se sont même mis pieds nus. J'en fais de même. Le psychologue me présente rapidement la nature de ses interventions ici. Il vient toutes les semaines pour un temps réservé aux professionnels. Ce moment n'est pas fait pour aborder la prise en charge, la pratique ou pour parler des jeunes. C'est un moment pour les professionnels, pour qu'ils se lâchent et qu'ils fassent leur auto-analyse en quelque sorte.

Nous nous réunissons ensuite pour le repas. Tout le monde est divisé en deux groupes : les petits et les ados. Je m'invite à la table des ados et discute de choses et d'autres avec mes voisins de table. Le repas est très chaleureux. Puis vient ce temps incontournable de la vaisselle, ce rite collectif qui vient ponctuer la journée. Les échanges et les chahutages y sont nombreux. C'est peut-être un lieu où la parole est plus libre. Même si l'on se bat un peu pour essuyer la vaisselle, chacun y participe. J'ai l'impression que tout se mélange. Les paroles, les gestes et les corps se croisent dans cet espace confiné. Comme un maître de cérémonie, c'est la cuisinière qui dans cet instant joyeux guide et oriente l'activité. Puis vient la pause-café des intervenants. C'est encore un autre temps important que les enfants peuvent partager avec l'équipe. Certains enfants restent à proximité. Ici la cigarette est autorisée mais à l'extérieur, ce qui ne semble pas poser de problème.

Après le repas, on me propose deux possibilités : participer à une réunion de synthèse d'un jeune ou aller à un atelier de boxe avec un intervenant sportif. Je décide d'aller à la réunion de

synthèse. J'irai à la boxe une prochaine fois. La rencontre a lieu autour de la situation d'une jeune placée chez Pierre-Yves. Elle est scolarisée donc elle n'est pas à la Passerelle pendant la journée. Ces réunions ont lieu chaque semestre pour faire le point sur la situation. Sont présents le directeur adjoint, le psychologue de la structure et un psychologue extérieur (un autre que celui rencontré le matin). Normalement l'assistant familial est présent mais Pierre-Yves est toujours arrêté suite à ses problèmes judiciaires.

Par la suite, dans la journée, je croise plusieurs assistants familiaux qui viennent pour assister à des réunions ou pour d'autres raisons. Je remarque que les enfants les connaissent tous. Les assistants familiaux prennent le temps de discuter avec tout le monde. Ils participent à la vie de la maison. Un pot de départ est organisé à la fin de la journée. C'est le dernier jour d'une stagiaire. Beaucoup de personnes sont présentes. Des assistants familiaux passent pour l'occasion.

Mardi 23 juin - Les activités de la Passerelle

J'arrive vers 9 h15 à la Passerelle, le temps d'accueil se déroule dans le jardin. Des chaises ont été disposées en cercle et une petite table amenée pour les collations. Je profite des échanges avec les éducateurs pour demander des nouvelles d'un jeune dont nous avons parlé lors d'une précédente rencontre. Aude, une éducatrice, me répond qu'une solution a été trouvée pour la semaine avec les services de l'ASE. Mais elle n'a pas plus d'information, ce qui semble un peu la gêner. Le chef de service, lui, est au courant. Quoi qu'il en soit, je croise le jeune qui ne semble pas perturbé par la situation, comme si elle était normale ou s'il en avait l'habitude.

Le mardi est particulièrement consacré aux activités avec les intervenants extérieurs. Ce fonctionnement permet à l'équipe d'organiser à ce moment ses temps de régulation et de préparation. Je décide de suivre les enfants dans les activités durant la journée. Je participe à l'activité boxe le matin avec les ados et l'activité VTT l'après-midi avec le groupe des plus jeunes. Ces activités sont encadrées par des animateurs sportifs diplômés qui interviennent depuis de nombreuses années. En attente de l'activité boxe, je rejoins le bureau des éducateurs pour déposer mes affaires et donner quelques références de livres et des documents à Julianne, une éducatrice, sur la théorie de l'attachement. Nous avons évoqué ce sujet la veille à propos de certains enfants. Julianne dit être arrivée à la Passerelle il y a six mois. Pour elle, « *ici le travail est très différent, fait de petits détails, on discute en permanence des enfants et on fait attention à toutes ces petites choses qui se passent et s'accumulent durant la journée* ».

Suite à quoi, Patrick, l'animateur de l'atelier boxe, arrive. Après quelques échanges, nous validons ma présence durant l'activité. J'ai pris soin d'amener quelques affaires de sport pour cette journée qui s'annonce active physiquement. Majid, Jean et Flora participent à la séance. C'est la seconde fois que Flora participe à l'activité et Patrick a repéré un potentiel chez elle. Je remarque que l'activité est marquée par de nombreux petits rituels. Patrick prend le véhicule de la Passerelle et nous nous rendons à la MJC de Romans. Ce temps de route permet de rappeler le déroulement de la séance. Arrivés à la MJC, les adolescents saluent le personnel et s'installent au bar où une petite collation leur est servie. Après un passage aux

vestiaires, l'échauffement commence par des petits exercices physiques individuels. Viennent ensuite des exercices de boxe française alliant mains et pieds. Nous changeons de partenaire à chaque exercice. Jean s'épuise très vite, il ne semble pas motivé aujourd'hui, il a parfois peur du contact particulièrement avec Majid. Il faut le solliciter et le motiver à plusieurs reprises pour qu'il continue. Majid profite de ce temps d'activité pour se confronter physiquement à moi. Adolescent en pleine croissance, il teste ses bonnes capacités physiques. Nos échanges sont vifs et cordiaux, le plaisir est partagé. Avec Flora, je dois davantage rester sur mes gardes. Les échanges sont rudes. De bonne constitution, elle n'hésite pas à frapper fort en ne respectant pas toujours les consignes. En même temps, elle reste calme et s'excuse des coups portés non adaptés. Pendant toute la séance, Patrick insiste sur le plaisir de la pratique sportive, sur la beauté des gestes et de la coordination. « *Faire de la boxe ce n'est pas avoir ou faire mal, c'est ajuster son geste* », dit-il. Je retiens que l'atelier boxe est excellent pour ces adolescents qui voient leur corps changer et qui peuvent se confronter à l'autre dans un espace sécurisé et contenu.

Au terme de la séance, nous retournons à la Passerelle. Les échanges dans la voiture sont denses et se concentrent sur les relations entre les filles et les garçons de la structure. De retour à la Passerelle, Patrick demande à Aude de faire un point sur le comportement de Jean durant la séance. Celui-ci se fait dans le bureau des éducateurs, je demande à y participer. Aude rappelle les objectifs du projet de Jean qui est de rejoindre dès que possible un IMPRO pour une formation professionnelle. Cela nécessite pour Jean une capacité de s'intégrer dans une dynamique de groupe de manière adaptée. L'activité boxe se révèle donc, du point de vue des intervenants, comme un bon indicateur pour observer l'évolution de Jean. A travers cette scène, je perçois les liens importants entre les animateurs extérieurs et l'équipe éducative de la Passerelle.

Pour le déjeuner, je rejoins les plus jeunes avec lesquels je vais suivre l'activité VTT. La cuisinière a préparé des hamburgers maison, les enfants adorent. L'ambiance est sereine, les échanges entre les enfants et les éducateurs sont fluides, la bonne humeur règne tout au long du repas. Durant la pause de midi, il est rappelé que l'exposition des œuvres des adolescents se fera dans le jardin à partir de 15 heures. À 14 heures commence l'activité VTT. Fred, un homme d'entretien, m'a gentiment prêté son vélo pour que je puisse suivre les enfants. Les choses semblent bien rodées entre les enfants et l'animateur sportif. Le parcours est aujourd'hui allégé pour revenir à temps pour l'exposition. Nous crapahutons avec nos vélos dans les chemins et ruisseaux des environs. Les enfants suivent globalement bien le rythme assez soutenu et prennent plaisir à rouler. De retour à la Passerelle, nous nous retrouvons tous pour le vernissage de l'exposition qui s'est installée au fond du jardin en présence de l'animatrice d'arts plastiques. Une grande chaîne humaine composée de l'ensemble du personnel et des enfants se dirige vers le fond du jardin pour découvrir les travaux des enfants dans un esprit festif. Les adolescents commentent et expliquent leurs travaux tout en recevant les félicitations de tous. Nous nous retrouvons ensuite pour un goûter qui marque un des derniers temps de la journée. Peu de temps après, je quitte la Passerelle en ayant remercié l'ensemble du personnel pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé.

2.2. Les espaces intermédiaires

Au sein du paysage du placement familial se développent d'autres espaces que nous pouvons qualifier d'intermédiaires, dans le sens où ils prennent place à l'extérieur des lieux que nous avons présentés précédemment.

Tout d'abord, il apparaît que le travail auprès des mineurs peut s'effectuer en dehors du domicile ou du service, à l'occasion d'un accompagnement en voiture à une activité ou à un rendez-vous, lors d'une « *vêture* » (terme désignant les temps où le mineur, accompagné d'un intervenant, achète des vêtements en utilisant un budget spécifique prévu à cet effet), ou simplement en partageant un repas à l'extérieur.

Ensuite, dans un registre plus formel, des réunions partenariales ont régulièrement lieu dans d'autres établissements, notamment des écoles (pour participer à ce qui est communément appelé à l'Education nationale des « équipes éducatives »), ou des Instituts médico-éducatifs (IME). Les référents de placement et/ou les assistants familiaux participent à ces temps de régulation de manière régulière.

Enfin, depuis plusieurs années se développent des espaces spécifiques à destination des assistants familiaux. La majorité des services enquêtés ont mis en place des dispositifs d'Analyse de la pratique professionnelle pour les assistants familiaux. Ces espaces sont souvent externalisés. De la même façon, la formation obligatoire de 240h est également externalisée. Ces deux espaces peuvent donc être considérés comme des lieux intermédiaires où une partie du travail prend place en dehors de l'organisation.

Extrait de carnet de terrain

Mardi 28 avril - L'analyse de la pratique professionnelle : un espace où le sentiment de solitude est fortement exprimé

L'analyse de la pratique est un espace de réflexion réservé aux assistants familiaux. Il est animé par une psychologue extérieure à la Maison d'enfants et au service de placement. La confidentialité des propos est une règle absolue. Aussi, je n'ai pas retranscrit certains éléments qui ne peuvent se dire que dans cet espace. Il faut préciser que j'ai obtenu préalablement l'accord du service et des assistants familiaux pour venir observer ce temps.

J'arrive un peu en avance, tout comme Nadège et Yann, assistants familiaux. Nous prenons des nouvelles les uns des autres et je me présente quand la psychologue arrive. Face au regard étonné de mon interlocutrice, je lui précise que je suis là parce qu'elle a donné son accord pour que je vienne observer cette séance de travail. Or elle répond qu'elle n'est au courant de

rien. Je prends donc quelques minutes pour lui exposer la recherche. Je lui précise que je ne m'imposerai en aucun cas. Elle se tourne vers les assistants familiaux puis, après avoir obtenu leur accord, elle donne le sien à son tour. Cette situation n'a rien de surprenant pour les acteurs présents. « *C'est à l'image du reste* », dit une assistante familiale. Comme pour lui donner raison, Laurianne, Natacha et Sophie se rendent compte qu'elles ont rendez-vous aujourd'hui toutes les trois à la même heure avec la chef de service.

La discussion va bon train entre les assistants familiaux présents. Il est question tout d'abord de harcèlement sexuel dans une famille d'accueil. Puis un autre professionnel prend la parole, très inquiet pour le jeune qu'il accueille. En réalité, il se sent seul face à ce jeune. Il déplore que seul la directrice du service qu'il nomme de son prénom, Agnès, l'ait appelé. Il constate que « *depuis que ça merde, on ne voit plus personne, on a eu que deux appels d'Agnès* ». La discussion se poursuit sur la formation car Natacha doit commencer la sienne prochainement. Il est prévu qu'elle passe 3h chez Sophie et chez Nadège, puis trois jours dans un foyer dans le cadre des 60h de stage. Elle aura ensuite 240h de formation dans un institut de formation de travailleurs sociaux, ce qu'elle attend à la fois avec impatience mais aussi avec une certaine angoisse. Laurianne la rassure et explique que cette formation a été très intéressante. Elle lui a permis de mieux comprendre les comportements des enfants. Elle explique notamment avoir pris conscience que l'enfant, quel que soit son âge, a eu une vie avant le placement et qu'il la garde en mémoire.

Enfin, les assistants familiaux en viennent à parler de l'utilisation du téléphone portable. Ils constatent qu'ils ne sont « *plus maîtres chez eux et que ce sont les parents qui commandent* ». Ces derniers offrent des portables aux enfants dont l'utilisation échappe aux assistants familiaux. Qui appellent-ils ? Vont-ils sur les réseaux sociaux ? Quels risques pour les enfants et les assistants familiaux qui en sont responsables ? Les assistants familiaux notent aussi un paradoxe. Certains enfants ne doivent voir leurs parents qu'en visite médiatisée, du fait de la dangerosité de ces derniers. Pour autant, ils peuvent s'appeler autant qu'ils le veulent grâce au téléphone portable. La psychologue résume cela comme « *la question des limites que vous pouvez donner mais dont vous ne disposez pas complètement* ». La discussion s'arrête brutalement, je n'ai pas vu le temps passer. Tout le monde se lève, la psychologue qui a de la route à faire doit partir rapidement. Je la remercie, ainsi que tout le groupe, de m'avoir permis d'assister à ce temps de travail. Les assistants familiaux vont voir l'éducatrice, la chef de service ou la directrice. Natacha, Laurianne, Patricia et Nadège ne vont pas tarder à aller déjeuner et, comme convenu, je me joins à elles.

Mardi 12 mai - L'analyse de la pratique : un espace où la souffrance professionnelle est exprimée

J'arrive un peu en avance pour la séance d'analyse de la pratique des assistants familiaux qui, comme d'habitude, se déroule dans la salle de réunion du service. La psychologue est là, seule, ce qui nous permet d'avoir un échange informel. Nadège et Sophie nous rejoignent, elles parlent d'une journée de formation sur le handicap à laquelle elles ont participé et où

elles se sont ennuyées. Elles remarquent que la plupart des formations auxquelles elles ont assisté s'adressent plus aux éducateurs et aux psychologues qu'aux assistants familiaux. D'après elles, les thèmes sont généralement intéressants mais le contenu n'est pas adapté.

Comme la dernière fois, les assistants familiaux arrivent les uns à la suite des autres. Il manque Natacha qui est excusée et Yann qui est en congé. Ses collègues indiquent alors qu'il a annoncé sa démission lors de la réunion d'équipe la semaine dernière. En outre, il est noté qu'entre « *les dernières qui ont tenu moins d'un an* », Nadège qui prévoit sa retraite dans deux ans, Laurianne qui pense donner sa démission à la fin de l'année, le service va se réduire comme une peau de chagrin. La difficulté du métier est soulignée. Natacha est qualifiée de « *résistante* » du fait qu'elle garde un agrément pour un seul enfant et son activité d'assistante maternelle. Pour les uns et les autres, c'est peut-être cela qui lui permet de tenir. Et ce, malgré les déboires qu'elle rencontre. En effet, elle avait pour projet de partir avec Dorian au bord de la mer pour le pont de l'Ascension. Mais cela n'a pu aboutir car la directrice n'a pas voulu déplacer une visite médiatisée avec les parents. La psychologue rappelle le nécessaire respect de l'ordonnance tandis que les assistants familiaux vont valoir l'intérêt de l'enfant et concluent que, comme d'habitude, « *ce sont les parents qui ont le dernier mot* ». Il s'ensuit un échange sur les parents et les visites médiatisées. Je constate que les assistants familiaux ne mâchent pas leurs mots : « *Les visites médiatisées, ça ne devrait pas exister, c'est de la daube !* ». Ou encore : « *Les parents ont tous les droits* », en fait « *ils sont présents juste pour faire chier...* ».

La psychologue constate que les assistants familiaux développent beaucoup d'agressivité à l'égard des parents. Elle se met à interroger la fonction tiers normalement assurée par l'institution. Les réponses fusent dans une même direction : il n'y a pas de dialogue entre l'institution et les assistants familiaux, que ce soit au sujet des liens avec les parents ou bien encore des visites médiatisées. D'ailleurs, quand le planning des rencontres avec les parents est modifié, à la demande des parents, les assistants familiaux disent ne pas être consultés mais informés. C'est comme s'ils étaient à la disposition du service. Ce qu'ils vivent mal évidemment.

La question des arrêts maladie est ensuite évoquée, ceci étant lié aux différents arrêts maladie des salariés du service et de la Maison d'enfants. Les assistants familiaux évoquent leur problème de santé. « *Même malade, on continue* », disent-ils. Nadège se souvient ainsi d'une opération chirurgicale pendant laquelle elle ne s'est pas arrêtée de travailler. La séance se termine un peu comme la dernière fois. Certains assistants familiaux vont voir l'éducatrice. D'autres continuent la discussion avec la même intensité.

Conclusion : segmentation et symbolique des espaces du travail

A travers les différents extraits de carnets de terrain rapportés ici de façon thématiques, il apparaît clairement un éclatement spatial du dispositif. Il faut retenir, de tous ces espaces où se déploie l'activité de placement au sens large, que leur découpage entre le domicile des familles d'accueil et l'institution participe à la segmentation symbolique du placement familial. Les collectifs de travail se construisent dans plusieurs lieux et tous les espaces du travail ne sont pas nécessairement visibles. Certains lieux sont des « scènes » du travail, d'autres des « coulisses »⁸⁹. A chaque espace est assignée une fonction spécifique⁹⁰, l'espace physique et l'action sont à penser conjointement. Ainsi, les comportements des professionnels dans les différents lieux de travail vont se confronter à une matérialité tangible, à des systèmes d'interaction et à des représentations symboliques⁹¹, le tout étant spatialement situé. Pour les services, nous parlons « des espaces », car il peut parfois exister plusieurs lieux, notamment le siège social, concernant les associations ou des lieux spécifiques où ont lieu les « visites médiatisées » avec les parents. Il est apparu que l'utilisation de ces lieux peut varier en fonction de la symbolique que l'on souhaite leur donner.

« Tout dépend de qui on reçoit. Les parents, on les reçoit dans ces deux lieux, mais ça n'a pas la même signification. Il y a les locaux de la direction, du siège de la direction des services de l'association, et puis il y a la villa éducative. »

Chef de service, extrait de focus group

« Le siège, c'est pour les moments institutionnels fort de la prise en charge, qui sont l'admission, l'évaluation du projet, les rencontres avec le directeur, s'il y en a. Moi je garde la symbolique à un moment donné, s'il faut que j'envoie un gros coup de canon, je vais le faire au siège. »

Chef de service, extrait de focus group

« Un bon recadrage doit se faire au siège. »

Assistante familiale, extrait de focus group

⁸⁹ Goffman, 1959, *op. cit.*

⁹⁰ Läppel, D., « Essay über den Raum: für ein gesellschaftswissenschaftliches Raumkonzept », dans Häußermann H. (dir.), *Stadt um Raum: soziologische Analysen*, Pfaffenweiler, 1992.

⁹¹ Frey, O., « Sociologie urbaine ou sociologie de l'espace ? Le concept de milieu urbain », *SociologieS*, 2012.

En termes de symbolique, nous avons observé que les acteurs ne donnent pas le même sens aux espaces qu'ils investissent dans le cadre de leur travail. Le domicile se définit davantage comme un espace familial, le service comme le lieu où l'organisation prend corps, et la direction générale comme un espace d'autorité. A ce titre, une question sensible est apparue de manière récurrente : à quelle adresse le mineur doit-il être domicilié légalement ? Chez ses parents ? Chez son assistant familial ? A l'adresse du service ? Ce débat s'est fait jour pour plusieurs mineurs au moment de refaire leur carte d'identité nationale. Dans les faits, les pratiques varient d'une situation à l'autre. Certains mineurs sont domiciliés chez leur assistant familial (lorsqu'ils sont placés pour une longue durée par exemple) ou au service (quand on considère que c'est avant tout le service qui porte la mesure judiciaire). D'autres le sont chez leurs parents, car on souhaite symboliquement leur garantir cette place.

Quoi qu'il en soit, cette entrée par les « espaces du placement » éclaire sur leur dimension plurielle et symbolique. On voit combien leur segmentation spatiale et symbolique permet une organisation multiforme du placement familial, qu'il prenne forme hors les murs⁹² ou dans les murs de l'institution. Partant de là, il est intéressant de voir qu'à travers ces différents espaces se composent et recomposent les règles et normes du placement, aussi bien formelles, qu'implicites et clandestines, à travers une réinterprétation des pratiques et une négociation des espaces de chacun. Ainsi, les règles du placement en tant que champ professionnel, et de la professionnalité, n'obéissent pas seulement à un processus construit socialement, mais sont également redéfinies spatialement pour garantir une certaine stabilité sociale nécessaire à l'accueil familial des enfants et mineurs placés⁹³. C'est une des ambitions du rapport que d'en tenter la démonstration.

⁹² Chantraine G., *Par-delà les murs, Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Puf, 2004.

⁹³ Strauss A., *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, Paris, L'Harmattan, 1991.

**PARTIE 2 : LES TRAJECTOIRES ET
LA CONSTRUCTION DE LA
PROFESSIONNALITE DES
ASSISTANTS FAMILIAUX⁹⁴**

⁹⁴ David GRAND est l'auteur de la partie 2 (pp.52-88).

Chapitre 3 - Trajectoires biographiques et professionnelles de deux assistants familiaux

3.1. Les trajectoires biographiques et professionnelles de deux assistants familiaux

a. Des éléments de méthode sur la construction des deux trajectoires

Pour entamer cette partie, nous avons choisi d'exploiter deux des douze cas enquêtés de manière singulière. A la différence de la partie précédente, ce n'est pas de carnets de terrain réécrits dont il va être question mais des trajectoires professionnelles de deux assistants familiaux. Rappelons que le terme de « trajectoire » a la caractéristique double de renvoyer à une suite de positions objectives occupées dans un ou plusieurs champs de la pratique sociale ainsi qu'au sens subjectif attribué par les acteurs à leur parcours⁹⁵. Ce sont précisément ces deux aspects que nous comptons investiguer initialement : comment les enquêtés sont-ils devenus assistants familiaux ? Quelles sont leurs expériences professionnelles antérieures ? Qu'en retirent-ils ? Qu'est-ce qui les a conduits au métier d'assistant familial ? Et, au cours de l'exercice de ce métier, comment se sont-ils construits professionnellement ? De fait, cela a amené à se déplacer, à sortir de la dimension professionnelle, afin de saisir l'ensemble de leur expérience, à savoir leur enfance, leur parcours scolaire et leur vie familiale. Nous verrons que ces éléments ont une incidence, plus ou moins forte et plus ou moins directe, sur leur parcours professionnel, leur orientation vers le monde du social et le métier d'assistant familial occupé dans le temps présent.

D'un point de vue méthodologique, nous avons procédé de la même manière avec les deux assistants familiaux. Nous sommes partis d'une trame de questions minimales destinée à laisser l'enquêté « se raconter » le plus librement possible, énoncer ce qui compte pour lui plus que ce qui compte pour l'enquêteur. Aussi le lecteur ne s'étonnera pas si tous les aspects du placement familial n'ont pas été abordés. Avec Magda, nous avons fait deux entretiens durant plusieurs heures à chaque fois. Avec Marie, cinq entretiens d'une heure ont été

⁹⁵ Dubar, C., « Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, n°1, 1998.

nécessaires pour examiner l'ensemble de son parcours biographique et professionnel. Les entretiens ont ensuite été retranscrits, la matière obtenue a été triée et organisée dans l'ordre chronologique des faits vécus selon un angle thématique, visible dans les titres et les sous-titres donnés aux deux trajectoires. En ce sens, les trajectoires présentées sont des « constructions » voire, plus précisément, selon Alfred Schütz⁹⁶, des « constructions de constructions » ou des « constructions au deuxième degré », soit une « traduction » scientifique de l'expérience vécue des enquêtés.

Bien sûr, des précautions s'avèrent nécessaires pour prendre en considération les récits délivrés. Certes, la vie n'est pas une histoire dotée naturellement de sens, elle ne forme pas spontanément un tout cohérent⁹⁷. En revanche, elle devient une histoire quand elle est reprise et mise en mots *a posteriori*. Cela revient à dire qu'il peut y avoir un décalage entre les faits vécus et ceux racontés à l'enquêteur. En outre, pour reprendre Jean-Claude Kaufmann⁹⁸ et Michael Pollak⁹⁹, un récit varie en fonction de l'interlocuteur, des intentions attribuées et du moment où il est délivré : loin d'être figé dans le temps, il évolue en fonction des souvenirs qui disparaissent ou qui se transforment quand la prise de recul permet d'examiner différemment les faits. Retenons qu'un récit est une production située dans l'espace et le dans le temps, il dépend tout particulièrement de la mémoire de l'enquêté et des interactions avec l'enquêteur. Cette donnée explicitée, il faut affirmer que les trajectoires présentées ont un intérêt et une validité scientifique car elles entretiennent un rapport de vraisemblance avec la réalité et informent sur les représentations des enquêtés à un moment donné.

Enfin, il faut aborder la taille de notre échantillon. En effet, le lecteur s'étonnera peut-être de ne trouver que deux trajectoires. Rappelons à ce sujet que la démarche est qualitative et qu'un échantillon qualitatif n'a pas à être représentatif d'une réalité donnée, il vaut en lui-même. A l'image de l'empirisme défendu par William James¹⁰⁰, il se fonde sur la possibilité d'expliquer le tout par la partie. En d'autres termes, ce sont les détails qui priment car ils permettent d'accéder au « général ». Dans notre cas, nous verrons que les deux trajectoires, tout en étant singulières, amènent à appréhender des aspects qui concernent plus d'un assistant familial comme les discontinuités dans les parcours professionnels, les aléas du premier accueil ou encore le déroulement de la formation qui mène au diplôme d'état.

⁹⁶ Schütz, A., *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Klincksieck, 2008.

⁹⁷ Bourdieu, P., « L'illusion et biographique », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 62/1, 1986.

⁹⁸ Kaufmann, J.C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2016.

⁹⁹ Pollak, M., *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.

¹⁰⁰ James, W., *Philosophie de l'expérience. Un univers pluraliste*, Paris, Seuil, 2007.

b. Magda - Une assistante familiale qui s'appuie sur ses expériences et sa personnalité

Magda est assistante familiale depuis 2010, elle habite non loin d'Uzès, une petite commune située dans le sud de la France. Se démarquant de nombreux contemporains, elle a fait construire sur sa propriété une petite maison pour sa mère ainsi qu'une grande maison comprenant un logement autonome pour un de ses fils et sa compagne. Elle affiche donc clairement un goût pour la famille qui est bien loin d'être un détail. Magda est assurément quelqu'un de dynamique, de jovial et d'optimiste. Comme elle le dit elle-même, « *j'ai tendance à voir le verre à moitié plein alors que pour d'autres il serait à moitié vide, c'est comme ça !* ». Au cours des entretiens, Magda se montre plutôt une « bonne enquêtée », elle répond, cherche, prend le temps de puiser dans ses souvenirs et pèse ses mots pour répondre au mieux. Avec Magda il apparaît clairement qu'un parcours professionnel ne saurait commencer par la première expérience professionnelle, il faut en réalité remonter bien au-delà pour comprendre finement ce qui l'anime en tant qu'assistante familiale.

La solidarité et la famille : des apprentissages portugais

Le goût de Magda pour la famille et, par extension, pour le métier d'assistant familial n'est pas qu'une particularité individuelle, il doit être mis en corrélation avec les traditions en vigueur dans son pays d'origine, le Portugal où elle naît en 1963. Dans son souvenir, le Portugal était à cette époque bien différent de la France : « *Je crois que le Portugal devait avoir au moins vingt ans d'écart par rapport à la France. Ce qui fait que j'ai connu des choses dans ma jeunesse que peut-être vos grands-parents ou vos arrière-grands-parents ont connue (...)* Il faut savoir qu'à l'époque dans mon village, on n'avait pas d'eau ni d'électricité ». Il faut ajouter que le régime politique, celui d'Antonio de Oliveira Salazar, était un régime dictatorial qui n'a cessé qu'en 1974, suite à la révolution des Œillets et après plus de quarante ans de règne. Il a divisé et imprégné durablement les consciences. Parmi elles, son père, un ancien gendarme qui « *ne s'en est pas vraiment sorti, aujourd'hui à 76 ans il est toujours un peu là-dedans au fin fond de son esprit, bon c'est comme ça, il n'y a rien à y faire !* ».

Tout au long de son éducation portugaise, Magda a appris une chose essentielle : la solidarité. Dans son village, les gens étaient soudés, ils s'entraidaient en de multiples occasions, ils s'occupaient de l'éducation des enfants et, en aucun cas, ils ne délaissaient les personnes âgées. Magda hiérarchise les rapports sociaux. Si l'entourage ou l'amitié compte, la famille a

encore plus d'importance car, selon ses mots, « *c'est là où on se ressource le plus, on peut se permettre d'aborder toutes sortes de sujets sans être montré du doigt ou jugé, il y a une facilité pour se parler, se raconter nos joies, nos peines, nos tristesses* ». Cela n'est pas dit mais la famille tout comme la vie dans un village n'a pas que du bon, elle peut littéralement étouffer l'individu. Tout se sait, les bruits, rumeurs et ragots sont monnaie courante, il faut suivre les normes et les excentricités ne sont pas de mise. Il est vraisemblable que ce contexte soit à l'origine du départ de Magda, d'autant qu'elle se décrit comme « *un peu révolutionnaire pour l'époque* ».

En dépit du poids des traditions sociales et religieuses, elle quitte le domicile à l'âge de 20 ans alors qu'elle est célibataire et que théoriquement elle devrait être mariée. De plus, elle part vivre à l'étranger pour y tenter sa chance. Comme nous allons le constater, c'est en France qu'elle s'est fixée et qu'elle vit depuis désormais trente-trois ans. Elle conclut à ce propos : « *Intérieurement je me sens très partagée. C'est-à-dire que je connais mieux le fonctionnement économique et politique de la France puisque c'est là où je vis mais je reste très très attachée à mon pays. Alors c'est rigolo parce qu'en France je resterais toujours une étrangère. Par contre, quand j'arrive chez-moi, c'est aussi très drôle parce que je parle très bien portugais mais avec un accent épouvantable et les gens me demandent mes origines en pensant que je suis étrangère. Du coup, j'ai l'impression de n'être nulle part chez moi. Là-bas, je ne suis plus tout à fait portugaise et ici je ne suis pas assez française. Mais ce n'est pas grave je m'en accommode !* ». En somme, elle n'est ni d'ici, ni de là-bas, ressenti qui est d'ailleurs le lot de nombreux immigrants porteurs d'une identité plurielle et de forces qui mettent en tension l'individu.

L'arrivée et l'installation en France suite à une rencontre

Il ne faudrait pas croire que Magda avait pour projet de s'installer en France. Elle connaissait évidemment ce pays mais ne nourrissait pas de projet ou de rêves particuliers par rapport à celui-ci. Après deux années d'étude de commerce, elle s'octroie une pause et décide de partir durant les vacances d'été en Belgique avec des amis portugais. Sur le chemin, ils font une halte dans le sud de la France à Aix-en-Provence. Les amis de Magda y connaissent un couple d'amis qui les accueillent. Les jours passent et Magda prolonge le séjour sans ses amis puis finalement s'installe chez son hôte. Comment expliquer cela ? Selon Magda, « *il s'est passé quelque chose entre la maîtresse de maison et moi, quelque chose d'assez particulier, une attirance en fait, on a commencé à discuter et ça a accroché, elle m'a parlé de peinture et j'aimais ça, elle m'a proposé de m'initier à la peinture sur porcelaine et j'ai accepté* ». Les

mots ne disent pas tout, on comprend toutefois qu'il s'est produit une rencontre au sens fort du terme ayant comme conséquence une inflexion biographique majeure dans le parcours de Magda. Evidemment, il a fallu prendre des dispositions afin qu'elle s'installe en France. Accompagnée de son hôte, elle s'est occupée des démarches administratives (le titre de séjour) tout comme elle s'est inscrite à la faculté pour suivre des cours de français et ainsi faciliter son insertion. En examinant cette période au regard de son activité professionnelle actuelle, Magda a l'impression de s'être retrouvée dans une situation comparable à celle d'un jeune placé en famille d'accueil. Sauf que désormais elle a changé de bord, c'est elle qui veille sur autrui, comme pour rendre ce qui lui a été donné par le passé.

Du social au monde de la publicité et du commerce : quelle transposition des acquis ?

Toujours grâce à son hôte, Magda accède à un premier travail qui restera une expérience fondatrice dans son parcours professionnel. Elle est embauchée comme surveillante de nuit dans une maison de retraite, soit « *sa première plongée dans le social* ». L'expérience est loin d'être simple. Magda se retrouve confrontée à plus de quatre-vingts personnes âgées et, à chaque fois, une multiplicité d'événements ou d'incidents, parfois heureux, d'autres fois malheureux. Elle en retire une leçon : « *Ce qui m'a le plus marqué dans cette expérience, ce n'est pas la détresse des gens mais le petit bonheur que je pouvais leur apporter. Je trouvais que c'était assez extraordinaire de pouvoir redonner le sourire à ces gens-là, le simple fait de prendre un peu de temps pour discuter avec eux alors que cela ne se fait pas toujours* ». Alors que d'autres en voudraient à l'institution ou retiendraient surtout les problèmes des résidents, Magda, en accord avec sa nature, garde à l'esprit un point positif, elle se souvient que des gestes simples peuvent faire leurs effets sur les résidents et ainsi amortir la dureté du quotidien.

Après cette première expérience professionnelle, Magda va marquer un temps d'arrêt de quelques mois puis, étonnamment, reprendre en changeant complètement d'univers professionnel. Aux côtés de son conjoint, elle renoue avec ses études de commerce en créant une régie publicitaire ainsi qu'une radio locale. Dans un secteur en pleine ébullition à la fin des années 1980, elle organise de nombreux salons, celui de la gastronomie, du jouet, de l'automobile, etc. Elle vend des spots publicitaires en faisant du phoning, du porte-à-porte. Elle dit conserver de cette période un très bon souvenir car c'était « *une vie très très pleine et riche* ». Six ans après, pressentant le déclin de la publicité, le couple effectue un pas de côté et accepte de prendre la gérance d'un magasin de meubles, activité également stimulante.

Faisant le point, Magda énonce une similitude entre ces dernières activités et le métier d'assistant familial : « *Il y aurait plein de choses à dire mais je crois que le maître mot c'est l'adaptation. Je ne travaillais pas avec des machines mais dans l'humain. Et forcément il y a beaucoup d'échange, j'ai appris à négocier, à m'adapter à chaque client, ça peut sembler déconnecté du placement familial mais cela ne l'est pas ou pas tant que cela* ». Cette faculté d'adaptation, sans doute renforcée par l'expérience vécue de l'immigration, est nécessaire pour « faire » le travail voire, mieux, pour « bien faire » le travail. Elle est semble-t-il réactivée dans le cadre du placement familial puisque Magda constate : « *J'ai quatre enfants placés, les quatre ont des caractères différents et je ne peux pas m'adresser de la même manière aux quatre, je dois tenir compte de leurs particularités. Au niveau de la prise en charge, je dois faire attention à leur sensibilité, à leur susceptibilité et à leur vécu, les mots employés ne sont pas les mêmes* ». En somme, Magda trouve qu'il y a du commun entre la relation avec le client et celle avec l'enfant accueilli puisqu'à chaque fois il faut s'adapter, c'est même un impératif. On ajoutera cependant que ces expériences professionnelles ne se confondent pas tout à fait : l'enfant ou le jeune accueilli n'est pas un client à satisfaire, les politesses de circonstance dans le commerce ne suffisent pas dans le placement familial où il faut sans simuler faire preuve d'attachement et d'affection, combiner avec adresse les attendus de la vie professionnelle et de la vie privée.

La découverte et les premiers pas précipités dans le métier d'assistant familial

Dans le parcours professionnel qui se dessine jusque-là, comment Magda accède-t-elle au métier d'assistant familial ? C'est à nouveau une rencontre qui va s'avérer déterminante. Étant donné que son fils fréquente une fille âgée de quinze ans alors que lui vient tout juste de fêter ses dix-huit ans, Magda, embarrassée par les faits, décide d'aller échanger avec ses parents. Elle fait alors la rencontre de la mère qui est assistante familiale. Le sujet de discussion pourrait prêter à controverse, il s'avère en fait que l'ambiance est assez détendue, les avis convergent, les parents donnent leur accord pour que les deux jeunes continuent à se fréquenter officiellement, la jeune fille peut même rester dormir chez Magda. Assez rapidement, elle s'habitue à la maisonnée et décide avec l'accord de ses parents d'emménager chez Magda. Elle quitte le domicile familial parce qu'elle est amoureuse mais aussi parce qu'elle est en conflit avec sa mère du fait de son activité professionnelle. Il en résulte une situation peu banale, comme si l'enfant du couple, pourtant légitime, cédait sa place pour que l'accueil continue.

Au fil du temps Magda va découvrir, selon ses mots, une « *famille élargie* » d'assistants familiaux composée de la mère, d'une sœur, d'une belle-sœur et de deux grands-mères. Elles forment un réseau d'entraide informel tenu par l'exercice du métier ainsi que par l'appartenance à une même famille. Quand l'occasion se présente, elles partagent leur expérience auprès de Magda qui va se retrouver séduite au point de rejoindre cette famille élargie dans lequel elle a déjà un pied. Avertie par les déconvenues rencontrées, Magda attend que ses deux fils soient majeurs et autonomes, puis elle se lance dans le métier « *plein pot* », comme à son habitude. Elle obtient l'agrément et postule en 2010 auprès de plusieurs organismes. Les choses vont alors s'accélérer pour Magda, comme elle le raconte : « *L'entretien avec la direction m'a énormément choqué, tout s'est passé très vite, on m'a dit qu'on m'embauchait et qu'on me confiait deux enfants, mais le service n'était même pas venu chez moi, les professionnels ne me connaissaient pas et j'avais pas fait de formation* ». Quelques jours après, l'audience relative aux deux enfants se tient, leur sort est décidé et, dans la foulée, Magda est contactée par téléphone : « *L'éducateur me dit qu'il est avec les deux enfants et qu'il arrive. Là je tombe des nu, je vois débouler deux petites filles que je n'avais jamais vu, je ne connaissais strictement rien de leur existence. Elles étaient dans un stress terrible et moi à la maison je n'avais rien pour les accueillir, elles étaient aussi dans un état de saleté... Dès que les travailleurs sociaux sont partis, je les ai lavées et on est allé faire des courses. Le lendemain, le référent m'a passé un coup de fil mais je me suis sentie livrée à moi-même à 300 %, alors pour un démarrage oui c'était un démarrage !* ».

La découverte du métier d'assistant familial par Magda ne va pas sans rappeler sa découverte du métier de surveillant de nuit en maison de retraite puisque, dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas de préparation, pas d'acclimatation, il faut être opérationnel sur le champ. Aussi elle compte sur ses propres ressources et elle se débrouille par elle-même. C'est évidemment paradoxal puisque l'assistant familial doit pouvoir s'appuyer sur le service. En outre, c'est problématique pour un premier accueil qui semble se faire dans la précipitation alors qu'il nécessite des précautions vis-à-vis de l'assistant familial ainsi que des enfants accueillis. Après tout, l'assistant familial n'est pas censé être une « *petite main* » sommée de s'exécuter et l'enfant un « *objet* » qui peut être déplacé librement par les institutions.

La formation sous différentes formes

Magda a commencé la formation un an après avoir démarré l'activité d'assistante familiale. Idéalement, elle aurait souhaité que cela se fasse dès son intégration dans le service. Elle constate aussi, pour être exacte, qu'elle n'a pas eu soixante mais quarante-deux heures de

formation initiale. La différence ne trouve visiblement pas d'explication. Quant au contenu de la formation, « *c'était quelque chose d'assez basique et d'introductif cette formation. Une fois qu'on y est dans le placement familial, on y est bien, l'introduction elle n'est plus nécessaire, logique ! Ce dont on a besoin, c'est de billes pour la pratique. Et là il n'y en avait pas* ». Plus précisément, il s'agissait surtout de présenter l'association, le placement sous toutes ses formes et le rôle joué par chaque acteur du placement familial, ce dont Magda était désormais familière et qui ne correspondait plus à ses besoins.

Deux ans après, Magda suit la formation des deux cent quarante heures. Cette fois, elle va pouvoir en tirer parti même si elle se montre partagée. D'un côté, elle note que certains intervenants sont désintéressés, ils lisent les cours et ne souffrent pas d'être interrompus. D'un autre côté, elle apprécie pleinement la diversité des cours qui, tout en intégrant la pratique et les expériences respectives de chaque étudiant, amènent à traiter du développement de l'enfant, de ses maladies ou de l'approche systémique qui permet de contextualiser l'enfant ou le jeune dans son environnement familial et social.

Après cette formation, Magda en a suivi d'autres organisées par le service dont certaines relatives à la systémie ou aux addictions. Volontaire, elle se décide d'intervenir dans la formation des soixante heures. Comme elle le dit elle-même, « *c'est devenu intéressant parce qu'en sachant ce qui m'a manqué, je savais ce que je pouvais apporter. J'avais préparé avec mon ancienne référente, on a travaillé ensemble et au final ça s'est bien passé* ». Effectivement, Magda est bien placée car elle a vécu et observé les travers des soixante heures de formation tout comme elle a été bien éprouvée à ses débuts d'assistante familiale. En résumé, son cas a quelque chose d'exemplaire, elle dépasse des expériences négatives car elle en tire des enseignements susceptibles de profiter à ses pairs nouvellement arrivés dans le métier.

Quand elle questionne les apports des différentes formations, Magda prétend : « *Il y a des choses qui sont passées et dont on ne se rend pas compte* ». Pour le dire autrement, elle pointe les effets de la formation qui opère des « transformations silencieuses¹⁰¹ ». Elle ajoute également : « *Il y a d'autres choses qui sont importantes car elles donnent envie d'aller plus loin, la formation ça ouvre l'appétit, moi j'aime savoir ! Et je continue à lire. Je vais quand même pas attendre qu'on me le demande, c'est une curiosité personnelle et une sorte de devoir* ». Comme une preuve de ce qu'elle dit, Magda va chercher au cours de

¹⁰¹ François, J., *Les transformations silencieuses*, Paris, Grasset, 2009.

l'entretien son « *livre de chevet* » qu'elle trouve « extraordinaire » et qui informe sur les parents dits « *toxiques* », leurs particularités, les manières d'échapper à leur emprise. De son point de vue, c'est un livre intéressant et utile car il l'aide à y voir plus clair au sujet des parents des enfants placés à son domicile. Plus largement, nous pouvons retenir avec Magda qu'il n'y a pas que les soixante ou les deux cent quarante heures de formation qui comptent, il est essentiel de ne pas en rester aux obligations premières du métier, ce qu'elle fait en assistant à des formations courtes, en formant autrui ou en poursuivant le soir par le biais de lectures présentées comme une envie et une nécessité personnelles, une éthique pourrait-on dire.

Le primat de l'expérience dans le métier

Aujourd'hui Magda a la garde de quatre enfants, deux sœurs de huit et treize ans arrivées en 2010, deux frères de six et neuf ans arrivés en 2011. Ayant désormais six années d'ancienneté en tant qu'assistante familiale, elle constate « *avoir pris de la maturité* ». Ainsi elle arrive à gérer plus facilement les tensions. De même, elle note que « *d'autres assistants familiaux font des montagnes de petites choses* ». Mais qu'est-ce qui l'a aidé au juste ? Il y a l'exercice du métier au quotidien, les formations, le rôle joué par le service, le référent mais aussi l'analyse de la pratique qui « *permet de s'exprimer, de se questionner et de trouver des bouts de solution* ». Fait intéressant, elle a appris à mieux composer avec les autres professionnels du service. Parce qu'elle a plus d'assurance, elle essaie de les solliciter à bon escient, plutôt en cas d'urgence ou de problème. En cela elle se distingue d'autres assistants familiaux qui, selon elle, en font, soit trop en interpellant sans cesse, soit pas assez en mettant de la distance avec le service.

Plus important dans le discours de Magda, elle s'est forgée au fil de l'expérience l'équivalent d'une « *ligne de conduite* » qu'elle veille à tenir. Elle se doit d'élever les enfants placés comme les siens, tout en ne les confondant pas. Il est impératif qu'elle s'attache à eux, qu'elle leur offre du confort et qu'elle leur procure un certain bonheur. En même temps, elle doit avoir à l'esprit leur statut et les obligations qui en découlent. De même, elle doit penser à leur devenir qui est un point sensible : « *Je sais très bien qu'à l'âge de la majorité, les enfants ne pourront plus bénéficier d'aucune aide et ça c'est quelque chose que je garde à l'esprit tout le temps* ». Dans cette perspective, elle se soucie de leur scolarité et de leur socialisation, elle met un point d'honneur à leur transmettre certaines valeurs comme la « *solidarité* » qui relie aux autres ou une « *bonne présentation de soi* », à travers la tenue des cahiers ou l'apparence vestimentaire, déterminante dans les interactions sociales. Pour attester que le placement est

en bonne voie, elle se fie à certains « signes » qu'elle a appris à identifier : « *Ici ils se sentent chez-eux, je le vois dans leur manière d'être, ils savent qu'on tient à eux et entre eux il y a de l'entraide, de la compréhension, ils se font leurs confidences, ils parlent de leurs problèmes, de leurs parents* ». N'oubliant pas de s'observer, Magda relève un détail révélateur : « *Je les aime comme si c'était les miens, je m'occupe d'eux comme si c'était les miens. Quand on est assistant familial et qu'on change leur couche sans être dégoûté, quand on finit leur assiette sans être dérangé, ben là on peut se dire qu'on a franchi un pas !* ». Quand la « saleté » de l'enfant accueilli perd son aspect répulsif, c'est que celui-ci n'est plus un enfant « autre », il y a eu « appropriation », l'assistant familial s'est attaché à lui au point de percevoir différemment ce qui relève de l'« impur¹⁰² ». Comprenons que Magda émet une hypothèse qui ne demande qu'à être vérifiée auprès des autres assistants familiaux, à moins qu'elle ne le soit déjà, sur la base de ses observations et de ses échanges avec ses pairs.

Au vu des éléments exposés, on peut dire que Magda affiche un certain professionnalisme, elle se forme de manière continue, elle essaie d'intégrer le service au mieux, elle s'occupe des enfants de multiples manières. Cependant, elle est en difficulté sur un point particulier non évoqué jusque-là : elle ne sait pas comment faire avec les parents des deux garçons qui, d'après elle, se montrent intrusifs, violents et perturbateurs puisque, lors des temps de garde, ils déstabiliseraient son travail. Magda a clairement l'impression de toucher ses limites. Comment sortir de cette situation ? C'est l'interrogation du moment. A défaut, elle a interpellé le service et vise une prise de distance pour une meilleure compréhension des faits.

c. Marie - Le rôle de l'engagement, de la formation et du service face à des épreuves dramatiques

Marie, assistante familiale, habite une petite commune de l'Isère, non loin des Abrets et de la Tour du Pin. Lors du premier entretien, invitée à examiner son enfance, elle va commencer à parler de son père, figure charismatique qui, dès le plus jeune âge, a constitué un point de référence dans son éducation mais aussi dans son parcours professionnel. A y regarder de plus près, selon Marie, il semblerait même que l'histoire du père ait un lien avec son métier actuel d'assistante familiale. Pourtant, les deux semblent plutôt éloignés de prime abord.

¹⁰² Douglas, M., De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou. Paris, La découverte, 2001.

Sous le signe du père

Marie, désormais 55 ans, est originaire du sud de la France. Elle est née à Montauban où son père y exerçait le métier de militaire. Plus précisément, il était parachutiste, engagement professionnel pris et assumé tout au long de sa carrière. Marie le décrit comme « *un baroudeur* » qui a traversé de sacrées épreuves. Et pour cause, il a fait l'Indochine et l'Algérie dont il en est ressorti gravement blessé au visage. Devenu une « *gueule cassée* », il a dû être opéré et greffé, « *ce dont il ne s'est pas trop mal sorti heureusement* ». Il a aussi une particularité qui a son importance. Né en 1926 et désormais âgé de 90 ans, il a été abandonné par sa mère et recueilli par l'assistante publique. Il aurait pu ne pas s'en remettre mais il a su rebondir. « *Autodidacte qui s'est fait tout seul* », il a veillé sur l'éducation de Marie, il l'a accompagnée dans sa scolarité et son insertion professionnelle. Aujourd'hui, on peut dire de Marie qu'elle marche dans les pas de son père, elle entretient son héritage voire même elle va plus loin puisqu'elle s'occupe d'enfants placés et qu'elle leur apporte ce dont lui a vraisemblablement été privé.

Un cap sur l'armée contrarié

Sensibilisée par son père, Marie se destinait tout naturellement, dit-elle, à entrer dans l'armée. Elle visait la marine, synonyme par excellence d'évasion. Après avoir réussi son bac, elle part à la faculté et obtient en 1979, après trois années d'étude, une licence de droit commercial. Dans la foulée, elle passe avec succès le concours d'officier de marine mais son mari a un grave accident, il en ressort immobilisé et elle doit renoncer à ses projets pour l'aider. Ayant de la ressource, elle entre dans la vie active et enchaîne les expériences professionnelles. Elle effectue des missions de secrétariat. Persévérante, elle décroche en 1983 un CDI dans la défense en tant qu'assistante de direction. Certes, ce n'est pas ce dont elle rêvait initialement néanmoins elle est satisfaite car elle se retrouve plus proche de son secteur de prédilection. Loin d'être aigrie ou désabusée, elle va s'épanouir et retirer un certain nombre d'enseignements de ses premières expériences professionnelles : « *Je crois que c'est là que j'ai pris conscience de l'esprit d'équipe, c'est pas bon de faire cavalier seul au travail (...) c'est là aussi que j'ai appris à m'adapter, je découvrais souvent de nouvelles personnes, de nouveaux fonctionnements, il fallait que je m'y fasse mais j'aime quand il y a du dynamisme et de la découverte !* ». Comme nous allons le voir, Marie s'est par la suite adaptée à de nombreux contextes professionnels dont certains réservant parfois de mauvaises surprises.

Bifurcation vers le social : devenir assistante maternelle

Alors que son mari est muté à plusieurs reprises dans des villes différentes, Marie va quitter son poste pour le suivre. Dans un premier temps, elle reste dans le secrétariat puis, faisant une rencontre à Lyon, elle tente sa chance dans un autre secteur. Elle se forme alors dans l'esthétique et apprend, par la même occasion, à dispenser des massages. Elle pratique notamment auprès de personnes en grandes difficultés pendant un peu plus d'un an. Dans ce cadre, une de ses clientes va la mettre sur une nouvelle voie en lui proposant de garder son enfant. Il faut dire, pour comprendre la situation de Marie à ce moment-là, qu'elle rencontre des contraintes particulières. Elle ressent le besoin de travailler mais, pour veiller sur ses enfants, elle ne veut pas s'absenter plus du domicile, sachant par ailleurs que son mari part souvent en missions à l'étranger. Le métier d'assistante maternelle représente donc une solution car il lui permettrait de coupler ses préoccupations familiales et professionnelles. A la PMI, une professionnelle lui explique le métier d'assistant familial et aborde les contraintes techniques ainsi que les impératifs : il faut être passionné, disponible, bienveillant, non-pas casanier mais mobile pour rechercher le développement de l'enfant. Convaincue, Marie demande et obtient l'agrément pour exercer le métier d'assistante maternelle.

C'est en 1998 que Marie commence son nouveau métier. Elle suit quelques heures de formation. Comme un avant-goût du métier d'assistant familial, il est question, se souvient-elle, de la relation à l'enfant et aux parents, des droits et des devoirs des assistants maternels. Pour autant, elle conclut, de son expérience longue de huit ans, qu'il ne faut pas confondre les deux métiers. Côté points communs, il y a évidemment le développement de l'enfant et ses subtilités. Revient dans la bouche de Marie, le terme d'adaptation : il faut « *s'adapter aux différentes tranches d'âge (...) le travail avec un nourrisson n'est pas du tout le même qu'avec un enfant de six ans, l'expression est différente et il y a nécessité de prêter attention aux détails, les petites choses qui se passent avec lui, de même il faut donner de l'amour pour qu'il se sente écouté, contenu* ». Côté différences entre les deux métiers, c'est la relation aux parents qui est pointée. L'assistant maternel voit quasiment tous les jours les parents des enfants, il travaille en étroites relations avec eux, alors que dans le placement familial il peut ne pas les connaître. Toutefois, cela ne signifie nullement que la tâche de l'assistant maternel est aisée. En effet, les parents ont des exigences concernant les activités ou la nourriture de leurs enfants. Ces exigences ont conduit Marie à développer un positionnement professionnel : « *Comme je le dis souvent, il faut s'adapter mais il faut aussi qu'il y ait de la négociation comme il faut parfois dire non, apprendre à discuter, reconnaître*

et dire ses limites même si c'est pas simple ». Autre difficulté du métier d'assistant maternel, il met en jeu toute une dimension affective. Marie explique ainsi : « *En tant qu'assistante maternelle je passais plus de temps avec leurs enfants qu'eux et ce n'est pas toujours facile à vivre, ça engendre parfois de la tension ou du mal vécu. Mais ça se comprend, il y a des choses dont je suis témoin et pas eux, par exemple les premiers mots ou les premiers pas. Alors pour arranger, j'avais mon petit truc à moi, je faisais comme si j'avais rien vu, je faisais croire qu'ils avaient la primeur* ». On précisera que, dans l'esprit de Marie, cette astuce ou ce petit aménagement de la réalité ne peut être réduit à une duperie, il a une intention bienveillante, celle de l'apaisement et du contentement des parents.

Poursuivre et alterner entre aide à domicile et assistant familial

En 2006, Marie arrête le métier d'assistant maternel, son mari est de nouveau muté. C'est l'occasion de se remettre en question et d'envisager un changement. Marie se lance pendant un an dans l'aide à domicile auprès des personnes âgées et handicapées. L'expérience est enrichissante mais également difficile. Tout en rendant service (préparation des repas, courses, etc.), elle tente d'apporter, du fait de sa présence et de sa bonne humeur, « *un peu de rayons de soleil à des gens parfois en grandes difficultés* ». Pour y arriver, elle met de nouveau à profit ses savoirs en matière d'esthétique et de massage, ce dont elle retire de la fierté. Elle se confronte aussi à l'institution, son employeur qui mécaniquement organise la rotation des salariés pour éviter tout attachement et, par voie de conséquence, tout drame possible avec la personne aidée. Convaincue de l'importance de la relation, aussi bien pour l'aidé que pour l'aidant d'ailleurs, Marie se montre insistante pour intervenir auprès des mêmes personnes, elle obtient parfois gain de cause. Mais cela ne suffit pas, les contraintes du métier pèsent trop lourdement et Marie décide de changer de métier tout en demeurant dans le secteur social auquel elle est désormais bel et bien liée.

Grâce à de nouvelles rencontres, Marie va se diriger vers le métier d'assistant familial. Elle entrevoit de la cohérence dans ce choix car si, en tant qu'aide à domicile, elle s'occupait de publics adultes ou âgés précaires, désormais elle va pouvoir intervenir auprès des plus jeunes et peut-être empêcher qu'ils n'empruntent les mêmes chemins périlleux. L'entrée dans le métier d'assistant familial va cependant lui réserver une surprise de taille. Marie suit la formation des soixante heures puis entame son premier accompagnement, elle accueille un jeune en situation de handicap prénommé Philippe. Dans les premiers temps, tout se passe bien, il s'installe, prend ses marques. Puis des incidents ont lieu. Souvent Philippe s'énerve, crie ou tape sur les murs. Les premières fois, l'assistante familiale et, plus largement, la

famille d'accueil sont désemparés, ils ne savent pas comment agir, les mots ne suffisent pas à l'apaiser, ils suivent les conseils de l'éducateur référent en matière de régulation de la violence mais les effets produits sont inverses à ceux recherchés, la violence explose d'avantage. Évidemment le calme finit par revenir. Néanmoins les incidents vont changer de nature, Philippe va s'en prendre à ses hôtes : *« Un jour ma fille vient me voir et me dit qu'il a essayé de l'étrangler, je ne savais pas quoi dire, en fait ma première réaction c'est que j'y croyais pas et, en voyant les traces de doigt sur son cou, j'ai compris que c'était vrai, puis ça s'est reproduit une seconde fois et aussi il m'a poussé, il m'a tellement balancé que j'ai tapé la tête contre le mur, je me suis pas blessé mais ça aurait pu... »*.

C'est à la suite de ces incidents que la sonnette d'alarme est tirée et le placement stoppé. Cela ne paraît pas ainsi mais, entre le début et la fin du placement, il s'est écoulé un an. Le passage de Philippe a évidemment laissé des traces dans la famille d'accueil, des blessures cicatrisées pour une part, des interrogations aussi. Il a fallu du temps à Marie pour cheminer et comprendre que ce premier placement n'était pas un échec personnel révélant son incompetence. Selon ses mots, *« je n'avais pas d'expérience, je n'étais pas prête, je ne connaissais pas vraiment la problématique de Philippe et son référent était dépassé, il ne venait pas très souvent, c'était plutôt moi qui me rendais au service »*. Bref les conditions étaient réunies pour que le placement se passe mal. D'un autre côté, il serait réducteur de dresser un tableau strictement négatif de l'accueil de Philippe. L'assistante familiale a trouvé des « trucs » pour le contenir comme un punching-ball installé dans la cour pour lui permettre de se défouler en cas de besoin. Des liens ont été noués entre la famille d'accueil et Philippe, ils ont même été conservés jusque dans le temps présent. Des explications ont été données et acceptées par Philippe. *« Il sait que ce n'est pas de sa faute et que nous on n'était pas la bonne famille »*, dit Marie.

Après cette incursion dans le monde du placement familial, Marie ne veut tout simplement plus en entendre parler, elle ne veut plus y penser, à ce moment elle n'a pas encore entamé de travail réflexif visant la prise de recul. C'est pourquoi elle décide de retravailler dans l'intervention à domicile. A moyen terme, la solution adoptée se révèle insatisfaisante. Non seulement Marie est restée sur un échec mais en plus elle a l'impression d'avoir fait marche arrière dans son parcours professionnel. Une idée lui vient en tête mais il faut un peu de temps pour qu'elle mûrisse tout comme il faut un peu de temps pour en parler et décider en famille. Assez rapidement les membres de la famille tombent d'accord et soutiennent Marie. Plus

déterminée que jamais et prête à reprendre l'accueil, elle tape à la porte d'un autre service de placement familial.

Le rôle structurant de la formation d'assistant familial

En intégrant une nouvelle association, Marie escompte bien un nouveau départ. En premier lieu, elle suit la formation des soixante heures dispensée par le service. Elle la décrit comme « *des réunions collectives pour connaître l'administratif, les procédures, les structures et les partenaires. Il y avait aussi des temps d'observation dans les réunions d'équipe pour comprendre le fonctionnement, voir comment les référents ou les chefs de service recentrent, c'était bien !* ». En résumé, cette première formation permet de découvrir le métier et le service. C'est la seconde formation, celle des deux cent quarante heures, entamée quelques mois après, qui va former à l'accueil. Cette temporalité comporte, selon elle, des avantages et des inconvénients : « *L'avantage c'est qu'on a de la matière, on arrive en formation avec de la pratique et des problèmes concrets sur lesquels échanger, l'inconvénient c'est qu'on a commencé l'accueil un peu sans savoir, on s'est retrouvé tout de suite les mains dans le cambouis, avec le risque de faire un faux pas, une erreur* ». Quand il s'agit d'exprimer son avis sur le contenu de la seconde formation, Marie ne tarit pas d'éloges : « *C'était intéressant, il y avait plein d'intervenants différents, des psychologues, des sociologues, des gens de la police judiciaire (...) Et puis c'était dynamique, il y avait pas mal d'interactions, de discussions entre nous et avec les formateurs. Je dirais aussi qu'on est vite entré dans le vif du sujet, on a fait de l'analyse de cas et ça on en avait besoin !* ». En outre, la formation a eu le mérite d'apporter des éclaircissements sur des points à caractères polémiques : « *On nous a dit de faire attention, il ne faut pas se comporter avec les enfants placés comme avec nos propres enfants, les mécanismes ne sont pas les mêmes. On nous a dit aussi de prendre conscience de nos émotions vis-à-vis du placement plutôt que de les minimiser ou de les nier* ».

Autre point, la formation a développé chez Marie ses ressources de lectrice. Grâce aux conseils des formateurs et à la présence sur place d'un centre de documentation, elle a pu accéder à des ouvrages inconnus auparavant et qui, pour donner un exemple, l'ont renseigné sur la problématique d'un enfant accueilli à son domicile, à savoir l'hyperactivité. Marie tire de ses lectures une conclusion qui vaut pour l'ensemble du métier : « *Lire ça fait réfléchir et chercher, ça permet de mieux se connaître, de s'ouvrir, de se déplacer, ça donne des pistes. Je crois que c'est cela notre métier, il faut toujours chercher !* ». Il semblerait que la lecture joue un rôle important auprès de cette assistante familiale. Elle participe d'un mouvement

plus large qui consiste à toujours poursuivre la réflexion, en se questionnant tout comme en questionnant autrui.

Le service : un soutien clé pour traverser un second accueil dramatique

Après l'accueil de Philippe, la famille de Marie pensait avoir vécu le pire, logiquement les placements à venir ne pouvaient que mieux se dérouler. Informé des difficultés rencontrées préalablement, le service joue la carte de la prudence et prend le temps de leur proposer un enfant correspondant à leurs souhaits, ici en l'occurrence un bébé. Marie apprécie, elle est rassurée, elle se sent écoutée et perçoit le service comme un interlocuteur digne de confiance. Lors de la visite à la pouponnière, la famille ressort conquise et accepte de s'occuper de la petite Léa. Marie explique : *« C'était merveilleux, elle était belle, tout le monde était heureux à l'idée de l'avoir chez-nous (...) Après elle s'est installée, c'était en juin 2012. Franchement tout roulait, il n'y avait pas de souci. En plus, c'était un bébé adorable, elle ne pleurait presque pas »*. Une année entière va s'écouler dans une atmosphère décrite comme relativement enchantée. C'est alors que le drame survient en avril 2013 (après la fin de la seconde formation de Marie). Le père vient la chercher lors d'une visite mais il ne la ramène pas. Le service et la police sont prévenus. Une enquête est lancée mais elle n'aboutit pas, il n'y a pas moyen de les retrouver. Le père a sans doute ramené sa fille dans leur pays d'origine, le Bénin. Pour être exact, la police des frontières a été mobilisée, cependant elle n'a pas pu donner suite. Le père étant étranger, il avait le droit de quitter le territoire français avec sa fille. Quoi qu'il en soit, la famille d'accueil n'aura plus jamais de nouvelle de Léa. Trois ans après, la déchirure reste vive, Léa est souvent présente dans les conversations. Comment pourrait-il en être autrement ? Attachés à elle, ils demeurent dans l'incertitude à son sujet et toutes les questions viennent à l'esprit. Qu'est-il arrivé à Léa ? Où est-elle ? Lui est-il arrivé malheur ? Va-t-elle bien ? Si en accueillant Philippe, Marie et sa famille ont été peu soutenus par leur ancien service, cette fois la situation est bien différente : *« Il y a eu un très bon encadrement du service, pour eux c'était une première cette situation, il y a eu de la solidarité, de l'émotion partagée. La référente de Léa était très éprouvée, la chef de service aussi, on était en lien étroit et la cellule psychologique nous a conviés »*. En somme, du fait de la proximité, du partage des émotions et des dispositions prises, il y a eu unité entre l'assistant familial et les autres professionnels du service. Cette unité a permis à la famille d'accueil de mieux vivre cette terrible épreuve et, par conséquent, de rebondir à nouveau. Après les événements, le service s'est mis en retrait et a laissé Marie et sa famille cheminer à leur rythme. Trois mois après, c'est de nouveau Marie qui relance la dynamique

professionnelle après échanges avec sa famille et le service. Pour elle, « *il ne fallait surtout pas en rester là mais aller de l'avant !* ». C'est pourquoi ils ont accueilli un petit garçon, Nathan, pendant l'été 2013, puis un adolescent, Stéphane, un an après.

Faire le point sur son expérience d'assistant familial

En résumé, Marie a vécu, en tant qu'assistante familiale, deux accueils douloureux, des formations enrichissantes et deux autres accueils entamés depuis deux et trois ans. Quel bilan dresse-t-elle de toutes ces expériences ? Concernant la formation, elle affirme : « *J'ai mon diplôme, c'est un aboutissement. Même si ce n'est pas obligatoire, ça me conforte, j'ai un titre dans cette profession, je suis reconnue !* ». Ensuite, grâce à la combinaison de la formation et de la pratique du métier, elle dit avoir acquis des repères professionnels stables, elle sait ce qu'elle peut faire et ce qu'elle ne doit pas faire, elle entrevoit la différence entre la professionnelle qu'elle était et celle qu'elle est devenue : « *Maintenant je sais où les jeunes peuvent m'emmener et je sais qu'il ne faut pas y aller ou alors prudemment. Au début, j'étais dans la fougue et je mettais la barre trop haut. Au fil du temps je me suis rendue compte que ce n'était pas bon, il faut trouver la bonne hauteur et surtout il faut se montrer patiente* ». Sur la question des émotions qui l'intéresse particulièrement, Marie dit avoir appris à se positionner : « *Notre métier on ne peut pas le faire sans affects, ce n'est pas possible, il faut donner de l'émotion mais pas dans le mauvais sens, il faut savoir les gérer, ni trop, ni trop peu, il faut combiner proximité et distance. Par exemple, ils nous appellent « papa et maman d'accueil », c'est autorisé et ça conjugue les deux tendances* ». Rien n'est simple bien sûr et, à certains moments, Marie se laisse emporter par les événements. Pour autant, sur la base des repères construits, elle peut prendre du recul et ainsi se reprendre pour agir au mieux. C'est d'ailleurs ce qui lui est arrivé récemment avec Nathan. Fidèle à son éducation et à sa personnalité, Marie tentait de raisonner Nathan suite à certains actes transgressifs, lui acquiesçait tout en recommençant peu de temps après. Puis elle a compris que la parole ne suffisait plus et elle a dû se résoudre, malgré elle, à le punir. On voit ici que, pour être assistant familial, il faut, outre des repères stables pour l'action, observer l'autre et s'observer soi-même, rester vigilant et savoir se remettre en question. Pour le dire autrement, le métier invite à se connaître soi-même car précisément il repose sur un engagement personnel conséquent. C'est bien ce que confirme Marie quand elle se projette dans l'avenir et qu'elle n'envisage pas, une fois retraitée, l'arrêt de l'accueil : « *Je continuerai en tant que bénévole, je crois qu'autrement ce n'est pas possible, je suis prête à aller jusqu'au bout. Je ne me vois*

pas dire à Nathan, maintenant que je suis à la retraite, tu ne me rends plus service alors c'est terminé ! ».

3.2. Les principales caractéristiques des assistants familiaux

Après avoir présenté les parcours des deux assistants familiaux, nous allons à présent les reprendre en les comparant tout en nous appuyant sur les dix autres cas étudiés. La première question à laquelle il nous faut répondre est la suivante : qui sont les assistants familiaux ? Comment les caractériser ? A ce sujet, nous avons relevé sur le terrain de nombreux discours visant à qualifier les assistants familiaux. Pour donner quelques exemples, il y aurait les « anciens » et les « nouveaux », les premiers étant engagés et moins professionnalisés alors que les seconds seraient distants tout en étant plus professionnalisés. De même, les assistants familiaux seraient essentiellement des femmes. Quand les acteurs les nomment, ils parlent souvent de manière révélatrice des « assistantes familiales » et non des « assistants familiaux ». Ou encore certains assistants familiaux sont décrits comme à l'aise à l'écrit alors que d'autres seraient en grande difficulté.

Effet possible de la sélection opérée par les services de placement, nous avons plutôt le sentiment d'avoir rencontré des assistants familiaux qui, quelle que soit leur ancienneté, sont impliqués dans leur métier, soucieux de l'éducation des enfants placés et conscients de leur place dans le service. Relevons par ailleurs, à travers ces quelques propos préalables, que les représentations à l'égard des assistants familiaux sont extrêmement hétérogènes. Cela tient pour une part au fait que, tout en constituant un groupe, ils présentent bel et bien des caractéristiques différentes.

Sans être exhaustifs, nous pouvons relever quelques traits permettant d'esquisser les contours de notre échantillon (les douze cas étudiés). Tout d'abord, il est composé de femmes mais aussi de quelques hommes. Ceci signifie qu'il ne faut pas féminiser le métier. Comme d'autres réservés traditionnellement à un sexe déterminé, il tend à évoluer et à s'ouvrir progressivement aux hommes. Puis, l'ancienneté dans le métier va de quelques mois à plus de trente ans d'expérience. Ensuite, les assistants familiaux peuvent exercer seuls comme ils peuvent exercer en couple, configuration singulière rencontrée à plusieurs reprises. Dans ce cas, soit ils travaillent dans le même service, soit ils ont deux employeurs différents, ce qui d'après un enquêté évite la confusion et permet à chaque membre du couple de conserver une certaine indépendance. Quand les conjoints ne sont pas assistants familiaux et qu'ils sont

encore en activité, ce qui n'est pas le cas tous, ils exercent des métiers assez variés (boulangier, routier, infirmier, etc.) les situant plutôt dans les classes moyennes. Enfin, le nombre d'enfants placés au domicile varie considérablement puisqu'un assistant familial peut s'occuper uniquement d'un enfant comme un couple d'assistant familial peut accueillir six enfants ou jeunes, dans une ambiance approchant, aux yeux de l'observateur, celle d'une famille nombreuse ou d'un hébergement social à taille familiale.

Côté points communs, les enquêtés ont quasiment tous un conjoint, ajoutons qu'ils ont bien souvent autour de la cinquantaine et qu'ils ont élevé ou élèvent encore chez-eux leurs propres enfants. Ces récurrences intriguent et questionnent. Énoncé directement, si on inverse les caractéristiques tout juste énumérées, peut-on être assistant familial tout en étant jeune, célibataire et sans enfant ? *A contrario* est-ce que l'expérience professionnalise ? Et sur quels critères les services de placement opèrent-ils le recrutement des assistants familiaux ? Ce sont des interrogations auxquelles nous essaierons de répondre ultérieurement.

3.3. Retour sur des éléments saillants des parcours professionnels

a. Les expériences professionnelles antérieures au placement familial : reconversion et petits boulots dans le social

En parcourant les deux trajectoires professionnelles, que pouvons-nous constater concernant les expériences professionnelles antérieures au placement familial ? En résumé, Magda a commencé par des remplacements dans un EPHAD puis elle a travaillé de nombreuses années dans le monde du commerce. Marie a été secrétaire dans plusieurs entreprises, suite à quoi elle a pratiqué le métier d'assistante maternelle ainsi que d'aide à domicile.

Tout parcours, du point de vue de celui qui l'énonce, apparaît en général comme singulier, quoi de plus normal ? Reste que cette perspective ne tarde pas à être relativisée dès lors qu'on opère des comparaisons. Magda a effectué des reconversions professionnelles dans des secteurs différents, non sans rappeler Jean-Pierre qui travaillait en usine, Luc qui était dessinateur ou, plus étonnant, Charles qui était autrefois gendarme. Quant à Marie, elle a préalablement essayé plusieurs activités professionnelles dans le social, celles qu'on range du côté des « petits boulots du social¹⁰³ ». En cela, elle n'est pas unique puisque Natacha a exercé tout comme elle le métier d'assistante maternelle. Précisons que le passage d'assistante

¹⁰³ Ion, J., Ravon, B., *Les travailleurs sociaux*, Paris, La découverte, 2002.

maternelle à assistante familiale n'a rien d'évident, comme l'a bien indiqué la première assistante familiale, car les deux métiers ne sont proches qu'en apparence. Il y a des bases communes en termes de connaissances du développement de l'enfant et d'activités à réaliser. Il y a aussi des divergences du fait des caractéristiques des publics, de l'engagement et des missions propres à l'assistant familial. Au sujet de la distinction entre assistant maternel et assistant familial, il faut rappeler que le législateur n'est éclairant que depuis peu. La loi du 14 juillet 1992 maintenait une ambiguïté en parlant des assistants maternels « non permanents » (correspondant aux assistants maternels actuels) et des assistants maternels « permanents » (correspondant aux assistants familiaux). Ce n'est qu'avec la loi du 27 juin 2005 que la distinction est clairement faite puisque le métier d'assistant familial est reconnu à part entière et inscrit pleinement dans le champ de l'éducatif.

Comment et pourquoi les uns et les autres sont-ils devenus assistants familiaux ? Incontestablement les motivations sont variées : un secteur en crise qui oblige à se reconverter, une activité professionnelle qui manque de sens, un besoin de concilier vie familiale et vie professionnelle, etc. En réalité, les enquêtés sont pour la plupart arrivés dans le placement familial au gré des rencontres et des occasions saisies. Toutefois, ils font bien souvent état d'une « sensibilité » à l'égard du « social » parfois ancrée dans leur enfance. Socialisée pendant une vingtaine d'années dans un pays où les solidarités de proximité sont fortes, Magda a développé des ressources qui lui font « naturellement » se préoccuper et s'occuper d'autrui. C'est pourquoi elle se reconnaît pleinement dans le placement familial. Réflexive, Marie sait qu'elle n'exerce pas tout à fait ce métier par hasard puisque son père est passé par l'assistance publique étant jeune. En somme, c'est un peu comme si elle tentait de réparer les blessures de son père. Pour autant, cela ne suffit pas à parler de « vocation ». Sans doute le métier n'est-il pas assez connu pour que cela soit possible. Seul un enquêté a employé ce terme et ce n'est pas anodin. Il s'agit de Colette pour qui le placement est tout simplement, selon ses mots, « *une histoire de famille* ». Comme sa mère était assistante familiale, elle a baigné dans ce milieu durant toute son enfance puis elle en est venue à pratiquer le même métier. Le scénario est en train de se reproduire avec le fils de Colette qui suit ses pas. Ce cas de figure ne va évidemment pas sans poser questions. Qu'est-ce qui est transmis de génération en génération ? Comment passer de membre de la famille d'accueil à assistant familial ? Suivant le propos de Colette, comment s'occuper des enfants placés tout en ne négligeant pas ses propres enfants ?

b. Les premiers pas dans le métier : le caractère sensible du premier accueil

Dès l'obtention de l'agrément et le recrutement par un service de placement, les assistants familiaux peuvent accueillir et doivent obligatoirement se former. Ils ont donc pour particularité notable d'exercer et de se former en même temps, comme si leur expérience et la présence du service venaient faire contrepoids. De fait, ils se retrouvent immédiatement plongés dans l'activité. Il n'y a pas de mal à imaginer que l'expérience soit peu ou prou troublante pour l'assistant familial qui, du jour au lendemain, voit son quotidien modifié par l'arrivée d'un enfant ou d'un jeune placé. Aussi, on peut penser que les premiers temps, forcément incertains, ont plutôt intérêt à bien se dérouler pour que l'expérience se consolide et que la marche se poursuive d'un pas plus affirmé.

C'est essentiellement à partir des trajectoires professionnelles de Magda et de Marie que nous pouvons appréhender l'entrée dans le métier d'assistant familial et constater combien elle n'a pas été simple. Pour rappel, Magda a l'impression d'avoir enchaîné sans discontinuité l'entretien d'embauche avec la direction et l'accueil du premier enfant, qui plus est sans préparation aucune. Assez logiquement elle en garde un mauvais souvenir. Comparativement, Marie a été bien plus éprouvée. Lors du premier placement, elle s'est retrouvée face à un jeune violent alors que le service, par l'intermédiaire du référent de placement, était peu présent. Lors du second placement, dans un autre service, elle a été confrontée, après plusieurs mois d'accueil, à l'enlèvement du bébé dont elle avait la garde, événement qui a profondément marqué toute la famille d'accueil, d'autant qu'ils n'ont jamais eu de nouvelle de celui-ci. Il y a cependant une grande différence dans le vécu des deux placements par l'assistante familiale. Dans le premier, elle ne s'est pas sentie soutenue et, doutant de ses capacités, elle a comme marqué un temps d'arrêt dans son parcours professionnel. Dans le second, face à une épreuve qui, moralement aurait abattu durablement plus d'une personne, elle se relève grâce à ses ressources personnelles mais aussi grâce à l'accompagnement sans faille du service qui se montre disponible, à l'écoute, patient et aidant. Nous reviendrons dans la dernière partie du rapport sur la question de l'articulation entre l'assistant familial et les autres professionnels du service. Retenons dans l'immédiat le caractère sensible du premier placement pour l'assistant familial. Quand il se déroule avec perte et fracas, il peut remettre en question l'assistant familial et même l'inciter à bifurquer professionnellement alors que, dans les exemples évoqués, le référent de placement et, plus largement, l'institution ont une responsabilité de premier plan. On n'oubliera pas que de tels événements peuvent affecter

l'enfant ou le jeune qui peut se croire responsable de la situation mais aussi les parents qui peuvent être inquiets et parfois se retourner contre les assistants familiaux.

c. De la formation pour le Diplôme d'État à la formation continue et plus...

Depuis la loi du 27 janvier 2005, les assistants familiaux doivent suivre une formation de trois cents heures divisée en deux parties : une première de soixante heures qui doit se dérouler impérativement avant l'accueil du premier enfant, une seconde de deux cent quarante heures qui doit avoir lieu pendant les trois premières années consécutives à l'embauche. Sur un des terrains enquêtés, la première partie de la formation est présentée comme un « *stage de découverte et de préparation au premier accueil* » devant être organisé par l'employeur. Il a pour objectif principal de faire découvrir le métier et l'institution. Il met volontairement de côté la dimension théorique largement abordée au cours de la deuxième partie de la formation, dispensée, elle, par un organisme agréé. La formation de trois cents heures permet l'obtention du Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF). Détail intéressant, l'obtention du diplôme n'est pas nécessaire pour poursuivre l'activité professionnelle, comme si le législateur avait voulu laisser une chance à ceux qui peuvent rencontrer des difficultés à l'écrit ou dans les lectures et qui néanmoins ont des ressources. De fait, cela entre en tension avec la volonté de professionnaliser, à moins que les limites de certains assistants familiaux, comme le rapport à l'écrit, ne soient secondaires dans l'exercice du métier. C'est un point sur lequel nous apporterons des éclairages plus loin.

Spontanément la question de la formation n'a pas occupé pas une place centrale dans les échanges. Pour autant, elle a été abordée et débattue. Le niveau exigé est-il assez élevé ? Que permet la formation ? Mais aussi quelles sont ses limites ? Confirmation de la diversité des assistants familiaux, le sujet de la formation au Diplôme d'État a donné lieu à des réactions contrastées. Pour un premier assistant familial ayant derrière lui une solide expérience, cette formation suscite plutôt des railleries. Est-elle vraiment utile ? Rien n'est moins sûr, selon lui. C'est pourquoi il n'a pas l'intention de s'y inscrire. Ce qui compte en revanche, c'est l'expérience qu'il semble opposer au savoir théorique : « *On peut toujours discuter à l'infini des situations, mettre des grands mots, sortir des grandes théories. Mais rien ne vaut l'expérience, celle qu'on a nous sur le terrain parce qu'on connaît l'enfant, on sait ce qu'il vit et comment il réagit* ». Tout autre est l'avis d'un second assistant familial qui va commencer la formation avec la ferme intention d'obtenir le diplôme, tout en confiant ses craintes car le

voilà de nouveau confronté à la scolarité qui lui a laissé, dans son adolescence, un souvenir amer. Un troisième qui est passé par la formation en reconnaît l'utilité tout en pointant des insuffisances : *« C'est une formation riche mais il en faudrait d'autres derrière et je vais vous dire, moi j'ai fait une psychothérapie et je pense que ça aide, parce que si on n'a pas réglé nos propres problèmes, on ne peut pas gérer tout ce qui se passe avec les enfants, en APP beaucoup sortent leurs problèmes sur la table mais sans les résoudre ».*

De la formation telle qu'elle se présente à la formation telle qu'elle se pratique, nous pouvons retenir trois points. Premièrement, la première partie de la formation obligatoire peut commencer bien après le démarrage de l'activité professionnelle, comme dans le cas de Magda qui a attendu une année pour y avoir droit et qui n'y a pas trouvé son compte, étant donné qu'elle était déjà bien au fait de la réalité du métier et de l'institution. Il y a cependant une réalité à ne pas négliger du côté de l'institution, parfois les recrutements d'assistants familiaux se font au compte-gouttes et, par conséquent, il n'est pas évident pour ne pas dire impossible d'organiser des temps de formation mobilisant des professionnels internes et externes à la structure pour une ou deux personnes concernées.

Deuxièmement, la seconde partie de la formation est en général appréciée par les assistants familiaux. En effet, ils y rencontrent leurs pairs qu'ils n'ont pas toujours l'occasion de côtoyer au quotidien, ils nouent des liens qu'ils entretiennent parfois dans la durée. Et surtout, durant les cours, ils ont enfin l'occasion d'échanger sur leurs pratiques, d'entendre un certain nombre de témoignages professionnels divers et de recevoir des apports théoriques susceptibles d'éclairer l'action. C'est ainsi que des points importants sont clarifiés et des repères apportés. Ils sont liés aux continuités/discontinuités entre l'éducation des enfants placés et celle de leurs propres enfants. De même, ils traitent des émotions qui ne peuvent pas ne pas exister dans le métier d'assistant familial et qui, par conséquent, doivent être prises en considération. Selon les enquêtés, il y a toutefois un élément problématique : les formateurs, se fiant vraisemblablement à leurs convictions personnelles et professionnelles plus qu'à une ligne pédagogique donnée, peuvent tenir des discours opposés. Ainsi certains invitent à être dans la proximité, d'autres dans la distance avec l'enfant ou le jeune placé. Dans un même ordre d'idée, un assistant familial explique : *« Il y a forcément de l'attachement avec l'enfant, notre travail n'est pas possible sinon. Moi je dis qu'il faut les aimer les enfants mais en formation on m'a dit que non, il ne faut pas parler et agir comme cela. Bon, comment on fait alors ? Je continue à penser que j'ai raison ».* Qui croire ? Faut-il privilégier la distance ou la proximité ? Est-ce à chaque assistant familial de trouver sa propre réponse ? Quoi qu'il en

soit, la diversité des approches enseignée en centre de formation semble problématique car elle renforce le trouble de certains assistants familiaux qui ne sont pas au clair avec leurs pratiques et qui oscillent d'un positionnement à un autre sans savoir s'ils s'y prennent bien ou non.

Dans les discours délivrés, la fin de la seconde partie de la formation se solde de différentes manières. Certains assistants familiaux vont jusqu'au bout de la démarche, ils décident de passer le diplôme et, pour ceux qui l'obtiennent, il est souvent perçu comme une forme indéniable de reconnaissance sociale qui résonne à la fois personnellement et professionnellement. *A contrario* d'autres refusent de passer les épreuves, par crainte de l'échec ou alors, disent-ils, parce qu'ils n'ont rien à se prouver comme ils n'ont rien à prouver à autrui. Avec ou sans diplôme, au sortir de la formation les assistants familiaux ont le sentiment d'avoir appris et progressé. Profitant de l'élan impulsé, ils se remettent en question, souhaitent s'inscrire davantage dans le service et développent des revendications en faisant valoir leur point de vue ou en interrogeant l'accompagnement des parents réalisés parallèlement par le référent. Après un temps, le vécu des assistants familiaux évolue. Luc qui s'exprime au nom de ses collègues constate : « *On revient de formation et là ce n'est pas simple, le service n'a pas forcément le répondant souhaité et il y a comme un vide, il n'y a plus toute cette richesse, tous ces apports, cette émulation. Moi j'aimerais continuer à me former, des formations temporaires thématiques. Et puis, pourquoi pas, devenir éducateur spécialisé plus tard ?* ».

On le voit, la formation des deux cent quarante heures suscite des attentes et fait naître des envies. C'est pourquoi, troisièmement, le relais pris par la formation continue est essentiel car il entretient la dynamique réflexive amorcée et continue d'insuffler du sens à la pratique. Plus en avant, comme dans le cas de Magda, l'assistant familial peut passer de l'autre côté et faire profiter ses pairs de son expérience en intervenant au cours de la formation des soixante heures ou, comme d'autres, en proposant des formations sur des thématiques appréciées et maîtrisées. Afin d'être exhaustif, il faut ajouter que la formation se poursuit en dehors de la formation initiale et de la formation continue sous des aspects informels qui relèvent d'une certaine manière de l'autoformation. Dans les deux trajectoires professionnelles, la lecture est à chaque fois clairement mentionnée comme une activité importante située à mi-chemin entre le besoin personnel et le devoir professionnel, non sans questionner les autres assistants familiaux ou encore l'ensemble des professionnels du travail social. Activité discrète par excellence, elle est exercée par chacun en dehors du cadre professionnel et produit

progressivement ses effets au fur et à mesure de l'appropriation des connaissances : elle permet d'examiner autrement les situations, de mieux comprendre les publics ou de questionner ses pratiques. En somme, la lecture devient un outil supplémentaire dans l'exercice du métier dont chacun s'empare à sa manière pour se forger sa professionnalité.

Chapitre 4 - Des contraintes aux ressources

4.1. Les contraintes et difficultés du métier vécues par les acteurs

Si le métier d'assistant familial est décrit par les principaux intéressés comme un beau métier, un métier qui a du sens et qui apporte son lot d'étonnement ainsi que de contentement, il n'en demeure pas moins qu'il est vécu par les acteurs comme un métier difficile et contraignant. Sur un des terrains en particulier, nous avons été confrontés de manière récurrente à de nombreuses plaintes de la part des assistants familiaux, adressées à l'encontre des éducateurs qui feraient peu cas de leur avis, de l'institution qui ne les consulterait que rarement et, plus largement, de l'assistance qui dans son ensemble présenterait de nombreux dysfonctionnements.

La « plainte¹⁰⁴ » est un objet délicat donnant lieu à deux types de discours diamétralement opposés. Le premier consiste tout simplement à la discréditer dans son ensemble, on le trouve à l'œuvre chez certains cadres. Le second impose de la prendre au pied de la lettre, sans aucun recul. C'est un obstacle que les chercheurs ont rencontré dans la première phase d'enquête menée auprès des assistants familiaux qui ont essayé de les prendre à partie et de les rallier à leur point de vue voire à leur « cause ». On retrouve plus ou moins ce phénomène sur tous les terrains d'enquête. Il est propre à la vie sociale structurée, pour une part, autour de ces « jeux d'acteurs » assez typiques. Il nous semble qu'une position intermédiaire entre ces deux discours est tenable, elle implique de prendre au sérieux la plainte tout en la discutant. D'un côté, la plainte n'est pas indécente ou illégitime, elle s'oppose à certaines valeurs sociales qui imposent d'être « maître de soi » et de ses affects en toutes circonstances. Elle doit alors être comprise comme la traduction d'une vulnérabilité inhérente à tout individu et d'une souffrance qui demande à être entendue. D'une certaine manière, on pourrait ajouter qu'elle est aussi une ressource car se plaindre c'est agir en sortant du silence. D'un autre côté, nous avons observé sur le terrain que la plainte peut être amplifiée parce qu'elle est portée par des individualités dont le regard a perdu en objectivité, en raison d'un phénomène d'usure

¹⁰⁴ Poché, F., *Blessures intimes, blessures sociales, de la plainte à la solidarité*, Paris, Les éditions du cerf, 2008.
Ravon, B., « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *CNAF informations sociales*, n°152, 2009.

naissant ou installé, mais aussi parce qu'elle est travaillée sans cesse par des dynamiques collectives (entre assistants familiaux) qui peuvent la vider de son sens et provoquer ou renforcer l'épuisement moral des acteurs.

Pour revenir au contenu même de la plainte, l'expression des enquêtés recueillie de manière privilégiée dans les carnets de terrain puis de manière secondaire dans les focus group fait ressortir quatre grands points. Premièrement, il arrive qu'un placement s'arrête sans qu'un autre ne suive immédiatement. Ce faisant, l'assistant familial peut se retrouver sans revenus. Si ce cas de figure ne se présente que de temps à autre, il est cependant bien connu et plutôt redouté par les assistants familiaux. C'est pourquoi ils ont tendance à en faire plus que nécessaire pour bien se faire voir du service et espérer l'éviter. Aussi ils disent accepter des accueils en urgence alors qu'ils ne devraient pas ou encore ils s'interdisent de refuser le placement d'enfants ou de jeunes dont les caractéristiques sont susceptibles de leur poser problème. Le métier d'assistant familial est également difficile parce qu'il n'est pas délimité dans l'espace et dans le temps, il s'exerce de manière continue, avec le sentiment que « *ça ne s'arrête jamais* ». Et, en effet, l'assistant familial est mobilisé la journée, la nuit si l'enfant ne va pas bien, mais aussi pendant les vacances quand il l'emmène avec lui. Comme l'observation ci-dessous le laisse entendre, l'assistant familial peut aussi décider de se réserver ce temps pour lui, non sans en éprouver des remords ou se retrouver en difficulté avec l'enfant. Les « situations délicates » ne sont pas exceptionnelles, l'assistant familial y est confronté tout au long du placement. Cependant, il arrive qu'elles augmentent en intensité, quand la violence s'impose ou quand des événements traumatisants, comme le viol d'un enfant placé par un autre enfant placé, surviennent. Bien souvent, ce sont les mêmes interrogations qui se posent : comment réagir ? Répondre de manière appropriée ? Et que faire des émotions ressenties ?

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 20 octobre - les conséquences des vacances des assistants familiaux pour les enfants accueillis

La semaine prochaine, Odette et Michel partent en vacances en Espagne. Ils ont hâte, ils sont fatigués, surtout Michel qui a été souffrant et qui a du mal à se remettre du stress généré par le métier de sa compagne. Durant ce temps, les enfants seront confiés à d'autres assistants familiaux, ils devront bon gré mal gré s'adapter à d'autres fonctionnements. « Non, je ne veux pas y aller ! », proteste Nathan quand on lui parle de la famille relais où il passera la semaine suivante.

Deuxièmement, l'arrivée d'un enfant placé n'a pas un impact seulement sur l'assistant familial mais aussi sur toute la famille, voire parfois au-delà. Il modifie l'équilibre du couple, brouille les frontières de la vie privée et oblige à revoir les habitudes. Ainsi, pour des raisons réglementaires, l'intimité de chacun ne peut plus se dévoiler comme auparavant tout comme il faut l'autorisation du service pour partir en vacances. Quant aux enfants de l'assistant familial, ils doivent apprendre à partager leurs parents et à vivre avec un enfant différent dont le comportement peut déranger ou même faire peur. Tout ceci donne parfois à la famille d'accueil l'impression de ne plus être tout à fait chez elle et de relever plus d'une institution que d'une famille. Outre les acteurs mentionnés, le placement familial met à l'épreuve d'autres membres de la famille ou des amis qui préfèrent prendre de la distance, ne comprenant pas le sens de ce métier et n'acceptant pas la présence de cet enfant « autre ».

Troisièmement, l'assistant familial est souvent prolix au sujet des parents des enfants accueillis. Il n'est pas rare qu'il se plaigne de leur importance accordée dans le cadre du placement. Il a des comptes à rendre et doit obtenir leur autorisation, ce qui limite son autonomie de décision, comme l'explique l'assistant familial dans l'extrait suivant : « *Il faut demander aux parents pour tout et pour rien, c'est une perte de temps, quand les enfants ont un papier à signer, faut qu'on envoie au service, que le service envoie à l'ASE, que l'ASE envoie aux parents, puis il faut que ça revienne en sens inverse... Dès fois ça prend quinze jours ou plus. Pourquoi on ne ferait pas plus simple ?* ». Ensuite, l'assistant familial est parfois en difficulté avec les familles des enfants accueillis. Il se dit mal à l'aise lorsqu'il les croise au service ou lorsque, fruit du hasard, il les rencontre en faisant ses courses au supermarché : « *Je m'y attendais pas et franchement je suis resté un peu bête sur le coup, je me voyais pas faire comme si je n'avais pas vu le parent et je n'allais pas arrêter le petit et lui dire de ne pas aller le voir. Mais est-ce que j'ai bien fait ? C'est du bon sens mais le bon sens ne colle pas toujours avec les règles du placement* ». L'assistant familial est également éprouvé quand les parents enfreignent son intimité, appellent ou se rendent avec insistance à son domicile, animés parfois d'intentions véhémentes.

Au quotidien il n'est pas simple pour l'assistant familial de traiter la question du lien avec les familles. Nous avons noté que ces dernières peuvent être désignées par les intervenants sociaux en tant que « *parents biologiques* » ou « *parents d'origine* ». Or si ce vocable convient à l'adoption, il peut questionner dans le contexte du placement familial et de la protection de l'enfance sommée de travailler avec les parents. Il donne à penser que symboliquement ces derniers ont été comme remplacés par l'assistant familial et la famille

d'accueil qui ont pris la relève jusqu'à devenir la nouvelle famille des enfants placés. Faut-il passer de la « substitution » à la « suppléance », c'est-à-dire d'un positionnement qui consiste à prendre la place des parents à un autre dans lequel il s'agit d'être à leurs côtés et d'intervenir quand ils atteignent leurs limites ? C'est l'avis exprimé par un chef de service lors d'un focus group. Toutefois, cet idéal se heurte à la pratique. Comment faire quand les parents sont distants et qu'ils ne veulent pas coopérer ou quand les enfants expriment d'importants besoins affectifs auxquels l'assistant familial se doit de répondre ? De même, comment faire quand l'assistant familial n'entretient quasiment pas de contact direct avec les parents puisque le service fait fonction de tiers ? Il est logique que l'assistant familial ressente des difficultés à les prendre en compte car il n'a d'eux qu'une représentation théorique. Par ailleurs, il est possible qu'il se joue une concurrence affective entre l'assistant familial et les familles, amenant le premier à écarter plus ou moins consciemment ces derniers.

Quatrièmement, les repères qui guident la pratique de l'assistant familial peuvent être flous. Autrement dit, l'assistant familial agit sans avoir forcément conscience de ce qu'il fait et des conséquences qui peuvent en découler. On n'en conclura pas pour autant que l'assistant familial manque de « professionnalisme », discours qui circule fréquemment dans la pensée commune voire chez certains intervenants sociaux. En effet, c'est oublier que ses pratiques sont liées à la formation, au rapport entretenu avec le service ainsi qu'aux spécificités du métier, soit un métier qui s'exerce « sans en avoir l'air », c'est-à-dire qui articule le « personnel » et le « professionnel » sans les différencier et qui, en raison de son caractère routinier, ne se prête pas facilement à la verbalisation et à la prise de recul.

D'une part, dans les nombreux moments où les assistants familiaux ont le sentiment d'être mis à mal, nous avons pu observer qu'un des réflexes premiers pouvait être d'abandonner ladite « posture de neutralité » pour se mettre à juger l'enfant, allant parfois jusqu'à occulter les difficultés objectives qui l'amènent à ne pas pouvoir se mobiliser comme cela est souhaité. Dans ces situations, l'assistant familial fait porter à l'enfant ou au mineur la responsabilité de ses actes, sans se rappeler qu'il est avant tout le produit d'une histoire et d'un parcours difficiles qui expliquent en partie les blocages rencontrés. D'autre part, en ce qui concerne la place faite à l'enfant, nous avons pu relever des difficultés pour l'assistant familial à s'extraire d'un discours normatif qui survalorise une façon de faire au détriment d'une autre. Pour schématiser, soit c'est le modèle de la proximité qui est revendiqué et l'enfant semble trouver une place à part entière, soit c'est l'impératif d'instaurer la « bonne distance » qui sert de référence dans la construction des places de chacun. On ne jugera pas de la pertinence de

l'une ou de l'autre approche. Rappelons d'ailleurs que c'est un dilemme qui n'est pas propre au contexte du placement familial car il concerne l'ensemble des métiers du travail social. En revanche, il faut relever les effets de cette polarisation sur la pratique. L'assistant familial, du fait d'une trop grande proximité avec l'enfant, peut être dans une implication affective excessive. Inversement, privilégiant une trop grande distance, il peut le marginaliser dans la famille d'accueil. Dans tous les cas, ces situations peuvent être source de tensions et générer un phénomène de « double contrainte » ou l'émission simultanée de messages contradictoires¹⁰⁵. Ces situations de trouble et d'embarras de la pratique peuvent être considérées comme un paradoxe du métier où il est moins question pour les acteurs d'y mettre fin, que de le rendre visible, compréhensible et de trouver le moyen de le réduire.

4.2. Les ressources des assistants familiaux dans l'exercice du métier

Nous allons nous intéresser à présent aux ressources des assistants familiaux déployées au quotidien pour exercer leur métier. C'est dans les carnets de terrain que nous les avons discernées de manière privilégiée. Précisons que par « ressource » nous entendons leur capacité à s'impliquer, accueillir, se lier et éduquer. Autrement dit, leurs ressources sont à la fois physiques, morales, affectives, relationnelles et intellectuelles. Evidemment elles varient en fonction des assistants familiaux, certains sont plus dotés que d'autres. Ce qui est à mettre sur le compte des individualités mais aussi des dispositions prises par chaque service pour « équiper » les assistants familiaux. De même, si leurs ressources peuvent être partagées et si elles renvoient parfois à des compétences attendues, elles apparaissent très largement comme singulières au sens où elles appartiennent à chaque assistant familial qui, loin d'exécuter machinalement un rôle professionnel prescrit, invente grâce à ses « arts de faire¹⁰⁶ » et « bricole » au sens noble du terme¹⁰⁷, en fonction de ce qu'il sait faire et de ce qu'il croit important pour l'enfant.

Les ressources des assistants familiaux ont des origines multiples. Nous l'avons vu avec les deux trajectoires présentées en amont, elles sont à l'intersection du « personnel » et du « professionnel ». En effet, elles relèvent de la prime enfance, du parcours scolaire, des expériences professionnelles antérieures au placement familial (inscrites ou non dans le monde du social). Enfin, elles sont liées à la formation ainsi qu'à l'expérience accumulée en

¹⁰⁵ Watzlawick, P., Helmick Beavin, J., Jackson, D.D., *Une logique de la communication*, Paris, Le Seuil, 1972.

¹⁰⁶ De Certeau, M., *L'invention du quotidien. T.1 arts de faire*, Paris, Editions Gallimard, 1990.

¹⁰⁷ Lévi-Strauss, C., *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.

tant qu'assistant familial. Pour aller plus loin à ce sujet, nous avons noté que les assistants familiaux mettent régulièrement l'accent sur trois expériences vécues particulières : celle de parent et, plus rare, celle de membre d'une famille d'accueil ou celle d'enfant placé dont l'encadré ci-dessous rend compte. De leur point de vue, ces expériences sont incontestablement aidantes dans l'exercice du métier, elles permettent une meilleure compréhension et favorisent l'action auprès de l'enfant placé. Mais est-ce si sûr ? Il n'est pas anodin que les assistants familiaux valorisent à ce point l'expérience pour justifier de leurs compétences, tout comme il n'est pas anodin qu'elles puissent être décriées par ceux qui voient la formation comme le seul et unique gage de professionnalisme. Sensibilisés par les apports de la formation et par les professionnels du service, plusieurs assistants familiaux disent avoir pris conscience d'un fait essentiel : l'expérience est un plus si et seulement si elle fait l'objet d'un travail réflexif et d'une prise de recul. Il faut examiner, dissocier l'expérience personnelle et l'exercice du métier, distinguer les forces tout autant que les limites inhérentes à la première. En cas contraire, il y a risque de confusion et l'assistant familial peut commettre des « faux pas ». C'est ce qui se produit, quand il se comporte avec les enfants placés comme avec ses propres enfants, négligeant leurs particularités ainsi que les missions confiées.

Extrait de carnet de terrain

Jeudi 25 juin - « Moi aussi j'ai été placée. Je sais ce que c'est »

Ce jeudi, j'arrive vers 17h chez Aurélie et Pierre-Yves. Il y a beaucoup de monde à la maison. La fille de Pierre-Yves et son mari sont venus leur rendre visite. J'aperçois également les deux filles d'Aurélie au fond de la cour. Pierre-Yves me prévient qu'il n'a pas trop de temps pour l'instant, il doit s'occuper des travaux dans la cuisine. Je discute avec Aurélie. On échange sur le métier d'assistant familial. Elle me rappelle qu'elle est une ancienne enfant placée en famille d'accueil. Je me souviens en avoir discuté lors de notre première rencontre. Elle considère cela comme un facilitateur dans son travail : « *Je comprends mieux les enfants, ce qu'ils peuvent vivre, les difficultés qu'ils connaissent* ». De plus, eux savent qu'elle comprend, ce qui rend le dialogue plus aisé : « *Je sais qu'il me parle plus facilement parce qu'ils savent que j'ai vécu ça, que j'ai vécu la même chose qu'eux. Moi aussi j'ai été placé, je sais ce que c'est* ». Pour Aurélie cela a été un des arguments qui a motivé son choix d'être assistante familiale.

Nous proposons d'examiner les ressources des assistants familiaux à travers une sorte d'inventaire permettant d'en montrer la diversité et l'effectivité. La première ressource est tout ce qu'il y a de plus personnel, il s'agit de l'engagement des assistants familiaux qui paraît

important tant ils donnent d'eux-mêmes. Quelques propos recueillis à ce sujet s'avèrent tout à fait illustratifs. Selon un premier assistant familial, « *la plupart du temps, c'est quand même avec le cœur et avec les tripes qu'on le fait, ce métier-là !* ». Un second va plus loin en se prononçant au nom de ses pairs et en prétendant : « *Travailler en tant qu'assistant familial c'est notre vie, on pourrait même dire que c'est un peu une religion* (rires) ». A en croire cet enquêté, le personnel et le professionnel ne font qu'un et il faut croire au métier de manière quasi-religieuse pour l'exercer. Comme bien d'autres, cette « présentation de soi¹⁰⁸ » est idéalisée, elle vise à produire une impression valorisante individuellement et collectivement. Pour autant, elle se fonde sur des aspects du métier qui sont bel et bien réels : l'assistant familial est un professionnel clairement engagé et sans engagement le métier paraît compliqué pour ne pas dire impossible.

Plus concrètement, c'est au domicile que les « traces¹⁰⁹ » de cet engagement apparaissent avec évidence. Jean-Pierre et Suzanne, un couple d'assistants familiaux, ont développé une micropolitique d'accueil hospitalière selon laquelle chacun a sa place et doit se sentir chez-soi, c'est même un élément d'appréciation positif pour eux. A chaque fois qu'un nouvel enfant placé arrive, ils procèdent de la même manière, ils lui octroient une chambre individuelle et revoient la décoration, par exemple en allant choisir à ses côtés une nouvelle tapisserie, ceci afin de faciliter son installation et de permettre l'appropriation de l'espace. Dans les parties collectives, il a été observé que les enfants disposent d'un coin pour jouer et que leurs dessins peuvent être affichés dans le salon, preuve de leur intégration dans la famille d'accueil. Si les enfants placés investissent bien le domicile et si, comme souligné précédemment, le métier d'assistant familial repose sur un engagement, comment le professionnel agit-il dans un tel contexte ? Confirmant qu'ils ne se confondent pas complètement avec leur rôle professionnel, plusieurs assistants familiaux ont fait état de la nécessité de se préserver. Pour reprendre la métaphore théâtrale développée par Erving Goffman¹¹⁰, s'il y a une « scène », il y a aussi des « coulisses ». Ces dernières sont indispensables pour se relâcher et reprendre ses esprits après la représentation. En général, elles sont fixes et elles se situent à distance de la scène. Dans le cadre du placement familial, il est intéressant de constater que les coulisses sont mouvantes dans l'espace et dans le temps. Quand il y a école, c'est l'ensemble de la maison qui peut faire office de coulisse pour l'assistant familial qui peut aller à sa guise chez lui sans être dérangé. En soirée, il arrive qu'il

¹⁰⁸ Goffman, G., 1959, *op. cit.*

¹⁰⁹ Ginzburg, C., « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice » *Le Débat*, n°6, 1980.

¹¹⁰ *Ibid*

négoce avec les enfants un moment de tranquillité. Plutôt que de rester dans le salon, il préfère se retirer dans sa chambre pour se reposer. La question des coulisses se pose aussi à l'occasion des vacances. Pour Jean-Pierre et Suzanne, il y a toujours des marges de manœuvre. C'est pourquoi, quand ils partent l'été avec les enfants placés, ils s'accordent des temps à eux en les laissant à la piscine surveillée du camping. Autre option témoignant d'un positionnement différent, Luc ne se voyait pas partir pendant toutes les vacances d'été avec l'enfant placé, de même il n'imaginait pas qu'il soit confié à un autre assistant familial. Aussi il a trouvé un compromis qu'il juge acceptable, il a décidé de diviser ses vacances en deux parties, une première sans l'enfant placé afin de profiter pleinement de ses proches, une seconde l'incluant afin de lui signifier sa place dans la famille d'accueil.

Au quotidien, les ressources des assistants familiaux sont visibles en de multiples occasions. Ils facilitent l'appropriation de l'espace. Par des attentions et des gestes continus, ils se lient et permettent aux enfants de s'attacher à leur personne. Un peu partout, signe de la qualité du lien, ces derniers ne manquent pas de les renommer, soit par des diminutifs indiquant une proximité (« Dodo » pour « Odette »), soit par un vocabulaire renvoyant au registre de la famille (« tonton », « tatie », « mamie » etc.). Il peut donc y avoir des relations plus ou moins fortes entre l'assistant familial et l'enfant placé. Parfois elles prennent même l'apparence de relations parentales qui n'entrent pas forcément en conflit avec les liens établis entre l'enfant et ses parents. Ces relations ne sont pas un obstacle mais une condition nécessaire au fonctionnement du placement. En effet, elles sécurisent et permettent le développement ainsi que l'éducation de l'enfant. Notons à ce propos que les assistants familiaux s'efforcent de transmettre leurs valeurs (travail, solidarité, tolérance, dignité, etc.), ils sont soucieux de la scolarité et du devenir professionnel des enfants. Quand des difficultés surviennent, ils essaient de réagir au mieux. Magda et de Marie, plutôt exemplaires en la matière, peuvent compter sur leur expérience et les apports de la formation. En résumé, disent-elles, il faut garder son calme, faire attention aux enfants et ne pas réagir forcément de manière précipitée. Pour le dire autrement, le recul et la prudence s'imposent, ce qui se vérifie lorsqu'il est question d'affect dans la relation à l'enfant, comme l'explique cet assistant familial : *« L'enjeu de ce métier c'est de savoir doser l'affect, il faut en mettre mais il y a des fois où il faut de la retenue si on constate que cela crée du conflit entre les enfants ou avec le parent »*. Ou encore quand un nouvel accueil commence : *« Au tout début, il y a, je dirais, beaucoup de tâtonnements, on repère, on s'analyse, on s'apprivoise (...) parce que quand l'enfant arrive à la maison et qu'il ne connaît pas, c'est difficile pour lui. Quand il y a un souci, je reprends*

avec lui mais je le fais doucement pour voir ce qui marche. Avec le temps, je finis par bien connaître l'enfant et savoir ce qui convient suivant ses réactions ». Au vu de ces différents exemples, on pourrait penser de prime abord que les assistants familiaux sont démunis et manquent de repères pour agir. En réalité, c'est ignorer que les solutions toutes prêtes, renvoyant aux procédures et à la standardisation des pratiques, présentent des limites évidentes car précisément les assistants familiaux travaillent au « cas par cas ». Ce qui est opérant avec un jeune ne l'est pas avec un autre, ce qui est opérant avec un jeune à un moment donné ne le sera pas forcément à un autre. Aussi il faut en permanence « définir la situation¹¹¹ », compter sur ses acquis tout en les questionnant, s'adapter et agir avec précaution. Nous pouvons en déduire que le tâtonnement invoqué n'est pas tant un « problème » qu'une « méthode » qui vise à réduire l'incertitude pour ajuster l'action. Or, encore faut-il que l'assistant familial soit assez autonome et que le tâtonnement soit une pratique reconnue, conditions qui peuvent défaut, comme nous l'étudierons plus loin.

Il est intéressant de constater, par ailleurs, que c'est précisément en tâtonnant que les assistants familiaux ont mis au point certains « trucs » qu'ils activent et réactivent quand cela est nécessaire. On serait tenté de dire que ces mêmes trucs s'apparentent parfois davantage à des « techniques », du fait de leur degré de sophistication. Quoi qu'il en soit, leur objectif est de faciliter le quotidien et d'apaiser les tensions. Mentionnons, à titre d'exemple, l'humour des assistants familiaux qui est assurément une ressource utile pour aider l'enfant à dédramatiser en situation mais aussi pour dépasser eux-mêmes a posteriori les faits vécus, comme dans l'encadré ci-dessous. Citons le cas de cet assistant familial qui organise à son domicile les anniversaires des principaux amis de l'enfant placé. Il prend cette disposition car il connaît la lenteur des procédures. Il sait qu'en sollicitant le service pour que l'enfant puisse se rendre chez ses amis, il risque de ne pas avoir de réponse à temps et de voir l'enfant placé exclu de la vie sociale propre à celle de sa classe d'âge. De son côté, un autre assistant familial a lancé une initiative qui, petit à petit, a porté ses fruits. Tous les vendredis soir, il organise un « apéritif » où toute la maisonnée se retrouve. Initialement les enfants placés étaient plutôt distants, puis, percevant l'intérêt de ce temps, ils ont pris une place active et ne manquent pas de le réclamer quand le vendredi soir approche. Autour de quelques boissons et biscuits salés, les uns et les autres parlent de la semaine qui vient de s'écouler, ils en déroulent le contenu et évoquent autant les bons que les mauvais moments. Des règles de base ont été

¹¹¹ Isaac Thomas, W., « Définir la situation » in Grafmeyer, Y., Isaac J., *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 1990.

énoncées : chacun, s'il le souhaite, peut s'exprimer et doit être écouté par les autres sans être interrompu. Bref, les plus grands ou les adultes n'ont plus l'ascendant. Il s'instaure temporairement une certaine symétrie dans les places favorables à la libération de la parole, l'expression et la résolution des tensions ainsi qu'au renforcement des liens sociaux dans la famille d'accueil.

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 17 septembre - « Il faut avoir le sens de l'humour quand on est assistant familial »

Aujourd'hui je me rends pour la première fois chez Odette. Nous nous asseyons autour du café et d'un gâteau préparés par Michel, son mari, qui gère l'intendance. Odette et lui entrent tout de suite dans le vif du sujet. Être assistant familial est un métier difficile qui coûte de l'énergie et, très pragmatiquement, de l'argent aussi. Mais avec le temps les déboires peuvent se transformer en souvenirs agréables. Ainsi Odette rit en racontant un ancien accueil de trois frères : « *Il avait fallu refaire la tapisserie dans le couloir, il y en avait un qui a tout sali, il était malade et il n'avait pas eu le temps d'arriver aux toilettes (...) ils volaient mes culottes et ils les emmenaient à l'ITEP. Quand j'allais les chercher, tout le monde me regardait en rigolant (...) une autre fois ils avaient mis de l'eau oxygénée dans ma bouteille de shampoing, je suis ressortie de la douche blond platine. Vous voyez ? C'est sûr, il faut avoir le sens de l'humour quand on est assistant familial ! (rires) ».*

4.3. Les ressources écologiques du placement au domicile de l'assistant familial

Si l'assistant familial est un acteur central, au même titre que le référent de placement, il faut se décentrer de ces acteurs officiels pour observer d'autres acteurs dont le rôle est souvent sous-estimé par les professionnels des services parce que peu visible de leur place. Ces acteurs vivent au domicile, il s'agit de la famille d'accueil. En outre, du fait des liens établis, ils gravitent dans ses entours. Pour les passer en revue, il y a le conjoint de l'assistant familial, ses enfants mais aussi ses parents, ses amis ou encore ses voisins. Ils ne le nomment pas ainsi mais ils sont comparables à des bénévoles, à leur manière ils participent au travail social. On pourrait ajouter que leur activité se confond avec le « travail de care¹¹² » qui est discret, difficile à saisir pour un observateur et pourtant essentiel car il vise la continuation ou la réparation du monde. Grâce à ces acteurs, l'enfant ou le jeune accède à une place dans une

¹¹² Molinier, P., Laugier, S., Paperman, P., *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot et Rivages, 2009.

maison et, plus globalement, dans un milieu de vie ou un écosystème. Il se retrouve pris dans un réseau de relations où il peut jouer de multiples rôles, retirer reconnaissance et affection, retrouver une certaine stabilité. Or il faut souligner combien cela ne va pas de soi, le placement n'est pas une opération naturelle, il est plutôt comparable à une expérimentation en plein air, ceci n'étant pas dans notre propos connoté négativement. Sans certitude sur les effets, le placement consiste à extraire bon gré mal gré un enfant ou un jeune d'un milieu de vie pour le placer dans un autre qui lui est inconnu et qu'il va devoir s'approprier progressivement. Ce qui peut s'avérer déstabilisant pour l'enfant tout comme pour le parent d'ailleurs.

Pour déplier les rôles joués par chacun des acteurs cités, le conjoint de l'assistant familial peut être extrêmement aidant, il s'investit dans l'éducation, s'engage affectivement auprès de l'enfant, il soutient moralement l'assistant familial. De par ses remarques, il favorise la prise de recul. Plus concrètement, il peut dépanner en gardant l'enfant quand l'assistant familial doit faire une course ou s'occuper d'une urgence. Ensuite, il peut y avoir de la solidarité entre les enfants placés eux-mêmes mais aussi entre les enfants placés et les enfants des assistants familiaux. Cette solidarité se déroule dans certains moments de la vie quotidienne comme les repas, les goûters, quand les grands gardent les petits ou qu'ils les aident à faire leurs devoirs. Au domicile d'un assistant familial, les deux enfants, désormais autonomes, passent de temps à autre voir leurs parents mais aussi les enfants placés, ils ont d'ailleurs échangé leurs numéros de téléphone portable et régulièrement ils s'appellent ou ils s'envoient des SMS. En cas de besoins, ils sont mobilisables. Preuve de son engagement, le fils a aidé l'aîné des jeunes placés à trouver un stage dans le cadre de sa formation. Il y a peu de temps, alors que ce même jeune a tenté de mettre fin à ses jours, les deux enfants sont venus prêter main-forte à la famille et tous se sont serré les coudes comme n'importe quelle famille dans de telles circonstances. De leur côté, les parents des assistants familiaux s'impliquent jusqu'à devenir l'équivalent de leurs grands-parents, ils prennent des nouvelles des enfants placés, ils les reçoivent chez-eux, leur confectionnent des plats appréciés ou encore leur offrent des cadeaux. Enfin, l'entraide peut se manifester à travers des liens de proximité avec le voisinage. Qu'ils se connaissent ou non parce qu'ils sont dans la même école, les enfants accueillis et ceux du voisinage en viennent à jouer ensemble, ils s'invitent à tour de rôle à domicile et, ce faisant, ils entrent à leur manière dans le cercle du « don¹¹³ ».

¹¹³ Mauss, M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 2006.

Conclusion : recomposition hors les murs de l'institution

En résumé, les ressources écologiques du placement sont plus importantes qu'il n'y paraît, elles influencent pour une large part son déroulement. Mais qu'advierait-il sans celles-ci ? Le placement tiendrait-il seulement ? Cela n'est pas certain. En élargissant la focale, nous pouvons relever que dans un contexte dit de « désinstitutionnalisation », entendue comme le passage progressif d'une prise en charge en milieu fermé (type Maison d'enfants) à une prise en charge en milieu ouvert (le placement familial), ici l'institution n'est pas tant en « déclin¹¹⁴ » qu'en « recomposition¹¹⁵ » à travers les ressources personnelles de l'assistant familial mais aussi à travers les ressources dites écologiques qui ne sont ni plus ni moins que des solidarités privées. Dans cette perspective, on peut avancer l'hypothèse que l'« institution » et le « domicile » sont en train de s'hybrider. Cette évolution est susceptible d'alimenter une critique de l'institution ou une opposition entre les acteurs « officiels » et les acteurs « officieux » du placement familial. Mais tel n'est pas notre propos. Pour être pragmatique, il convient plutôt de s'interroger sur la reconnaissance par l'institution des ressources mises en évidence et sur l'articulation de l'assistant familial au service pour que la situation soit supportable. Autrement dit, son autonomie n'est possible que dans une certaine interdépendance avec le service dont les contours sont extrêmement variables, comme la partie suivante va le démontrer.

¹¹⁴ Dubet, F., *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.

¹¹⁵ Ion, J., Ravon, B., *Institutions et dispositifs in Le travail social en débat*, Paris, La découverte, 2005.

**PARTIE 3 : LES COLLECTIFS
DE TRAVAIL ET LES
DYNAMIQUES DE
PROFESSIONNALISATION
DU PLACEMENT
FAMILIAL¹¹⁶**

¹¹⁶ Léo FARCY-CALLON est l'auteur principal de la partie 3 (pp.90-158).

Chapitre 5 : Les acteurs qui gravitent autour des assistants familiaux

Pour appréhender ce qu'est le placement familial, il est essentiel de visualiser la composition des équipes pluridisciplinaires. Qui travaille en service de placement familial ? Il est difficile de répondre à cette question tant les parcours et les expériences des intervenants sont variées. Cependant, certains invariants sont visibles lorsqu'on se penche sur les fonctions exercées. Nous présenterons dans cette partie des profils de cinq professionnels intervenant dans les services où nous avons mené notre enquête. L'intérêt de ces profils est de visualiser les caractéristiques des intervenants travaillant avec les assistants familiaux sur les situations des mineurs. Ainsi, nous pouvons mieux comprendre les relations qui s'établissent entre les assistants familiaux et les autres membres des services.

Il est important de situer la place des acteurs dans l'organisation sociale du placement familial. Les rôles qu'ils occupent sont particuliers et chacun leur donne une signification particulière dans un collectif. Il est donc essentiel de repérer la place que tient chaque intervenant pour comprendre l'organisation professionnelle.

5.1. Les référents de placement

Juliette, référente de placement

Juliette est référente de placement depuis 4 ans au service de placement familial. Elle a intégré ce poste après avoir passé quelques mois dans une Maison d'enfants, structure de la même association. Avant cela, Juliette a travaillé 8 ans « *dans le handicap et la psychiatrie* ». Elle a voulu changer de secteur, car elle avait « *fait le tour* ». Elle déménage alors de sa région natale, change « *de ville, de public et de politiques publiques aussi, car ça n'a rien à voir* ».

Pour Juliette, être référent de placement c'est avant tout « *faire du lien entre tous les acteurs de la prise en charge des enfants, tous ceux qui gravitent autour de l'enfant* ». Du moins, c'est ce qu'elle a appris au cours de sa formation et à l'occasion de ses expériences professionnelles antérieures. « *Il faut plus ou moins de présence en fonction des situations, beaucoup de partenariats, des entretiens, mais surtout les écrits et la synthèse qui est faite au juge.* » Les deux outils de l'éducateur sont, pour Juliette, le téléphone portable et la voiture. Elle dit passer ses journées à faire de la régulation par téléphone et près d'un tiers de son temps à faire des trajets.

Si Juliette aime son métier, qu'elle ne regrette en rien d'avoir choisi cette carrière, elle dit avoir du mal à gérer et se sentir dépassée par moments. « *On essaye d'être là en permanence, mais on est à flux tendu, on est obligé de répondre à des urgences. Ces derniers temps on travaille énormément dans l'urgence. Et on prend des décisions et des positions qui sont très engageantes* ». Toutes ces raisons font que Juliette ne trouve plus vraiment de sens à son travail. Elle a donc fait le choix de quitter le service pour de nouvelles perspectives encore inconnues. Un retour dans sa région d'origine est timidement envisagé. Ce qui est sûr pour Juliette c'est qu'elle doit passer plus de temps avec son fils qui lui dit sans arrêt qu'elle a plein d'autres enfants. « *Quand un enfant dit ça, c'est fort* ».

Estelle, éducatrice

Estelle est éducatrice spécialisée, titulaire du DEES depuis 1994. Elle a travaillé dans un IME, dans la région de Lyon, puis est arrivée dans l'association en 1999, d'abord dans un service de milieu ouvert. Un poste qui s'est libéré au service de placement familial lui a donné l'opportunité de changer. Après plus de 13 ans en milieu ouvert, Estelle voulait essayer autre chose, aller dans un autre service, pour se confronter à une autre façon de travailler.

« *Le milieu ouvert, c'est souvent en amont d'un placement, les enfants vivent chez-eux, dans leur cadre familial, mais ils sont dans une situation de danger avéré, puisque le juge des enfants s'est saisi de leur situation. L'intérêt que je trouvais, de venir travailler au placement familial, c'est que l'enfant, il est protégé, il n'y a plus cette même notion de danger avec laquelle je travaillais au quotidien, donc c'est un cadre de travail complètement différent.* »

Parallèlement à son intégration au service, Estelle fait une formation de thérapeute familiale qui dure quatre ans. Une formation obligatoire, qui lui a apporté « *beaucoup de recul et beaucoup d'ouverture dans le travail au quotidien* ». Estelle essaie de garder une certaine continuité dans son parcours professionnel. Passer du milieu ouvert au placement familial lui offre une spécificité. Elle reconnaît une importance toute particulière au travail avec les familles, à la nécessité de « *maintenir le lien familial* ».

De façon complètement inattendue, Estelle a retrouvé au placement familial des enfants qu'elle avait connus en milieu ouvert. « *Je ne reprends pas forcément les mesures, parce que c'est des contextes différents. La place n'est pas la même, mais le jeune c'est le même, son histoire, donc cette continuité-là n'était pas forcément prévue, mais elle s'est retrouvée de fait, de façon assez régulière.* »

Il est difficile pour Estelle de définir sa place au sein du service en tant qu'éducatrice. Aucune de ses journées ne se ressemble. « *L'accompagnement, ce n'est pas juste un trajet en voiture* » dit-elle. « *Enfin ça peut aussi être ça.* »

Les parcours et le profil des référents de placement sont significatifs d'un métier ayant une assise dans le domaine du travail social. Les référents sont majoritairement éducateurs spécialisés, parfois assistants de service social, et possèdent de surcroît le diplôme d'état

attaché à cette fonction. Concernant les deux référents de placement que nous avons choisi de présenter, nous remarquons qu'ils se sont inscrits dans le médico-social, voire dans le secteur de l'enfance et l'adolescence en difficulté depuis le début de leur carrière.

« Je ne travaille pas de la même façon maintenant qu'il y a 10 ans ou il y a 15 ans, je pense que l'expérience, le travail en équipe avec des collègues, ça construit. En tant qu'éducateur, on n'est pas tout seul, donc à chaque fois ça a été des fonctionnements un peu différents, le travail d'équipe qui apporte beaucoup dans la façon de s'investir, mais aussi dans la façon de fonctionner, la place des autres également. Moi je vois ça comme une continuité. »

Educateur, extrait d'entretien

Par conséquent, il n'est pas rare de rencontrer des référents de placement ayant une connaissance fine du contexte institutionnel de la protection de l'enfance et qui maîtrisent l'environnement sociojudiciaire entourant les mineurs accueillis. Il arrive même qu'ils aient connu un mineur dans un autre contexte professionnel où qu'ils aient déjà travaillé avec un établissement partenaire.

5.2. Personnel administratif

Geneviève, Secrétaire

Geneviève est secrétaire dans un service de placement familial depuis 5 ans. Avant d'avoir ce poste, elle a fait *« un peu de tout »* comme elle le dit elle-même. Elle est passée de l'immobilier à l'audio visuel. Sa première expérience dans le monde du social se déroule en milieu ouvert à l'occasion d'un remplacement. De fil en aiguille, des opportunités se présentent par l'intermédiaire de rencontres et elle arrive au placement familial.

Geneviève s'occupe d'une partie du secrétariat mineur. Elle a donc des dossiers en référence administrative. De plus, elle gère une partie des ressources humaines : le planning des assistantes familiales, les congés et tout ce qui en découle, *« les relais, grosso modo qu'est-ce qu'on fait des enfants quand les AF sont en vacances. »*

« J'ai toujours travaillé dans les plannings » dit-elle. Effectivement, Geneviève a cette capacité à organiser et planifier. En arrivant dans le service, elle a proposé un nouvel outil inspiré de ses expériences antérieures. *« Quelque chose de simple, mais d'efficace »*. Sous forme de tableau partagé, son outil permet de savoir où est accueilli chaque jeune au jour le jour. Avant cela, chacun faisait à sa manière, notait sur ses papiers et il était difficile de partager les informations. *« Chacun faisait ses trucs et j'ai fait un système centralisé. »*

Le personnel administratif, s'occupant du secrétariat, de la comptabilité et de l'accueil, a une fonction essentielle dans les services. Ils ont une vision globale de l'organisation. Souvent issus d'un autre domaine que celui du social, ils apportent un regard différent au sein des collectifs. Leur fonction est purement administrative, mais il arrive même qu'ils puissent, par moments, tenir une fonction éducative et relationnelle avec les mineurs.

« La comptable ici, ça peut pas être n'importe quelle comptable. Elle est à l'écoute des enfants, comme tout le monde. Sa porte n'est pas fermée. C'est vrai que n'importe qui ne peut pas le faire. »

Assistant familial, extrait de focus group

« Il y avait l'idée farfelue que la comptabilité soit délocalisée. Mais pour nous toute personne assumant une fonction fait partie de la structure. Pour l'enfant, c'est des endroits où il va être écouté, avoir des réponses. C'est dans ces lieux là où il va dire des choses. C'est très important que les fonctions de chacun soient diversifiées et différenciées. »

Chef de service, extrait de focus group

5.3. Psychologues

Aude, Psychologue

Aude est psychologue clinicienne dans un service de placement familial. Elle s'est dirigée vers la protection de l'enfance dès son DEA de psychologie qu'elle a passée en 1999. *« j'étais intéressée à la fois par le milieu de la protection de l'enfance, mais aussi le placement, la séparation physique de l'enfant du milieu familial, et puis tous les mouvements qui allaient pouvoir se mettre en place, les remaniements psychiques à partir de ce dispositif-là, justement, l'accueil familial et l'accompagnement d'une équipe. »* Après quelques vacances dans d'autres secteurs du social, elle intègre le service de placement familial en 2000. Elle y restera jusqu'à aujourd'hui.

Dans le service, le rôle d'Aude est, comme elle le définit, un rôle de « soutien ». Elle propose des rendez-vous aux enfants ou jeunes placés à leur arrivée au service, pour faire connaissance. *« Je prends toujours beaucoup de temps, au niveau du premier entretien, de présenter, et puis d'amener un peu ma spécificité. C'est-à-dire que je suis psychologue, je les rencontre dans la confidentialité, mais en même temps, je suis très en lien avec l'équipe, c'est-à-dire les familles d'accueil, les éducateurs, les chefs de service, et dans des temps de réunion assez réguliers, je suis amené moi aussi à m'impliquer dans des réflexions qui les concernent. »* Elle considère sa position dans l'équipe comme particulière, car elle ne peut pas tout dire, mais se doit de partager une analyse sur la situation des mineurs ou jeunes majeurs

placés. *« Je vais développer un certain regard les concernant, et ce regard-là, je vais le communiquer avec mes collègues. »*

Elle dit par ailleurs que *« dans les accompagnements, je vais rester présente et en veille. »* Ainsi elle peut proposer des rendez-vous, mais reste toujours disponible si un éducateur ou un assistant familial à besoin de conseils. En outre, elle a également un rôle de soutien au personnel dans les situations difficiles.

« Je suis dans un travail d'analyse, la plus juste possible, en m'appuyant sur mes bagages universitaires et mes connaissances en psychopathologie, mais avec l'idée quand même qu'en placement familial, il faille être vraiment prudent. »

Les psychologues ont de fait une situation particulière dans les services. Ils sont issus du monde universitaire et se distinguent des équipes éducatives. Ils ont souvent une place charnière au sein des organisations puisqu'ils suivent tous les enfants accueillis. Les psychologues peuvent avoir, au-delà du suivi des enfants, une mission de soutien aux salariés qui peuvent vivre des difficultés.

« On a des professionnels qui vont être plus en difficulté ou dans un stress excessif. Alors c'est quelque chose qu'on a traversé l'année dernière, qui nous a amenés quand même à le retravailler un peu, et à en parler davantage déjà au niveau des cadres hiérarchiques et moi-même, pour un peu mieux pour être en veille. »

Psychologue, extrait d'entretien

5.4. Cadres de direction

Didier, Directeur de service

Didier est aujourd'hui directeur d'un service de placement familial. Avant d'accéder à ce poste, il a eu une carrière très diversifiée et *« atypique »* comme il le dit lui-même. *« J'ai passé le concours de l'éducation nationale, puis travaillé en tant que coordinateur dans le dispositif d'insertion au jeune de l'éducation nationale. »* C'est cette expérience qui l'a amené vers les enfants en *« situations complexes »*. Certains enfants rencontrés en classe connaissaient des difficultés. Mais Didier s'est confronté à des freins pour les aider : *« Les décrocheurs on ne les voyait plus, ils quittaient la classe et on ne les voyait plus. »* Se disant qu'il y avait d'autres moyens de les accompagner, il décide de passer une formation d'éducateur spécialisé. *« Je voulais être plus utile à ces enfants. »*

Par la suite, Didier enchaîne les petits contrats en tant qu'éducateur. Il intègre des services de milieu ouvert et fait des remplacements ponctuels dans des Maisons d'enfants à caractère social. Aujourd'hui cela fait neuf ans qu'il est au service de placement familial. Entré en tant

qu'éducateur, il est passé par tous les échelons pour accéder, aujourd'hui, au poste de direction.

En terme de diplôme, Didier a d'abord eu une maîtrise en math. « *Ça construit une certaine logique, même si dans le social c'est autre chose, ça peut servir* ». Il a eu l'opportunité de faire une formation en systémie qu'il trouve très utile pour les assistants familiaux. Puis il a obtenu un diplôme supérieur en travail social et un diplôme d'ingénierie sociale. Il dit avoir beaucoup de chance, car il a toujours eu des employeurs qui étaient prêts à former leurs salariés.

Didier pense qu'il y a plusieurs « *filles rouges* » qui font cohérence dans son parcours : l'enfance, puis la protection de l'enfance, et aujourd'hui l'encadrement d'équipes. Ces deux derniers diplômes l'ont beaucoup aidé sur ce point. « *On est dans des compétences d'encadrement qui évoluent, où les procédures sont de plus en plus lourdes et où des compétences en terme de coordination sont demandées.* » Face à ces changements, il pense primordial de se former au management du social. Si Didier accorde une importance aux diplômes, il reconnaît que ses expériences l'ont beaucoup enrichi. « *Il ne faut pas se figer, il faut être mobile professionnellement pour prendre de la distance. On accepte des choses qu'on aurait refusées en d'autres circonstances.* »

Le profil de Didier nous donne à voir quelques caractéristiques entourant la fonction de directeur de service de placement familial. Souvent issus du secteur du social, ayant été éducateurs durant quelques années, les directeurs se reposent sur ces expériences pour asseoir leur légitimité. Les équipes considèrent d'ailleurs qu'il faut être « *passé par là* » pour être cadre.

Les services vivent régulièrement des tensions liées à la fois aux contraintes financières qu'ils peuvent subir et à des enjeux internes. Ainsi, les directeurs sont dans des positions délicates desquelles ils s'extraient par l'imposition d'un cadre d'action formel et strict tout en faisant preuve d'un souci de bienveillance envers les salariés. Dès lors, ils doivent composer avec des réalités qui paraissent insatisfaisantes et qui demandent des adaptations perpétuelles.

Les fonctions des directeurs vont varier d'un service à l'autre avec une présence plus ou moins importante dans le quotidien des équipes et des variations dans les missions de développement partenarial et stratégique.

Conclusion : une multiplicité d'identités professionnelles

Une approche dominante en sociologie du travail considère qu'il existe des *habitus professionnels* spécifiques à chaque profession. Des « *grands principes* » guident l'action et

garantissent une homogénéité des pratiques et des approches dans chaque corps de métier. Cela suppose que l'institution développe un *ethos* professionnel, distinguant chaque profession d'une autre. Cette distinction est par exemple présente dans le cas des éducateurs de la PJJ qui se distinguent de l'éducation spécialisée¹¹⁷. Les corps de métier se constituent en groupes professionnels, notion introduite par Durkheim et aujourd'hui largement utilisée en sociologie¹¹⁸, et de ce fait, bénéficient d'une reconnaissance et sont différenciés des autres activités pouvant être proches¹¹⁹.

Ces *habitus* sont la conséquence de la formation et l'héritage d'une histoire institutionnelle. Par exemple, les éducateurs se sont forgés une identité forte marquée par des revendications et un militantisme prégnant. A l'articulation de deux logiques, statutaire et identitaire, la revendication d'une culture professionnelle particulière est à l'œuvre. Il existe des principes d'action très influents dans le quotidien de la pratique des éducateurs. Les approches tendent à être homogènes puisque ces normes et ces mœurs sont omniprésentes.

Ces éléments nous éclairent sur les pratiques des intervenants sociaux, qui se réfèrent majoritairement aux mêmes principes, ce qui garantit une certaine homogénéité dans les approches qu'ils proposent. Développé en sociologie pour définir des systèmes de valeurs communs, le concept d'identité collective peut être pertinent à mobiliser pour comprendre ces sentiments d'appartenance¹²⁰. D'autant que c'est à travers ces représentations que se cristallisent les relations entre professionnels : l'identité est aussi un moyen d'être identifié par les autres. Il semble que ces identités aient des conséquences sur les positionnements des personnes, et indirectement sur les pratiques et les actions collectives. Dans le prochain chapitre, nous étudierons la place des acteurs dans l'organisation collective, et nous tenterons de comprendre comment leur posture professionnelle va s'ajuster en fonction des interactions avec autrui. Nous partons du principe que, « toute profession dépend toujours de ce que font les autres professions qui l'entourent¹²¹ ». Il faut donc situer les interactions pour saisir ce qui construit le travail.

¹¹⁷ Sallée N., « Des éducateurs dans l'État. Logiques syndicales et identité professionnelle à la Protection judiciaire de la jeunesse », *Terrains & travaux* 2/25, 2014.

¹¹⁸ Durkheim, E., *De la division du travail social*, Paris, Puf, 2013 (1893).

¹¹⁹ Demazière, Gadéa, *op. cit.*

¹²⁰ Dubar C. et Tripiet P., *Sociologie des professions*, Paris, A. Colin, 1998.

¹²¹ Abbott, 2016, *op. cit.*, p. 48.

Chapitre 6 - Les temps du placement familial : saisir les collectifs de travail en actes

Nous souhaitons entrer dans les quotidiens des acteurs, dans les trajectoires des placements au sein des dispositifs, de l'entrée à la sortie de l'institution. Nous avons vu que le placement familial se construisait dans différents espaces physiques. Cependant, au-delà des espaces physiques se développent des espaces de travail au sens plus abstrait du terme.

On pense ici aux réunions de travail, à la construction d'un binôme professionnel ou à l'utilisation d'outils technologiques (téléphone et courriel) permettant la communication. C'est une conception métaphorique de l'espace comme le support où se construisent le travail collectif et les réseaux professionnels. Pour identifier cette conception intangible de l'espace, il convient de saisir les processus de régulation en place dans le dispositif du placement familial, et de comprendre le rôle que peuvent tenir les assistants familiaux au sein des collectifs de travail. Nous distinguerons, dans cette sous-partie, quatre périodes du placement : le temps de l'admission et de l'accueil de l'enfant, la construction du binôme, les temps de régulation au cours du placement et les fins de placement.

6.1. Processus d'admission

Les procédures d'admission peuvent varier selon la provenance du mineur et le contexte de son placement. Les variations dépendent de la nature de la situation et de la nature de l'institution. Nous pouvons, dans l'extrait qui suit, percevoir la procédure d'admission dans un service associatif.

« Il y a le moment de l'admission. En fonction d'où vient l'enfant, de chez ses parents, ou d'une institution, la procédure n'est pas tout à fait la même. Quand il vient de chez ses parents, il peut arriver brutalement, ça peut être violent pour l'enfant. Après, si c'est une situation qui permet d'ajuster, on peut aussi venir faire connaissance avec la famille d'accueil, et puis on peut différer un peu son accueil, le lendemain ou le surlendemain. Mais la plupart du temps l'enfant arrive de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille). Il se construit un protocole d'adaptation, c'est-à-

dire que l'enfant arrive par étapes. Parce que nous on n'est pas l'Aide sociale à l'enfance, donc on n'est pas sollicité en premier. On est sollicité par l'Aide sociale à l'enfance, une fois que l'ordonnance de placement a eu lieu. Un enfant, il rentre dans le service par différents moyens. La porte d'entrée, c'est quand même la commission de placement, où siègent la directrice, et un psychologue permanent. Un autre cas de figure, quand l'enfant arrive en urgence, on a aussi un service d'accueil d'urgence, qui permet que les enfants arrivent très rapidement, dans la journée. Une fois que la commission d'admission a eu lieu, la direction donne son avis sur la faisabilité du placement familial. »

Chef de service, extrait de focus group

A l'issue de ce processus d'admission au sein du service de placement familial, l'enfant doit être orienté vers un assistant familial. Le choix de cette orientation va se faire en fonction de plusieurs critères. Un collectif va déterminer un profil d'assistant familial pouvant correspondre à la situation de l'enfant. La composition de ce collectif varie d'un service à l'autre, avec parfois la participation d'une équipe pluridisciplinaire, parfois seulement des cadres de direction. Certains services font le choix de ne pas faire participer les référents de placement, car ces derniers sont supposés être au même niveau hiérarchique que les assistants familiaux. Et comme pouvait le dire un chef de service : « *On ne choisit pas ses collègues* ».

« Il faut dresser le portrait de l'enfant, c'est ça qui est important, en fait. Dresser le portrait de l'enfant, son histoire, les origines du placement, et en fonction de ça, le profil de la famille d'accueil va être décidé. »

Educateur, extrait de focus group

Les critères pourront, tout d'abord, concerner la situation géographique du domicile, selon qu'il se situe en ville ou à la campagne et pour que l'enfant ne soit pas trop éloigné de sa famille et de son établissement scolaire. Ensuite, le contexte familial pourra rentrer en ligne de compte. Le fait d'avoir ou non ses propres enfants au domicile ou d'accueillir d'autres enfants sera déterminant. Enfin, le profil de l'assistant familial sera décisif dans ce choix. Sur ce dernier point, il apparaît que plusieurs assistants familiaux formulent des critères d'enfants qu'ils souhaitent ou ne souhaitent pas accueillir : en fonction de l'âge surtout (certains ne veulent que des adolescents, d'autres des nouveau-nés), parfois de leur problématique. Par ailleurs, au-delà de ces critères formulés explicitement, nous avons observé que les assistants familiaux étaient souvent repérés par les services comme ayant des spécialités, comme étant expert de tel ou tel profil de jeune. Plusieurs assistants familiaux ayant participé à l'enquête

sont, par exemple, repérés par le service comme étant expert d'un domaine d'action : Pierre-Yves est très adapté aux enfants solitaires, Estelle a des facilités avec les enfants ayant des troubles sexuels, Marie est plus à l'aise avec les enfants en bas âge, Brigitte se débrouille bien avec les adolescents au profil délinquant tandis que Solenne est adaptée aux enfants arrivants de l'étranger. Il faut préciser que tous ces critères représentent souvent un idéal. De manière pragmatique, il s'agit de repérer quels assistants familiaux ont des places libres en fonction du nombre d'agrément qu'ils possèdent.

« La directrice nous propose, 'là j'ai tant de dossiers, de situations, il y a des assistants familiaux qui sont libres ou pas, j'ai estimé intéressant que cet enfant arrive parce que c'est tout à fait notre travail, est-ce qu'on a de la place, et chez qui '? »

Educatrice, extrait de focus group

Une fois toutes ces étapes passées, les assistants familiaux sont informés et peuvent accepter ou refuser l'accueil. Comme précisé dans cet extrait d'entretien, les assistants familiaux n'arrivent qu'en bout de chaîne dans ce long processus d'admission.

« On essaie d'orienter un enfant dans une famille d'accueil, on raconte l'enfant dans les grandes lignes pour voir si ça correspond au profil de la famille. Avec les autres enfants accueillis, avec ses propres enfants... Et suite à cette rencontre, l'assistant familial donne son avis, quand même. »

Chef de service, extrait de focus group

Dans le cas des décisions de placement, nous l'avons vu, la décision revient, au bout du compte, aux assistants familiaux. Il apparaît cependant que les refus sont très rares de leur part. Plusieurs assistants familiaux ont pu témoigner de leur difficulté à répondre négativement à l'accueil d'un enfant.

« En fait, moi ce que je repère, c'est que ce n'est pas forcément formulé comme ça, c'est compliqué, pour la famille d'accueil, de dire, j'en ai marre, j'en peux plus avec ce gamin. Donc c'est à nous, en tant qu'éducateurs, de le repérer. Et je pense que pour la famille d'accueil, ça doit être douloureux. »

Educateur, extrait de focus group

« J'ai du mal à dire non, surtout quand on me propose une situation dans l'urgence. Avec mon mari, on va de l'avant, mais par exemple la déficience, ce n'est pas quelque chose qui nous fait peur. En avril on nous a proposé une jeune qui sortait d'unité psychiatrique. Je me suis dit, oui, pourquoi pas, si elle a un traitement, ça devrait la réguler. Et ça a été une très

mauvaise expérience. Il y a un moment où on s'est trouvés démunis, on s'est trouvé démunis, en fait. Elle a décidé d'arrêter son traitement. Et puis là, c'est parti, ça a eu des répercussions sur tout le monde. Un des jeunes s'est focalisé sur cette fille, et le week-end quand il rentrait, on ne pouvait plus rien en faire, il était ingérable ; elle le happait complètement, et elle a happé tout le monde dans le groupe, jusqu'à ce qu'on en arrive à l'explosion. Et là, moi elle m'a épuisée parce que je dormais plus, je dormais avec mon fils parce que j'avais peur qu'elle aille me l'étouffer. Ça commençait à prendre des proportions incroyables, ce n'était pas durable. Et j'ai pété les plombs, j'ai fait plusieurs mois d'arrêt maladie suite à cette histoire. »

Assistante familiale, extrait de focus group

« Je n'ai pas voulu arrêter par volonté d'assurer et de découvrir. Je me dis, si ma chef de service m'appelle et qu'elle me propose un cas comme ça, c'est qu'elle croit en moi. Et il fallait aussi une place, parce que cette jeune sortait de l'hôpital, et elle ne trouvait personne. Donc elle a su me vendre son dossier, et moi je n'ai pas su ou voulu dire non. »

Assistante familiale, extrait de focus group

Tout d'abord, les assistants familiaux justifient cette tendance par une volonté de « tenir ». On peut l'analyser comme un surengagement des intervenants dans leur activité. Les assistants familiaux n'échappent pas au principe de performance où la réussite est de mise. Ainsi, refuser un accueil peut être vécu comme une faiblesse.

Par ailleurs, les relations entre assistants familiaux et employeurs peuvent également expliquer que ces derniers ne refusent que très rarement d'accueillir un jeune. Les assistants familiaux, sont salariés, à part entière, d'un service. Ainsi, il n'ont pas à refuser un accompagnement, tout comme un éducateur ne peut pas refuser d'être référent sous prétexte que l'enfant présente telle ou telle caractéristique, sans quoi il s'agit de discrimination et d'inégalité de traitement.

Cependant, lorsqu'on se penche sur les contrats de travail d'assistants familiaux, on remarque qu'ils ne sont pas salariés au même titre que les autres membres du service. En effet, s'ils ont un contrat de travail permanent, leur salaire n'est assuré que s'il y a un contrat d'accueil. Ainsi, en l'absence de l'accueil d'un enfant, ils sont salariés, mais ne perçoivent pas de salaire. En guise de comparaison, un éducateur-référent, même s'il n'a plus de référence d'enfant, continue de percevoir son salaire. Alors qu'un assistant familial qui refuse

d'accueillir un enfant, ne perçoit plus de salaire correspondant à ce placement. Ainsi, si les assistants familiaux s'autorisent rarement à refuser l'accueil d'un enfant qu'on leur confie, c'est également car ils craignent que les services ne leur proposent plus de situation.

« Moi je suis très lucide, lorsqu'il n'y a pas d'accueil, c'est un salaire qui s'arrête. Ça pèse, pour l'assistant familial. Il se dit, 'il faut que je tienne parce qu'il y a un engagement, il y a un équilibre, et si j'arrête, est-ce qu'on va me reconfier un accueil ?' Cette question, elle est récurrente. C'est une réalité, il ne faut pas qu'on se voile la face. Cette précarité du métier, elle est vachement compliquée, parce que je me mets à votre place, je dis on s'embarque dans un crédit, on le calcule en fonction de nos revenus, l'assistant familial il calcule en fonction d'hypothèses, et ça, mine de rien, ça pèse. »

Chef de service, extrait de focus group

« Ce qui lie l'assistant familial avec son service, c'est un contrat de travail. Après, il y a les agréments. Et s'il n'y a pas de jeune, pendant trois mois, le contrat perdure, mais ils ne sont pas payés. Et il faut attendre d'être licencié pour travailler avec un autre service. »

Chef de service, extrait de focus group

« Assistant familial : Si on veut quitter le service parce qu'on n'a personne, on peut en avoir envie, mais ce n'est pas sûr qu'on puisse le faire, si on n'a pas l'accord de l'employeur.

Chef de service : Vous l'avez fait dans l'autre sens, vous.

Assistant familial : Ce n'était pas de ma volonté. Ça a été parlé entre vous, et une fois que les deux services ont été d'accord, on m'a proposé le dossier. Ce n'est pas moi qui ai choisi.

Éducatrice : Donc il faut attendre d'être licencié pour travailler avec un autre service.

Chef de service : Ou bien, ça se parle, comme ça se fait aussi habituellement, ou pas, parce qu'en tant qu'employeur on peut dire, là oui, ou non, ça reste la prérogative de l'employeur, heureusement, de dire, ben oui, vous pouvez aller travailler avec un autre service, parce que pendant un mois on n'a pas d'accueil. Des fois, on a des collègues, j'ai un exemple, une collègue qui n'avait pas d'accueil, qui a été sollicitée par le Conseil départemental, qui est venu nous demander si elle pouvait partir sur un accueil pour trois mois, on a dit banco, et ça a duré six mois, ensuite on a

récupéré l'ensemble. »

Extrait d'un focus group

Si l'assistant familial accepte le placement, le service met en place l'accueil. Dans la majorité des cas, et dans la mesure du possible, les parents et l'enfant sont conviés au service. Lors de cette rencontre chacun se présente et s'efforce de faire comprendre le rôle qu'il va prendre. Ensuite, les services adaptent l'accueil à la situation des enfants. L'intégration au domicile se fait parfois rapidement, parfois progressivement.

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 17 septembre - Priscilla, une nouvelle venue dans la maison

Midi arrive et je suis toujours là. Odette me propose de rester pour un repas « *à la bonne franquette* ». J'accepte avec joie et ainsi je vais pouvoir faire la connaissance de Priscilla, 14 ans, dernière arrivée des quatre jeunes accueillis par Odette. C'est aussi la seconde fille qu'elle reçoit dans toute sa carrière. Priscilla n'est là que depuis quelques semaines et tous sont encore en train de prendre leurs marques. Comme les autres jeunes, Priscilla les appelle « *Papy* » et « *Mamie* » ou alors « *Dodo* » qui est le diminutif d'Odette. L'arrivée d'une jeune fille dans le groupe bouleverse l'équilibre : il a fallu séparer la maison en deux parties et installer Priscilla dans une chambre avec salle de bain privative pour mettre un peu de distance avec des garçons peu habitués à partager leur quotidien avec une demoiselle. Cela engendre des conflits, notamment avec Nathan, 8 ans, qui n'apprécie pas de partager son assistante familiale avec cette nouvelle venue réclamant une certaine attention.

Le repas se déroule de manière très conviviale, Priscilla parle beaucoup, occupe l'espace et Odette est entièrement concentrée sur les propos de l'adolescente, riant et plaisantant avec elle, mais lui demandant de baisser d'un ton à chaque éclat de voix et la rappelant à l'ordre à chaque gros mot. Ce soir elles vont au cinéma voir le film d'un chanteur à la mode qu'elles apprécient toutes les deux. Odette avait reçu une place en cadeau d'une de ses belles-filles, elle a acheté un ticket supplémentaire pour que Priscilla puisse l'accompagner. Léger désagrément, elles vont devoir manquer la série du mercredi qu'elles suivent assidûment, à défaut elles la regarderont en « *replay* ». Priscilla, étonnée que je ne connaisse pas, entreprend de me raconter les premiers épisodes et passe directement de l'introduction - des meurtres sordides - à la romance entre l'héroïne et son amour de jeunesse. Quand Priscilla n'est pas à côté, Odette et Michel me glissent quelques commentaires sur ce qui est en train de se passer, ils me font comprendre que ce qui ressemble à un repas familial classique est aussi un travail qui vise à faire connaissance et à créer du lien avec l'adolescente. « *Elle est gentille, mais il faut la cadrer, ne rien lâcher* », me dit Odette. Michel, après lui avoir montré comment faire exploser du papier bulle, glisse : « *Elle bouge beaucoup, il faut jouer avec elle* ». Odette ajoute : « *C'est difficile, parce qu'on ne sait pas ce qu'elle a vécu avant* ». Odette n'a pas encore rencontré les parents de Priscilla qui, de plus, n'aime pas trop « *se raconter* ».

6.2. Le temps (et la construction) du binôme référent/assistant familial

A l'issue des admissions, les suivis des placements s'organisent autour de ce qui est appelé par les acteurs le « *binôme* » référent de placement/assistant familial. Pour chaque enfant accueilli, un binôme est désigné. Le référent de placement est en charge de l'accompagnement éducatif, du suivi administratif du dossier et du bon déroulement de la mesure judiciaire tandis que l'assistant familial accueille l'enfant au sein de son domicile. Tout au long du placement, les deux intervenants s'articulent et se construisent comme une mini-équipe au sein du dispositif, à l'articulation de tous les espaces que nous avons présentés.

Un premier élément significatif concernant la construction des binômes est la variation qu'il peut exister entre eux. Nous remarquons que certains assistants familiaux peuvent avoir des difficultés à rencontrer ou avoir contact avec les référents de placement des enfants qu'ils accueillent. A l'occasion d'un focus group, une assistante familiale a pu témoigner du peu de visites effectuées par une éducatrice à son domicile.

« Alors j'ai noté tout à l'heure dans les outils, les visites à domicile et les rencontres au service, et malheureusement je suis en grande souffrance là-dessus, en grande souffrance, parce que ma référente, elle ne peut pas se rendre disponible, avec ses 25 situations, ses urgences. La visite à domicile vous en avez parlé tout à l'heure, elle doit se faire, la rencontre elle doit se faire, pour au moins exposer la situation aux enfants. Me concernant elle ne se fait pas. »

Assistante familiale, extrait de focus group

Le nombre de « référence de situation » qu'ont les éducateurs peut être important. A ce titre il existe également une grande variation en fonction des services enquêtés, allant de 8 situations à 25. Cet écart est un premier élément d'explication des variations de pratique concernant les visites à domicile. On peut également l'expliquer en se penchant sur la nature des situations peu suivie par les référents de placement. Pour rappel, dans un des carnets de terrain, une éducatrice disait à propos d'une enfant accueillie qu'elle avait « *le malheur d'aller bien* », et que par conséquent, elle faisait peu de visite au domicile, privilégiant les « situations à problème ».

Extrait de carnet de terrain

Lundi 6 avril - « Anaïs, elle a le malheur d'aller bien »

Ce matin, j'assiste au bilan annuel du placement d'un enfant en famille d'accueil. Aujourd'hui, il sera question de la situation d'Anaïs, placée chez Colette depuis deux ans. Avant le début de la réunion, l'éducatrice me fait un point sur la situation qui, globalement, est plutôt bonne. Colette a un soutien important de son mari, notamment pour les déplacements. L'éducatrice ajoute que la maison est grande, il est facile de s'isoler. Anaïs a sa propre chambre et les enfants sont très libres. Elle ajoute que ses relations avec l'assistante familiale se passent très bien, ils communiquent souvent. Petit détail, « *elle a un mail pro mais elle ne l'utilise pas, elle préfère recourir à son adresse personnelle* ». Par ailleurs, les régulations se font principalement par téléphone, un moyen de communication apprécié par la famille. L'éducatrice précise que cela fait longtemps qu'elle n'a pas vu Anaïs, car celle-ci a « *le malheur d'aller bien* ».

La réunion commence en retard. Sont présents le chef de service, l'éducatrice référente et l'assistante familiale. La réunion débute par un rappel de la situation par l'éducatrice : Anaïs a 11 ans, son père est présent, mais sa mère souffre d'alcoolisme, « *elle fait des cures à répétition* », Anaïs n'a pas vu sa mère depuis cinq mois. Tout en prenant des notes sur son ordinateur, le chef de service demande comment Anaïs vit cela. Pour l'assistante familiale, tout va bien : « *Anaïs est consciente des problèmes d'alcool de sa mère. Elle dit que ce n'est pas de sa faute, qu'elle est malade* ». L'éducatrice poursuit : « *C'est une maman aimante. Elle accepte le placement, ce qui permet à Anaïs de se poser dans la famille d'accueil* ». Le chef de service questionne ensuite au sujet des apprentissages d'Anaïs. « *Il y a eu un bilan avec la maîtresse, c'est une élève volontaire. Il y a un suivi par une orthophoniste aussi. C'est important de conserver ces séances d'orthophonie* », lui répond l'assistante familiale. Puis un point est fait sur le sommeil, l'alimentation et les activités d'Anaïs. Là encore il n'y a rien de particulier à signaler. L'éducatrice ajoute tout de même : « *Son papa et sa maman, elle ne les voit pas assez, je propose aussi de favoriser les liens avec la famille élargie* ». Et l'assistante familiale : « *Concernant les habits, la mère achète des vestes de la mauvaise taille, ce sont des tailles adultes...* » Le chef de service conclut la réunion en faisant un court résumé des principaux éléments énoncés.

« Les référents ne viennent pas forcément assez. Quand les AF appellent, les éducateurs viennent, mais quand ils n'appellent pas, on peut avoir tendance à les oublier. Des situations tranquilles sont souvent désinvesties. Il y a des situations surinvesties, et d'autres sousinvesties. »

Directeur de service, extrait de focus group

Ici, quand le directeur nous explique que certains assistants familiaux « *n'appellent pas* », il entend par là qu'ils ne vivent pas de situation d'urgence ou de crise nécessitant la sollicitation du service. Cela explique que certains assistants familiaux aient moins de visite à domicile

que d'autres. La problématique des enfants accueillis est alors un autre élément d'explication de ces variations dans la construction des binômes.

Les moments de crises sont un bon moyen d'appréhender la réalité des collaborations. Un premier constat relève de l'absence de sollicitation du service dans certaines situations. Comme nous l'avons vu, les assistants familiaux sont parfois dans une sur-sollicitation des référents de placement. Pourtant, de manière paradoxale, ils ne mobilisent pas toujours le service lorsqu'ils vivent des difficultés au domicile.

« Lors des entretiens professionnels j'ai entendu, il y avait ça, 'Mais pourquoi vous n'avez pas appelé ?' 'Je ne voulais pas vous déranger'... Certaines personnes ne se sentent pas d'appeler. Elles ont peur de ne pas assumer les situations et d'être mal vues par le service. »

Chef de service, extrait d'entretien

La distance du domicile avec le service est un troisième élément d'explication. Les difficultés rencontrées par les services pour recruter de nouveaux assistants familiaux les amènent à étendre leur zone géographique, parfois au-delà des départements. Ainsi, certaines familles d'accueil sont à plus d'une heure voire à deux heures de voiture, ce qui amène les éducateurs à limiter les visites.

Au-delà des visites à domicile, se développent d'autres modes de régulation participant de la construction du binôme. Il apparaît notamment que le téléphone est un outil extrêmement mobilisé et exploité pour communiquer sur les situations des mineurs.

« Je trouve que dans les problématiques, pour moi, l'essentiel, c'est la communication orale. Ça passe par des coups de fil qui peuvent durer, des fois même plus d'une heure, et pendant une heure, on échange, et le dossier se nourrit par nos échanges »

Assistante familial, extrait de focus group

Les mails peuvent également être utilisés pour tenir les référents de placement informés.

Extraits de mails professionnels

« Bonjour, voici un petit résumé de la situation de Zoé depuis le mois d'août. Le 7 août, Zoé rentre de la psy en m'expliquant qu'elle est rentrée en cours de sevrage et que son traitement diminue à partir de ce jour. Je reçois un coup de téléphone de la psy qui est très en colère et m'informe que Zoé a triché sur son traitement et qu'elle lui a menti.

Zoé m'explique qu'elle a raconté beaucoup de mensonges, et que c'est à cause de son père qui est aussi un menteur. La psy m'explique aussi que Zoé veut se venger de son éducatrice.

Je pense qu'on se trompe de cible ! C'est son père le manipulateur, son père qui est dangereux et nous la séparons de sa mère comme si c'est une mauvaise personne. Quoi qu'il en soit Zoé est toujours dans un esprit de vengeance envers le service. »

Mail de l'assistante familiale à l'éducatrice référente.

Au final, il apparaît que la construction du binôme se fait en situation. Les circonstances entourant les placements sont décisives et entraînent des variations d'un binôme à l'autre. Nous remarquons que la construction d'un rapport de confiance mutuel est déterminante.

Une notion souvent abordée lors de notre enquête a été celle d'« équipe ». Depuis quelques années, tous les services de placement familial souhaitent garantir la « reconnaissance » du métier d'assistant familial et les inclure davantage à l'organisation. Ainsi un effort remarquable est en place pour ne former qu'une unique équipe composée de tous les membres du service. Lors des réunions, par exemple, les discours vont souvent dans ce sens : « *Vous êtes nos collègues* » ou « *nous sommes une équipe* ».

Si l'institution reconnaît que les rôles des référents de placement et des assistants familiaux ne sont et ne doivent pas être les mêmes, elle souhaite mettre tous ces professionnels sur un pied d'égalité et créer un sentiment homogène d'appartenance à l'organisation. Si cet effort est autant présent, c'est notamment car les assistants familiaux ne se sentent pas toujours membres de l'équipe, et que les intervenants du service ne leur garantissent pas toujours une place.

« Pour moi c'est une vraie question, parce que les assistants familiaux sont nos collègues, et en même temps, on n'a pas le même lien qu'avec nos collègues référents de placement. Déjà entre référents, on se dit « tu ». C'est rare qu'on dise « tu » aux assistants familiaux. »

Educateur, extrait de focus group

En guise d'anecdote, il est souvent arrivé, au cours des focus group, que les référents de placement utilisent les termes « *équipe* », « *collègue* » ou simplement « *nous* » en ne parlant que du service, mettant les assistants familiaux en dehors de celui-ci.

« Educateur : Avec mes collègues, quand on mange ensemble c'est des moments où pour faire équipe, c'est intéressant.

Assistant familial : Mais je suis un collègue !? »

Extrait de focus group

Ce sentiment d'appartenance à une équipe, plus largement à une organisation, est principalement lié à l'organisation du travail. Les référents de placement ont davantage de temps institutionnel, tandis que les assistants familiaux ne sont pas toujours mobilisés. Ce n'est pas tant par manque de volonté qu'ils ne sont pas associés, mais davantage pour des raisons logistiques : les assistants familiaux sont nombreux, ils habitent parfois très loin, et surtout, ils doivent être présents auprès des enfants.

« Je pense qu'effectivement, l'équipe c'est quelque chose de constitué, un chef de service, un référent de placement, un assistant familial, et le psychologue. Après en fonction des moments, des réalités, on ne peut pas tout le temps mettre tout le monde autour de la table, il y a aussi une réalité temporelle et matérielle. Il y a toujours un idéal de travail, mais il y a toujours la réalité qui nous rattrape. Mais quand on parle d'une situation et qu'on n'est pas en équipe complète, on ne prend pas de décisions qui impactent le suivi ou le projet de l'enfant. On peut se dire, si on a besoin de complément d'information, de l'inscrire en séance de travail. Du coup on pense à inviter l'assistant familial et à construire une séance de travail. Mais ça c'est le souhait, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de moments où on prend des décisions sans les assistants familiaux parce qu'on est pris aussi par la réalité. »

Chef de service, extrait de focus group

Au-delà de l'absence des assistants familiaux à certains temps collectifs, leur extériorité de l'équipe peut se sentir au regard des informations qui leur sont transmises. Dans l'exercice du binôme, des référents de placement font parfois le choix de ne pas tout dire aux assistants familiaux sur la situation de l'enfant.

« Il faut laisser l'assistant familial faire son évaluation avant de l'envahir avec la problématique globale de l'enfant. Et puis pour préserver aussi l'AF de l'histoire, de la stigmatisation. »

Chef de service, extrait de focus group

« Au-delà, c'est aussi ne pas trop faire entrer la famille d'origine chez la famille d'accueil. Parce qu'effectivement, si on fait rentrer les éléments un peu terrifiants, comment on peut s'attacher à un enfant avec une histoire pareille, qui a vécu ça ou qui a fait vivre des choses dramatiques ? »

Educateur, extrait de focus group

« C'est lui, l'enfant, qui vous (assistants familiaux) amène des éléments en fonction de comment lui les a vus, perçus, en fonction de ce qu'il a envie de dire. Du coup, c'est différent, on laisse l'enfant libre d'exposer à l'assistant familial ce qu'il a envie d'exposer. »

Educateur, extrait de focus group

Par ailleurs, lorsqu'on se penche sur le travail effectif du binôme, on se rend compte que les éducateurs peuvent parfois avoir un rôle de validation, voire de contrôle auprès des assistants familiaux. Il arrive régulièrement que ces derniers sollicitent les référents de placement pour avoir leur accord et leur validation. Ces sollicitations peuvent concerner des éléments importants du dossier, même si en apparence, elles relèvent souvent du détail : *« Est-ce que tel jeune peut sortir ce soir ? A quelle heure doit-il rentrer ? »* Les assistants familiaux cherchent souvent une validation auprès des référents de placement à qui ils délèguent l'autorité professionnelle qui justifie de prendre des décisions contraignantes envers les enfants et jeunes qui leur sont confiés. Cette « délégation de l'autorité » a été observée par Nicolas Sallée concernant les éducateurs en Centre éducatif fermé¹²². Les assistants familiaux, tout comme les éducateurs de CEF, peinent à assumer cette responsabilité.

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 18 mars - Observation d'une visite à domicile par l'éducatrice de Sylvie

L'observation d'aujourd'hui va être particulière. Céline, l'éducatrice de Sylvie, vient en visite à domicile chez les Martin afin de faire le point. D'après Jean-Pierre, *« cela ne va pas être triste. Il y a de quoi dire »*. En effet, Jean-Pierre explique que Sylvie a tendance à vouloir imposer ses règles à la maison, elle dépense tout son argent de poche dans des friandises. De plus, il y a un problème avec Facebook. Elle s'est ouvert un compte Facebook alors qu'elle n'y a pas droit. Ayant pris connaissance de ces différents éléments, Céline prétend que *« ça commence fort ! »*.

Le premier point mis au débat est celui de l'argent de poche. Jean-Pierre dit ainsi à Sylvie : *« Ton argent de poche c'est 19 euros par mois. Je propose que sur tes 19 euros on te donne 4 euros et le reste on te le met de côté pour cet été »*. Effectivement les Martin ont prévu de partir pour les vacances d'été au Grau du Roi. Il faut qu'à cette occasion Sylvie ait son propre argent pour avoir un peu d'indépendance, mais aussi parce que les Martin ne sont pas en mesure de payer tout ce qui relève des « extras » (glaces au camping, parc d'attractions, etc.). Essayant de contenter tout le monde, Céline réplique que *« 4 euros c'est pas beaucoup... disons 5. Comme cela elle aura à peu près 40 euros pour deux semaines de vacances. C'est*

¹²² Sallée N., « Que faire de l'autorité ? Des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse en centre éducatif fermé », *Agora débats/jeunesses* N° 64, 2013.

pas mal ça ! » Alors qu'on lui demande son avis, Sylvie accepte le plan proposé. Elle est d'accord pour économiser. Si Jean-Pierre se montre critique envers Sylvie, qu'il dit dépensière, Céline note en adoptant une posture compréhensive : *« Sylvie a jamais eu autant d'argent sur elle donc c'est normal qu'elle dépense, ça lui brûle les doigts. On ne peut pas dire qu'elle gère mal alors qu'elle n'a jamais appris. C'est le moment de le faire ! »* Jean-Pierre relève le défi en ajoutant pour décontracter l'ambiance : *« Je ferai le banquier comme avec les autres, mais je prendrai des intérêts ! »*. En fait Jean-Pierre a mis en place une organisation pour gérer l'argent de poche des enfants. Sur un carnet qu'ils peuvent consulter à la demande, Jean-Pierre consigne scrupuleusement la date et le montant des sommes déposées ou retirées. Ce qui est une manière de responsabiliser les enfants, d'être transparent, lisible et ainsi de ne pas prêter le flanc à la critique.

Le deuxième point discuté est celui de la famille de Sylvie. L'éducatrice lui évoque la scène suivante : *« J'ai vu ta mère, pour elle ce n'est pas facile de te voir, mais c'est possible de te donner des nouvelles, c'est pour cela que tu as reçu cette lettre »*. Voyant l'expression triste de Sylvie, je constate que l'information n'est pas facile à entendre pour la jeune fille. Conscient de ce qui se joue, Jean-Pierre ajoute qu'il faut replacer les choses dans leur contexte. Elles ne se sont pas vues depuis deux ans et donner des nouvelles à l'écrit peut être interprété comme *« quelque chose de positif, un petit pas fait dans une bonne direction »*. Mais Sylvie doit-elle répondre à la lettre de sa mère ? La jeune fille est hésitante. Comme pour laisser la porte ouverte, Céline conseille : *« C'est toi qui vois, si tu veux répondre ou pas, maintenant ou après »*. Puis l'éducatrice interpelle Sylvie sur le contenu de la lettre. Immédiatement Sylvie réagit vivement : *« C'est hypocrite de m'appeler ma puce. Elle n'a jamais été là et elle réapparaît, tout le monde me dit que je ne la comprends pas... »* En effet, c'est sans doute beaucoup demander à Sylvie que de faire face à cette situation et de comprendre que sa mère du fait de ses difficultés soit absente tout en se déclarant aimante. Conservant la même ligne directrice, la préservation du lien entre le parent et l'enfant, Céline affirme : *« Tu as le droit d'être en colère, mais il ne faut pas tirer un trait sur ta mère. On a pas une boule de cristal. Qui sait ce que demain nous réserve ? »*

Le troisième et dernier point abordé a trait à Facebook. L'éducatrice commence par rappeler le cadre : *« A ton âge, tu as besoin d'avoir l'autorisation de tes parents pour avoir un compte Facebook et tu ne l'as pas. C'est la règle du service ! »*. Plutôt coopérative, Sylvie répond : *« Bon si je peux pas, je peux pas... »*. Elle note cependant : *« Et pourtant ma mère m'a demandé en amie »*. Ce à quoi Céline réplique : *« Oui c'est toute la contradiction de ta maman »*. Elle ajoute que Facebook est un outil intéressant. Toutefois, il faut savoir s'en servir. Pour cette raison, quand Sylvie sera en âge de l'utiliser, l'éducatrice propose de venir paramétrer l'outil en sa présence. La suppression du compte Facebook de Sylvie est donc décidée. Elle se fera le jour même. A nouveau pour dédramatiser, Jean-Pierre prétend de manière ironique : *« Ca tombe bien qu'on arrête parce qu'elle a mis des vidéos où elle chante, et vu comme elle chante, c'est sûr qu'on va avoir un procès pour droits d'auteur ! »*.

Dans la continuité, les assistants familiaux semblent solliciter les référents de placement sans forçement de raison apparente, en témoigne ce mail écrit par un assistant familial à un référent de placement :

Extrait de mail professionnel

« Christelle, je suis allée chercher Maude vendredi à 18h. Elle et sa mère étaient toutes les deux dehors, elles m'attendaient. Les premiers kilomètres ont été très compliqués, Maude pleurait. La route a été très longue, nous nous sommes arrêtés 15 fois si ce n'est plus pour faire pipi, mais une Maude qui pleure ne peut pas faire pipi.

Arrivé à la maison, on va aux toilettes, mais toujours rien. Elle disait toutes les 2 minutes « pipi nounou » puis rien. C'est là que je t'ai téléphoné (éducatrice) pour faire part de mes inquiétudes. Tu me dis d'appeler le 15. J'explique la situation et le médecin me dit de venir aux urgences. J'appelle la mère pour lui demander si Maude a souffert pour faire pipi. Elle me dit qu'elle ne sait pas, car elle va aux toilettes toute seule. J'appelle l'astreinte, je laisse un message.

Après avoir attendu 1h aux urgences, on voit un médecin. Il me demande « qu'est-ce que votre fille a aux jambes ? » Tout d'abord je lui explique que je suis famille d'accueil, que j'ai récupéré Maude à 18h chez sa maman et qu'elle était comme cela.

Il ausculte Maude et me dit de faire des analyses demain, on aura les résultats mardi matin. Il me dit de lui donner du doliprane contre la douleur. Voici le diagnostic du pédiatre : « Je ne veux pas m'avancer, mais s'il n'y a rien aux analyses, cela veut dire qu'elle fait un blocage. Son corps se manifeste, car elle ne peut dire ce qu'elle ressent et pense. Pour son eczéma c'est pareil, cela veut dire beaucoup de choses ». Il me demande ensuite comment cela se passe avec sa maman. Je lui dis que je ne sais pas.

Le docteur m'a dit d'en parler avec la référente. J'ai envoyé un SMS à la mère : « Ca va, on fait les analyses demande matin. » Le lendemain à 8h je reçois un smiley de la mère par SMS. J'ai été très surprise. Cela ne m'a pas fait sourire.

Dimanche la mère m'appelle et Maude pleure. Elle ne veut pas lui parler. Je vais voir le dermatologue lundi.

Qu'est-ce qui se passe ? Je suis très inquiète. »

Mail d'une AF à l'éducatrice référente.

Ce mail témoigne du sentiment d'insécurité vécu par l'assistante familiale face à la situation rapportée. Celle-ci sollicite l'éducatrice pour un motif apparemment anodin alors que les

justifications qu'elle fournies dans son courriel indiquent un besoin de validation auprès de la référente du placement. Ici, encore, apparaît la difficulté pour les assistants familiaux à prendre des décisions sans avoir recours à la validation des référents de placement. Ces situations récurrentes témoignent de la moindre autorité professionnelle dont jouissent les assistants familiaux dans l'exercice du métier.

Par ailleurs, une dimension de contrôle est visible lorsqu'un référent de placement apprend qu'un assistant familial a pris une décision sans en aviser le service. En témoigne la situation retranscrite dans un carnet de terrain, où une assistante familiale a signé un papier qu'elle était supposée donner aux parents. Dans cette scène, la référente a un rôle de subordination et de contrôle vis-à-vis l'assistante familiale.

Extrait de carnet de terrain

Jeudi 17 mars – Visite à domicile d'une éducatrice

Même si l'après-midi est déjà bien avancée, Christelle a encore un dernier rendez-vous avant de retourner au service. Une autre assistante familiale l'a appelée pour un problème administratif. C'est l'occasion de faire un point. Nous arrivons chez l'assistante familiale qui nous accueille avec un grand sourire et nous offre des rafraîchissements ainsi que du gâteau. La discussion s'amorce rapidement entre les deux intervenants. « *L'école demande une nouvelle réunion, la dernière date de septembre, c'est trop loin* », dit l'assistante familiale. Christelle prend des notes et répond qu'il va falloir réaliser un nouveau bilan psychométrique. L'assistante familiale ajoute que l'enfant accueilli « *est très dissipée. Depuis qu'elle a revu ses parents, ça ne va pas fort. À l'école j'ai eu un rendez-vous avec la maîtresse, elle a fait un bilan catastrophique. Je la trouve triste aussi, je dois souvent la rassurer.* » Christelle regarde le cahier de liaison de l'école et constate que l'assistante familiale a signé une autorisation de sortie. Elle s'exclame alors : « *Vous n'avez pas le droit de faire ça, c'est à ses parents de signer* ». L'assistante familiale est bien au fait des règles. Si elle procède ainsi, c'est parce qu'elle sait d'expérience que l'obtention de la signature des parents nécessite beaucoup trop de temps : « *Ca finit toujours de la même manière, le document signé revient trop tard et les enfants ne peuvent pas participer aux sorties* ». L'éducatrice propose un fonctionnement alternatif : « *Il faut m'appeler et moi je me débrouille pour que les parents signent plus vite, mais surtout ne faites pas ça, on est complètement hors la loi* ». La discussion se poursuit. L'éducatrice questionne : « *Et vous comment allez-vous ?* ». L'assistante familiale expose un souci rencontré : « *J'ai eu un petit problème de santé samedi soir, mais je n'ai pas osé appeler l'astreinte, il était tard. J'ai attendu le matin que ma fille soit là pour garder les enfants et me rendre aux urgences* ». Christelle insiste, elle ne doit pas hésiter à appeler, même le samedi soir à minuit, « *l'astreinte est faite pour ça* ».

6.3. Les temps de régulation formelle en équipe pluridisciplinaire

A l'issue de l'admission d'un enfant au sein du service, puis d'une famille d'accueil, de la construction d'un binôme, se met en place un ensemble de temps de régulation en équipe « pluridisciplinaire ». Tous ces temps correspondent à des moments particuliers du placement et visent à produire une parole collective et à recueillir l'avis de tous les professionnels.

Nous pouvons notamment distinguer, au sein de ces temps de régulation, les réunions visant à définir le projet de placement de l'enfant. Celles-ci prennent forme au moment de l'accueil ou lors de la décision de poursuivre le placement à l'issue d'une période qui avait été définie.

« le Projet d'accueil, je trouve que c'est un temps où à la fois on doit construire le projet de l'enfant, mais aussi, c'est un temps annuel où on se rencontre en équipe, en fait, avec le chef de service, l'assistant familial, le référent de placement et le psycho, et il y en a qu'un. Donc c'est compliqué d'être à la fois sur les objectifs pour l'enfant, l'écoute de ce qui peut se passer en famille d'accueil, les difficultés qui peuvent être rencontrées, les aménagements, donc je trouve que c'est un temps important »

Educateur, extrait de focus group

Les échanges traitent de plusieurs aspects du placement, de l'évolution de l'enfant au cours de la période écoulée ou de ses projets pour l'avenir. Un écrit est rédigé par le référent de placement à l'issue de cette réunion de définition d'un projet. Il est intéressant de noter sur quoi portent les interventions des assistants familiaux : sur l'alimentation, l'hygiène et le corps. Voici par exemple deux extraits de projet où l'on peut appréhender cette dimension :

Extraits d'écrits professionnels présents dans un dossier

« Observations de l'assistant familial : Zoé peut être démesurée dans sa prise d'aliments. Sur le plan de l'hygiène, un travail est entrepris pour amener cette adolescente à prendre conscience des soins nécessaires à apporter à son corps. F... se gère bien pour les levées couchées, elle se montre responsable et parfaitement autonome sur ce plan là. »

Note de l'assistante familiale dans le projet d'accueil

« Maude a effectué beaucoup de progrès, elle est capable d'une quasi-autonomie. Elle contribue à l'entretien de sa chambre et range ses jouets. Son comportement à table est correct, elle commence à utiliser le couteau. Elle est capable de respecter les consignes à condition que l'adulte soit présent. »

Note assistante familiale dans projet individuel d'accueil familial

Concernant les écrits envoyés aux juges, la parole des assistants familiaux est souvent relayée par un référent de placement ou un membre du service. Ce mécanisme qui positionne l'assistant familial dans une forme de subordination au regard des référents de placement peut avoir pour conséquence un contrôle de l'expression de ses affects et ses ressentis à partir desquels il apprécie, juge la situation et gère les difficultés. Ainsi, les normes implicites qui attribuent au référent de placement la responsabilité des écrits professionnels à partir des situations rapportées par les assistants familiaux peuvent passer sous silence la part sensible du métier et à travers elle, la façon dont ceux-ci sont pleinement acteurs du placement.

D'autre part, la reprise et l'évaluation des situations de placement à travers les écrits professionnels adressés aux juges et rédigés dans la majorité des cas par les référents de placement, alors qu'ils passent globalement sous silence les ressentis et affects des assistants familiaux, ont également tendance à produire une évaluation de la famille d'accueil dans l'efficacité de la situation de placement. Ce processus est perceptible dans de nombreux écrits professionnels, comme les extraits ci-dessous en témoignent.

Extrait d'écrits professionnels envoyés aux juges des enfants

« Nous vous informons de l'accueil des enfants M... chez Monsieur et Madame ... depuis le 2 mars 2016

Un contexte apaisé a été observé durant cette première période, où chaque parent a su respecter la décision du Juge. Les enfants ont pu s'intégrer très positivement dans le nouveau lieu d'accueil ainsi que dans leur école. Une relation de confiance est réelle entre l'Assistante familiale et les parents.

Nous avons organisé un droit de visite pour le père qui s'est déroulé également dans de bonnes conditions d'échange.

Même si on demeure prudent, les premiers jours d'accueil se sont déroulés dans un respect mutuel des places de chacun »

Note à monsieur le Juge des enfants, rédigé par le directeur adjoint.

« L'accueil chez l'AF est toujours bénéfique pour N..., dont le comportement n'a cessé de progresser depuis son arrivée. Elle pose un cadre strict et contenant adapté à N... Ce jeune garçon n'a pas montré de problèmes particuliers au domicile jusqu'à l'arrivée d'une jeune fille en difficultés importantes qui est en recherche affective auprès de l'AF. N... a une place particulière dans la famille de l'AF, il est ami avec les petits enfants de celle-ci. Il se montre soucieux de ce qui touche cette famille. Lorsque le compagnon de l'AF a eu des problèmes de santé, N... s'est

montré très inquiet. N... part régulièrement en vacances avec eux et apprécie ces moments privilégiés. »

Rapport d'échéance, rédigé par un référent de placement.

« Le couple d'accueil apprécie la participation d'A... à la vie de famille : 'autonome dans la maison, à l'aise pour demander de l'aide, poser des questions, parvenant à se gérer seul'.

Madame (AF) observe combien A... s'appuie sur le cadre posé pour se sentir en sécurité. Lorsqu'il rentre de son weekend familial, l'adolescent éprouve le besoin d'expliquer ce qu'il a fait.

Obéissant ou docile, soucieux de faire plaisir, Anthony respecte le cadre de l'accueil familial. »

Rapport d'échéance, rédigé par le référent de placement.

« B... est accueilli dans une famille avec trois autres garçons de 8, 12 et 14 ans. D'emblée, ce point particulier a été source de tension. La famille estime que B... devrait évoluer dans un environnement où il serait le seul enfant accueilli. »

Rapport intermédiaire de placement rédigé par l'éducatrice référente.

« F... a amorcé une phase de reconstruction psychique de consolidation du Moi et de sa base sécurisée. Cette nouvelle phase reste encore fragilisée par des régressions progrédiantes. C'est pourquoi Madame Martin (AF) reste très vigilante dans son encadrement éducatif. Si F... se dit libérée de ce contexte familial sclérosant, paradoxalement elle montre encore une certaine propension à légitimer sa loyauté familiale en imitant par exemple le « don de médium » qu'aurait sa mère, sans doute pour crainte de désappartenance.

En conséquence, nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir la mise à distance avec sa mère afin de lui laisser le temps suffisant pour se différencier et se consolider psychologiquement. »

Note au Juge des enfants. Rédigé par la psychologue du service.

« Madame Martin (AF) nous explique un changement radical concernant F... La problématique de l'hygiène pour F... n'est plus d'actualité. Après la décision de mesure d'éloignement et une discussion avec la famille d'accueil, F... a dépassé ses difficultés. Depuis, elle prend sa douche tous les jours, se maquille et s'habille correctement. »

Note au Juge des enfants, rédigé par une éducatrice.

A partir de ces écrits professionnels, il est intéressant de voir que les évaluations proposées par les référents ne portent pas seulement sur les situations de placement en tant que telles,

mais également sur le travail réalisé par les familles d'accueil. Ainsi, à travers les écrits professionnels, il apparaît que les travailleurs sociaux référents du placement sont garants et responsables de ce qui se joue au domicile et de la réussite du placement. Sur ce point, il apparaît clairement une asymétrie des places entre les référents de placement et les assistants familiaux. Les premiers ayant autorité sur les seconds et sur les situations de placement.

L'effacement des assistants familiaux dans la formulation publique des appréciations de la situation n'est pas seulement visible à partir des écrits professionnels mais se perçoit également lors des réunions de synthèse et de bilan sur les situations. La table ronde organisée à propos de la situation de Nathan rapportée ci-après, illustre bien la difficulté pour l'assistante familiale de prendre part au débat et aux délibérations sur la situation du jeune.

Extrait de carnet de terrain

Mardi 24 novembre - Une table ronde à propos de Nathan

J'ai rendez-vous à 9h pour assister à une table ronde traitant du cas de Nathan. Comme souvent, la journée commence par un café, les professionnels arrivent et se saluent, certains référents de placement se font la bise tandis qu'ils serrent la main aux assistants familiaux. Puis tous les participants se dirigent vers la petite salle de réunion. Odette et l'éducatrice référente s'assoient côte à côte, l'éducateur scolaire se place à droite du chef de service. La psychologue, habituellement présente aux tables rondes, est excusée. Odette expose ce qui se passe à la maison : « *En ce moment, Nathan est agité, la perspective de Noël l'excite, mais il n'y a pas que cela, ces temps-ci il mime des attaques avec des armes à feu et parle de Djihad.* » Odette l'a repris durement, « *vous avez bien fait* », dit l'éducatrice référente. Le chef de service questionne Odette sur les modifications de comportement qu'elle a pu observer depuis la rentrée. Il se trouve que l'enfant vit de multiples changements : il va maintenant à l'ITEP alors qu'il était dans le circuit scolaire classique l'année précédente. Priscilla est venue perturber sa vie quotidienne, la famille relais chez qui il allait cesse son activité et il aura son premier rendez-vous chez le psychiatre dans une semaine. Il est donc clair que Nathan a besoin d'être soutenu et cadré. Pour l'éducatrice référente, la priorité est donnée aux soins du CMP. Cependant, il faut penser à un « plan B » : pourquoi ne pas faire appel à la même psychologue que l'année dernière ? Le chef de service juge que c'est une bonne option, d'autant que Nathan a besoin de continuité pour être rassuré. Mais il souligne l'aspect financier : est-il possible de partager le financement des séances avec l'ITEP ? C'est un point que l'éducatrice référente devra éclaircir. Il est question ensuite de la relation de Nathan à sa mère. C'est l'éducatrice référente qui prend la parole. Elle a rencontré la mère pour recueillir ses demandes, celle-ci veut notamment passer un peu plus de temps avec son fils. Sauf que cela a déjà été tenté et que les effets ne sont pas très positifs. Aussi le chef de service et la référente éducative proposent de mettre en place un accompagnement spécifique ».

Dans cette scène, il apparaît donc clairement que l'assistante familiale n'intervient pas dans la délibération sur la situation de l'enfant. Seuls le référent de placement et le chef de service émettent des « jugements experts » et statuent sur le cas. Ainsi, qu'il s'agisse des écrits professionnels adressés aux juges, des projets d'accueil ou des bilans intermédiaires écrits ou oraux, il est intéressant de noter que les assistants familiaux prennent faiblement part au débat. Leur parole se trouve peu exprimée publiquement ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas d'avis sur les situations mais plutôt qu'ils ne s'autorisent pas (ou qu'ils ne sont pas autorisés) à les exprimer. Pour autant, leur jugement sur la situation est exprimé auprès du référent de placement qui s'en fait le relais et qui a la charge de réinterpréter la situation à travers le prisme de sa formation, de son expertise et des normes institutionnelles instituées.

Ce constat nous amène à nous interroger sur la raison de cet effacement des assistants familiaux dans l'appréciation publique des situations notamment à travers les écrits professionnels. Tout d'abord, il est ressorti de l'enquête qu'une part significative des assistants familiaux n'est pas à l'aise avec l'écrit. Nombre d'entre eux préfèrent échanger oralement sur les situations, souvent dans des espaces informels où ils ne prennent pas le risque de s'exposer publiquement à la critique. Le mail est souvent mobilisé par son côté moins formel. Même si la formation et l'évolution du métier d'assistant familial incitent à ce qu'ils prennent davantage part aux évaluations écrites des situations, il n'en demeure pas moins que la plupart rencontrent de réelles difficultés face à l'écriture. Comme nous l'avons vu, la grande majorité des assistants familiaux est dans une reconversion professionnelle. Ayant pratiqué des activités ne nécessitant pas nécessairement la mobilisation de l'écrit, la relation à cet outil est limitée et peut même renvoyer à des appréhensions négatives, voire à des blessures identitaires.

« Souvent c'est des personnes qui ont quitté l'école depuis longtemps. Se remettre dans une démarche crée beaucoup de stress. C'est des gens qui n'ont pas forcément un bon niveau à l'écrit, des gens qui n'ont pas écrit depuis des années, donc il y a un décalage, ça représente un effort important, c'est très stressant. »

Chef de service, extrait d'entretien

Cependant, l'absence de la parole des assistants familiaux dans les écrits ne tient pas seulement à leur faible capital scolaire et à leur difficulté à écrire. Ces derniers ne semblent pas s'autoriser (et autorisées) à prendre une place dans ces espaces. Les écrits représentent un

espace qui fait trace et qui valide l'autorité professionnelle. Le fait qu'ils ne prennent pas cette place dans les délibérations collectives témoigne de la non prise en compte de leur parole dans les lieux où les décisions sur les enfants et les mineurs placés se prennent. Ce constat donne du relief à l'asymétrie des places entre assistant familial et référent déjà évoquée plus haut. Ce sont les éducateurs qui portent l'autorité professionnelle dans l'exercice du binôme.

Le seul écrit d'un assistant familial qui a été trouvé dans un dossier administratif concerne un cas d'agression sexuelle qui nécessite la parole directe de l'intervenant pour servir de témoignage. Dans cette situation, une jeune fille a confié à son assistante familiale qu'elle avait subi des attouchements sexuels de la part de son grand-père. Le service a demandé à son salarié de préciser par écrit ce qu'elle lui avait rapporté pour permettre à la justice d'avoir tous les éléments dont elle aurait besoin.

Extrait d'un écrit d'un assistant familial présent dans un dossier

« Monsieur, je vous transmets dans ce courrier un nouveau signalement concernant la jeune K..., confiée par vos services depuis le 7 décembre 2015 dans le cadre d'un contrat d'accueil.

Les faits : K..., âge de 16 ans, a révélé le 15 janvier 2015 lors d'une discussion avec son assistante familiale, Mme ..., des faits d'agressions sexuelles qu'elle aurait subies en 2012 de la part de son grand-père (ci-joint écrit de l'AF).

Il est important de préciser que Kelly est confiée à ses grands-parents paternels depuis 2007 dans le cadre d'une délégation d'autorité parentale. Aucun membre de sa famille n'a été informé de ces révélations.

Je vous laisse le soin de transmettre cette information à la CROP et/ou au Procureur de la République et de me tenir informé des suites immédiates à donner à cette situation, notamment concernant l'organisation des droits d'hébergement de cette mineure au domicile du son grand-père.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations. »
Lettre aux services territoriaux de l'ASE, rédigé par le chef de service.

« K... m'a fait d'autres révélations. Je suis allé la chercher au bus hier, je lui ai demandé si sa journée s'était bien passée.

'oui ca va '.

Je lui dis 'j'ai rencontré le chef de service et la psychologue du service. On a parlé de toi, de comment tu étais à la maison, si tu t'adaptais bien. J'ai dit que tu étais une fille souriante, gentille, que pour l'instant il n'y avait pas eu de coups de colère, que la médecin avait diminué ton traitement pour que tu sois plus calme. J'ai également parlé de tes problèmes de pipi, qu'il y avait

des soucis d'hygiène corporelle, que tu étais contente d'aller voir tes grands-parents, mais que tu ne t'entendais pas bien avec ta grand-mère et qu'aux dernières vacances passées avec eux tu t'étais griffé le visage et que tu les avais insultés et fais un doigt d'honneur. Mais dis-moi K..., pourquoi tu ne t'entends pas avec ta grand-mère ? »

Elle me répond : « Ben elle dit que je suis amoureuse de mon grand-père. »

« Pourquoi elle dit ça ? Il y a une raison ? »

« En fait mon grand-père m'a touché les fesses »

« Qu'en est-ce que ça s'est passé ? »

« En 2012 »

« Devant ta grand-mère ? »

« Non. J'étais dans ma chambre, il était derrière moi et il a mis ses mains sur mes fesses. Et puis il est venu dans ma chambre la nuit, il a enlevé son slip et il était tout nu contre moi, il a mis son sexe entre mes fesses. »

Écrit de l'assistante familiale.

A part dans des situations à la marge comme celle-ci, globalement, les assistants familiaux comptent sur les référents de placement pour *traduire* leur parole dans un langage jugé plus adapté au secteur. Ici, le concept de traduction théorisé en sociologie par Michel Callon¹²³, Madelein Akrich et Bruno Latour¹²⁴, est intéressant à mobiliser. Peu socialisés au secteur social et médico-social, les assistants familiaux peuvent se sentir éloignés des codes et normes propres à ces mondes. Ainsi, les référents de placement peuvent faire office de traducteurs pour garantir que la parole des assistants familiaux sera, malgré tout, transmise.

« Dans le travail que je fais au quotidien, quand je bosse avec l'éducatrice, j'ai mon vocabulaire, j'ai mes ressentis. Ce que j'aime bien, c'est quand j'entends l'éducatrice qui retranscrit tout le travail qu'on fait à deux, mais avec un vocabulaire qui n'est pas le mien, mais c'est normal, il y a toute une mécanique qui se met en place dans le dossier. Ce matin, je vous écoutais parler, ce n'est pas du tout le langage que je vais employer moi, mais à travers ce qui est dit, ça a été l'élaboration, la collaboration, de tout ce que j'ai pu amener, et que l'éducatrice retranscrit. Donc moi j'aime bien aussi entendre, à aucun moment je ne me dis ben mince, j'aimerais parler comme ça, c'est parce qu'on n'a pas les mêmes langages. Moi ça m'intéresse, je n'articule pas le dossier de la jeune de cette façon-là. »

¹²³ Callon, *op. cit.*

¹²⁴ Callon M., Latour B., Akrich M., *Sociologie de la traduction*, Paris, Mines, 2006.

Assistante familiale, extrait de focus group

Cependant, comme nous l'avons déjà dit, la traduction opérée par les référents peut avoir tendance à transformer la parole de l'assistant familial et à rendre invisible le caractère éprouvé de la situation et sa dimension sensible. Malgré tout, soulignons toutefois que les référents de placement essaient, de leur mieux, de rendre visible la parole des assistants familiaux, sans toujours y parvenir. Il est à noter qu'il existe de grandes variations en fonction de la nature des binômes et des rapports interpersonnels qui s'établissent entre les acteurs.

6.4. La gestion des fins de placement

Enfin, les services se doivent de gérer la fin des placements sous plusieurs angles. L'objectif de chaque placement est de « *permettre à l'enfant de rentrer chez lui dans les meilleures conditions* » nous disait un chef de service. Dans le meilleur des cas, les mineurs et jeunes majeurs accueillis sortent de l'institution sereinement, munis d'un projet scolaire ou professionnel et paisibles dans leur relation avec leurs parents. Cependant, les sorties d'institution ne sont pas toujours des plus simples. Il arrive notamment que des jeunes soient contraints de quitter l'institution du fait qu'ils sont majeurs.

L'arrivée à l'âge adulte est souvent marquée par un arrêt de l'intervention, faisant passer l'utilisateur d'une prise en charge intensive à une absence totale de cadre institutionnel. Certains parlent de « transition », d'autres de « rupture », mais tous aboutissent aux mêmes conclusions : cet arrêt soudain arrive de manière trop brutale et place l'utilisateur dans une situation de désorganisation.

Si on se penche sur la situation générale de l'arrivée à l'âge adulte, l'autonomie de l'ensemble de la jeunesse européenne semble être retardée. En effet, il s'opère un allongement de la jeunesse¹²⁵. Pour les jeunes placés dans des familles d'accueil, ce passage à l'âge adulte est d'autant plus violent qu'il est marqué par une double rupture avec l'institution et la famille d'origine¹²⁶. Cette expérience du passage d'un statut à un autre est alors bien plus difficile pour ces jeunes que pour les autres de leur âge, et cela dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle et personnelle.

¹²⁵ Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Colin, 2001.

¹²⁶ Dumaret A-C., « Vivre entre deux familles, ou l'insertion à l'âge adulte d'anciens enfants placés », *Dialogue*, 2/152, 2001.

D'un point de vue légal, la situation des jeunes majeurs a été revue à l'occasion de l'abaissement de la majorité de vingt-et-un ans à dix-huit ans en 1974¹²⁷. Certains modes de prise en charge peuvent donc être prolongés à la majorité jusqu'à vingt-et-un ans, et permettent ainsi de mieux préparer l'insertion du jeune. La réalité apparaît cependant compromise en raison des coupes budgétaires importantes qui traversent le secteur¹²⁸. De manière générale « il est de plus en plus difficile pour les jeunes de rester après 18 ans »¹²⁹ dans les institutions. Les jeunes souhaitant prolonger leur prise en charge doivent justifier de leur motivation par écrit, et doivent suivre une formation ou avoir une activité professionnelle. Les extraits de carnets de terrain qui suivent nous permettent d'appréhender la manière dont des fins de placement sont gérées :

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 7 octobre - gestion de crises et passage à la majorité en perspective

« *Vous tombez bien* », me dit Odette, quand j'arrive chez elle pour la seconde fois : cet après-midi il y aura une table ronde au service pour Malik qui est bientôt majeur. Aujourd'hui Priscilla n'a pas cours et Nathan, renvoyé de l'ITEP pour avoir frappé un professeur, est là aussi. Son éducatrice référente passera en fin de journée. Priscilla, assise à la table de la cuisine, est énervée. Un voyage scolaire est programmé, mais elle risque de ne pas pouvoir y participer, car elle a besoin de la signature de sa mère. Or cette dernière ne s'est encore pas présentée au service. Un quart d'heure avant le dernier rendez-vous fixé, sa mère a téléphoné pour prévenir que son compagnon était souffrant. Priscilla proteste : « *Elle a un scooter ma mère, elle aurait pu venir toute seule !* ». Odette lui explique du bout des lèvres que sa mère n'est peut-être pas libre de faire les choses comme elle l'entend. Mais quand l'adolescente disparaît dans sa chambre, l'assistante familiale fait part de sa frustration : « *A la réunion, j'ai dit tout bas que si son conjoint avait mal au ventre, il n'avait qu'à prendre un Smecta !* » Odette a l'impression de devoir gérer la colère des jeunes dont elle fait parfois les frais. Elle croit même « *qu'ils nous en veulent de les avoir enlevés à leurs parents, on est obligés de leur dire qu'on a pas choisi...* » Pour cette fois, l'équipe du service de placement familial a offert une petite consolation à Priscilla : un peu d'argent de poche et une enveloppe pour acheter de nouveaux vêtements. Ce geste sonne comme un soulagement pour Odette qui a pu accompagner Priscilla afin d'acheter de nouveaux vêtements alors que les professionnels la trouvent vêtue de manière trop courte.

¹²⁷ La loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixe à 18 ans l'âge de la majorité. Des dispositions ont alors été prises pour les jeunes majeurs de moins de 21 ans. Le décret n° 75-96 du 18 février 1975 prévoit une protection judiciaire en faveur des jeunes majeurs, et le décret n° 75-1118 du 2 décembre 1975 modifie les articles 1 à 5 du décret 59-100 du 7 janvier 1959 relatif à la protection sociale de l'enfance en danger.

¹²⁸ Rongé, J-L. « Quand les protections sociales et judiciaires se renvoient la balle, il existe encore un arbitre », *JDJ* n° 252, 2006.

¹²⁹ Article en ligne sur Hypothèse.org : « Que deviennent les jeunes placés ? Une enquête contre les clichés sur la protection de l'enfance », *Printemps*, 2012

Comme prévu, nous partons pour la villa éducative rejoindre Malik à une « table ronde » qui est en fait une réunion de discussion autour du projet du jeune. Après quelques minutes d'attente, l'éducatrice référente, l'éducateur scolaire, Odette et Malik, vont s'asseoir autour de la table. Exceptionnellement, l'éducatrice du SESSAD qui travaille avec Malik est présente. « *On a pu l'attraper un jour où elle est passée* », m'explique Odette. Elle s'en réjouit, mais appréhende un peu que de la discussion soit conflictuelle, car la communication est difficile avec ce partenaire. Malik aura 18 ans sous peu et l'objectif d'aujourd'hui est de préparer le passage à la majorité en travaillant sur l'orientation professionnelle et le logement. Il va être présenté différentes propositions à affiner, en prévision du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de sortie qui reste à définir une fois prochaine. Chacun prend la parole, Odette apporte ses observations et défend les positions que Malik peut prendre à la maison. Elle en profite aussi pour poser des questions à l'éducatrice du SESSAD avec qui elle n'a encore jamais pu discuter : jusqu'à quel âge Malik sera-t-il accompagné ? Quels ont été les retours du stage en grande surface qu'il a effectué quelques semaines plus tôt ? Pour le moment, il est en CAP « agent polyvalent de restauration », ce qui ne lui plaît guère. Odette insiste sur le manque d'appétence du jeune homme pour la cuisine. Chez elle, il refuse d'aider à préparer les repas. Il lui faut s'accrocher encore deux années entières dans une filière qui ne le motive pas. Odette ne le dit pas durant la réunion, mais elle a peur d'avoir travaillé pour rien. Comment faire s'il décroche et s'il se retrouve à la rue ? Tentant de réagir, le jeune propose une réorientation dans la vente, Odette défend sa position. Les référents de placement, eux, encouragent Malik à poursuivre sa formation d'agent polyvalent de restauration. En réalité, Malik voudrait travailler dans les transports en commun. Il se dit passionné par les bus et connaît tout le réseau local par cœur. Une fiche horaire dépasse de la poche de son sweat-shirt. Il a d'ailleurs demandé et obtenu un stage dans une compagnie de transports avec l'aide de l'éducatrice du SESSAD. Il est très fier et impatient. Mais comment construire un projet autour de cette « passion » ? Dans l'immédiat, cela semble compliqué.

Concernant le logement, Malik veut habiter chez son père qui est d'accord avec cette idée. Son éducatrice référente l'interroge sur ses motivations et rappelle que le service dispose d'un appartement, proche de la villa éducative, pour accompagner les jeunes vers le « logement autonome » : ils y passent une journée, puis une nuit, puis une semaine. En outre, ils doivent faire leurs courses, leurs repas et apprendre à gérer la solitude. Il est proposé de faire un test avec Malik avant le mois de décembre. L'éducatrice du SESSAD émet alors l'idée de faire appel à un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour soutenir Malik et prendre le relais de l'association qui devra se retirer à sa majorité. Elle fait ainsi émerger des divergences entre les partenaires : tous n'ont pas la même vision du jeune et de ses capacités. Odette souhaite une orientation en milieu de travail protégé pour Malik. Le SESSAD la refuse, semblant entrevoir pour le jeune une vie plus autonome. Même si cette réunion a permis de poser quelques jalons pour organiser la fin de prise en charge de Malik, Odette en sort peu satisfaite et ses craintes concernant l'avenir du jeune ne sont pas apaisées.

En fin de journée, nous retournons chez Odette pour attendre l'éducatrice référente de Nathan. Il faut dire que ce dernier vit des jours agités : ce week-end il s'est battu avec Priscilla, il l'a

menacée avec un couteau, et ce lundi il a été renvoyé de l'ITEP car il a frappé un professeur. L'éducatrice arrive, Odette et Michel proposent à boire, puis tout le monde s'assoit autour de la grande table du salon, sauf Malik qui se retire devant l'ordinateur. Le silence se fait et l'éducatrice prend la parole. Elle revient sur les faits du week-end, demande à Nathan si c'est bien ainsi que les choses se sont passées, celui-ci confirme. Elle rappelle les règles, il n'a pas à menacer, « *ce n'est pas une manière acceptable de résoudre les conflits* ». Elle demande aussi à Priscilla de faire des concessions pour faciliter les choses. Puis l'éducatrice propose à Nathan de lui montrer sa chambre, le petit garçon accepte volontiers et, alors que tout le monde se lève, la tension semble retomber d'un coup. Priscilla, soulagée, retourne à ses devoirs et nous interpelle pour vérifier ses exercices.

Extrait de carnet de terrain

Mardi 8 décembre - la préparation du « grand départ » de Malik

La réunion d'aujourd'hui a pour but de préparer le PPA de Malik qui va bientôt fêter ses dix huit-ans et va quitter la structure. Sont présents Odette, l'éducatrice référente, le référent scolaire et le chef de service. Les professionnels se questionnent, car Malik « *cloisonne* ». Pour le dire autrement, les éducateurs du SESSAD ne font pas du tout les mêmes observations que les intervenants du service de placement familial. Ils notent un comportement différent et cela engendre des oppositions entre les acteurs. De son côté, Odette observe et continue à tester l'autonomie de Malik. Les résultats ne sont pas probants : quand elle ne le stimule pas, il ne se lève pas le matin. De même, il ne lave pas son linge ou il ne comprend pas pourquoi il devrait cuisiner. Comment fera-t-il d'ici quelques mois ? Odette est inquiète, car elle a l'impression qu'il n'a pas conscience de la réalité qui l'attend. Elle craint que cela ne se passe pas au mieux chez le père. Pour l'aider, Odette propose de lui laisser faire son petit déjeuner. En outre, il peut s'exercer à la cuisine les mercredis aux côtés de la maîtresse de maison du service. Pour la lessive, l'éducatrice propose que Malik s'exerce chez son père. De cette manière, « *tout le monde en prendra un bout* ». Un autre problème se pose : la gestion de l'argent et la question d'une tutelle financière. Pour donner un exemple, Malik n'a jamais fait les magasins seul pour se vêtir, ses grands-mères ont toujours pourvu à cela. De plus, comme l'adolescent parle peu, personne ne sait vraiment ce qu'il fait de son argent de poche. Odette craint qu'il ne se fasse racketter ou qu'il l'utilise pour des activités illégales. En guise de conclusion, le chef de service tient à rassurer Odette. Globalement elle a bien travaillé, elle a fait le nécessaire sur le plan éducatif et affectif. De son point de vue, si Malik ne parvient pas à être autonome, c'est surtout en raison de ses troubles.

La sortie de l'institution ne se fait pas toujours à dix-huit ou vingt-et-un ans, mais peut également avoir lieu à un âge moins élevé, lorsque la situation familiale s'améliore. Quoi

qu'il en soit, chaque fin de placement se fait autour d'un « projet de sortie¹³⁰ ». D'autre part, certains assistants familiaux envisagent de garder l'enfant chez eux même à l'issu du placement officiel. Ainsi, certains enfants restent dans leur famille d'accueil le temps de trouver une solution plus stable.

Conclusion : une préséance faible de la parole des assistants familiaux dans les espaces collectifs de travail

L'activité est dispersée géographiquement, et cela peut entraîner une segmentation sociale du travail. En conséquence, les Assistants familiaux et les intervenants du service ne maîtrisent pas nécessairement ce qui se passe dans les différents espaces de travail.

Cette dispersion et cette segmentation peuvent avoir des conséquences sur la division morale du travail. En effet, les assistants familiaux n'ont quasiment pas accès aux espaces d'expression de la part interprétative du métier. L'exemple le plus flagrant reste celui des écrits professionnels. Les écrits des assistants familiaux sont inexistant, que ce soit dans les rapports remis au juge, de rapports d'incidents internes, de pièces au dossier du jeune (bilans, rapport d'entretien, résultats scolaires) ou tout autre document circulant dans des réseaux institués et susceptibles d'être mobilisés par d'autres acteurs. Les écrits sont les outils les plus déterminants dans les parcours des mineurs et jeunes majeurs accompagnés¹³¹.

Cette absence de la parole des assistants familiaux dans les collectifs est toutefois à relativiser. La place de l'orale et la prépondérance des rapports interpersonnels qu'ils entretiennent avec les référents de placement va permettre, malgré tout, que la parole des assistants familiaux soit entendue. De surcroît, dans cette situation, la nature des liens interpersonnels est décisive. On préfère partager avec certains collègues plutôt qu'avec d'autres et cela rendra l'activité très inégale. La dimension collective va se construire de manière spontanée et instable.

Plus concrètement, en ce qui concerne les rapports que l'assistant familial construit avec le service, deux cas de figure sont ressortis et traduisent des éclairages plutôt mitigés. Au mieux, l'articulation fonctionne bien et montre dans ce cas que l'assistant familial peut « compter sur » le service. Il connaît sa réactivité et la relation est basée sur un régime de confiance qui

¹³⁰ Prévu par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance

¹³¹ Dubet, *op. cit.*; Foucault M., *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard, 2004.

est à la fois une source de tranquillité, mais aussi un ressort pour l'action de l'assistant familial. A l'extrême, l'articulation semble quasiment inexistante. L'assistant familial n'hésite pas à se montrer critique. Il déplore l'absence du référent au domicile et l'impossibilité de joindre le service quand il y a un problème et de jouer le rôle attendu de tiers. Dans ce cas, l'assistant familial se sent en décalage avec l'équipe, dit être incompris, voire inexistant pour ses collègues et sa hiérarchie. On ne s'étonnera pas ici d'apprendre de la part de l'assistant familial qu'il n'éprouve aucun sentiment d'appartenance à une équipe ou encore qu'il ait l'impression d'être en marge ou hors du service. Ici, ce n'est plus de confiance dont il s'agit, mais de méfiance, voire de défiance.

Nous avons pu le montrer dans une précédente recherche sur la prise en charge des mineurs sous main de justice, « ces collectifs labiles se composent et se recomposent sans règles établies, et sans principes prédéfinis. Ils prennent forme de manière incertaine, et sont régis par un jeu de relations sociales complexes entre acteurs, laissant place à toute la dimension humaine affective et imprévisible que supposent les rapports sociaux¹³². »

¹³² Lenzi, C. et al., « L'ordre éducatif négocié, Les incertitudes et ressorts de l'action dans la prise en charge des mineurs difficiles », Rapport de recherche pour le GIP mission Droit et Justice, 2016.

Chapitre 7 - Construire collectivement le métier d'assistant familial : négociation identitaire et revendications collectives, une amorce de la professionnalisation

A l'issue de cette entrée dans les collectifs de travail, nous approchons les enjeux de la construction collective du métier d'assistant familial. Nous présentons les revendications qui émergent et nous nous demandons si les assistants familiaux peuvent être considérés comme un groupe professionnel, ou du moins, s'ils tendent vers la constitution d'une telle catégorie.

7.1. Des espaces de construction identitaire

Nous avons vu que le placement familial se déployait dans différents espaces au sens géographique du terme. Il convient à présent de saisir les espaces où les assistants familiaux se regroupent collectivement en dehors du service. Nous verrons notamment de quelle manière, par le biais de ces socialisations, les assistants familiaux tendent à se forger une identité propre et, *in fine*, à développer une parole collective sous forme de revendication.

a. L'analyse de la pratique professionnelle comme lieu de recomposition identitaire ?

Comme dans un nombre important de domaines du social et du médico-social, les services de placements familiaux proposent aux intervenants des espaces d'analyses de la pratique professionnelle dans le cadre du droit à la formation. Ces temps collectifs, prenant la forme de groupe de parole, permettent aux intervenants sociaux d'aborder leurs expériences professionnelles avec des personnes exerçant le même métier sous la supervision d'un intervenant extérieur.

Un premier point important que nous avons déjà souligné tient au fait que les analyses de la pratique professionnelle sont externalisées dans la majorité des services enquêtés. Un seul des services organise cette instance dans les murs de l'institution, en faisant tout de même

intervenir un superviseur extérieur. Pour les cinq autres institutions enquêtées, les collectifs prennent forme aux marges de l'institution, dans des lieux hors les murs, sans la présence d'aucun membre du service hormis les assistants familiaux.

Un autre élément significatif tient à la tenue régulière de ce temps et à la stabilité des collectifs le composant. Le groupe est, en théorie, toujours composé des mêmes personnes qui, au fur et à mesure des séances, apprennent à se connaître et à fonctionner ensemble. Par ailleurs, l'intérêt des analyses de la pratique professionnelle est de prendre du recul sur les activités professionnelles et de se distinguer des temps de régulation classiques. Ainsi, il est communément admis qu'ils ne sont pas des temps de « travail », mais davantage des temps où l'on doit prendre du recul sur le travail. Ces temps de parole veulent favoriser la posture réflexive du praticien. Enfin, une dernière caractéristique qui nous semble importante est la dimension confidentielle de ces espaces. Les membres des collectifs s'engagent à ne pas répéter à d'autres ce qui se dit, et à ne pas en parler entre eux en dehors des séances.

Tout ce contexte participe à la construction d'un espace particulier où les assistants familiaux existent en dehors du service, se socialisent au sein d'un groupe soudé, tentent de développer un regard réflexif sur leur pratique et peuvent agir dans la confidentialité.

A ce titre, une observation d'une analyse de la pratique a fait ressortir la façon dont les assistants familiaux se distinguaient du service (avec l'utilisation du « eux » pour le service et du « nous » pour les assistants familiaux) et tendaient à la construction d'une parole collective. Des revendications naissaient autour, d'une part, de la dénonciation des pratiques du service et de leur non-reconnaissance par ces derniers, et d'autre part, de la manifestation d'une usure professionnelle et d'une fatigue face aux profils 'difficiles' des enfants ou jeunes accueillis. Ainsi, l'analyse de la pratique peut être considérée comme un lieu où des revendications se développent et se consolident.

Par ailleurs, les collectifs qui se construisent par l'intermédiaire de l'analyse de la pratique créent de l'interconnaissance et peuvent être à l'origine de relations interpersonnelles allant au-delà de l'espace formel. Les assistants familiaux, du simple fait qu'ils se rencontrent et passent du temps ensemble, vont sympathiser, créer des relations de confiance voire même, parfois, se lier d'amitié. Ainsi, certains vont se voir à l'extérieur de l'analyse de la pratique et créer des espaces hors de l'institution. Si ces relations peuvent être considérées comme relevant de la vie privée, il va de soi qu'elles vont avoir une influence sur la vie professionnelle des personnes, du simple fait qu'elles vont partager leur point de vue sur leur

activité et échanger sur les situations de travail qu'elles vivent. Ces relations hors institutions peuvent s'établir entre deux assistants familiaux, mais peuvent prendre des proportions bien plus importantes. Dans un des services, les assistants familiaux vont jusqu'à se retrouver au restaurant après chaque séance d'analyse de la pratique.

Extrait de carnet de terrain

Mardi 28 avril - Le déjeuner : un temps informel pour le travail d'équipe

Nadège nous emmène en voiture au centre-ville, dans un restaurant où les assistants familiaux se rendent régulièrement après les analyses de la pratique. Ils discutent, rient, expriment leur satisfaction de s'éloigner du service. Durant le repas, les échanges portent essentiellement sur le travail. Spontanément, Nadège évoque une discussion qui a eu lieu entre l'éducatrice spécialisée et un des jeunes qu'elle accueille, cette dernière affirmant que le fait de ne pas travailler à l'école n'est pas grave. La réaction est unanime, toutes les assistantes familiales réagissent et énoncent que l'école est un des moyens offerts aux enfants de s'en sortir.

Un autre point de mécontentement porte sur l'organisation des week-ends. Bien souvent les enfants accueillis partent dans leur famille du samedi matin au dimanche à 17 heures. De fait, les assistants familiaux doivent donc travailler le samedi matin et le dimanche après midi, d'autant que généralement ils sont chargés d'aller chercher les enfants au domicile parental et donc d'assurer des trajets plus ou moins longs. Ils déplorent des repas dominicaux dont ils ne voient pas le dessert, des réunions familiales ou amicales auxquelles ils ne peuvent pas participer pleinement. Ils regrettent de ne pas pouvoir organiser un week-end en famille ou en couple loin du domicile, de ne pas avoir assez de temps pour eux et leurs proches. Bref, le « professionnel » prend toute la place, ils n'ont plus de vie privée. Pour donner un autre exemple, Laurianne s'est rendu compte qu'elle n'avait plus de discussion autre que professionnelle avec son mari. Lorsqu'ils en ont pris conscience, ils ont décidé de ne plus se laisser déborder. Car les conjoints sont aussi touchés et certains veulent les protéger. Patricia ne parle plus de travail avec le sien afin qu'il se consacre pleinement à sa propre entreprise et ne se fasse pas de souci pour elle. Nadège le sollicite nettement moins qu'à ses débuts également.

Attrapant la conversation au vol, Natacha se met à parler de Dorian. Les plus anciennes, Nadège et Laurianne, font valoir leur expérience et conseillent à Natacha d'accepter l'orientation de Dorian en ITEP, si cela doit se faire. Elles accueillent d'ailleurs des jeunes qui bénéficient de cette prise en charge et elles trouvent cela très positif. Cela leur permet de souffler, de laisser à d'autres la charge des devoirs qui est source de conflit. Nadège et Laurianne rappellent à Natacha qu'elle traverse actuellement une période dite « *lune de miel* ». Pour elles, ce n'est pas une légende. Elles l'ont vécue avec tous les enfants accueillis. Par conséquent, il y a de fortes probabilités pour que Dorian montre prochainement « *un autre visage* » et qu'il la déstabilise.

Les difficultés évoquées lors de ce repas sont exprimées parfois sur le ton de la colère, parfois avec un certain découragement. Nadège rappelle qu'une réunion syndicale est organisée dans

la semaine à la Maison d'enfants à midi, ce qui ne leur permet pas de participer puisque généralement elles ont les enfants en charge à ce moment-là. Elle pense qu'un combat est à mener collectivement pour modifier leur statut. Cependant, elle n'a plus assez d'énergie et attend la retraite qu'elle espère prendre dans deux ans. Le repas s'achève. J'ai apprécié l'animation, l'humour et la chaleur des assistants familiaux qui ont permis d'alléger l'intensité de certains sujets et de certaines émotions.

b. La formation comme symbolique

Nous avons, dans la deuxième partie de ce rapport, présenté ce que la formation pouvait apporter aux assistants familiaux en terme de savoirs et de supports. La transmission de cet outillage est directe, d'enseignants à apprenants, agit individuellement et va avoir une résonance différente sur chaque individu et sur la manière dont il construit son activité. Il s'agit à présent de comprendre ce que cela peut générer sur les collectifs de travail.

Tout d'abord, le dispositif de 240h est mis en place par des instituts de formation et de travail social. Le métier d'assistant familial étant en pleine mutation juridique, les nouvelles directives ne sont pas toujours appliquées, et il peut exister un décalage entre ce que les assistants familiaux vont entendre et la réalité de leur pratique. En d'autres termes, on apprendra en formation ce que le métier devrait être, idéalement, et non ce qu'il est réellement.

« En formation on leur parle de leur métier et on les prend en compte comme des professionnels. Et dans leur service il peut se créer un décalage. Parce que l'équipe avec qui ils travaillent n'est pas forcément dans ce mouvement. »

Chef de service, extrait d'entretien

« Ca crée des écarts, et l'assistant familial peut être sur un mode revendicatif, plus qu'auparavant. 'Nous en formation on a dit que...' »

Chef de service, extrait d'entretien

A ce titre, la question des écrits professionnels est caractéristique. Nous l'avons vu, il est très rarement demandé aux assistants familiaux d'effectuer des écrits. Or, ce versant du travail est traité en formation. Les assistants familiaux se confrontent à un écart entre la formation et la réalité de leur travail.

« Dans le service on est très peu exigeant, en terme d'écrits. Ce n'est pas institutionnalisé. Par contre en formation la question de l'écrit est beaucoup travaillée. Ca peut créer des écarts. Il faut que les choses se rééquilibrent. Il

y a des écarts. Parfois ils peuvent être déçus en disant 'en formation on nous prend pour des professionnels', puis ils retrouvent une autre place. »

Chef de service, extrait d'entretien

Par ailleurs, il apparaît que la formation produit des effets sur le métier, au sens collectif, de manière plus indirecte. Du fait qu'ils sont dans un processus d'apprentissage, les assistants familiaux vont partager, questionner et transformer leur vision du métier. À travers un processus classique de socialisation, chaque individu en formation va acquérir des normes collectives et modifier sa posture professionnelle. Des personnes témoignent à ce titre d'une évolution de leurs positions au cours de la formation. Ce dispositif a pour effet de sortir les assistants familiaux de l'isolement propre à leur métier. De plus, la rencontre avec des pairs favorise le partage d'expériences et la construction d'une vision commune.

« Avant il y avait un peu de formation, mais l'assistant familial il se formait à partir de son expérience et de son service. Maintenant ils se construisent une identité professionnelle plus collective. »

Chef de service, extrait d'entretien

« Depuis la formation, nous avons de plus en plus affaire à des salariés qui se constituent en groupe et qui se crée une identité plus forte, qui sont plus dans la revendication. »

Directeur, extrait d'entretien

La question de l'identité est centrale. Les assistants familiaux vont davantage être dans une dynamique de reconnaissance de leur métier et vont se construire une identité collective plus forte et plus stable. Symboliquement, la formation va reconnaître une existence et une spécificité au métier. Or cette existence ne semblait pas être matérialisée préalablement à la formation. Le simple fait de dire « vous existez » va agir de manière symbolique sur les assistants familiaux. Ainsi, on peut considérer que c'est le dispositif de formation lui-même qui va agir sur le métier, plus que le contenu de la formation en tant que tel. Finalement, la formation va permettre une conscientisation collective et générer un sentiment collectif d'appartenance. Or, l'idée même de se penser comme un collectif va avoir une influence sur la posture des assistants familiaux et générer un ensemble de revendications dont nous présenterons les caractéristiques ci-après.

Dans l'analyse socio-anthropologique de Marcel Mauss, un fait social est toujours une chose et une représentation¹³³. La fonction symbolique des objets et des institutions est centrale. L'aspect symbolique du fait social permet de créer une *conscience collective*¹³⁴. Les acteurs incorporent les symboles et vont agir en conséquence. Dans le cas du placement familial, la formation va avoir une action symbolique, puisqu'elle va matérialiser le métier d'assistant familial. Ainsi, une conscience collective va se développer.

7.2. Les revendications collectives des assistants familiaux

a. Des revendications catégorielles sur les conditions du travail

Les services de placement familiaux ont affaire à « *des salariés qui se constituent en groupe et qui se créent une identité plus forte, qui sont plus dans la revendication* » comme a pu nous le dire une chef de service.

Nous l'avons vu, il existe, de fait, un statut juridique particulier qui peut mettre les assistants familiaux en difficulté face à leur employeur. Cependant, les assistants familiaux ne sont pas pour autant dans une posture de dominés et ils trouvent, ça et là, des moyens de se saisir de leurs conditions de travail. Leur position apparaît ambivalente, puisqu'ils possèdent des marges de manœuvre importantes face à leur employeur. Nous remarquons en effet que les assistants familiaux imposent de nombreuses contraintes aux services de placement quant aux profils des mineurs qu'ils souhaitent accueillir.

Extrait de carnet de terrain

Lundi 7 décembre - Première réunion des assistants familiaux

Ce matin se tient au siège de l'association la première réunion des assistants familiaux. Alors que j'arrive, douze d'entre eux sont assis avec les deux chefs de service autour d'une immense table ovale. Le débat est lancé autour du statut des assistants familiaux. Une professionnelle parle d'un de ses collègues qui vit seul et qui n'a pas d'accueil pour le moment, aussi il n'a tout simplement pas de revenu. Ce n'est pas la première fois que cette situation est évoquée en ma présence, c'est une illustration de la précarité du métier. Tous semblent très mobilisés par la situation de leur collègue, d'autant plus qu'ils pourraient la vivre. Les chefs de service se disent interpellés par cette précarité. Ils expliquent toutefois que ce type de situation résulte d'une conjonction de facteurs pas toujours prévisibles : il arrive qu'il y ait moins de

¹³³ Mauss, *op. cit.*

¹³⁴ Maniglier Patrice, « Institution symbolique et vie sémiologique : la réalité sociale des signes chez Durkheim et Saussure », *Revue de métaphysique et de morale* 2/54, 2007.

placements à effectuer et qu'ils ne puissent pas être attribués à certains assistants familiaux du fait d'un éloignement géographique. Une autre assistante familiale relève une inadéquation : alors qu'elle souhaite travailler avec des adolescents, elle se retrouve aussi avec des petits, ce qui ne lui correspond pas vraiment. De fait, elle doit s'adapter car elle ne dispose pas de jouets, sa maison n'est pas sécurisée et il peut y avoir des conflits pas toujours faciles à gérer entre ces différentes classes d'âge.

Après ce premier échange, les chefs de service abordent plusieurs points, dont la question de la formation. Ils rappellent le processus permettant d'y accéder et annoncent que deux assistants familiaux devraient passer le diplôme d'état cette année. Toujours selon eux, dans le service la priorité en matière de formation est donnée aux actions collectives. Preuve d'un certain dynamisme, deux assistants familiaux en profitent pour proposer une formation sur « l'écoute active » qu'ils ont suivie et qu'ils estiment pouvoir dispenser à leurs pairs. Ils proposent d'en discuter avec la direction et, si la proposition est adoptée, de commencer d'ici deux mois. Alors que la réunion touche à sa fin, un des chefs de service revient sur un document d'admission qui a été modifié puis annonce la prochaine date et thématique du groupe « Oxygène ».

Ces exigences de la part des assistants familiaux sont significatives de la recomposition du métier. Nous pouvons considérer ce phénomène comme une lutte pour l'obtention d'un statut et d'une position plus stable des assistants familiaux face au service.

Les revendications sont tout d'abord tournées vers le profil des enfants qu'ils souhaitent accueillir. D'une part, il n'est pas rare que les salariées donnent des conditions d'âge. Ils souhaitent des nouveau-nés, des adolescents, voire parfois un âge précis : « *On ne veut pas un enfant en bas âge, mais pas un ado non plus, 9 ou 10 ans c'est bien* » a pu exprimer une assistante familiale lors de son recrutement. D'autre part, les problématiques qu'un mineur rencontre peuvent déranger certains assistants familiaux. Les profils les plus difficiles, touchant à la psychiatrie ou la délinquance par exemple, pourront être refusés par des salariés.

Ensuite, les assistants familiaux vont également être en demande des nouvelles conditions matérielles et contractuelles du placement. Ainsi, le fait de devoir se déplacer en voiture, d'aller acheter des habits ou de prendre rendez-vous chez le médecin peut poser problème. La question des congés est également centrale. De nombreux assistants familiaux vont demander à avoir plus de congés ou de week-ends libres, sans les enfants placés.

Ainsi, après avoir vu que les assistants familiaux étaient peu présents dans les espaces collectifs et possédaient peu de marge de manœuvre, une autre lecture consiste à reconnaître

une certaine indépendance de l'assistant familial par rapport au service. Il existent collectivement à travers des revendications matérielles et statutaires.

Les assistants familiaux peuvent être salariés de plusieurs services à la fois. Ainsi, ils existent en dehors du service et se doivent de composer leur groupe d'enfants de manière autonome. Après tout, nombreux établissements ou de services refusent des mineurs selon leur profil, considèrent que leur situation n'est pas adaptée au contexte collectif, ou plus simplement, ils considèrent qu'ils ne sont pas compétents en la matière.

Il apparaît que les assistants familiaux sont entre ces deux modèles : à la fois membre à part entière du service et intervenants indépendants. Ils restent contraints à la volonté du service tout en ayant une certaine indépendance et une extériorité.

« Il y a une marge de négociation avec l'employeur, qui est possible, et qui est laissée à l'appréciation de l'employeur, qui peut accepter ou non. »

Chef de service, extrait de focus group

Les assistants familiaux sont donc salariés, mais ont, de fait, une position d'extériorité au service s'apparentant à du travail indépendant. A ce titre, un directeur de service a pu nous préciser : *« Les assistants familiaux ne sont pas des prestataires de service, ils sont salariés d'un dispositif de placement familial »*. Ici le fait, pour un directeur, de devoir préciser ce qu'ils ne sont pas témoigne de l'ambiguïté de leur situation : s'ils ont parfois l'air d'être indépendants, juridiquement, ils ne le sont pas. L'approche d'Erving Goffman semble pertinente à mobiliser. Il souligne la part imprévisible des institutions, étant notamment la conséquence d'« adaptations secondaires » par les acteurs¹³⁵.

b. Chercher sa place dans l'organisation

En parallèle des revendications sur le statut salarial et la nature des contrats de travail se développent des réclamations relatives à la place tenue dans l'organisation. Sur ce point, le positionnement des assistants familiaux est paradoxal et laisse penser qu'ils cherchent une place plus qu'ils n'en revendiquent explicitement.

« Quand on regarde les revendications des assistants familiaux, cela concerne principalement des questions d'organisation. C'est souvent 'ma place dans l'organisation', 'quel rapport à l'autre je dois avoir'. Ca tourne principalement autour

¹³⁵ Goffman, 1968, *op. cit.*

de ça. Il y a des attentes et des insatisfactions autour de ça. On a par exemple une référente qui a oublié de prévenir une AF autour de l'orientation scolaire. L'assistante familiale a été effondrée. Ces événements prennent des proportions incroyables. »

Directeur, extrait d'entretien

Un élément de revendication qui est apparu de manière significative est le besoin d'être davantage informé sur les situations des enfants accueillis. Nous avons vu que les assistants familiaux n'avaient pas accès à tous les éléments des dossiers des enfants. En réponse au manque d'accès à ces informations, ces derniers vont émettre des demandes répétées auprès des référents de placement et des équipes de direction. Le souhait d'avoir plus de renseignements judiciaires et éducatifs témoigne d'une volonté d'être associé aux collectifs en place dans l'organisation. Pourtant, de manière paradoxale, les assistants familiaux semblent chercher à se distinguer du service voire du secteur sociojudiciaire dans son ensemble.

Extrait de carnet de terrain

Lundi 14 mars - La réunion des délégués du personnel : « Il faut qu'on reste neutre »

Nous sommes quatre personnes présentes à cette réunion : le chef de service, deux délégués du personnel (un référent de placement et un assistant familial) et moi-même. Le chef de service demande aux deux représentants ce qu'ils souhaitent aborder aujourd'hui. L'assistant familial fait remonter une première difficulté rencontrée par ses collègues : « *Nous trouvons tous que la lecture des fiches de salaire est trop compliquée, on ne comprend pas tout et certains aimeraient en savoir plus* ». L'éducatrice et le chef de service sont d'accord. Ce sont des détails qui sont peu abordés au moment de la procédure d'embauche. Ils ajoutent qu'ils sont en train de réfléchir à l'écriture d'un livret d'accueil pour les assistants familiaux, un document qui simplifierait les choses autant du côté technique que pédagogique et éducatif. L'assistant familial trouve l'idée intéressante : « *Ca permettrait de connaître les missions de l'assistant familial car sur le contrat il n'y a que quatre lignes. Franchement, on ne sait pas où donner de la tête, ce n'est pas bien clair* ». Tout le monde se met d'accord sur la nécessaire écriture d'un guide à laquelle les assistants familiaux seront associés. Le chef de service insiste sur l'intégration des assistants familiaux : « *Il faut qu'on travaille ensemble, qu'on arrive à vous associer pleinement. Car vous êtes nos collègues maintenant. Il faut bien définir les liens avec les référents, qui fait quoi. Et surtout que vous ayez accès à toutes les informations, qu'on communique, que vous puissiez avoir les ordonnances de placement par exemple. La présence aux audiences est également une question importante. Si la famille vous perçoit dans un rôle professionnel, vous associe au service, cela diminuera la rivalité qui existe parfois* ». Force est de constater que l'assistant familial ne se retrouve pas complètement dans ce discours : « *On n'a pas le droit d'avoir les ordonnances de placement et, concernant les audiences, il faut que ça reste comme c'est, il faut qu'on reste neutre car ça peut biaiser la relation et la confiance. Les assistants familiaux c'est aussi la neutralité et*

c'est une richesse. On ne veut pas aller trop loin. La lecture du dossier au service, c'est largement suffisant. Ça permet d'être au courant d'éléments du parcours et d'adapter un peu l'accompagnement ».

Les assistants familiaux, étant au quotidien avec les mineurs, peuvent parfois ne pas se reconnaître dans l'identité institutionnelle qui leur est assignée. Loin des décisions et éloignés de la vie du service, ils ne souhaitent pas toujours être associés à l'institution dans sa globalité. Par ailleurs, cette distinction peut également valoir pour le service. Sur un des terrains, nous avons remarqué que le service ne souhaite pas être associé à la décision judiciaire de placement. Le chef de service explique aux parents et aux enfants qu'ils ne sont que « des exécutants » et non les responsables.

Nous pouvons considérer ce phénomène comme une volonté de se distinguer d'un « mauvais objet » pour tenir une place plus noble au sein de l'organisation. « *Le service fait des erreurs, ce n'est pas de notre ressort, les enfants n'ont pas à nous mettre ça sur le dos* » a, par exemple, pu témoigner une assistante familiale. On souhaite simplement tenir un rôle décent et honorable face à l'enfant, certainement pour que la relation établie avec l'enfant ne soit pas parsemée de tensions.

A ce titre, la question de la sanction et de l'autorité est révélatrice. Un nombre important d'assistants familiaux refuse de porter une autorité auprès des enfants accueillis et s'en remet aux éducateurs.

« On attendait de moi que je prenne un enfant au téléphone pour faire preuve d'autorité. Mais ce n'est pas mon rôle. Qu'un enfant ne fasse pas ses devoirs, c'est normal qu'il les fasse, et si l'assistante familiale ne parvient pas à lui faire entendre raison ça va se traiter sur le plan éducatif, mais pas avec moi dans l'urgence un dimanche matin. Il ne voulait pas lire son bouquin qu'il devait lire, j'ai dit à l'assistante familiale que c'était son travail à elle, pas le mien, et ça a pas tellement plu. »

Educateur, extrait d'entretien

Ainsi la position des assistants familiaux concernant leur rôle dans l'organisation n'est pas claire. Ils revendiquent à la fois une volonté d'être associés aux instances pour mieux être informés et un souhait de se distinguer de l'organisation globale. Ainsi, on peut considérer que ces revendications sont ambivalentes.

7.3 Transformation du métier : « Avec la professionnalisation, on perd quelque chose »

Une grande majorité de témoignages s'accordent sur un point : le métier d'assistant familial s'est transformé depuis ces dernières années. De surcroît, il n'est pas rare que les discours sur la profession établissent une distinction entre les « anciens » et les « nouveaux ». Cette distinction a même eu une influence dans la construction de l'enquête, puisque plusieurs services de placement, lorsqu'ils ont choisi les assistants familiaux pour participer à la recherche, nous ont précisé qu'ils avaient choisi un « ancien » et un « nouveau » pour que nous puissions bien saisir les différences.

« Assistante familiale 1 : C'est vrai que moi je vois la différence entre les collègues de maintenant, et les anciennes, parce que ça fait 34 ans que je fais ce métier.

Chef de service : C'est quoi, les différences que vous voyez ?

Assistante familiale 2 : Nous c'est vrai que quand on a commencé, on n'avait pas de formation on n'avait rien du tout, on faisait avec les moyens du bord, alors que les collègues de maintenant elles sont beaucoup plus aidées, on leur dit 'il y a ça, ça, ça', alors que nous on nous mettait les enfants, et dépatouillez vous, quoi. C'est vrai que ça a énormément changé, mais pas toujours forcément en bien. Parce que maintenant c'est 'nous on veut ça, ça, ça'. Alors que notre métier, ce n'est pas d'avoir des congés quand on veut, tous nos weekends. Moi j'ai des collègues qui disent 'ben moi je fais ce boulot, à condition que j'ai tous mes weekends et les vacances'. Alors je leur dis 'tant mieux, mais je ne suis pas sûre que ça marche'. Alors c'est bien que ça ait évolué, mais ce n'est pas toujours dans le bon sens.

Chef de service : Oui, je le perçois la question des congés exactement, c'est un peu compliqué, mais je trouve ça plutôt bien qu'il y ait des congés, heureusement, ça c'est une belle avancée, quand même. C'est plus la manière, et dans la revendication, parfois c'est plus dans le négatif. Je ne sais pas comment fait une collègue assistant familial qui d'emblée, rentre dans le métier en disant 'moi je fais ce métier, mais je veux tous mes congés'. Je me dis, mais même elle va forcément être mal parce qu'il y a une histoire qui va se construire avec le jeune. C'est un engagement, quand un assistant familial signe un contrat, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. »

Extrait de focus group

Nous le voyons, la question des congés paraît centrale pour distinguer les anciens et les nouveaux. Les intervenants sociaux remarquent que les assistants familiaux font de plus en plus de demandes de vacances, et ceci sans partir avec les enfants accueillis. Par conséquent, les services doivent trouver une place pour l'enfant, un relais comme cela est appelé dans le secteur, le temps des congés. Selon le témoignage de nombreux intervenants, les assistants familiaux prenaient très peu de congés il y a quelques années. Lorsqu'ils partaient en vacances, ils le faisaient avec les enfants. Cette époque est regrettée.

« Je ne vois pas pourquoi les assistants familiaux n'auraient pas de congés. Après, au niveau des week-ends, on le sait, faut assumer, c'est notre boulot. Pouvoir souffler un peu de temps en temps, c'est bien, parce que ça permet aussi de bien redémarrer. Moi j'ai vu, je suis allée jusqu'à l'épuisement, j'ai fini par faire un burnout, et j'ai mis des semaines à m'en remettre. »

Assistante familiale, extrait de focus group

« Avant, les assistants familiaux ne voyaient pas pourquoi ils posaient des congés. Aujourd'hui c'est presque l'inverse. Je ne sais pas d'où ça vient. Dès fois je m'interroge, 'le gamin la dedans'. J'ai une assistante familiale qui part dans 15 jours, je ne lui ai toujours pas signé sa fiche de congé, c'est vrai que ce n'est pas correct. Ce n'est pas parce que je n'ai pas envie, c'est parce qu'on n'a pas de projet pour les jeunes, c'est des situations compliqué. A la fois je comprends le salarié, elle a un projet vacance avec la famille, mais en même temps il y a la réalité de leur métier. Dans d'autres temps, l'assistant familial aurait lâché. Les familles d'accueil ne partaient pas. Les relais aussi 'j'ai besoin de me reposer', et les trajets en voiture, il faut être très clair sur les accompagnements car certains assistant familiaux considèrent que c'est aux éducateurs. »

Chef de service, extrait d'entretien

« Avant l'enfant faisait partie de la famille. Il partait en vacance avec la famille d'accueil. Aujourd'hui non. Les enfants partaient en vacances avec eux et c'était génial. J'ai moins de demande pour partir en vacances avec les jeunes. On insiste pour qu'il le fasse. Et on le regrette. »

Directeur, extrait d'entretien

Sans forcément s'intéresser à la véracité de ce phénomène, il est intéressant de noter que le processus de professionnalisation s'accompagne du sentiment de perdre le sens du travail. Pour les intervenants, le modèle familial proposé par ce type de dispositif est remplacé par un

modèle professionnel qui serait en rupture avec les valeurs du métier, à savoir l'engagement ou la présence constante. Les valeurs du métier sont en lien étroit avec la question de l'engagement de soi. Le métier d'assistant familial est revendiqué comme une activité nécessitant une implication personnelle. Demander au service d'être plus souvent sans les enfants placés contredit cette dimension d'engagement. Le fait de ne pas compter ses heures et de considérer l'enfant comme membre à part entière de la famille en sont d'autres exemples.

Dans la sociologie d'Erving Goffman, chaque acteur joue un rôle en fonction de la scène sociale dans laquelle il évolue. « Quand un acteur joue un rôle, il demande implicitement à ses partenaires de prendre au sérieux l'impression qu'il produit ¹³⁶ ».

Nous l'avons vu, les assistants familiaux sont dans un rôle qui paraît ambigu, puisqu'il se construit sur plusieurs scènes, familiales, personnelles et professionnelles. Face au phénomène de professionnalisation que vit le métier d'assistant familial, les assistants familiaux ont tendance à prendre de la distance avec le rôle personnel et jouer davantage de leur rôle professionnel. L'institutionnalisation semble concourir à une prise de distance au rôle ¹³⁷ qui change la nature de l'activité des assistants familiaux.

Conclusion : les assistants familiaux, un groupe professionnel ?

Les configurations citées plus haut vont influencer le développement d'une identité métier plus stable chez les assistants familiaux. Ces derniers vont davantage matérialiser leur activité et en définir les contours. À côté de ce que nous avons appelé les luttes statutaires qui concernent des éléments tangibles du travail, comme les contrats et les congés, on perçoit les premiers balbutiements des luttes symboliques sur le sens du travail. S'agit-il pour autant d'un groupe professionnel ?

Pour Didier Demazière et Charles Gadéa, un groupe professionnel est un « ensemble de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotée d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisée par une légitimité symbolique. Ils ne bénéficient pas nécessairement d'une reconnaissance juridique, mais du moins d'une

¹³⁶ Goffman, 1959, *op. cit.*

¹³⁷ Goffman, E., « La "distance au rôle" en salle d'opération », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1/143, 2002.

reconnaissance de fait, largement partagée et symbolisée par leur nom, qui les différencie des autres activités professionnelles¹³⁸. » Ils précisent également qu'« en l'absence de réglementation et de codification formelles, les groupes professionnels sont des ensembles flous soumis à des changements continus, caractérisés à la fois par des contours évolutifs et une hétérogénéité interne »¹³⁹.

Si les assistants familiaux se construisent une identité professionnelle partagée¹⁴⁰, à travers les divisions, luttes et négociations pour la défense de leur spécificité, la question de la légitimité symbolique reste encore en suspens. En effet, nous pouvons constater que le métier d'assistant familial n'est pas reconnu comme un groupe installé et influant face aux autres groupes professionnels. Reste à comprendre pourquoi le métier peine encore à se construire une place dans l'organisation collective du dispositif. Le prochain chapitre propose des pistes de compréhension à travers les réponses institutionnelles qui sont apportées aux diverses revendications.

¹³⁸ Demazière, Gadéa, *op. cit.*

¹³⁹ *Ibid*

¹⁴⁰ Dubar C., *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, Puf, 2010.

Chapitre 8 - Les enjeux de l'organisation et l'ambivalence des institutions

Enfin, il s'agit dans ce dernier chapitre de présenter les enjeux organisationnels et institutionnels liés au contexte en vigueur au sein des dispositifs du placement familial. Les institutions se transforment et se réorganisent en fonction des besoins propres aux pratiques, notamment en structurant les collaborations et en prévenant davantage les dysfonctionnements. Les membres de l'institution pensent l'organisation et proposent, ça et là, des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. Ce chapitre présente comment l'organisation est construite collectivement.

Le changement est une constante sociale des institutions. Toute organisation change, se transforme, s'ajuste en fonction du contexte auquel elle se confronte. « Le changement est, paradoxalement, un état stationnaire et normal¹⁴¹. » Nous avons vu, tout au long de cette troisième partie, une des raisons qui cause le changement : les acteurs du placement familial revendiquent collectivement une nouvelle place dans l'organisation. Ce chapitre propose de présenter la nature des transformations et des ajustements à l'œuvre dans les institutions. Après avoir présenté les raisons des réorganisations institutionnelles, il convient d'étudier la façon dont ces changements vont s'opérer et ce que ces mutations peuvent nous dire sur l'essence des organisations sociales.

8.1. De la redéfinition perpétuelle des organisations

a. Penser l'organisation collectivement

Nous l'avons vu, les services de placement familiaux font face à un contexte professionnel en mutation. Le métier d'assistant familial, du fait d'un ensemble de facteurs environnementaux, se transforme. De surcroît, les acteurs du placement sont en réflexion intense sur la manière de faire évoluer l'organisation de leur service. Tous les terrains enquêtés ont ce point commun d'être dans un souci de mieux s'organiser et de faire évoluer l'institution.

¹⁴¹ François, P., « L'action chez Andrew Abbott, Pierre de touche ou chaînon manquant ? », dans Demazière, Jouvenet, *op. cit.*

Mardi 1^{er} mars - Un besoin de s'organiser

La réunion à laquelle j'assiste aujourd'hui concerne seulement le service de placement familial. Sont présents les différents membres de l'équipe : quatre référents de placement, deux secrétaires, la psychologue et le chef de service. Le chef de service introduit la réunion par plusieurs informations : « *Aurélie (éducatrice) est absente en ce moment, elle sera en arrêt plusieurs semaines, il faut penser à la transmission et aux relais. Nous avons également une éducatrice qui souhaiterait augmenter son mi-temps. Ce qu'on a décidé c'est qu'elle passe de 50 à 70 % (...) D'autre part on a décidé de prolonger les mandats des délégués du personnel, car avec le changement de direction générale on n'a pas le temps de faire de nouvelles élections pour l'instant. Et j'aimerais aussi qu'on fasse un point sur le nouveau logiciel* ». Il faut préciser qu'avec la réorganisation, le service a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel informatique qui centralise toutes les informations administratives sur les salariés et le public. Une éducatrice prend la parole à ce sujet : « *Moi je trouve que c'est une dépense inutile et une perte de temps, on est tous beaucoup sur l'ordinateur, ça va nous rajouter du boulot...* ». Un collègue poursuit dans la même veine critique : « *Et le risque c'est que ça fasse comme le téléphone qu'on n'éteint pas à la maison, ça va déborder* ».

Un autre point de discussion abordé par le chef de service est celui des droits de visite : « *On a de plus en plus de droits de visite et ils doivent tous se faire en semaine. Il faut qu'on décide qui fait ces droits de visite, si c'est un éducateur différent qui se présente à chaque fois ça pose problème en termes de continuité du suivi. On a eu des réflexions des parents et des enfants, ils sont plus à l'aise quand c'est le même professionnel qui se présente* ». A ce propos somme toute logique, un éducateur répond en apportant la contradiction : « *Ce n'est pas forcément un problème que ça ne soit pas le même éducateur. Je trouve ça intéressant qu'il y ait un autre regard, le tout c'est simplement de prévenir* ».

La situation d'une jeune est ensuite traitée : « *Le père de Léa est réapparu après 10 ans d'absence et il a décidé de redevenir père. Le problème c'est qu'il veut aller trop vite, il demande à ce qu'elle vienne vivre chez lui. Moi je lui ai dit qu'il ne connaissait pas sa fille et qu'il fallait qu'il prenne le temps* ». L'éducatrice poursuit sur les problèmes que cela pose vis-à-vis de l'assistante familiale : « *Il a donné un téléphone portable à sa fille. L'assistante familiale était très énervée, elle l'a confisqué, puis on a négocié qu'elle lui laisse 2h par jour. Elle est trop stricte je trouve. Elle fait passer le règlement de chez elle avant celui du service* ». Tout le monde est d'accord, il faut essayer de réguler et la formation peut être un bon moyen d'y parvenir.

La réunion se poursuit sur le problème des relais. Les enfants sont accueillis par d'autres familles d'accueil lorsqu'il y a des congés ou des arrêts maladies. Or, dit un premier éducateur, « *on a des soucis concernant les relais. Il y a des assistants familiaux qui n'ont que 2 places et qui accueillent 3 enfants, pour certains on ne sait même pas combien d'agrément ils ont* ». D'après un second, « *pour certains jeunes, on ne sait même pas où ils sont, s'ils sont en famille d'accueil ou pas* ». Le troisième intervient pour préciser : « *C'est parce que la*

stagiaire a pris une référence de situation du fait du manque d'effectif et sur cette situation dont tu parles, c'était un accueil en urgence à la sortie du tribunal, juste après l'audience ». Le chef de service se positionne sur un autre registre tout en reconnaissant les limites : « *C'est une éthique qu'on doit avoir, on doit pousser les murs parfois pour permettre un accueil qui nous semble compatible et qu'on pense être pertinent. Et ça crée de la suractivité, j'en suis bien conscient* ». Que faire face à cette suractivité ? Un des objectifs de la direction est d'alléger les éducateurs et de donner plus de responsabilités aux assistants familiaux : « *Est-ce nécessaire que les référents soient toujours présents ? Les assistants familiaux peuvent porter la parole du service. Cela va dans le sens de leur professionnalisation et de la reconnaissance de leur métier* ». Un tour de table s'amorce pour pointer les choses qui pourraient être déléguées aux assistants familiaux : la gestion des transports en commun, les bilans médicaux ou les autorisations parentales.

b. Diminuer la hiérarchie entre référents de placement et assistants familiaux

Au cœur des réflexions sur les changements nécessaires se trouve la question des assistants familiaux et de leur place dans le service. D'aucuns souhaitent qu'ils conservent la position qu'ils occupent actuellement tout en les faisant participer plus régulièrement à des temps collectifs de l'institution. « La volonté politique de faire des assistants familiaux des membres à part entière de l'équipe socio-éducative est clairement énoncée¹⁴² » dans de nombreux services.

Plusieurs instances ont d'ailleurs vu le jour pour permettre aux assistants familiaux d'être mieux intégrés au service. Une salle spécifique pour les assistants familiaux a par exemple été ouverte dans un des services. Par ailleurs, comme on peut le voir dans le carnet de terrain qui suit, des réunions ont été mises en place.

Extrait de carnet de terrain

Jeu-di 5 novembre - La réunion annuelle de service

Aujourd'hui a lieu la réunion de service qui regroupe tous les professionnels du service de placement familial. Pas moins de vingt six personnes sont présentes, toutes installées dans la plus grande salle du siège. Cette réunion annuelle permet de se retrouver et de faire connaissance avec les professionnels nouvellement arrivés. Il est prévu que la réunion se termine à 16h pour que les assistants familiaux aillent chercher les jeunes à la fin de la journée d'école. Le matin est réservé aux informations générales et l'après-midi des groupes de travail doivent être organisés.

¹⁴² Oui, Jamet, Renuy, *op. cit.*

La première partie de la matinée est passée à discuter des différents temps de réunion. Cela fait débat : parfois les assistants familiaux aimeraient être plus inclus, mais il n'est pas sûr qu'ils y trouvent un réel intérêt. Ludivine, une assistante familiale, informe de l'existence du « point Oxygène », une salle à la villa éducative à destination des assistants familiaux, elle y tient une permanence environ une fois par mois. Après une courte pause, le directeur présente le Projet Personnalisé d'Accompagnement, il commente les différentes parties qui constituent le document. L'assemblée semble plus ou moins attentive : certains discutent avec leur voisin, d'autres en profitent pour lire des dossiers ou des notes.

Après le déjeuner, les uns et les autres se retrouvent à 13H30 pour les groupes de réflexion. Ils se divisent en quatre ateliers, chacun travaillant des aspects de l'organisation et du fonctionnement du service. Le groupe de travail que j'intègre est composé de trois assistants familiaux, Patrick, Chantal et Ludivine. Il y a également Virginie, la psychologue du service. Le groupe revient sur les différents temps de réunion et sur la pertinence de la présence des assistants familiaux. Virginie, plus au fait du projet et des règles de fonctionnement du service, s'est placée en bout de table, elle préside l'assemblée et anime le groupe de travail. Quand elle le peut, elle répond aux questions des assistants familiaux. Ludivine qui a de l'expérience en fait de même tout en pointant les failles de l'organisation. Comme l'heure tourne, vient le moment de restituer les résultats des groupes de travail. De nombreuses thématiques sont abordées : les démarches administratives internes ou externes au service, les téléphones portables, les activités proposées, l'insertion des jeunes, etc. A chaque fois les participants ont tendance à échanger librement, ce qui dénote bien l'intérêt et l'importance de cette journée pour les assistants familiaux et le service.

Il rentre également dans les usages de déléguer des responsabilités aux assistants familiaux. Cette pratique peut avoir l'avantage d'alléger le temps de travail des référents de placement tout en impliquant davantage les assistants familiaux.

« Il m'est arrivé, dans certaines situations, que le collègue assistant familial, notamment dans la scolarité, soit seul, pour une synthèse, ou simplement échange avec institutrice ou ci ou ça, donc de par son intervention, il véhicule l'institution. »

Educateur, extrait de focus group

Cependant, le fait de déléguer aux assistants familiaux n'est pas nécessairement bien accueilli dans les équipes. Les référents de placement ont notamment du mal à accepter que les assistants familiaux prennent une place qui contient le risque de leur faire de l'ombre.

Nous pouvons regarder du côté de la *division morale du travail*¹⁴³ à travers la délégation des tâches et des résistances des professionnels, notamment celles des référents de placement, à considérer les assistants familiaux comme des membres du service et de l'équipe pluri-professionnelle, et à celle des assistants familiaux à impliquer davantage les référents de placement dans les réalités de leur quotidien et à ouvrir « leur domicile » en toute transparence. Quoi qu'il en soit, il s'agira de porter l'analyse du côté des « rivalités » de territoire et de juridiction, qui opposent « groupes installés » (référents de placement) et « nouvel entrant » dans l'équipe (l'assistant familial).

De la même façon, on a pu entendre des référents de placement exprimer un sentiment de frustration quant à la façon dont ils se disent coupés du terrain. En effet, à la différence des assistants familiaux, les éducateurs qui ont la référence des enfants ne sont que ponctuellement au domicile. Ils viennent faire le point sur le placement de l'enfant, réguler des conflits ou bien encore rappeler le cadre de l'intervention quand il ne va plus de soi, mais cette présence reste ponctuelle et décalée par rapport aux situations. Ce sentiment d'être en dehors des réalités de terrain s'ajoute à celui de travailler de façon invisible : « *Nous on agit dans l'ombre* ». Or, comme certains le rappellent fermement, ce travail est loin d'être secondaire. A l'image de la structure d'un bâtiment, il est invisible, mais essentiel, car il fait tenir. Ceux-ci n'hésiteront pas à dire que leur travail, parce qu'il a trait à l'administratif, au scolaire, au sanitaire, à la protection de l'enfance ou encore aux relations avec les parents, constitue une condition nécessaire, voire essentielle au bon déroulement du travail quotidien des assistants familiaux.

c. Mise aux normes de l'institution et questions juridiques

De toute évidence, les débats sur les enjeux organisationnels sont au cœur des institutions. D'autres questions ne trouvent pas forcément de réponse et créent des différents dans les services.

Extrait de carnet de terrain

Lundi 22 février - Les risques du métier

Ce matin je suis invité à une réunion dite « *institutionnelle* ». Les trois services travaillant autour du placement familial y sont conviés (le service de placement, le service d'accompagnement à la parentalité et le service des visites médiatisées). Il y a des personnes

¹⁴³ Hughes, E.C., *Men and their work*, 1958, in *Le regard sociologique*, Paris, MSHJ, 1997, p. 68

que je n'ai jamais rencontrées. Je me présente rapidement puis le chef de service introduit et parle d'un problème survenu l'avant-veille : « *Une famille naturelle n'a pas été accueillie lors d'une visite qui devait avoir lieu dans nos locaux. Les parents ont été à la gendarmerie pour non-présentation de l'enfant. Ils ont décidé de porter plainte. Il y a donc Arthur (un éducateur) qui a dû se présenter à la gendarmerie* ». Suite à cette annonce, les discussions commencent. Les professionnels pointent le fait que les familles sont de plus en plus procédurières. Une question est posée : « *Pourquoi est-ce à l'éducateur d'aller à la gendarmerie ?* ». Le chef de service répond : « *Car c'est lui qui nominale est sur le document. C'est lui qui a été nommé dans la plainte. C'est la même chose quand il y a une agression et que c'est l'éducateur qui porte plainte. C'est son nom qui apparaît* ». Plusieurs éducateurs se montrent critiques et, selon l'un d'eux, « *je ne comprends pas qu'un référent soit engagé là-dedans. C'est l'institution qui porte ça normalement. Symboliquement c'est important que l'institution pose son tampon, ça a plus de poids !* ». Le chef de service rétorque : « *Il y a un nom sur le procès verbal. Par contre je peux accompagner si besoin est* ». Cette réponse ne satisfait pas certains éducateurs et plus tard, Christelle, une éducatrice, me confiera : « *Le problème, c'est les risques encourus (...) C'est pour cela que tout le monde se protège (...) c'est l'aire des parapluies !* ». En conclusion, le chef de service affirme que « *derrière votre engagement pro, il y a votre personne, votre engagement personnel. Moi par exemple j'ai été à la barre pour des décès ou des histoires d'agressions sexuelles. Derrière votre statut pro, il y a votre personne, votre engagement personnel. D'où l'importance de bien remplir vos notes d'incidence. Un message qui n'est pas donné, c'est votre responsabilité pénale qui est engagée !* ».

C'est notamment cette question de la « gestion des risques » qui amène à une multiplication des protocoles et des directives nationales ou européennes. Face aux nouvelles lois, les services de placement familial sont dans l'obligation de mettre en place de nouveaux espaces et de nouveaux usages. Les services étudiés, au moment de l'enquête, étaient, à l'exception d'un seul, tous dans un processus d'évaluation interne et externe. L'objectif des directives est notamment de garantir un socle commun national et collectif, nous aborderons cette question à la fin du rapport. Quoiqu'il en soit, l'application de ces directives sur le terrain est parfois complexe.

« Je pense que ce qu'il faut souligner, c'est qu'il y a des évolutions très récentes, au niveau de la loi, en termes de statut, et du coup ça a amené beaucoup d'évolutions, en termes de reconnaissance, de formation, de diplôme, de qualification et de compétence reconnue, validée. Ca c'est récent, et j'ai envie de dire, comme toutes les lois, il y a des temps de digestion . La loi pose les choses, les gens se forment, et après, il faut que les choses rentrent dans les habitudes, et dans les pratiques. C'est une

évolution qui commence à s'inscrire, qui commence à produire des effets, ce qui fait qu'aujourd'hui vous êtes amenés à jouer la carte de la complémentarité. »

Educateur, extrait de focus group

Extrait de carnet de terrain

1er octobre – Réunion d'équipe pluridisciplinaire : prendre en compte la parole de l'enfant et de sa famille

« Pour ceux qui ne le savent pas encore, un groupe d'expression a été mis en place pour recueillir la parole des jeunes », informe le chef de service. Un des éducateurs ayant mis en place le dispositif prévient qu'à part une jeune, il n'y a pas eu beaucoup de participation. « On sentait qu'il y en a qui n'avaient pas choisi. Même si les conditions étaient d'avoir choisi de venir ». Les jeunes ont cependant pris position sur un point du règlement qui concerne l'utilisation du téléphone et d'internet. Ils trouvent que ce n'est pas adapté aux nouveaux usages de la technologie. Un éducateur relativise l'absence de participation du groupe : « Ils ont quand même pris possession de l'espace qu'on a proposé ».

Le chef de service aborde ensuite la question de l'expression des parents, de la prise en compte de leur parole. On souhaite organiser une réunion avec eux. Les parents ont été invités par courrier avec un coupon de réponse à renvoyer, mais il n'y a eu que 14% de réponse. Une éducatrice intervient : *« Le fait de renvoyer le coupon, d'aller à la poste, c'est déjà un truc qui freine. Et puis ce n'est pas facile pour les parents de venir. C'est dur, les enfants sont placés et on leur demande de venir à un groupe de parole ! Il faut les rassurer avant et leur expliquer, reformuler. Ils ne sont pas forcément à l'aise à l'oral. »*

Une autre éducatrice explique l'absence de réponse par le fait de devoir se déplacer, mais surtout l'envie de venir. Elle a proposé d'échanger avec les parents pour les rassurer. Le chef de service est d'accord pour que les éducateurs échangent avec les parents et fassent remonter leurs retours pour adapter le format : *« Ils n'ont sûrement pas envie de rencontrer d'autres parents, on fera autrement ».*

8.2. Stratégie de résistance et adaptations

Nous le voyons, la construction de l'organisation est en débat au sein du monde du placement familial. Cependant, il apparaît que la transformation de l'organisation formelle est difficile puisqu'elle se confronte à un ensemble de limites qui paralysent quelque peu la mise en place de nouvelles directives. Effectivement, les décisions locales prises collectivement comme les injonctions nationales et juridiques sont délicates à enraciner dans les usages.

a. Trouver des solutions partielles

Face à ce contexte d'incertitude, les acteurs du placement familial vont remanier l'organisation en situation pour qu'elle réponde davantage aux besoins immédiats de l'institution. Les institutions vont s'adapter en tentant de résoudre les problèmes dans leur immédiateté, quitte à ce que la solution soit instable et partielle, quitte à ce que les rôles prescrits de chacun ne soient pas respectés. Dans le cas de l'action éducative, cela peut être lu comme un évitement des désordres. Quitte à trouver des arrangements précaires, les intervenants sociaux tentent coûte que coûte de garantir l'accompagnement éducatif¹⁴⁴. Ils tentent de répondre à une situation qu'ils jugent urgente pour garantir une certaine stabilité sociale et trouver une solution pour les mineurs accompagnés.

Extrait de carnet de terrain

Jeudi 17 mars - La reconnaissance MDPH comme solution à tous les problèmes ?

On m'a proposé de passer l'après-midi avec une éducatrice du service. J'ai accepté et je retrouve Christelle à 13h devant dans la salle d'attente, près du secrétariat. Elle arrive en trombe dans la salle et me dit que nous sommes en retard. Alors que nous courons à moitié, elle prétend : « *Je suis garée là-bas. On se tutoie ? Je vais t'expliquer rapidement, on va rencontrer une équipe éducative à l'école de Jean, c'est un enfant qui pose pas mal de problèmes en classe. Je ne sais pas qui sera présent, de notre côté l'assistante familiale sera là, j'espère que la mère aussi. Sa mère va déménager donc le dossier de Jean va changer de département. On est vraiment sur la fin, on veut préparer au mieux son départ* ». Durant le trajet, l'éducatrice m'explique sa manière de travailler : « *Les deux outils essentiels pour un éducateur, c'est la voiture et le téléphone. Je passe mes journées à rouler et à appeler. Comme ça je peux faire les deux en même temps, c'est parfait ! Les assistants familiaux aiment beaucoup le téléphone, en tout cas ceux avec qui je travaille. Mais ça a des défauts aussi. J'ai du mal à couper entre ma vie et le travail. Et les assistants familiaux, ils ne se rendent pas compte, ils peuvent appeler à 6h du matin comme à 23h. Donc ça déborde tout le temps, ma fille de 7 ans me le reproche. Mais ça fait partie du job, si je n'étais pas engagée je ne ferais pas ce métier !* ».

En arrivant devant l'école, nous trouvons Brigitte, l'assistante familiale, ainsi que la mère de Jean. Je relève que le bonjour entre ces deux dernières est un peu tendu. La réunion commence en retard. Sont présents, en plus de l'assistante familiale et de l'éducatrice, un infirmier du CMPI, la directrice de l'école, l'enseignante, la psychologue scolaire et le référent scolarité. C'est ce dernier qui mène la réunion et qui la débute en demandant un point sur le niveau scolaire. C'est alors l'enseignante de Jean qui prend la parole : « *Jean est intelligent, mais c'est difficile de l'évaluer, il ne vient à l'école que le matin et il est*

¹⁴⁴ Rostaing, C., « L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire. », *Droit et société*, n° 87, 2014.

systématiquement dans le refus. Je me sens impuissante, démunie. Il cherche l'attention et dérange le reste du groupe. Les autres enfants ont peur de lui, il les terrorise ». Le référent scolaire demande à l'éducatrice de partager ses observations. Cette dernière commence par préciser sa place : « Nous on est dans une mesure judiciaire donc ce n'est pas vraiment pareil. On a plus un rôle de lien. Je salue le travail de l'assistante familiale et vous invite à vous saisir de ses conseils. Il faut aussi comprendre que Jean a un long parcours fait de ruptures et peut-être que vous direz stop également. Nous avons eu besoin de le faire avant qu'il arrive dans votre école, l'équipe enseignante était en grande souffrance et nous avons décidé de le changer d'école et d'assistante familiale (...) Bref, Jean est suspendu aux décisions des autres : celles du juge, des professionnels, des adultes en général. Ça le stresse inévitablement ».

De manière significative, quelques minutes après avoir parlé de ruptures, la mère annonce qu'elle déménage dans un autre département, à plus de 600 kilomètres de là. Seules l'éducatrice et Brigitte étaient au courant, les autres l'apprennent avec stupeur : « C'est sûr votre départ ? » ou encore « il vient avec vous ? ». La mère peine à répondre et l'éducatrice vient à son secours en expliquant qu'un autre service de placement familial prend le relais, ainsi Jean sera bientôt dans une nouvelle famille d'accueil. Puis le référent scolaire questionne la mère sur la scolarité de Jean pour l'année prochaine. Démunie et incertaine, la mère prétend : « Moi je dirai qu'il aille en CLIS, il n'est pas capable d'aller en CP, ce n'est pas un enfant comme les autres ! C'était pareil avec son frère. Mais je ne sais pas, je ne le vois qu'une fois par semaine et seulement quelques heures. Si la maîtresse dit qu'il n'est pas capable alors je dis pareil. Je ne sais pas trop en fait ». Sentant un trouble, les acteurs insistent pour qu'elle énonce son point de vue. D'après le référent scolaire, « ne pensez pas à ce qu'a dit la maîtresse, qu'est-ce que vous souhaitez vous ? ». « Qu'il aille en CP », répond la mère. Après plusieurs échanges, il est décidé de l'orienter vers le CP et de lui octroyer les services d'une Auxiliaire de vie scolaire. Le référent scolaire poursuit : « Concrètement il faut faire une demande MDPH pour qu'il ait une AVS. Il nous faut un médecin qui signe ». Tout le monde reconnaît qu'il ne relève pas du champ du handicap, mais c'est le seul moyen pour qu'il soit accompagné en classe. La réunion se termine et nous repartons en voiture avec l'éducatrice. Je rediscute de la demande de reconnaissance MDPH pour un enfant qui, vraisemblablement, n'a pas de handicap. Selon elle, cela arrive très souvent, les difficultés d'un enfant comme Jean ne sont pas reconnues et il est malaisé d'obtenir de l'aide.

b. S'adapter aux contraintes des assistants familiaux et négocier

Une difficulté rencontrée régulièrement par les services concerne le recrutement des assistants familiaux. Nous l'avons vu, ces derniers imposent un ensemble de conditions qui peuvent se révéler contraignantes pour les cadres de direction en charge de la gestion du personnel. En réponse à ce contexte, les services de placement familial vont entrer dans un jeu de négociation avec les assistants familiaux. Dans le carnet de terrain qui suit, nous voyons que

le service, face aux difficultés de recrutement d'assistants familiaux, tente de négocier sur les conditions de travail qui s'appliqueraient au salarié.

Extrait de carnet de terrain

Mercredi 14 octobre – Recrutement d'une AF : s'adapter aux contraintes

Patricia est assistante familiale pour un autre service depuis 3 ans. Elle n'a qu'un agrément d'accueil. Son employeur est au courant de sa volonté de changer de service. « *C'est parfait, répond le chef de service, car on ne fait pas d'OPA sur les assistants familiaux vis-à-vis des autres employeurs.* »

Dans un premier temps, Patricia retrace son parcours, ses débuts en tant que secrétaire dans une assurance, son expérience en tant qu'AVS, puis l'émergence du projet d'être famille d'accueil. « *C'est un projet familial avant tout. Avec mon mari et mes 3 enfants.* » Elle expose ensuite ses contraintes et conditions : « *Ma petite a peur des grands, donc on ne souhaite accueillir que des enfants de moins de 10 ans. Et on ne veut pas faire de l'urgence. On a eu deux jumelles de 10 mois auxquelles on s'était attaché et elles sont parties trop vite.* »

L'histoire d'une autre enfant accueillie pendant plusieurs mois est ensuite abordée. Un handicap a été découvert au cours du placement et Patricia et son mari ont décidé de demander l'arrêt de l'accueil. « *On ne voulait pas s'engager dans un handicap lourd sur le long terme. Je ne voulais pas imposer ça à ma famille.* »

Le chef de service comprend et respecte les contraintes de l'assistante familiale. Il précise cependant que le service n'est pas tributaire des profils qui arrivent. Par conséquent, certains assistants familiaux ne sont pas forcément appelés. Suite à cette précision, le chef de service réinterroge Patricia sur ses contraintes : « *Donc vous ne pourriez pas accueillir d'enfant handicapé ?* »

« *Un handicapé comme j'ai connu, je ne peux pas* répond Patricia. *A la limite un trouble du langage, mais pas un enfant qui crie. Mais il faudrait que je le rencontre et que je vous dise.* »
« *Et des relais, réinterroge le chef de service, vous seriez prêt à faire des relais ? Toutes leurs deux semaines sur une période fixe, mais pas de manière aléatoire.* » Patricia a besoin de visibilité et précise qu'elle et son mari souhaitent se projeter sur le long terme. La rencontre se termine par une proposition du chef de service : « *Chacun réfléchit de son côté et vous nous tenez informés. A priori ça pourrait fonctionner.* »

Dans une autre situation, une assistante familiale souhaite arrêter le placement d'une jeune qu'elle accueille, car elle lui fait vivre une situation trop difficile. Le service va tenter au maximum de maintenir le placement pour, d'une part, ne pas créer de rupture dans le parcours de la jeune, et d'autre part, ne pas faire vivre une situation d'échec à l'assistante familiale. Il se joue, dans la scène qui suit, des négociations de part et d'autre, qui aboutisse à une solution sous la forme d'un consensus.

Mercredi 10 juin - Jusqu'où maintenir le placement ?

Le chef de service me propose de participer à une réunion de crise liée à un problème en famille d'accueil. Il se trouve que la jeune en question, Leïla, est actuellement placée en urgence chez Colette. Je relève la présence à cette réunion du chef de service, de l'éducatrice, de l'assistante familiale, Nadia, et de la jeune en question. L'éducatrice dresse un bilan de la situation et Nadia ajoute : « *Ca se passait bien au début, mais depuis quelques mois ce n'est plus possible (...) Elle a changé, elle commence à grandir et on ne peut rien lui dire. Elle parle mal, elle manque de respect* ». Le chef de service questionne alors la jeune : « *Alors ? Comment vous l'expliquez ? Que se passe-t-il ?* ». « *J'en ai marre d'être chez-elle* », répond tout simplement Leïla. Nadia et l'éducatrice expliquent ensuite que Leïla a fugué il y a quelques jours. La première a eu très peur, elle ne savait pas quoi faire et elle a dû se rendre à la gendarmerie.

Leïla commence à s'énerver et le chef de service hausse le ton pour l'arrêter. Nadia ajoute : « *Moi non plus, je ne veux pas qu'elle reste, je préfère le dire franchement* ». A ce moment, le chef de service et l'éducatrice échangent un regard d'étonnement. Le premier prend la parole : « *Sachez qu'au service on trouve ça dommage. Si ça s'arrête, ce ne serait gagnant pour personne (...) je souhaite qu'on trouve une solution d'accueil pour deux mois et que vous réfléchissiez. Soit on confirme qu'on arrête, soit on dépasse le conflit* ». Nadia reprend la parole et réaffirme son point de vue : « *C'est une autre Leïla que j'ai en face de moi. Elle m'insulte, même mes fils ne m'ont jamais fait ça. Depuis que je travaille, mon mari ne s'en est jamais mêlé. Et là, pour la première fois, il est intervenu, il l'a engueulé comme je ne l'ai jamais vu faire avec nos enfants, mais rien ne change et je n'ai pas à subir ça. On n'est pas ses parents, merde !* ». Le chef de service poursuit : « *Vous entendez Leïla ? C'est de votre vie dont on parle. Et les assistants familiaux ne sont pas payés pour se faire insulter. Moi je vais vous tenir à l'œil. On va vous trouver une famille pour l'été et je vais être très attentif à la façon dont vous vous comporterez* ». L'éducatrice précise que chez Colette cela ne va pas fort non plus. « *Bon alors on arrête les familles d'accueil et on vous oriente sur du collectif ?* », demande le chef de service. La réunion se termine sur une décision unanime. Leïla reste pour l'instant chez Colette jusqu'à la fin de l'été. Si cela ne se passe pas bien, elle sera orientée sur un accueil collectif. Si l'accueil se déroule sans problème et à condition que Nadia donne son accord, elle pourra réintégrer le domicile de cette dernière.

Nous percevons ici, comme nous le dit Norbert Alter, que « les règles du travail [...] ne sont ni déterminées par une conception commune de la rationalité [...] organisationnelle, pas plus qu'elles ne sont définies unilatéralement. Elles supposent d'une part la confrontation, d'autre part l'élaboration d'un compromis, une régulation conjointe. Celle-ci est nécessairement

instable puisque toujours partielle, et spécifique par rapport à une conception plus 'scientifiquement' structurante de l'organisation¹⁴⁵ ».

Comme nous le montre Anselm Strauss, les acteurs adaptent leur intervention, sur le modèle de l'*ordre négocié*, pour garantir une certaine stabilité. Ils provoquent le changement en ajustant les règles pour qu'elles répondent davantage aux besoins des pratiques professionnelles¹⁴⁶.

c. Ne pas céder à l'urgence

Nous avons vu que les acteurs s'adaptaient en situation pour permettre de répondre aux besoins directs et immédiats des mineurs et jeunes majeurs placés dans les services. Le caractère urgent des situations rencontrées entraîne souvent des réponses immédiates et bricolées. Cependant, il apparaît que les institutions tentent au maximum de résister à ces injonctions et de ne pas céder à l'urgence qui leur est imposée.

Extrait de carnet de terrain

Jeudi 1er octobre – Réunion d'équipe pluridisciplinaire : résister aux urgences et ralentir le rythme

Cette première immersion au service de placement se fait à l'occasion d'une réunion d'équipe pluridisciplinaire ayant lieu à un rythme hebdomadaire. Après la présentation de l'ordre du jour, les échanges débutent autour de la situation de Thomas, un jeune de 15 ans. Il s'est fait expulser trois jours de son lycée pour avoir été menaçant envers un professeur. Le chef de service précise qu'il envisage un encadrement en soin psychiatrique. Le référent de placement précise qu'il a constaté en camps d'été que Thomas avait « deux facettes ». Il poursuit en indiquant que le lycée est en lien étroit avec la famille d'accueil. L'assistante familiale serait prise à partie concernant le comportement du jeune. Le chef de service répond qu'il faut passer par le service concernant les relations avec le lycée.

L'éducateur évoque la situation d'un autre jeune. Il indique que le mari de l'assistante familiale a appelé pour dire que sa femme n'en pouvait plus, « *ils disent finalement qu'ils n'en veulent plus. Il faut s'attendre à ce qu'elle se mette en arrêt maladie et qu'on doive trouver une nouvelle place, en internat par exemple.* »

Le chef de service propose d'essayer « *d'adapter* » la situation avant de prendre une décision. « *Quoi qu'il en soit il ne faut pas répondre dans l'urgence. Son mari nous interpelle, mais il faut écouter le salarié et préparer les choses* ».

¹⁴⁵ Alter N., *Sociologie du monde du travail*, Paris, PUF, 2006. p. 132.

¹⁴⁶ Strauss, 1991, *op. cit.*

La réunion se poursuit autour des « *admissions* », l'étude des dossiers des nouveaux placements. La situation de Samia, une fille de 5 ans, est abordée. Elle était placée dans une famille d'accueil du conseil départemental qui part à la retraite. Sa sœur est placée à la Passerelle. Après quelques échanges, il est décidé qu'il faut « *prendre le temps. Elle n'est pas prête à quitter sa mère. Il faut voir un dispositif. Il faut trouver la bonne vitesse pour pouvoir avancer.* »

Concernant un autre dossier, le chef de service indique qu'il est impossible d'accepter tout de suite, car aucune famille d'accueil ne semble adaptée. Enfin, un troisième dossier concerne une demande qualifiée d'« *urgence* » par le service de placement du conseil départemental. « *Elle est dans un milieu incestueux très fort* ». Un des éducateurs connaît la jeune, il l'a suivie en milieu ouvert à l'époque où il y travaillait. Le chef de service indique qu'il a « *ralenti pour ne pas aller sur un placement. Il ne faut pas que l'événement fasse le placement, qu'on pense la situation dans son entièreté, qu'on remonte sur l'ensemble des difficultés sociales.* »

Une des éducatrices interpelle le cadre : « *Si c'est une urgence il faut peut-être y répondre* ». La réponse du chef de service est claire : « *Nous ne sommes pas un service d'urgence. Il ne faut pas céder à la pression, prendre le temps et préparer les placements* ». A ce titre, il est rappelé à toute l'équipe qu'il faut absolument embaucher de nouveaux assistants familiaux, « *si quelqu'un entend parler d'une personne. Il nous manque sur les secteurs urbains* ».

8.3. De l'ambivalence des institutions

A l'issue de cette troisième partie, il apparaît que les services de placement sont dans une posture ambivalente vis-à-vis de ce qu'ils attendent des assistants familiaux. Ici l'analyse de Robert King Merton nous paraît pertinente, notamment dans la manière dont il met en perspective la nature ambivalente, paradoxale et imprévisible des normes, des structures et des institutions¹⁴⁷.

a. Egalité de traitement et individualisation du suivi

Un des grands principes du service public est celui d'égalité. Il se résume de la façon suivante : toutes les personnes se trouvant dans une situation identique vis-à-vis du service public doivent bénéficier d'un traitement identique. Cela découle du principe d'égalité devant la loi prévu par l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : « *La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse* ». La protection de l'enfance s'inscrit dans les termes de cette loi et doit répondre, comme toute institution, au souci de

¹⁴⁷ Merton, R-K., *Sociological ambivalence and other essays*. New York, The Free Press, 1976.

l'égalité de traitement de chaque citoyen. Ainsi, chaque service de placement familial doit s'efforcer de répondre de manière égale aux situations rencontrées.

L'évolution juridique de la prise en charge des mineurs en danger s'inscrit dans un mouvement qui paraît philosophiquement contradictoire avec cette posture d'égalité de traitement. Se développe depuis ces dernières années, en miroir avec le principe d'individualisation de la peine, le principe d'individualisation du suivi, notamment avec la mise en place du projet pour l'enfant : « Le projet pour l'enfant s'inscrit dans un mouvement d'individualisation de l'action publique qui vise à élaborer une réponse qui soit adaptée aux besoins de leurs bénéficiaires et strictement proportionnée au but poursuivi¹⁴⁸ ». C'est le principe d'équité. Cela suppose de proposer un traitement différencié en fonction de la situation globale de l'individu et pas seulement en fonction de ces actions. Ainsi, deux personnes ayant le même comportement ne seront pas traitées de la même manière en fonction de leurs caractéristiques individuelles et des éléments de leur parcours.

b. Le cas des téléphones portables

Pour comprendre pourquoi ces principes d'action s'opposent, il faut partir de la réalité empirique de notre enquête. Pour cela, nous présenterons deux idéaux types que nous avons rencontrés : une institution appliquant le principe d'égalité *stricto sensu*, une autre appliquant le principe d'équité. Pour caractériser concrètement cette ambivalence, l'exemple de l'autorisation du téléphone portable en famille d'accueil est significatif.

Partons du **service A** qui fait le choix de dicter une règle commune et égalitaire : aucun enfant de moins de 16 ans n'a le droit au téléphone portable au sein du domicile. Ce choix institutionnel répond à des besoins et des demandes, soit des éducateurs, soit des assistants familiaux, qui souhaitent une action commune et des règles communes.

« On a merdé pendant longtemps, avec les téléphones portables, les tablettes, les pc portables. A un moment donné, il faut qu'on ait la responsabilité, de légiférer sur un certain nombre de points, par rapport aux gamins qu'on accueille. Comme le Code de la route, heureusement qu'il y a des règles. Il faut une certaine unité. »

Chef de service, extrait de focus group

¹⁴⁸ Capelier, F., « Enjeux et particularités de la contractualisation en protection de l'enfance : l'exemple du projet pour l'enfant », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°13, 2012.

Les notions de collectif et d'unité sont omniprésentes dans les discours. En témoigne l'utilisation massive par les professionnels des termes « équipe », « faire équipe », « faire ensemble », « homogène ». Cette tendance reflète une idéologie institutionnelle : on souhaite que chacune des actions individuelles soient regroupées autour de mêmes valeurs collectives, qu'il se dégage une seule et même action, une seule et même voix, portée par tous, et visant des objectifs communs. On ambitionne que l'ensemble dépasse la somme des parties, et que le travail collectif ne se limite plus à des actions isolées, mais prenne en compte l'essence de ce « faire ensemble ».

« On a quelque chose à définir, des valeurs communes, partagées ou pas. On ne peut pas tout baser sur des valeurs individuelles, on est dans une institution, quand même. »

Chef de service, extrait de focus group

L'intérêt du service A est aussi et surtout de garantir une égalité de traitement de chaque situation. Cependant, l'imposition d'une règle commune va poser plusieurs problèmes aux intervenants sociaux qui ne comprennent pas toujours l'intérêt d'appliquer à tout le monde le même traitement alors que certains jeunes seraient totalement capables d'avoir un téléphone et d'être raisonnables dans son utilisation. Et effectivement, une règle automatique pose un problème dans son application puisqu'elle ne prend pas en compte la personnalité des enfants.

A l'inverse, **le service B** ne va pas établir de règle commune sur le téléphone portable et choisit de laisser les assistants familiaux et les référents de placement gérer en fonction de la personnalité de l'enfant, et d'autoriser ou non les téléphones au sein du domicile. Cette démarche sera en adéquation avec le principe d'individualisation et elle sera davantage équitable. Cependant, cela pose un problème en termes d'égalité de traitement. En effet, est-il tenable que deux jeunes du même âge n'aient pas le même régime face aux téléphones portables, l'un est autorisé à l'utiliser, l'autre a interdiction d'en posséder un ?

Le problème soulevé ici, autour du téléphone portable, un objet *a priori* anodin, pose de vraies questions en termes de principes d'action. En effet, on perçoit qu'individualiser peut également signifier inégaliser¹⁴⁹. L'individualisation du suivi amène de fait à une hétérogénéité des pratiques en fonction de la personnalité des mineurs. Ainsi, comment appréhender cette diversité dans un système où les pratiques doivent être égalitaires ? La mise en lumière d'une hétérogénéité des pratiques est un résultat difficile à approcher

¹⁴⁹ Barberger C., « Égalité et individualisation de la peine », *L'individualisation de la peine*, Toulouse, ERES, « Criminologie et sciences de l'homme », 2001.

scientifiquement du fait d'un biais majeur : les institutions considèrent ces variations comme des entraves à l'égalité de traitement. A ce titre, une recherche sur les variations des pratiques des juges pour enfants traite des difficultés à appréhender ces variations. Anne Paillet et Delphine Serre nous disent que le monde enquêté est réticent pour traiter des variations dans les pratiques, car cela est vécu comme la dénonciation d'une justice inégale¹⁵⁰. Cette réticence peut également être appliquée aux services de placement familial qui reconnaissent difficilement les variations au sein de ses dispositifs, car cela rendrait instables l'unité de l'institution et son traitement égal de toutes les situations.

c. Entre distance et engagement

Nous avons présenté deux idéaux types où les institutions se reposent essentiellement sur un des deux modèles. Cependant, dans la réalité les services mélangent ces deux principes. Les institutions peuvent se reposer sur l'un ou l'autre des paradigmes. Elles ont intégré les deux modèles et les mettent en application.

Afin de garantir un équilibre dans l'application des différentes injonctions paradoxales, les institutions sont dans un double mouvement. Ainsi, la position des institutions apparaît ambivalente. On souhaite, d'une part, proposer un régime commun pour garantir une cohérence et une égalité de traitement, et d'autre part, que les intervenants formulent leurs règles de fonctionnement, que le suivi des usagers soit individualisé.

« En fait on est un peu sur un paradoxe, actuellement. En même temps, on nous demande d'être de plus en plus rationnels, de faire des écrits, des trucs, et en même temps, notre cœur de métier exige, je pense que si on n'avait pas ça on serait pas éducateurs, qu'on ait une sensibilité particulière par rapport au fait d'être dans une sorte d'empathie, une dimension humaine particulière. Je pense que sinon on ne ferait pas ce boulot-là. Et en même temps, on touche à la difficulté, je reconnais que c'est nécessaire qu'il y ait des choses tangibles, écrites, mais en même temps, c'est vrai que c'est compliqué quand même, de faire les deux aussi bien, l'une que l'autre... ça demande à ce qu'on revienne sur quelque chose qu'on a dans les tripes peut-être depuis qu'on est né. »

Assistant familial, extrait de focusgroup

¹⁵⁰ Paillet, A., Serre D., *D'un juge à l'autre. Les variations de pratiques de travail chez les juges des enfants*, Rapport de recherche pour la mission Droit et Justice, 2013.

Pour cet intervenant, édicter des règles communes rentre en contradiction avec la dimension engageante du placement familial. Nous touchons ici à un autre paradoxe institutionnel. Pour les assistants familiaux, le domicile doit être à la fois un « *chez soi et un chez soi professionnel* », comme à pu nous le dire une directrice de service. La nature paradoxale du placement familial ressort de prime abord dans cette phrase. Comment peut-on être chez soi et au travail, parent et professionnel dans le même temps ? La position des institutions n'est pas évidente sur ce point car on considère majoritairement, dans le travail social, que les dimensions personnelle et professionnelle ne sont pas compatibles. Ainsi, se développe, comme dans beaucoup de domaines du travail social, l'idée qu'il est nécessaire d'établir une 'juste distance' dans sa fonction professionnelle.

A ce titre, il existe des « règles des sentiments » implicites qui sanctionnent l'investissement affectif¹⁵¹ : « *C'est arrivé que certains services retirent les enfants à des familles d'accueil, du jour au lendemain, car ils étaient trop engagés. Car on a jugé qu'il y avait trop d'engagement* » a pu nous témoigner un Directeur. Cela est également justifié par la nécessité de garantir une place aux parents.

« Mais ce n'est pas leurs parents. Car il faut garantir la place des parents, et ils ont des comptes à rendre à l'institution. L'important pour nous c'est de garantir aux parents que les AF ne font pas n'importe quoi avec leurs enfants. »

Directeur.

Pourtant, dans le cas du placement familial, l'engagement personnel de l'intervenant, en plus d'être à l'origine du métier, est voulu par l'institution. « *Le placement familial c'est d'abord une suppléance familiale* » (Directeur). Nous avons vu dans la deuxième partie de ce rapport que les assistants familiaux se reposaient sur un ensemble de ressources personnelles pour construire leur professionnalité. C'est également pour valoriser ces ressources que les institutions soutiennent l'engagement des intervenants. C'est un mode de travail qui paraît fonctionner et qui permet à des enfants de se construire dans un autre modèle familial que le leur.

« On a eu des pseudo adoptions, avec des enfants qui ont tellement identifié les assistants familiaux comme leurs parents qu'ils ont fini par être adopté, de manière officielle ou non. Je connais des enfants qui vivent encore chez leur ancienne famille d'accueil. Ca fait plaisir de voir ça. »

¹⁵¹ Lenzi et al., *op.cit.*

Chef de service

Par ailleurs, nous l'avons vu dans cette troisième partie du rapport, le mouvement de « désengagement » perçu par les professionnels pose problème aux institutions. Au-delà du sentiment de perdre l'essence du métier, l'institution se confronte à des difficultés plus concrètes : « *Des professionnels désengagés ça nous pénalise car ça nous demande plus de travail et ça coûte plus cher.* » Directeur. De plus, les services se confrontent à la question du risque et de la responsabilité juridique : « *Pour l'employeur, il y a un vrai risque lié aux maltraitances en famille d'accueil. Donc on se prémunit beaucoup de ça, car ça arrive* » témoigne un directeur. Ainsi, l'institution transmet des messages contradictoires aux assistants familiaux en leur demandant de travailler avec leur personnalité tout en ayant une posture professionnelle distante.

d. Entre contrainte et responsabilisation

Ce que nous souhaitons pointer, c'est que le principe d'égalité de traitement amènerait à une posture distanciée des assistants familiaux. A l'inverse, le principe d'équité serait davantage engageant pour le professionnel. On peut l'interpréter comme un double mouvement de contrainte et de responsabilisation de la part de l'institution envers les professionnels. La contrainte peut se percevoir à différents niveaux, nous l'avons vu tout au long de ce rapport. Celle-ci se perçoit dans cette simple phrase énoncée par un directeur de service : « *Quand on est professionnel, on ne fait pas comme on veut tout seul.* » Se développe ainsi un mouvement de réglementation et d'homogénéisation de l'accueil familial où l'on demande aux assistants familiaux de ne pas être trop engagés. Ce mouvement entraîne irrévocablement une prise de distance de ces derniers qui ne pratiquent plus selon leur vision personnelle de la prise en charge mais selon ce que l'organisation leur demande.

Or, en même temps que ce mouvement de réglementation se construit une volonté de rendre les assistants familiaux autonomes, de leur offrir une liberté d'initiative et de les responsabiliser : « *On souhaite se reposer sur les ressources personnelles, faire de l'accueil familial un projet personnalisé* » nous disait un directeur de service. Ainsi, on souhaite que les assistants familiaux restent engagés dans leur pratique, donnent de leur personne et proposent leur propre lecture de l'accueil familial.

Pour comprendre ce principe de responsabilisation, il faut revenir à l'origine des mesures d'individualisation. Elles sont initialement apparues en Droit pénal pour redonner aux juges

un pouvoir d'appréciation et d'interprétation. On considère que les peines automatiques entravent ce pouvoir des juges. Ainsi, le principe d'individualisation permet aux juges de déterminer *ex aequo et bono* (selon ce qui est équitable et bon) c'est à dire, en écartant les règles légales lorsqu'ils estiment que leur application stricte aurait des conséquences inégalitaires ou déraisonnables¹⁵². Individualiser implique donc de donner un pouvoir d'appréciation au professionnel et de lui reconnaître une indépendance. Par la force des choses, avoir une indépendance professionnelle suppose un certain engagement personnel dans le travail.

Dans une précédente recherche, nous disions la chose suivante : « On peut considérer que le travail émotionnel crée un terrain propice à la *réflexité* du praticien (le fameux praticien réflexif de Donald Schön) ou encore à ce qu'un autre théoricien des professions, Andrew Abbott, a nommé *l'inférence* qui est la façon de raisonner sur les problèmes pour faire face à des situations complexes et incertaines pour lesquelles les savoirs techniques et scientifiques ne suffisent pas. Comme pour la réflexivité chez Schön, l'inférence sert à faire face aux problèmes singuliers pour lesquels les solutions routinières ne suffisent pas¹⁵³. »

Ainsi, on peut considérer que l'individualisation du suivi amène à un engagement, à une responsabilisation du professionnel. « Pour Florent Champy, ces opérations cognitives, qui nécessitent de faire des *conjectures* (hypothèses d'action), caractérisent le travail prudentiel, lequel n'est pas une pure application de la science et contient des spécificités d'action. »¹⁵⁴

L'institution souhaite donc responsabiliser les professionnels. Cependant, cette volonté se trouve freinée par des réalités organisationnelles et juridiques qui nécessitent un régime commun et une égalité de traitement. Si l'on impose des règles communes, c'est aussi pour éviter les débordements et les abus.

« La question c'est que quand vous découvrez une réalité, quand la famille d'accueil s'est positionnée davantage en substitut de parents qu'en famille d'accueil de manière professionnelle, il y a des arrangements qui sont faits, des accompagnements implicites, on apprend que la famille prend l'apéritif avec la famille d'accueil. Là on met la responsabilité du service. La question pour nous est importante. »

Directeur, extrait d'entretien

¹⁵² www.dictionnaire-juridique.com/definition/equite

¹⁵³ Champy, *op. cit.* Dans Lenzi, C. et al., *op.cit.*

¹⁵⁴ *Ibid*

D'autre part, les assistants familiaux ne bénéficient pas d'une reconnaissance professionnelle suffisante pour leur garantir un pouvoir d'appréciation des situations assumé publiquement. L'autonomie professionnelle des assistants familiaux n'est pas effective. La réalité de l'accueil familial nous a cependant montré qu'il existait une forme d'autonomie dans la pratique du métier. Concernant les téléphones portables, il apparaît que malgré l'imposition d'une règle commune, les assistants familiaux ne l'appliquent pas toujours. Cela ne pose pas forcément de problème aux membres du service, du moment que l'assistant familial se « débrouille ». Il existe donc des moments où l'on « *ferme les yeux* » (éducatrice) pour garantir une certaine liberté de faire aux assistants familiaux et permettre que le suivi soit individualisé malgré tout et réponde au réel besoin de la pratique.

Conclusion : la force du travail informel

On perçoit ici la force de l'informel et sa capacité à prendre part aux organisations et à réguler les institutions¹⁵⁵. Il s'avère qu'au-delà des protocoles, au-delà du travail prescrit, se développe un ensemble de pratiques mises en place par les intervenants. Comme nous le montre Anselm Strauss, les acteurs adaptent leur intervention, sur le modèle de l'*ordre négocié*, pour garantir une certaine stabilité. Ils provoquent le changement en ajustant les règles pour qu'elles répondent davantage aux besoins des pratiques professionnelles¹⁵⁶. Les règles communes, venant du haut de l'organisation, sont donc négociées en situation sur le principe de l'individualisation du suivi pour garantir une équité institutionnelle.

¹⁵⁵ Reynaud, *op. cit.*

¹⁵⁶ Strauss, 1991, *op. cit.*

CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES¹⁵⁷

¹⁵⁷ Catherine LENZI est l'auteure de cette partie (pp.199-212).

A l'issue de ce rapport, il s'agit moins de réaliser une conclusion stricto sensu que de construire les articulations entre les trois parties pour en extraire le fil rouge, les points saillants et une analyse globale. La question centrale reste celle de la construction d'un champ de pratiques : le placement familial, à l'articulation de plusieurs espaces. A l'origine du projet, nous percevions trois espaces (le domicile, la formation, l'institution), dont nous faisons l'hypothèse que leur emboîtement offrait une progression qui permettait le passage de la « famille d'accueil » au « placement familial », considérant que l'activité de placement familial ne se réduit pas au métier d'assistant familial mais renvoie à un ensemble plus large, celui du « dispositif » de placement. A travers cette articulation, nous poursuivions un objectif principal : saisir le processus de professionnalisation à l'œuvre, notamment depuis la réforme de 2005 qui instaure le diplôme et prévoit l'intégration des assistants familiaux aux équipes éducatives existantes.

Dans la réalité, le schéma de professionnalisation est plus complexe, il ne suffit pas de décréter que les assistants familiaux sont des travailleurs sociaux pour qu'ils le deviennent. De la même façon, il est apparu que la formation rendue obligatoire depuis 2005, comme l'intégration des assistants familiaux dans les équipes pluri-professionnelles, sont loin de constituer des éléments mécaniques qui assurent un processus de professionnalisation réussi. S'agissant d'une recherche de type ethnographique et inductive, les chercheurs qui ont mené l'enquête ont choisi de se laisser immerger dans le quotidien des acteurs du placement familial pour en saisir les logiques sous-jacentes et permettre un dévoilement de ses réalités, tant visibles, qu'invisibles. Pour répondre à cette exigence, l'entrée s'est faite par les « espaces du placement familial », à savoir les espaces vécus au/du travail dans lesquels s'établissent les relations enfants-adultes et les liens de travail qui participent à construire un champ de pratiques.

De cette façon, la première partie du rapport, à partir d'une réécriture des carnets de terrain, permet de plonger le lecteur dans la triple configuration du placement familial où celui-ci prend forme à l'articulation des *espaces du domicile* et des *espaces du service et intermédiaires*. L'exploration de ces espaces rend compte des expériences vécues des acteurs *en situation*, dans leur contexte et dynamique propres. Pour y parvenir, le recueil ethnographique au sein de ces deux types d'espace (domicile – institution au sens large) met en mouvement les acteurs, décrit précisément leur quotidien et restitue le sens et la signification qu'ils donnent aux réalités dans lesquelles ils s'inscrivent et qui naissent des

multiples *configurations*¹⁵⁸ et espaces de jeu et de possibles qui échappent aux schémas institutionnels préconstruits et aux normes prescrites de travail.

Cette double entrée dans les espaces du placement familial met en mouvement l'ensemble du rapport, et permet de saisir le 'dispositif' comme un cadre d'expérience où s'activent autant les ressorts de la professionnalité des assistants familiaux à travers la construction de leur trajectoire biographique et professionnelle (partie 2), que les logiques et dynamiques de professionnalisation qui prennent corps au sein des collectifs de travail et des alliances implicites comme autant de supports (ou de manques) aux identités professionnelles (partie 3).

Ainsi, l'intérêt porté à l'expérience des acteurs et à l'action située permet d'inscrire le travail d'analyse dans une *approche pragmatique* attentive aux capacités et marges de manœuvre des acteurs dans leur interprétation des situations et des pratiques, mais également *contextualisée* par la volonté de resituer les processus dans les contextes organisationnels susceptibles de les influencer. Répondant à cette logique, la seconde partie du rapport consacrée à l'analyse des trajectoires des assistants familiaux et à la construction de la professionnalité éclaire essentiellement les ressources et contraintes des acteurs pris dans le jeu des interactions sociales, alors que la troisième partie davantage contextualiste consacrée aux collectifs de travail propose de saisir les logiques organisationnelles qui orientent et parfois limitent l'action. De cette façon, l'ensemble du rapport offre autant une analyse « subjectiviste » attentive aux logiques d'acteurs et aux ressorts de l'action, qu'« objectiviste » dans l'intérêt porté aux influences du contexte, extérieures aux personnes.

La dimension sensible et émotionnelle du métier comme fondement de la professionnalité

Procédant de cette double analyse, le rendu compte thématique des carnets de terrain dans la première partie du rapport a permis, en deuxième partie, une analyse microsociologique des ressorts de l'action et des ressources personnelles des assistants familiaux qui fondent le socle de la professionnalité. Pour Bertrand Ravon, cette notion permet d'interroger l'activité professionnelle à partir de l'articulation entre savoir-faire (métier), qualifications (profession), expérience professionnelle et implication personnelle dans le travail. Elle permet d'évoquer toutes les ressources qu'un professionnel mobilise en situation pour faire exister son métier :

¹⁵⁸ Elias, *op. cit*

en un mot, pour ‘faire de son mieux’¹⁵⁹. Pour le sociologue, cette notion apporte une dimension d’engagement personnel et subjectif dans le travail¹⁶⁰. Suivant cette définition, la seconde partie du rapport rend possible une analyse de la professionnalité qui rend compte de l’implication, voire du surrengagement des assistants familiaux dans le métier. Pour autant, cette dimension d’engagement n’est pas d’emblée perceptible dans le discours des acteurs, elle s’observe en situation. Sur ce point, on a pu voir que l’immersion des chercheurs, sur plusieurs mois dans le quotidien des familles d’accueil, a rendu possible cette exploration des « coulisses¹⁶¹ » de l’action qui a mis en lumière toute la dimension implicite et expérientielle du travail réalisé au quotidien avec les enfants placés. Par cette voie, les espaces du domicile sont apparus comme des lieux d’épreuve¹⁶², mais aussi de ressource et d’engagement personnel, dans la construction de la professionnalité.

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur ce qui fonde les ressorts d’engagement lesquels sont précisément analysés au cours du chapitre 5, qui peuvent être comparés à une manière quasi-religieuse d’exercer son métier, mais nous soulignerons le continuum qu’ils permettent entre le versant « personnel » et « professionnel » du métier et sa dimension sensible. En effet, la composante émotionnelle et affective du métier est ressortie comme un élément essentiel qui rend possible l’engagement en tant que famille d’accueil, l’établissement du lien avec les enfants placés et l’appréciation des situations complexes dans la gestion de leur singularité. On retiendra donc que les ressorts émotionnels et sensibles sont au fondement du placement familial, *a fortiori* dans le cadre d’une prise en charge dans l’intimité des familles qui accueillent à leur domicile. Pour autant, l’opposition fréquente réalisée par les acteurs du placement familial entre les ressources personnelles mobilisées par l’assistant familial pour faire son métier et ce qui leur semble correspondre au processus de professionnalisation - à savoir l’objectivation de l’action par la formation, le travail d’équipe et les « règles des sentiments¹⁶³ » telles que celle de la « bonne distance » censée instaurer un contrôle des affects - constitue un paradoxe qui freine la reconnaissance par le champ professionnel de la composante émotionnelle et expérientielle comme un élément constitutif des identités professionnelles. Ainsi, plus encore que le sur-engagement de soi décrit par beaucoup,

¹⁵⁹ Ravon, 2009, *op. cit.*

¹⁶⁰ *Ibid*

¹⁶¹ Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome II. Les relations en public*, Paris, Minuit, 1992 (1973).

¹⁶² Ravon, B., « L’accompagnement des personnes vulnérables : troubles dans la professionnalité ». (texte inédit qui reprend la plupart des éléments exposés dans différentes conférences prononcées en 2013 et 2014).

¹⁶³ Hochschild Arlie, R., « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. », *Travailler* 1/9, 2003.

l'invisibilité du travail de *care* que Johan Tronto¹⁶⁴ définit comme « tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre 'monde' de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible », peut être la cause d'un épuisement professionnel et psychologique et avoir des incidences délétères sur les situations de placement.

Par conséquent, bien que les émotions et les ressentis des assistants familiaux sont ressortis comme des ressorts d'engagement puissants dans l'établissement de la relation avec les enfants placés et la gestion quotidienne des situations difficiles, ni les assistants familiaux, ni les recruteurs ne savent réellement nommer et caractériser les dimensions sensibles et émotionnelles dont il est question. La plupart du temps, ces ressorts sont naturalisés et passés sous silence dans le cours de l'action bien qu'ils sont clairement recherchés auprès des candidats lors des entretiens de recrutement et attendus dans le travail quotidien. Les propos recueillis qui illustrent ce processus sont d'autant plus naturalisants qu'il s'agit souvent de « qualités » dont les attributs renvoient au « féminin » dans un métier exercé principalement par des femmes. Cette dimension du travail des assistants familiaux est par conséquent peu mise en réflexion au sein des équipes comme une ressource pour l'action, de même que dans les débats scientifiques.

Rendre compte des sensibilités en actes : une tâche particulièrement ardue

Ainsi, rendre compte des sensibilités en actes dans le cadre du placement familial comme ciment de la professionnalité est une tâche particulièrement ardue. Pourtant, s'agissant d'un travail vécu et éprouvé et non d'une prescription formelle, nous avons vu que les assistants familiaux accumulent dans l'expérience vécue des situations, nombre de ressources invisibles et sensibles, indispensables à la perception et à la réception de l'autre en tant que sujet¹⁶⁵. De fait, la part sensible de l'acte¹⁶⁶ requiert des savoirs et savoir-faire extrêmement précis. C'est loin d'être une chose innée que de gérer ses propres émotions et ne rien laisser paraître de ses ressentis, tout en gérant les émotions de l'autre afin de l'apaiser. Il s'agit bien d'un processus construit socialement.

L'évocation de la composante émotionnelle et affective comme la base du placement familial, introduit donc de manière particulière la question des émotions au travail et du travail des

¹⁶⁴ Tronto, J., *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, 2009 (1993).

¹⁶⁵ Lenzi, C. et al., *op. cit.*

¹⁶⁶ Libois, J., « Vitalité de l'émotionnel dans l'agir collectif », *L'Observatoire*, 80, 2014.

émotions¹⁶⁷. Ce phénomène n'est pas propre aux métiers éducatifs et concerne toutes les activités, notamment (mais pas seulement) celles qui confrontent les individus à la singularité du matériau humain. Comme le rappelle Sabine Fortino « *dans le cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes, le travail mobilise les individus dans leur 'entier', corps et âme, les incitant à s'appuyer sur des savoir-faire techniques mais également affectifs.* » Par cette voie, il devient possible d'éclairer tout un pan des groupes professionnels n'ayant pas le statut de profession au sens fonctionnaliste du terme. Ainsi, l'intérêt d'une telle démarche qui donne du poids aux savoirs tacites et non totalement explicites dans la construction des pratiques et des identités professionnelles, permet de sortir du cadre peu satisfaisant de la théorie de l'activité professionnelle comme « science appliquée¹⁶⁸ ».

A partir de cet éclairage et à l'issue de cette recherche, il est donc possible de considérer les émotions, leurs usages et leur maîtrise dans le placement familial, comme l'expression d'un TRAVAIL qui prend forme, s'informe et se déforme à travers les besoins de la relation et les prescriptions de l'intervention. Pour ce faire, on aura recours à la notion de travail émotionnel telle que définie par Arlie Hochschild¹⁶⁹, qui détecte dans les métiers de la relation, dont ceux du travail social, un travail des émotions qui consiste à gérer les émotions et la détresse de l'autre afin de l'apaiser, tout en gérant ses propres émotions, et ne rien laisser paraître de ses ressentis pour répondre aux normes instituées. Le recours à la notion de travail émotionnel, qui permet de saisir le travail des émotions comme un rapport socialement construit et constitutif de l'identité professionnelle, gagne toutefois à être complété par un second cadre conceptuel qui rend compte des logiques de coopération, voire de coproduction dans le cadre du placement entre la famille d'accueil et l'enfant placé. On aura ici recours à la notion de « présence sociale¹⁷⁰ » qui intègre une dimension morale et personnelle dans ce qui constitue les repères de l'action. Ainsi, au-delà du travail émotionnel qui renvoie à un mécanisme régulé par des « règles des sentiments » et une structure sociale¹⁷¹, nous proposons de regarder aussi par quels mécanismes sous-jacents et invisibles, le rapport de confiance, tout comme le rapport d'autorité, sont négociés en permanence entre la famille d'accueil, le

¹⁶⁷ Fortino, S., Jeantet A. et Tcholakova, A., « Émotions au travail, travail des émotions », *La nouvelle revue du travail*, 6, 2015.

¹⁶⁸ Champy, F., *op. cit.*

¹⁶⁹ Hochschild Arlie, *op. cit.*

¹⁷⁰ Bessin M., « Présences sociales : une approche phénoménologique des temporalités sexuées du care », *Temporalités*, 20, 2014

¹⁷¹ Hochschild, *op.cit.*

service et l'enfant placé à travers le jeu des émotions et l'expression des valeurs et croyances personnelles de chacun¹⁷².

Pour Marc Bessin, parce que cette notion de présence est mobilisée dans le sens commun, avec des acceptions pratiques et morales, elle lui semble tout à fait pertinente pour approcher le *care* et pour développer une approche phénoménologique de ses temporalités sexuées. Selon cet auteur, « *la présence sociale est à la fois une disposition morale pour anticiper les besoins des personnes et une activité pratique permettant d'y répondre matériellement. Elle correspond à la disponibilité pour pouvoir intervenir en situation, au moment propice, de façon adaptée et contextualisée. En ce sens, c'est une posture pragmatique, où les personnes en relation coproduisent le contenu de l'intervention* ». Cette définition de la « présence sociale » en référence au *care* constitue une entrée tout à fait heuristique pour analyser le placement familial, à partir de ce que nous nommons une « présence émotionnelle ». Tout comme la « présence sociale », cette dernière fait appel aux dispositions morales et pratiques des familles d'accueil, mais également sensibles et d'engagement dans leur capacité à donner de soi et à être pleinement là émotionnellement avec l'enfant placé, dans la situation, et par-delà les « règles des sentiments ». De cette façon, le recours à la notion de « présence émotionnelle » permet de saisir que ces différentes manières de voir, de sentir, d'être présent et de recevoir émotionnellement l'autre en tant que sujet, offrent aux enfants placés suffisamment d'appuis pour qu'ils puissent intégrer un processus de subjectivation identitaire et d'autonomisation.

Néanmoins, la « présence émotionnelle » (comme la « présence sociale »), ne correspond pas seulement à cette façon pour les familles d'accueil d'accueillir les enfants placés dans l'expression des subjectivités et de la rencontre intime et interpersonnelle, mais également, d'obtenir d'eux l'assujettissement aux normes du placement. Par cette voie, il apparaît que la « présence émotionnelle » des assistants familiaux et de leur entours auprès des enfants dont ils ont la charge rend possible la difficile alliance entre une mission d'accompagnement, de protection et d'autorité. On retrouve bien cette tension propre au *care* et aux métiers de « présence sociale » entre protéger, aider et contrôler. Toujours comme le rappelle Marc Bessin, l'efficacité de la rhétorique de la présence joue ici sur l'ambivalence du terme, entre protection et répression inhérente à ces métiers de veille, entre « veiller sur » et « surveiller¹⁷³ ».

¹⁷² Lenzi, C. et al., *op. cit.*

¹⁷³ Bessin, *op. cit.*

Il est important de noter ici que la « présence émotionnelle » tout comme les relations d'autorité qu'elle rend possible, ne sont pas données, mais appartiennent au registre de l'expérience et de l'action située. De fait, parce qu'elle suppose de la part des assistants familiaux d'être constamment disponibles pour pouvoir intervenir en situation et de façon appropriée auprès des enfants placés à leur domicile, la « présence émotionnelle » implique de leur part un « agir situationnel » qui prend forme à travers l'activation de leurs ressources propres. Parmi celles-ci, les ressorts de conciliation, d'inventivité et d'adaptation ressortent comme les plus significatifs.

Un contexte d'incertitude qui favorise une intelligence des situations et une professionnalité prudentielle

En nous intéressant ainsi au contenu du travail et à la façon dont il active des ressorts d'action invisibles et informels, nous avons pu voir, dans les faits, que les assistants familiaux mettent en scène une diversité d'options peu standardisées pour faire face à l'incertitude des contextes d'action. Pour autant, ce mécanisme suppose de réels *arts-de-faire*¹⁷⁴ et dépend de l'« intuition » du professionnel dirait Donald Schön¹⁷⁵. Il s'agit de cette fameuse intuition du métier qui confère à l'assistant familial une intelligence des situations lui permettant de s'extraire des situations délicates.

Lors des entretiens réalisés avec les assistants familiaux, fréquemment, ceux-ci ont évoqué la composante incertaine et tâtonnante de leur métier qui leur permet de *sentir* l'enfant, de l'approcher progressivement et de cerner ce qui lui est propre afin d'être en capacité de l'amener à se construire en tant que personne. Ici, les tâtonnements dont il est question, loin de constituer une approche approximative de l'enfant, constitue un procédé sophistiqué qui a pour visée d'apporter une réponse au plus près de ses besoins, tenant compte de ses affects, de ses ressentis, de ses blessures, mais également de ses ressources et capacités à s'adapter au contexte. Dans cette approche tâtonnante, c'est bien la construction en actes de la professionnalité qui se produit. Allant dans ce sens, pour Bertrand Ravon, la professionnalité correspond à « l'ensemble des compétences mobilisées par les intervenants pour faire face aux différentes contraintes du cadre d'action au sein duquel ils agissent et qui les font agir

¹⁷⁴ Certeau (de), M., *L'invention du quotidien*, tomes 1 et 2, Paris, Gallimard, 1990.

¹⁷⁵ Schön, D., *Le praticien réflexif: à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Paris, Logiques, 1994.

jusqu'à s'écarter des normes et règles prescrites par la profession (règles du métier, prescriptions institutionnelles, profils de poste, référentiels, etc.)¹⁷⁶ ».

En cela, les tâtonnements constituent une force du métier qui permet de développer des ressorts de conciliation qui vont de pair avec une faculté à discerner et à hiérarchiser les priorités d'action en fonction de la situation. A côté d'une faculté à discerner et à concilier les exigences du métier, ce sont aussi et surtout des ressorts d'adaptation, d'ajustement et une souplesse que les assistants familiaux évoquent comme un prérequis important du placement familial. Ainsi, le placement en famille d'accueil, plus encore que celui en institution, de par les aléas du contexte d'intervention, exige de la part des assistants familiaux une capacité d'adaptation continue. Donc, dans un contexte de fortes incertitudes où le domicile apparaît comme une prise directe avec l'autre (ses émotions, ses incertitudes et ses épreuves), l'adaptation au contexte d'intervention devient un ressort central. Cette nécessité d'adaptation passe par une capacité à ajuster en permanence le cadre prescrit aux spécificités des situations et au « réel de l'activité¹⁷⁷ ». Il s'agit pour les assistants familiaux d'inventer et de réinventer quotidiennement les pratiques.

On retiendra donc que l'intervention au domicile des familles d'accueil rend plus prégnante la dimension incertaine du placement. C'est vrai pour le placement familial et pour le travail social de façon générale, mais plus encore, lorsqu'il s'effectue « hors les murs » des institutions. Nous pensons que ce contexte crée un terrain propice à la *réflexivité* du praticien (le fameux praticien réflexif¹⁷⁸) ou à ce qu'Andrew Abbott¹⁷⁹ nomme l'*inférence* qui est la façon de raisonner sur les problèmes pour faire face à des situations complexes et incertaines pour lesquelles les savoirs techniques et scientifiques ne suffisent pas¹⁸⁰. Pour un certain courant de la sociologie des professions ouvert en France par Florent Champy, ces opérations participent d'un travail prudentiel¹⁸¹. Le concept de prudence a été forgé par Aristote pour désigner un mode de connaissance et d'action pertinent quand l'application directe de savoirs scientifiques ou de routines est mise en défaut par la complexité et la singularité de la situation ou du problème à traiter.

¹⁷⁶ Ravon, 2009, *op. cit.*

¹⁷⁷ Clot, Y., *Travail et pouvoir d'agir*, Paris, PUF, 2008.

¹⁷⁸ Schön, *op.cit.*

¹⁷⁹ Abbott, 1988, *op. cit.*

¹⁸⁰ Champy, *op.cit.*

¹⁸¹ *Ibid*

Bien que réalisée de façon isolée, il est intéressant de noter ici que l'exercice de l'activité prudentielle renvoie nécessairement à la dimension collective du travail. En effet, pour devenir un mode de connaissance et d'action pertinent, l'activité prudentielle passe par des pratiques délibératives¹⁸². Nécessairement, l'incertitude des contextes d'action, pour être levée, appelle une délibération auprès de groupes de pairs. C'est bien parce que la réponse ne coule pas de source qu'une délibération doit exister¹⁸³. Ainsi, comme le mentionne Florent Champy, la délibération entre professionnels suppose la maîtrise d'une culture professionnelle experte située à la croisée de savoirs abstraits et de modes de connaissances qui ne sont pas de simples applications de ces savoirs. Pour revenir aux pratiques du placement familial, il apparaît qu'elles ne peuvent relever d'une *profession à pratiques prudentielles*¹⁸⁴ (PPP) qu'à partir du moment où ce cadre d'action se trouve soutenu, reconnu et renforcé par des collectifs de travail. D'où la nécessité de regarder du côté des collectifs de travail.

La place des collectifs de travail dans le soutien à la part interprétative du métier

Nous avons pu voir au cours de la partie 3 que la question du positionnement des collectifs de travail est cruciale pour saisir la place faite à la part sensible et interprétative du métier¹⁸⁵. De fait, considérer le « travail émotionnel » (engagement de soi, surimplication, maîtrise des affects...), prudentiel et la « présence émotionnelle » des assistants familiaux comme le creuset de la professionnalité incite à regarder du côté des collectifs de travail. En effet, il ne suffit pas de révéler des ressorts d'action expérientiels, a fortiori émotionnels, pour que des compétences ou un métier existent, encore moins une profession. A quels moments ces ressorts individuels et de l'expérience deviennent des ressources et compétences transversales, reconnues et partagées par tous ? A cette question, les éléments présents dans ce rapport permettent de penser que les ressorts sensibles et prudentiels des assistants familiaux sont indispensables pour construire le lien avec les enfants placés. Une de nos hypothèses est alors de dire que leur non-formalisation par une reconnaissance et régulation institutionnelles limite l'approche relationnelle dans sa pleine dimension experte¹⁸⁶.

Cette orientation met l'accent sur les pouvoirs organisationnels. Elle déplace le regard des « savoir-faire » aux « pouvoir-faire ». La notion de « pouvoir-faire » correspond aux pouvoirs

¹⁸² *Ibid*

¹⁸³ *Ibid*

¹⁸⁴ *Ibid*

¹⁸⁵ Lenzi, C. et al., *op. cit.*

¹⁸⁶ Lenzi C. et Milburn P., « Les centres éducatifs fermés : de la clôture institutionnelle à l'espace éducatif. », *Espaces et sociétés*, 3/162, 2015.

que l'organisation confère à la profession - ou au métier - en reconnaissant les marges d'autonomie des acteurs. En somme, ce sont tous les espaces collectifs où l'organisation autorise une délibération prudentielle sur les modalités et les fins de l'action. Ainsi, l'option d'approcher le placement familial à partir de l'idéaltype des pratiques prudentielles incite précisément, en dernière analyse, à regarder plus attentivement la dimension collective du travail, et l'instauration d'espaces de délibération par lesquels sont éprouvés les savoirs et savoir-faire même tacites, et confirmée l'autonomie professionnelle.

Sur ce point, la troisième partie du rapport a permis de cerner plusieurs *configurations* où il est possible d'analyser la place que les collectifs de/au travail font à la part prudentielle et interprétative du métier. Qu'il s'agisse du binôme référent de placement / assistant familial, des réunions de synthèse-bilan sur les cas ou des séances d'analyse de la pratique, l'approche du 'dispositif' comme cadre d'expérience et de fabrique conjointe du placement n'a guère permis de cerner un niveau de co-construction entre les acteurs du placement familial à travers lequel les assistants familiaux formulent des « jugements experts » sur le suivi des enfants placés pour rendre compte de leur situation, de leur comportement et de la valeur du placement. Dans la théorie sociologique, l'expertise constitue un jugement qui acquiert une valeur professionnelle et institutionnelle dès lors qu'un réseau d'acteurs et d'action ayant ces qualités lui accorde cette valeur et le mobilise pour fonder ses actions et ses décisions¹⁸⁷. Les écrits professionnels relèvent par excellence de ce processus. Qu'il s'agisse de rapports remis au juge, de rapports d'incidents internes, de pièces au dossier de l'enfant placé (bilans, rapport d'entretien, résultats scolaires), de dépôts de plainte : tous ces documents circulent dans des réseaux institués et sont susceptibles d'être mobilisés par une pluralité d'acteurs qui en font partie. Ils produisent un effet d'anamnèse, c'est-à-dire de définition institutionnelle du parcours de l'enfant, qui produit un sens que l'institution peut lui opposer pour imposer ses décisions (orientation scolaire, mesure éducative, placement, peine...). La dimension experte de la compétence éducative prend alors une dimension de puissance considérable en termes de gouvernement des destins individuels¹⁸⁸.

Ainsi, l'expression de ces jugements experts est le support sur lequel les professionnels se fondent pour délibérer entre groupes de pairs sur les pertinences de l'action éducative, ses modalités et finalités. Par conséquent, la part interprétative du métier constitue la pointe la plus avancée de la compétence éducative, dans la mesure où elle suppose une part

¹⁸⁷ Trépos, J.-Y., *Sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 1995.

¹⁸⁸ Dubet, *op. cit.* ; Foucault, *op. cit.*

d'appréciation des situations¹⁸⁹. Cette dernière notion suppose que les acteurs professionnels mobilisent davantage que des outils relativement bien définis avec un mode d'emploi reproductible. Cela consiste, en l'occurrence, à apprécier l'ensemble des éléments constitutifs de la personnalité de l'enfant placé, autrement dit des ressorts psychologiques afin de restituer une cohérence à des logiques d'action apparemment absurdes, contraires à ses intérêts ou contraires à toute forme de cadrage normatif¹⁹⁰.

Dans le cas des modes d'action qui nous intéressent ici, où précisément l'application de savoirs formalisés et reproductibles ne suffit pas à relever le défi du placement familial, l'éclairage de la part interprétative du travail et de jugement expert des assistants familiaux constitue une orientation féconde pour approcher les dynamiques de professionnalisation, la construction et les régulations des collectifs de travail.

Sur ce point, les enseignements de cette recherche ont montré que les assistants familiaux, bien qu'encouragés à prendre part à différents collectifs de travail, peinent à trouver leur place dans le 'dispositif' et à sortir d'un rapport de subordination avec les personnels éducatifs. Ainsi, au cours de l'enquête, l'analyse du binôme référent-assistant familial a révélé une asymétrie des places importante où les éducateurs référents se trouvent positionnés, notamment par les assistants familiaux, dans un rôle surplombant qui leur confère une légitimité *de* professionnels établis et où ils incarnent pleinement l'autorité professionnelle. Ainsi, les assistants familiaux semblent dessaisis (ou ne pas se saisir) des espaces institutionnels qui leur sont proposés pour construire une autonomie professionnelle, tels les réunions de synthèse ou les écrits professionnels où s'expriment et se défendent publiquement les « jugements experts ». De fait, ils prennent faiblement part aux délibérations prudentielles sur les cas. Opération qui supposerait de leur part, une prise de risque dans l'interprétation des situations et une façon d'assumer et de revendiquer un savoir-expert sur les cas. Pour l'heure, les ressorts d'action que nous avons pu identifier qui forment l'agir prudentiel et émotionnel du métier constituent davantage un savoir d'usage ou d'action sans qu'ils soient reconnus formellement par l'institution et le champ professionnel.

On peut en déduire (en tout cas c'est une hypothèse) que les assistants familiaux ne sont pas encore parvenus à faire reconnaître collectivement des segments ou juridictions¹⁹¹ qui leur sont propres à travers des 'luttres identitaires' pour la reconnaissance des savoirs spécifiques

¹⁸⁹ Lenzi C. et Milburn P., *op. cit.*

¹⁹⁰ *Ibid*

¹⁹¹ Abbott, 1988, *op. cit.*

du métier. En cela, ils ne constituent pas un *groupe professionnel* au sens de la sociologie des professions et amorcent un processus de professionnalisation incertain, qui pour l'heure, ne permet pas une articulation harmonieuse entre professionnalité prudentielle et identité collective. Pour autant, ce processus est amorcé, on le perçoit notamment à travers les alliances implicites qui s'exercent au sein des binômes référents-assistants familiaux et entre assistants familiaux d'une même institution. Ainsi, les revendications statutaires et contractuelles traitées dans la troisième partie du rapport participent bien de ce processus mais leur concentration sur les dimensions pratiques et matérielles du métier montrent toutes les difficultés que les assistants familiaux ont à se positionner en tant que professionnels, à travers des quêtes identitaires, des rapports de concurrence assumés avec d'autres corps de métier proches et une lutte pour l'autonomie professionnelle.

On peut dès lors espérer que la formation, dont on a moins parlé au cours du rapport, et la poursuite de l'intégration des assistants familiaux dans les équipes pluri-professionnelles auront pour effet un repérage plus évident des spécificités du métier (notamment la part sensible et prudentielle) par les assistants familiaux qui les mettent en œuvre et par les équipes qui pourront les reconnaître comme un savoir-expert situé à l'articulation des savoirs d'usage et scientifiques. Dans ce cadre, le rôle que peuvent avoir les collectifs de travail, et précisément les cadres et personnels dirigeants, dans la consolidation des spécificités du métier et dans l'affirmation de la part interprétative et prudentielle du métier, est capital.

Quel usage pour la pratique et les innovations pédagogiques¹⁹² ?

Une fois qu'on a dit tout ça, si une piste doit être poursuivie à l'issue de ce travail, celle-ci apparaît naturellement dans le lien entre recherche, intervention et formation. La participation de cinq directeurs de structures et de services, de trois formateurs et de trois chercheurs à la co-élaboration du dispositif de recherche a permis la constitution d'un *collectif réflexif*¹⁹³ prêt à s'engager dans un travail d'articulation-traduction des données de la recherche auprès des milieux de pratique et des acteurs de la formation. Sur ce point, une des pistes d'action est à rechercher dans une consolidation des espaces de coopération entre acteurs du placement familial qui émergent pour l'heure de façon spontanée et dont l'existence tient surtout au bricolage inventif de certains et à une solidarité informelle qui se tisse quasi mécaniquement

¹⁹² Cette partie mobilise certains éléments d'analyse proposés par C. Lenzi dans un article antérieur qui traite des liens entre recherche et formation (cf. C. Lenzi, SEJED, 2016). Les éléments apportés au regard de l'articulation avec les milieux de pratiques prolonge l'analyse.

¹⁹³ Herreros G., « Pour une sociologie d'intervention », Erès ; 2002.

entre les personnes. C'est précisément une des fonctions clés des groupes d'analyse (*focus group*) expérimentés au sein du dispositif de recherche que de proposer aux acteurs de mettre en mots l'informel, l'invisible, en somme la part cachée et spontanée des « agirs professionnels ». On comprend dès lors que ces séances d'analyse collectives n'aient jamais laissé indifférents les acteurs et ont eu pour effet de produire une émulation collective et des attentes fortes à l'égard des chercheurs. En outre, ces *focus group*, dans l'usage et le sens qu'ils ont eus pour les participants, en portant la focale de la sorte sur la dimension informelle des ressorts de l'action, ont permis de vérifier le besoin d'une formalisation de ce type à travers des espaces de coopération et de co-construction des savoirs, dans le but précisément de les reconnaître, de les expertiser¹⁹⁴ et de mieux les approcher, comme une ressource à la fois pour l'individuel et pour le collectif¹⁹⁵.

Bien que ces groupes d'analyse n'aient pas eu initialement cette vocation explicite dans le dispositif de recherche, ils ont systématiquement eu pour effet de révéler par des mises en situation collectives les potentialités et les impasses des ressorts individuels et collectifs. Ainsi, la méthode de recherche et d'intervention mobilisée dans le cadre de ce travail apparaît a posteriori comme un levier pertinent pour la formation des acteurs du placement familial in situ.

Dans la poursuite de ce travail, il pourrait être question de favoriser un mode de formation intégrative ancré dans les milieux de pratique proches des principes de l'analyse des pratiques professionnelles (APP) qui pourrait prendre la forme de « communautés de pratiques », où la confrontation des expériences de travail est considérée comme source de construction de savoirs. Toutefois, alors que l'APP vise surtout à développer et à renforcer la réflexivité chez le praticien le plus souvent de façon individuelle, le concept de « communautés de pratiques » formatives, fondé sur une méthodologie d'analyse en groupe (*focus group*), invite plus largement à une analyse collégiale des régulations collectives et à leur renforcement. Ce qui est visé, c'est le dévoilement des processus de coopération et de délibération collective, qui renforce la professionnalité et l'autonomie professionnelle. D'où un appareillage théorique nécessaire à la constitution de ce type de formation-action-recherche davantage issue de la sociologie du travail, des dynamiques de professionnalisation et de l'action collective que de la clinique du travail d'inspiration psychanalytique. Cette orientation sociologique met l'accent sur les pouvoirs organisationnels et la part interprétative et de jugement expert des

¹⁹⁴ Chambon, N., « Peut-on expertiser l'informel ? », *Rhizome*, 2013, pp. 20-21.

¹⁹⁵ Davezies, *op. cit.*

intervenants pris dans des configurations professionnelles singulières, configurations qui ont comme caractéristique l'incertitude des contextes d'action et la mobilisation de savoirs abstraits et non reproductibles pour tenter d'y répondre.

Les « communautés de pratiques » à imaginer sur cette base réuniraient des membres issus des équipes pluri-professionnelles des différents sites qui ont participé à la recherche. Elles auraient pour objectif, à partir des éclairages de la recherche, de revenir sur l'observation des situations les plus critiques qui permettent un dévoilement des options prises, des ressorts de l'action invisibles (ressorts expérientiels, relationnels, émotionnels) et des coopérations parfois clandestines qui autorisent une co-production aux marges des cadres prescrits. L'aspect formatif de ces séances n'est pas seulement de mettre en lumière des processus cachés mais de les reconnaître comme des leviers essentiels au placement familial à travers la consolidation ou/et l'instauration d'une délibération prudentielle. L'objectif recherché est bien de renforcer la formation de réseaux de signification experts amenés à évaluer collectivement les situations à travers l'expression d'une délibération autant sur les moyens que sur les fins de l'action. De cette façon, les « communautés de pratiques » recherchées auraient à la fois un pouvoir de formation-renforcement des identités professionnelles et de consolidation des collectifs de travail, indissociables du processus de professionnalisation.

Du point de vue de leur mise en œuvre, ces « communautés de pratiques » pourraient dans un premier temps être animées par les binômes chercheur-formateur qui ont participé au programme de recherche, et auraient dans un second temps vocation à s'autonomiser sur le principe des *collectifs réflexifs*. En effet, les « communautés de pratiques » formatives n'ont pas pour objectif de se pérenniser, mais au contraire de renforcer la réflexivité et l'autonomie des collectifs de travail par l'instauration ou/et la consolidation des processus de délibération spontanés.

Dans tous les cas, les façons d'établir des ponts entre recherche, intervention et formation apparaissent comme une voie nécessaire pour transformer les *arts de faire* des acteurs du placement familial, notamment la part sensible et prudentielle du métier, en véritable expertise professionnelle et pour un partage et une stabilisation collective des pratiques professionnelles.

Bibliographie

- Abbott, A., « Ecologies liées : à propos du système des professions », *In Menger, P-M., (dir.) Les professions et leurs sociologie.* Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003.
- Abbott, A., *The system of professions: An essay on the division of expert labor.* Chicago, University Of Chicago Press, 1988.
- Alter N., *Sociologie du monde du travail*, Paris, PUF, 2006.
- Barberger C., « Égalité et individualisation de la peine », *L'individualisation de la peine*, Toulouse, ERES , « Criminologie et sciences de l'homme », 2001.
- Bessin M., « Présences sociales : une approche phénoménologique des temporalités sexuées du care », *Temporalités*, 20, 2014
- Boltanski, L., Thévenot, L., *De la Justification*, Paris, Éditions Gallimard, 1991.
- Bourdieu, P., « L'illusion et biographique », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 62/1, 1986.
- Bourdieu, P., *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994.
- Bourdieu, P., *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.
- Callon M., Latour B., Akrich M., *Sociologie de la traduction*, Paris, Mines, 2006.
- Callon, M., « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, no 36, 1986.
- Capelier, F., « Enjeux et particularités de la contractualisation en protection de l'enfance : l'exemple du projet pour l'enfant », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°13, 2012.
- Castel, R., « La sociologie et la réponse à la demande sociale », *Sociologie du travail*, n° 42, 2000, pp. 281-287.
- Certeau (de), M., *L'invention du quotidien*, tomes 1 et 2, Paris, Gallimard, 1990.
- Chambon, N., « Peut-on expertiser l'informel ? », *Rhizome*, 2013, pp. 20-21.

- Chantraine G., *Par-delà les murs, Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Puf, 2004.
- Clot, Y., *Travail et pouvoir d'agir*, Paris, PUF, 2008.
- Corcuff, P., « Le savant et le politique », *SociologieS* (en ligne), Expériences de recherche, Régimes d'explication en sociologie, 2011.
- Davezies, P., « Enjeux, difficultés et modalités de l'expression sur le travail : point de vue de la clinique médicale du travail », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* (en ligne), no 14-2, 2012.
- De Certeau, M., *L'invention du quotidien. T.1 arts de faire*, Paris, Editions Gallimard, 1990.
- Demazière, D. et Dubar, C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.
- Demazière, D. et Gadéa, C., *Sociologie des groupes professionnels, Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009.
- Dodoy, M., « Le retour au métier », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°4, 1989, p.69-102.
- Douglas, M., *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris, La découverte, 2001.
- Dubar C. et Tripier P., *Sociologie des professions*, Paris, A. Colin, 1998.
- Dubar C., *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, Puf, 2010.
- Dubar, C., « Le pluralisme en sociologie : fondements, limites, enjeux », in *Socio-logos. Revue de l'Association française de sociologie*, 2008.
- Dubar, C., « Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, n°1, 1998.
- Dubar, C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Armand Colin, 1991.
- Dubet, F., *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.
- Dumaret A-C., « Vivre entre deux familles, ou l'insertion à l'âge adulte d'anciens enfants placés », *Dialogue*, 2/152, 2001.
- Durkheim, E., *De la division du travail social*, Paris, Puf, 2013 (1893).
- Elias, N., *Engagement et distanciation : contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 1993.

- Euillet S., « Vers une professionnalisation personnelle des assistants familiaux », *VST - Vie sociale et traitements*, n° 116, 2012, p. 59-65. ; Mundweiller-Le Navéaux, 2012, *op. cit.*
- Euillet, S., « La professionnalisation des assistants familiaux : un processus aux enjeux relationnels multiples », *Empan*, n° 80, 2010, p. 77-82. Pour l'auteur, le processus en cours amène un re-questionnement de l'accueil familial à plusieurs niveaux : conceptuel, professionnel et organisationnel.
- Favret-Saada, J., *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977.
- Fischer, G-N., « 20. Espace de travail et appropriation », *Traité de sociologie du travail*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, «Ouvertures sociologiques», 1998.
- Fortino, S., Jeantet A. et Tcholakova, A., « Émotions au travail, travail des émotions », *La nouvelle revue du travail*, 6, 2015.
- Foucault M., *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard, 2004.
- François, J., *Les transformations silencieuses*, Paris, Grasset, 2009.
- Frey, O., « Sociologie urbaine ou sociologie de l'espace ? Le concept de milieu urbain », *SociologieS*, 2012.
- Gagnon, É., and al., « How the Trivialization of the Demands of High-Tech Care in the Home is Turning Family Members into Para-Medical Personnel », *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 2, 2005.
- Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Colin, 2001.
- Gauget, A., « De la nourrice à la famille d'accueil : une exigence paradoxale », *Spirale*, no 18, 2001, p. 119-128.
- Ginzburg, C., « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice » *Le Débat*, n°6, 1980.
- Glaser, B. et Strauss, A., *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Goffman E., *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968.
- Goffman, E., « La "distance au rôle" en salle d'opération », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1/143, 2002.
- Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne, tome I la présentation de soi*, Paris, les éditions de minuit, 1973(1959).
- Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome II. Les relations en public*, Paris, Minuit, 1992 (1973).

- Häußermann H. (dir.), *Stadt um Raum: soziologische Analysen*, Pfaffenweiler, 1992.
- Herreros G., « Pour une sociologie d'intervention », Erès ; 2002.
- Hochschild Arlie, R., « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. », *Travailler* 1/9, 2003.
- Hughes, E.C., *Men and their work*, 1958, in *Le regard sociologique*, Paris, MSHJ, 1997.
- Inspection Générale des Affaires Sociales, « Mission d'enquête sur le placement familial au titre de l'aide sociale à l'enfance », Stéphane Paul et Bernard Verrier, 2013
- Ion, J., Ravon, B., *Institutions et dispositifs in Le travail social en débat*, Paris, La découverte, 2005.
- Ion, J., Ravon, B., *Les travailleurs sociaux*, Paris, La découverte, 2002.
- Isaac Thomas, W., « Définir la situation » in Grafmeyer, Y., Isaac J., *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 1990.
- Jacob, S., Ouvrard, L., « L'évaluation participative. Avantages et difficultés d'une pratique innovante », *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, n° 1, 2009.
- James, W., *Philosophie de l'expérience. Un univers pluraliste*, Paris, Seuil, 2007.
- Kaufmann, J.C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2016.
- Lahire, B., *L'homme pluriel*, Paris, Armand Colin, 1998.
- Lapassade, G., *L'ethnosociologie : les sources anglo-saxonnes*, Paris, Méridiens Klincksieck, coll. « Analyse institutionnelle », 1991.
- Lenzi C. et Milburn P., « Les centres éducatifs fermés : de la clôture institutionnelle à l'espace éducatif. », *Espaces et sociétés*, 3/162, 2015.
- Lenzi, C. et al., « L'ordre éducatif négocié, Les incertitudes et ressorts de l'action dans la prise en charge des mineurs difficiles », Rapport de recherche pour le GIP mission Droit et Justice, 2016.
- Les chercheurs ignorants (dir.), *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*. Coll. Politiques et intervention sociale, Presses de l'EHESP, 2015.
- Lévi-Strauss, C., *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.
- Libois, J., « Vitalité de l'émotionnel dans l'agir collectif », *L'Observatoire*, 80, 2014.

- Lyet, P., « Les recherches conjointes : Des tentatives pour construire des 'connaissances composites' appropriables par les scientifiques et les intervenants », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, N°16, 2016.
- Maniglier Patrice, « Institution symbolique et vie sémiologique : la réalité sociale des signes chez Durkheim et Saussure », *Revue de métaphysique et de morale* 2/54, 2007.
- Mauger, G., « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, 1991.
- Mauss, M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 2006.
- Méliani, V., « Choisir l'analyse par théorisation ancrée : illustration des apports et des limites de la méthode ». Actes du 3e Colloque international francophone sur les méthodes qualitatives. Du singulier à l'universel, *RIFREQ* (en ligne), Montpellier, 9 et 10 juin 2011, 2013.
- Merriam, S.B., *Case Study Research in Education : a Qualitive Approach*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1988.
- Merton, R-K., *Sociological ambivalence and other essays*. New York, The Free Press, 1976.
- Molinier, P., Laugier, S., Paperman, P., *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot et Rivages, 2009.
- Mundweiler-Le Navéaux, O., « Entre sphère professionnelle, sphère familiale et sphère intime : les assistants familiaux », *VST - Vie sociale et traitements*, n° 116, 2012, p. 45-54.
- Oui, A., *Guide de l'assistant familial*, Paris, Dunod, 2008
- Oui, A., Jamet, L., Renuy, A., « L'accueil familial : quel travail d'équipe », Rapport d'étude de l'ONED, 2015.
- Paillet, A., Serre D., *D'un juge à l'autre. Les variations de pratiques de travail chez les juges des enfants*, Rapport de recherche pour la mission Droit et Justice, 2013.
- Paradeise, C., « Des savoirs aux compétences : qualification et régulation des marchés du travail », *Sociologie du travail*, Vol. 29, n°1, 1987, p. 35-46.
- Poché, F., *Blessures intimes, blessures sociales, de la plainte à la solidarité*, Paris, Les éditions du cerf, 2008.
- Pollak, M., *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.
- Potin, E., *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Paris, Eres, 2012, p 29.

- Ravon, B., « L'accompagnement des personnes vulnérables : troubles dans la professionnalité ». (texte inédit qui reprend la plupart des éléments exposés dans différentes conférences prononcées en 2013 et 2014).
- Ravon, B., « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *CNAF informations sociales*, n°152, 2009.
- Reynaud J.D., *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.
- Rongé. J-L. « Quand les protections sociales et judiciaires se renvoient la balle, il existe encore un arbitre », *JDJ* n° 252, 2006.
- Rostaing, C., « L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire. », *Droit et société*, n° 87, 2014.
- Sallée N., « Des éducateurs dans l'État. Logiques syndicales et identité professionnelle à la Protection judiciaire de la jeunesse », *Terrains & travaux* 2/25, 2014.
- Sallée N., « Que faire de l'autorité ? Des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse en centre éducatif fermé », *Agora débats/jeunesses* N° 64, 2013.
- Schön, D., *Le praticien réflexif: à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Paris, Logiques, 1994.
- Schütz, A., *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Klincksjeck, 2008.
- Sellenet, C., « De la nourrice à l'assistante familiale, histoire d'une reconnaissance », Journée d'étude ETSUP-Espace Enfance, 2007.
- Strauss A., *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- Theureau, J., *Le cours d'action : méthode élémentaire*, Toulouse, Octarès, 2004.
- Trépos, J.-Y., *Sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 1995.
- Tronto, J., *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, 2009 (1993).
- Watzlawick, P., Helmick Beavin, J., Jackson, D.D., *Une logique de la communication*, Paris, Le Seuil, 1972.

ANNEXES

Annexe N°1 - Retours d'expérience des directeurs des services de placement familial impliqués dans le CST

Embrase

1. Implication dans la démarche »

L'association Embrase est membre de l'ERP et à ce titre s'inscrit pleinement dans le processus de recherche tel qu'il est défini et pensé au sein de cet espace : une recherche action qui produit du savoir, de la connaissance à partir des expériences de terrain ; une recherche qui produit du changement et une évolution des pratiques managériales et des pratiques de terrain.

Le service d'accueil familial est un petit service composé de 6 assistants familiaux, un éducateur et une psychologue à temps partiel ; sous la responsabilité d'un chef de service et d'une directrice nouvellement arrivée. Il est adossé à une maison d'enfants mais de par sa taille, peine à trouver son identité propre dans l'organisation associative et au sein des services de placements familiaux du département.

La recherche proposée est au cœur de nos questionnements sur l'évolution nécessaire à engager pour ce service : articulations entre le travail à domicile et l'institution, l'évolution d'un métier vers la professionnalisation.

La direction générale a porté ce projet auprès de la direction et l'équipe du service afin de garantir le processus de la recherche action, le sécuriser et permettre ainsi l'engagement de chacun.

L'implication de l'association dans la démarche s'est exercée à plusieurs niveaux :

-la directrice générale participe au comité de pilotage.

-la directrice opérationnelle au sein de la direction générale travaille sur le développement des projets de service et la qualité du service rendu auprès des usagers ; à ce titre nous avons fait le choix qu'elle participe au comité technique et scientifique. Elle a une bonne connaissance de ce service pour l'avoir dirigé plusieurs années ; elle garde un regard de professionnel de terrain sans être directement impliquée au moment de la recherche.

-la directrice du service a pris son poste très peu de temps avant le lancement de la recherche mais a d'emblée accepté ce projet ; la chef de service, l'éducatrice et la psychologue ont adhéré également à cette démarche.

-L'équipe des assistants familiaux a répondu très positivement ; la démarche d'observation des chercheurs sur le terrain étant l'occasion de mieux faire comprendre leur profession ; la complexité de leur travail ; leur responsabilité.

2. Nos attentes

- Des échanges chercheurs « observateurs du terrain » et professionnels de terrain
- Une étude des pratiques entre des services divers tant par leur taille que par leurs organisations.
- Une lecture et une analyse de ce qui permet de faire équipe (ou pas !) entre les assistants familiaux, les éducateurs, psychologue et cadres de direction.
- Une compréhension et une approche plus scientifique des interactions « privé /professionnel » chez les assistants familiaux; quel impact pour les enfants confiés et leurs familles ?

3. Participation au comité technique et scientifique

a. Première phase : Entrée et observation sur le terrain

Le rôle et la place du COTECH a bien été posé ; nous avons pu trouver chacun notre place avec les chercheurs. Le COTECH a pleinement joué son rôle d'instance de suivi; de réflexion sur ce qui remonte des terrains et d'arbitrage par rapport à l'objet de la recherche. Les échanges ont été très riches ; les retours des différents terrains apportent des éléments de réflexion sur nos propres organisations et nos pratiques.

Ma place de directrice opérationnelle me permet de recevoir ce qu'apporte les chercheurs intervenant sur le service d'Embrasse avec une certaine distance. Je transmets à la directrice les

informations faisant état du déroulement de la démarche, de la manière dont les assistants familiaux sont impliqués et répondent à l'engagement pris ; mais je ne partage pas avec la directrice du service tous les éléments de réflexion et les questionnements des chercheurs. Les observations de terrain auprès des 2 assistants familiaux doivent garder un caractère « confidentiel » dans le sens qu'ils servent l'objet de la recherche.

Les différentes approches des chercheurs et en particulier l'approche ethnologique nous apporte des éléments nouveaux. Dans le cadre de nos rencontres, nous voyons l'évolution du travail des chercheurs à travers leurs observations ; l'émergence des hypothèses... Nous avons vraiment le sentiment de construire ensemble cette recherche ; le terrain étant pris en compte et reconnu, nos observations entendues par les membres du comité.

b. Travail des chercheurs et attente des professionnels de terrain : une temporalité différente !

Cette phase d'observation sur le terrain s'est déroulée sur un temps relativement long ; tous les terrains n'ont pas pu être observés dans le même temps ; ce qui nous a décalé dans notre partage d'expériences autour du vécu de la recherche.

L'intervention rapide sur le terrain a mis les équipes en attente sur le retour que pouvait faire les chercheurs à partir de leurs observations. Le focus groupe a apporté des premiers éléments de réflexion. Ensuite les chercheurs ont travaillé « de leur côté », un long temps s'est écoulé pour les équipes de terrain qui ont parfois perdu le fil ; le ressenti a été le même pour les directions des services, membres du comité technique et scientifique.

Sur le terrain, les équipes ont donné librement à voir la vie de leur service, les assistants familiaux ont ouvert leur domicile et accueillis les chercheurs sans réserve.

Chacun, à sa place, attendait un regard particulier porté sur l'exercice de son métier au quotidien.

La vie du service et le travail des membres de l'équipe n'a pas été observé au même titre que les assistants familiaux à leur domicile ou dans leurs temps de rencontres informels. Il en a résulté un sentiment d'inachevé de la part des professionnels de terrain.

4. Les difficultés rencontrées

a. Dans le respect du cadre de la recherche

Dans le cadre des interventions auprès des équipes, un binôme chercheur/formateur a été constitué ; un seul est intervenu auprès des 2 assistants familiaux, à leur domicile et dans les différentes réunions de service. A travers les carnets de terrain, nous avons ressenti une forme de connivence de cette personne avec les assistants familiaux et un manque de distanciation.

Les temps d'observation du travail des différents acteurs (éducateur, psychologue et chef de service) n'ont pas pu être réalisés.

b. Dans l'observation d'un dispositif en pleine mutation

Entre le début et la fin de la recherche, les $\frac{3}{4}$ du personnel du service ont changé : licenciement de la chef de service, départ de 2 assistants familiaux, recrutement de 2 nouveaux, changement de psychologue ; réduction du temps de travail de l'éducateur et changement de personne. Une période où des enjeux institutionnels forts ont insécurisé les personnels et ont amené des phénomènes de repli identitaire de la part des assistants familiaux.

Le formateur mis en situation de recherche sur ce terrain s'est fait « happé » dans cette problématique institutionnelle, a porté les revendications des assistants familiaux sans observer également ce qui se passait pour les autres professionnels du service. Le contexte de changement institutionnel n'a pas été mis en perspective.

5. Les enseignements

La recherche porte sur les 3 dimensions dans lesquelles s'inscrit la professionnalisation des assistants familiaux : le lieu privé où s'exerce le métier, l'institution, le lieu de la formation.

Il s'agit de trouver un équilibre qui permet à l'assistant familial de construire sa professionnalité. Ce qui s'est passé à Embrasse et la difficulté du formateur impliqué sur le terrain d'enquête à tenir sa place traduit de cette difficulté ; à un moment difficile où les enjeux institutionnels venaient réinterroger la place de chacun, son cadre d'intervention et ses responsabilités.

L'effet miroir est très « parlant » de ce qui se joue au quotidien dans le placement familial ; dans les enjeux et les rivalités entre les différents lieux où s'exerce le métier.

Mais au-delà il s'agit aussi de la place de l'enfant confié à l'assistant familial et de ses parents ; la mission du service s'inscrit dans sa capacité à garantir une place à chacun dans l'intérêt de l'enfant.

Un retour du travail des chercheurs est indispensable à organiser afin que chacun tire les enseignements nécessaires et engage les actions à conduire pour l'amélioration de nos dispositifs.

Frédérique De Ciantis

Directrice Opérationnelle d'Embrase.

La passerelle

UN COLLECTIF DE DIRECTEUR DE PLACEMENTS FAMILIAUX AU CŒUR D'UN DISPOSITIF DE RECHERCHE.

Lorsque nous nous sommes engagés dans ce processus de recherche intégrée, je ne savais pas que nous pouvions faire partie intégrante d'un comité scientifique et technique de recherche. Nous nous sommes alors retrouvés et aspirés, au centre d'une méthodologie appliquée, où la temporalité de la démarche nous a dévoilés, notre impatience d'employeur, considérant nos questionnements sur le dispositif « placement familial » comme une dimension « réelle » de la problématique de professionnalisation des assistants familiaux.

L'intérêt de l'action, les visées pragmatiques, les dimensions collaboratives et collectives, ont façonné notre implication dans cette recherche, aux fins d'accéder à un nouvel éclairage sur le placement familial.

Nous avons questionné régulièrement, avec mes collègues directeurs, la dimension dynamique du dispositif et principalement sur des interrogations partagées, notre implication en tant que terrain professionnel, et les postures de distanciation des chercheurs ; contradiction ou complémentarité ?

Comment voir autrement notre implication sur le terrain, et accepter la visée transformative du réel que nous proposent les chercheurs ?

Comment pouvaient-ils répondre à nos attentes, telles que :

- La recherche-action ou intégrée, comme phénomène actif en passant de l'action à la réflexion et de la réflexion à l'action, sans omettre le passage de la théorie au réel.
- L'impact de la professionnalisation des assistants familiaux sur le dispositif placement familial.
- Le travail d'équipe, quelles références partagées, etc. ?
- Le travail de binôme au sein d'une équipe et la place de l'institution ?

Nos allers retours entre le terrain et le comité scientifique, posaient « l'action » en tant que « problématique », alors que les hypothèses proposées visaient la « pensée » comme une réalité à trouver de nouvelles solutions dans un processus de co-formation et de recherche de critères de spécificité du placement familial. L'exercice était alors de « créer de la connaissance », « d'expliquer » par l'implication des professionnels à cette recherche et trouver des conclusions opératoires.

Cependant, nous restions focalisés sur la notion de dispositif, la manière dont sont organisés la complémentarité des professionnels et l'ensemble de mesures, de moyens, disposés en vue de l'efficacité du placement familial.

Par exemple, la notion de binôme « éducateur/assistant familial », survenue avec la professionnalisation, a-t-elle un impact sur l'institution ?

Le métier d'assistant familial redéfinit-il, les fonctions de chaque professionnel au regard des missions de protection de l'enfance ?

Le décloisonnement des compétences professionnelles efface-t-il la nécessité des différenciations des rôles ? Ou permettra-t-il des élaborations communes au profit de l'intérêt des parents et de leurs enfants ?

Le comité scientifique nous a permis, par sa dimension collective, de nous amener à faire de la pratique (nos questionnements de terrain) le point de départ de la connaissance, afin de produire du savoir et de s'intéresser plus activement aux dimensions collaboratives et collectives d'un placement familial. Sa complexité accrue par la professionnalisation, nécessite de nouvelles considérations des pratiques de l'ensemble des professionnels du placement familial.

Cette recherche, nous dévoilera, nous l'espérons des pistes de réflexion, de nouveaux modes opératoires. Mais dès à présent, je peux affirmer l'intérêt de l'engagement et la promotion de la recherche au sein de nos Associations, comme vecteur de transformation et de co construction de nos institutions, ici, pour ce qui nous concerne, les professionnels de l'accueil familial.

Éric MAUGOURD

Directeur de La Passerelle.

Directeur Pôle Parentalité et accueil familial L'Embarcadère 26

L'Institut

1. Contexte

En Avril 2014, L'Institut donne son accord pour participer à la recherche avec l'ONED sur la thématique du placement familial.

En mai 2014, sur l'invitation de M Darnaud, L'Embarcadère 26, L'Institut participe à une réunion du Comité Technique et Scientifique (CTS) de l'Espace Recherche et de Prospective (ERP) où sont présentés les différentes recherches et projets.

La volonté pour L'Institut et plus précisément la Direction Enfance Famille est de participer activement à une recherche /action sur le thème de la parentalité ou de l'accueil familial.

Lors du conseil de prospective de l'ERP en juin 2014, la proposition d'une recherche sur l'accueil familial, un projet ERP/IREIS conduit par C Lenzi est présenté et validé.

Le 26 juin 2014, la candidature et le projet de recherche de l'ERP /IREIS est présenté à l'ONED.

Ce projet s'intitule « de la famille d'accueil au placement familial : la construction d'un champ de pratiques à l'interface des espaces de l'intime, de la formation et de l'institution ».

La réunion de lancement de cette recherche, après l'accord de l'ONED, a lieu le 18 septembre 2014 avec le chef de projet du CTS de l'ERP M Darnaud, C Lenzi, directrice du pôle recherche de l'IREIS et responsable scientifique de cette recherche. Les partenaires impliqués dans la recherche sont, outre L'Institut, des associations, l'Embarcadère 26, La Passerelle, Embrase, L'Embarcadère 84, ALES.

2. Participation à la recherche

La méthode de recherche proposée était novatrice, associant, dans un comité technique et scientifique des chercheurs, des professionnels et directeurs de service d'accueil familial ou direction ayant ce type de service.

En ce qui concerne la direction Enfance Famille, le choix de participer à cette recherche était lié à la réorganisation des services de l'ASE en novembre 2011.

En effet, le service de placement familial de L'Institut était un service reconnu nationalement en matière d'accueil familial, tant sur l'accompagnement des assistants familiaux, sur leur

intégration dans les équipes et le travail de collaboration avec les référents ASE que sur les résultats concernant les accueils d'enfants ou sur l'application réelle de la loi de 2005 concernant les assistants familiaux.

Ce service a existé de 1995 à 2011, et du fait de la loi de 2007 concernant la nécessité d'un parcours continu des enfants, la mise en place des PPE, un décloisonnement des différents services ASE a dû s'opérer en 2011.

De 2011 à 2014, les assistants familiaux n'ont plus pu bénéficier des mêmes prestations puisque les référents ASE ont à la fois dû comprendre la réorganisation, s'adapter et en même temps s'approprier un nouveau fonctionnement et de nouvelles missions.

Cette recherche s'est effectuée à l'aulne d'une nouvelle réorganisation préparée en 2014 et mise en œuvre en avril 2015.

De ce fait, il était intéressant pour la Direction Enfance Famille, outre les carnets de terrain auprès de 2 assistants familiaux (un AF expérimenté et un AF débutant), auprès de l'équipe ASE accueil de Bourg de Péage et de leur chef de service, de respecter et comprendre ce qu'il est nécessaire d'améliorer concernant les assistants familiaux.

L'intérêt de cette méthode de recherche a été, au départ, de participer pleinement à des comités techniques et scientifiques avec des chercheurs de différentes disciplines et de croiser théorie et pratique par des échanges impliqués dans le respect des places de chacun.

Plusieurs phases ont ainsi eu lieu.

Au départ des CTS, un nombre conséquent de chercheurs, de praticiens participants aux carnets de terrain ainsi qu'un nombre de représentants d'associations et de L'Institut, étaient présents avec des contenus théoriques, des documents remis et un apport concernant la théorie et la pratique de l'accueil familial.

Puis, des CTS, plus espacés avec moins de participants, correspondant au temps où les chercheurs « s'immergeaient » auprès des familles d'accueil et semblaient avoir été « aspirés » par la problématique des assistants familiaux tout comme en accueil familial, un assistant familial est « aspiré » au début d'un accueil par la problématique d'un enfant.

De même, ils semblent à ce moment là avoir connu le doute, l'interrogation par rapport à ce qui était mis en place par le département, tout comme un éducateur référent ASE l'est, au début de l'accompagnement d'une situation en accueil familial « ne sait plus » « se laisse

traverser par ses ressentis, ses émotions » avant de (re) trouver le chemin pour conduire les objectifs de travail définis dans le projet pour l'enfant.

Une troisième phase, où les chercheurs sont dans l'écriture du rapport et nous ne savons plus ce qui se passe, ce qu'ils ont trouvé, avec une certaine frustration et un sentiment d'avoir ouvert les portes, avec confiance de notre pratique, de nos doutes et interrogations et de ne pas avoir de retour en échange.

Enfin, une présentation synthétique des résultats en septembre 2016, où théorie et pratique se complètent, se rassemblent, où le sens apparaît, avec une hâte de pouvoir lire le rapport.

Il persiste encore une question suite à la lecture des carnets de terrain : « Comment l'histoire du placement familial de la Drôme, son projet de service, ses modes d'accompagnement des assistants familiaux ont pu être pris en compte dans ce qui est nécessaire de prioriser par les institutions aujourd'hui (y compris le département de la Drôme) pour mettre ou remettre en place un dispositif d'accompagnement des assistants familiaux qui leur permettent :

- de traverser les différents mouvements identificatoires à l'enfant,
- d'accueillir la problématique de l'enfant qui ainsi se « rejoue » chez la famille d'accueil
- de faire référence à un tiers (le service) pour mener au mieux leur mission.

Enfin, pour conclure, cette recherche devrait prendre en compte la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant et proposer des pistes concernant la place des assistants familiaux dans le projet de l'enfant (PPE) aux côtés des référents ASE, des enfants et de leurs parents d'une part, ainsi que sur leur protection concernant les risques de ce métier particulier.

C Bonnet,

Directrice Enfance, Famille, Santé, Direction des solidarités de L'Institut.

ALES

Qui entend « Recherche » peut se représenter blouses blanches, épousettes, données et calculs scientifiques, rationnels.

Alors,

Transformer en champ expérimental notre service Accueil Familial, et ses différents acteurs en petites souris ou lapins de laboratoire ne s'est pas imposé, d'emblée, comme une totale évidence ;

Permettre à un chercheur, empreint d'un savoir essentiellement universitaire, de :

- Pénétrer, l'espace de quelques jours, le cœur d'une famille d'accueil, au risque d'en dérégler les battements, la rythmicité habituelle ;
- S'insinuer, tel un corps étranger, dans les relations familiales, dans les liens avec les enfants accueillis, au risque d'en perturber l'osmose fragilement acquise, créant une chaîne de discontinuité ;
- Observer au microscope, le temps d'un bref regard, l'intimité du quotidien, ses secrets tapis, l'indicible, l'invisible ; au risque de ne mettre en lumière qu'une pâle copie, dénuée des contrastes, des paradoxes de celui-ci ;
- Passer au filtre de quelques théories la soudaineté des émotions ressenties, des sentiments éprouvés, pour en extraire ce mystérieux substrat nommé « rencontre », au risque d'en convertir sa subtile composition en une banale formule de référence ;
- Disséquer méthodiquement nos pratiques professionnelles, institutionnelles, sans en avoir vécu dans la réalité du temps les évolutions successives, au risque d'inciser malencontreusement le squelette de notre organisation, les organes de notre fonctionnement ;

Et ce, avec la tentation de coder, dans une pensée académique ou un langage unique, ce qui constitue l'alchimie singulière du placement familial ;

Le tout, relève donc d'une aventure, osée, mais surtout... d'une belle opportunité.

Celle de redécouvrir une partie des travaux fondamentaux de Myriam David – De la pratique à la théorie - version actualisée, adaptée aux différentes évolutions sociétales, législatives de ces dernières années.

Et, pour conclure, je préfère laisser la parole à un de nos assistants familiaux :

« C'est un honneur de participer à cette recherche. Je suis fier de pouvoir parler de mon métier, de le faire connaître autrement, de l'intérieur. Merci de m'associer à ce travail. »

Se lancer dans cette recherche, un risque, une belle opportunité...

Claire ROSIER

Directrice du service de placement familial de ALES (Lyon)

Annexe N°2 - Deux exemples de carnets de terrain réécrits

Carnet de terrain - l'Institut

Présentation du terrain d'enquête

Le service de placement enquêté fait partie d'une Institution aux multiples compétences dont certaines relatives au social et, plus particulièrement, à la protection de l'enfance. Il est né en 1995 et constitue une originalité car les Instituts des autres départements n'en sont pas forcément dotés. Organisé sur quatre territoires, urbains et surtout ruraux, il est de taille conséquente puisqu'il pourvoit aux besoins de 500 enfants placés grâce à l'action de 320 assistants familiaux et 550 agents. Une seconde originalité à souligner est que, sur le terrain, « l'éducateur référent » œuvre simultanément avec l'assistant familial en charge du placement et les parents de l'enfant placé. Ailleurs il y a souvent disjonction, ce qui peut entraver la circulation de l'information ainsi que l'action menée de part et d'autre. L'éducateur référent a en moyenne la charge de vingt cinq enfants placés, ce à quoi on peut ajouter les interventions durant les visites médiatisées. Dernier élément et non des moindres, le service a vécu plusieurs réorganisations dont une en date de 2015 et mobilisant dans une dynamique participative dix sept groupes de travail. On le devinera et la directrice du service nous avait d'ailleurs prévenus, cette réorganisation, en dépit de précautions prises, a perturbé l'intervention sociale, comme la recherche a pu en être témoin à certains moments.

L'entrée sur le terrain

Les deux assistants familiaux rencontrés ont été proposés par les équipes aux responsables des territoires qui eux-mêmes ont demandé la validation de la direction générale. Les assistants familiaux ont été choisis par les équipes car ils entretiennent de bonnes relations avec ces dernières et surtout ils présentent des caractéristiques différentes, un des deux assistants familiaux est arrivé nouvellement dans le métier, il a suivi la formation des 240 heures et l'autre non, il a de l'ancienneté et il s'est formé tout au long de son expérience professionnelle. Pour caractériser les réactions des assistants familiaux devant l'entrée en

scène des enquêteurs, un qualificatif pourrait s'imposer : l'étonnement. Comme décrit quelques lignes plus loin, les assistants familiaux ont réalisé, lors d'une réunion de présentation au service, que l'implication attendue de leur part était plus importante que prévu. Déjà engagés vis-à-vis de l'institution et ayant un pied dans la recherche, ils n'ont pas fait marche arrière et ils nous ont ouvert leur porte. Cependant ils ont pu déplacer des rendez-vous. De plus, sentant que nous dérangions quelque peu, nous avons fait un peu moins d'observations que prévu. Pour autant, ces dernières ont porté leurs fruits, elles ont permis de retranscrire une matière riche et diverse comme une tentative de réguler une jeune placée en crise, le point de vue des enfants de l'assistant familial sur le placement ou encore l'observation au service d'un premier placement fort en émotion.

Mardi 10 mars - Un assistant familial plutôt critique

Comme prévu, je me rends chez Luc, assistant familial, qui habite une maison non loin de Romans. A dire vrai, l'enquête avec lui n'a pas commencé au mieux. Il affiche un certain étonnement et je décèle en lui une pointe de mécontentement. Effectivement, il dit avoir été informé à la dernière minute de la recherche tout comme il n'avait pas conscience de l'implication attendue : il pensait faire un entretien avec moi et non pas m'accueillir plusieurs fois de suite à son domicile. C'est un problème, selon lui, pour l'intimité familiale mais aussi parce qu'il ne va pas tarder à accueillir un nouvel enfant pour quelques semaines. Toutefois l'enquête à son domicile est possible à condition que la date et la durée des visites soient négociées et non imposées, ce dont nous convenons ensemble.

Après avoir fait le tour de la propriété, nous nous installons à la table du salon et je ne vais pas tarder à comprendre qui est Luc. Si d'autres personnes ont un naturel réservé, lui dit avoir un franc parler, au cours de cette première observation il répète à plusieurs reprises : « *je vous livre tout !* ». Mais de quoi s'agit-il au juste ? Luc se montre critique envers le service : « *un exemple bien parlant, quand des rendez-vous sont fixés, je suis prévenu après, c'est fréquent* ». En somme, Luc n'a pas le sentiment d'être un intervenant social comme les autres. En tant qu'assistant familial, il se sent moins bien considéré, comme il l'exprime clairement : « *pour moi il y a l'équipe et les familles d'accueil. On est toujours un peu à part. Pourtant on nous avait dit en formation qu'on devait s'intégrer, moi je veux bien mais il faut aussi que de l'autre côté cela suive sinon...* ». Autre point problématique qui l'a marqué au cours de sa formation, Luc affirme avoir entendu différentes versions concernant le lien à l'enfant placé :

« pour certains formateurs il ne faut pas d'attachement, pour d'autres il en faut, mais qui faut-il croire ? J'essaie de trouver un juste milieu mais c'est pas simple ». Et c'est bien ce que je constate dans sa relation à Yacine puisqu'il lui dispense clairement de l'affection tout en lui signifiant qu'il ne fait pas partie de la famille.

Pour en dire plus sur Luc, il est un jeune assistant familial puisqu'il a désormais deux ans de métier, il a commencé en 2012. Les débuts n'ont pas été simples, sa fille éprouvait un peu de jalousie envers Yacine et maintenant sa femme, infirmière, travaille de nuit, aussi ils vivent de manière désynchronisée. Pour cette raison, ils ne partagent pas toujours la même chambre afin de ne pas se déranger mutuellement. Bref, on devine que la situation n'est pas simple pour le couple qui se retrouve mis à l'épreuve.

Vendredi 20 mars 2015 - « Je ne veux pas me mettre en arrêt maladie, les enfants ne le supporteraient pas »

C'est ma première visite chez Colette. Nous nous sommes donné rendez-vous une heure avant que les enfants rentrent de l'école pour avoir le temps d'échanger. Elle habite une grande maison, au milieu des montagnes et de la nature, postée sur le flanc d'une colline, offrant une vue prenante sur un plateau en contre bas. Je suis très bien accueilli, Colette est seule au domicile. Nous partageons un café et je prends le temps de me présenter et d'échanger sur la recherche. J'avoue être un peu stressé. C'est ma première visite chez un assistant familial, j'ai l'habitude de rencontrer des professionnels dans un contexte institutionnel et non au domicile. Colette est assistante familiale depuis 25 ans. « C'est une histoire de famille », me dit-elle. En effet, sa mère était également assistante familiale. Elle a grandi entourée d'enfants placés. Elle a baigné dans cet univers toute son enfance. Ce vécu l'aide dans son travail, notamment vis-à-vis de son fils. Elle sait que ce n'est pas simple d'être l'enfant d'une assistante familiale. Elle a tout de même reproduit les erreurs de sa mère, son fils ne manque pas de lui faire des reproches : « Il faut que je sois placé pour que tu m'emmènes chez le médecin ? ». Cette histoire de famille ne s'arrête pas là. Son fils, à présent indépendant, s'est marié avec une femme qui a été placée et qui a grandi en famille d'accueil. Ils sont actuellement en train de faire les démarches pour accueillir à leur tour.

Colette a connu beaucoup d'enfants placés dans sa carrière. Dans l'ensemble, les placements se sont très bien passés. Seulement quelques histoires ont mal tourné, des accueils n'ayant pas pu se poursuivre et se terminant sur un échec. Signe positif, elle me dit recevoir des nouvelles

de quasiment tous les enfants qui sont passés chez elle. Aujourd'hui la famille accueille quatre enfants, dont un jeune en « *dépannage* » car une autre assistante familiale est en arrêt maladie. Parmi tous les enfants accueillis auparavant, une fille ressort du lot. Colette en parle avec un grand sourire. C'est « *ma fille de cœur* », dit-elle. Celle-ci est restée plus de 18 ans chez eux. Elle est aujourd'hui mère de famille et Colette considère ses enfants comme ses propres petits enfants. Elle va d'ailleurs se marier bientôt et pour Colette c'est incontestablement une grande réussite.

Le mari de Colette nous rejoint ensuite. Il est pâtissier, il sort du travail assez tôt et a le temps d'aller chercher les enfants. Il est accompagné de Rémi et Anaïs, respectivement âgés de 10 et 11 ans. Après quelques minutes de discussion, on me propose de descendre à pied au village chercher « *les filles* ». « *Les enfants aiment bien, ça leur fait une promenade* », me dit Colette. Le village est en bas, à vingt minutes à pied. Une ballade me semble un moment parfait pour un premier contact avec les enfants, c'est l'occasion de discuter tranquillement. Les enfants nous parlent de l'éclipse ayant eu lieu le matin même. Nous arrivons au village et Colette échange avec la vendeuse de l'épicerie. Rémi râle un peu car Colette met trop de temps : « *Elle est toujours en train de parler pendant des heures* ». Les deux filles nous rejoignent. Elles ont 15 et 16 ans. Colette me dit que les enfants avaient peur que je vienne : étais-je là pour les espionner ? Colette félicite Marie pour ses notes : « *J'ai reçu ton bulletin, c'est vraiment excellent. Tu vas faire de grandes études* ». « *Ce n'est qu'un bac pro* », répond Marie. Une fois à la maison, Rémi me parle de son placement. Il est arrivé ici alors qu'il n'avait que 15 jours, à la sortie de l'hôpital. Il se souvient avoir appelé Colette « *maman* » pendant longtemps. Colette, elle, ne se rappelle plus. Maintenant il la nomme « *Coco* ». Et sa mère il la voit de temps en temps mais il n'aime pas trop, elle lui met la pression pour qu'il revienne chez elle et cela entraîne de mauvaises relations avec la famille d'accueil.

Nous nous rendons ensuite en cuisine pour préparer le repas du soir. Nous allons avoir droit à des croque-monsieurs. Les enfants participent et c'est apparemment dû à ma présence. Leila, la jeune accueillie provisoirement, fait beaucoup de blagues. Elle se moque des deux plus jeunes et je ressens des tensions entre elles. Nous parlons des réseaux sociaux et de Facebook. Réticente, Colette pense que c'est dangereux. C'est apparemment surtout Marie qui est concernée. Colette lui limite un peu l'accès à l'ordinateur, elle s'inquiète beaucoup : « *Tu ne parles pas à des inconnus sur internet hein ?* ». La famille échange ensuite au sujet du mariage de la « *fille de cœur* » où ils se rendent tous dans un mois. Tout le monde est très excité par l'événement. Je remarque que Colette n'arrive pas bien à cuisiner, elle a un doigt

qui la fait souffrir, elle s'est blessée. Le service lui a proposé de prendre un arrêt maladie mais elle a refusé car « *les enfants ne le supporteraient pas* ».

Mardi 24 mars 2015 - Les conséquences du placement pour le conjoint de l'assistant familial

En arrivant ce matin chez Luc, je suis immédiatement mis au parfum, il y a eu des soucis avec la petite accueillie depuis peu, Lina : « *Elle a eu de sérieux problèmes respiratoires et ça nous a inquiété* ». De plus, « *elle va devoir partir dans quelques jours et on s'est attaché à elle, c'est pas simple mais c'est comme ça !* ». Luc tire toutefois un bilan positif de ces quelques semaines d'accueil : « *C'est bien, on sent qu'elle est à l'aise chez-nous, au début elle regardait tout, partout, elle appelait beaucoup aussi. Et là elle est plus calme, elle joue plus facilement seul. Quand elle est arrivée, fallait pas l'approcher, lui faire de câlins, maintenant elle est en demande* ». Je constate en effet que Lina a intégré la maison. Elle appelle Luc « *tonton* », elle joue avec Yacine et elle met les couverts.

Puis nous passons à table, Yacine visiblement au courant de la recherche m'interpelle : « *Tu vas observer avec quoi ? Tu seras caché ? Tu auras un appareil photo ?* ». Pour lui expliquer et peut-être le rassurer, je lui montre mon carnet de terrain dans lequel je consigne mes observations. Luc rebondit et prétend, sur le ton de la boutade, que la recherche va aboutir à un guide sur les familles d'accueil, comme il peut exister des guides dans la restauration, ainsi on saura quelles familles valent le coup ou quelles autres doivent être évitées. Alors que je dis apprécier le dessert, Luc ajoute en souriant, « *bon on va gagner une étoile !* », propos qui indique que ma présence ne laisse pas indifférent et qu'il en va pour lui de la préservation de son image familiale et professionnelle. Ce premier repas va être l'occasion pour moi de faire plus ample connaissance avec sa femme, Jocelyne. Je constate que celle-ci veille sur les enfants placés, elle surveille leur alimentation, leur manière de se tenir à table, elle demande à Yacine de lui raconter sa matinée à l'école. En aparté, elle me confie cependant que ce n'est pas simple d'être famille d'accueil. Elle a déjà fort affaire en matière de relationnel à l'hôpital et elle doit poursuivre sur ce même registre à la maison avec les enfants placés. En même temps, elle ne peut pas faire autrement, elle qui se dit sensible à ces enfants qu'elle décrit comme touchants.

Mercredi 25 mars 2015 - Les parents comme enjeu central dans le placement

Cette fois j'ai rendez-vous à 9H00 au service de placement familial du Conseil Départemental. Il est prévu de faire la synthèse de Yacine et de son frère Miloud. J'arrive en premier et c'est pour moi l'occasion d'échanger avec le chef de service sur le sujet du placement familial. Je retiens de son propos trois points. Premièrement, pour lui il ne faut pas faire des assistants familiaux des techniciens de la relation d'aide, il est important qu'il y ait de l'attachement avec l'enfant pour que le placement soit opérant. Deuxièmement, en poste depuis peu il a le sentiment que les assistants familiaux manquent d'autonomie et sollicitent trop facilement le service, souvent pour se rassurer. Troisièmement, les assistants familiaux doivent être des collègues avec les autres professionnels du service, or il constate que dans les pratiques c'est loin d'être le cas.

Nous sommes rejoints par la référente de Miloude mais celle de Yacine n'est pas là, ce qui navre Luc. En signe d'hospitalité, le chef de service propose un café préparé préalablement. Je constate que la réunion, tout en étant protocolaire, laisse place à du dialogue, de la critique ainsi que du respect entre les différentes personnes présentes, la parole circule et des moments d'étonnement voire de rire se produisent. Un premier temps est consacré à la situation de Miloude. La référente passe en revue les points clés, à savoir : les difficultés alimentaires, la scolarité, le lien avec l'assistant familial et enfin le lien avec la famille. L'assistant familial intervient de temps à autre pour donner son avis, compléter. Le chef de service conclut en dressant des perspectives comme le renouvellement du placement ou la visite d'un CMP pour consultation. Le second temps traite de Yacine. La référente étant absente, Luc prend la parole et dresse un état des lieux. Yacine, 6 ans, est né en aout 2009, il est l'ainé d'une fratrie de trois garçon. Au sujet du placement, il comprend bien sa situation d'enfant accueilli, il s'est adapté à la famille d'accueil. Selon Luc, il y a tout de même un point noir, la relation aux parents. La mère disparaît de temps à autre, y compris pour des temps importants comme les fêtes de fin d'année ou les anniversaires, et le père fait des promesses qu'il ne tient pas, tout cela étant évidemment déstabilisant pour Yacine. Etant donné ces constats, Luc profite de la parole accordée pour faire entendre une de ses revendications : il réclame des rencontres avec les parents. Ce à quoi le chef de service répond immédiatement par l'affirmative, en décalage avec les référents qui paraissent plus modérés. La référente de Yacine, selon Luc, voulait que cela se fasse à l'initiative des parents eux-mêmes. Quant à la référente de Miloude, elle lance : « *On peut essayer mais il ne faut pas trop rêver et attendre des miracles* ». Comme précédemment, le temps est clôturé par le chef de service qui annonce le renouvellement du placement, une aide à apporter à Yacine dans la gestion de ses émotions, des temps de

rencontre entre les deux frères ainsi que des temps de rencontre entre les assistants familiaux et les parents des enfants placés.

Lundi 6 avril 2015 - « Anaïs, elle a le malheur d'aller bien »

J'ai ce matin l'opportunité d'assister à une synthèse. C'est un bilan annuel du placement d'un enfant en famille d'accueil. Aujourd'hui, il sera question de la situation d'Anaïs, placée chez Colette depuis deux ans. Avant le début de la réunion, l'éducatrice me fait un point sur la situation qui, globalement, est plutôt bonne. Colette a un soutien important de son mari, notamment pour les déplacements. L'éducatrice ajoute que la maison est grande, il est facile de s'isoler. Anaïs a sa propre chambre et les enfants sont très libres. Elle ajoute que ses relations avec l'assistante familiale se passent très bien, ils communiquent souvent. Petit détail, « *elle a un mail pro mais elle ne l'utilise pas, elle préfère recourir à son adresse personnelle* ». Par ailleurs, les régulations se font principalement par téléphone, un moyen de communication apprécié par la famille. L'éducatrice précise que cela fait longtemps qu'elle n'a pas vu Anaïs car celle-ci a « *le malheur d'aller bien* ».

La réunion commence en retard. Sont présents le chef de service, l'éducatrice référente et l'assistante familiale. La réunion débute par un rappel de la situation par l'éducatrice : Anaïs a 11 ans, son père est présent mais sa mère souffre d'alcoolisme, « *elle fait des cures à répétition* », Anaïs n'a pas vu sa mère depuis cinq mois. Tout en prenant des notes sur son ordinateur, le chef de service demande comment Anaïs vit cela. Pour l'assistante familiale, tout va bien : « *Anaïs est consciente des problèmes d'alcool de sa mère. Elle dit que ce n'est pas de sa faute, qu'elle est malade* ». L'éducatrice poursuit : « *C'est une maman aimante. Elle accepte le placement, ce qui permet à Anaïs de se poser dans la famille d'accueil* ». Le chef de service questionne ensuite au sujet des apprentissages d'Anaïs. « *Il y a eu un bilan avec la maîtresse, c'est une élève volontaire. Il y a un suivi par une orthophoniste aussi. C'est important de conserver ces séances d'orthophonie* », lui répond l'assistante familiale. Puis un point est fait sur le sommeil, l'alimentation et les activités d'Anaïs. Là encore il n'y a rien de particulier à signaler. L'éducatrice ajoute tout de même : « *Son papa et sa maman, elle ne les voit pas assez, je propose aussi de favoriser les liens avec la famille élargie* ». Et l'assistante familiale : « *Concernant les habits, la mère achète des vestes de la mauvaise taille, ce sont des tailles adultes...* ». Le chef de service conclut la réunion en faisant un cours résumé des principaux éléments énoncés.

Mercredi 10 juin 2015 - Jusqu'où maintenir le placement ?

Le chef de service me propose de participer à une réunion de crise liée à un problème en famille d'accueil. Il se trouve que la jeune en question, Leïla, est actuellement placée en urgence chez Colette. Je relève la présence à cette réunion du chef de service, de l'éducatrice, de l'assistante familiale, Nadia, et de la jeune en question. L'éducatrice dresse un bilan de la situation et Nadia ajoute : « *Ca se passait bien au début mais depuis quelques mois ce n'est plus possible (...) Elle a changé, elle commence à grandir et on ne peut rien lui dire. Elle parle mal, elle manque de respect* ». Le chef de service questionne alors la jeune : « *Alors ? Comment vous l'expliquez ? Que se passe-t-il ?* ». « *J'en ai marre d'être chez-elle* », répond tout simplement Leïla. Nadia et l'éducatrice expliquent ensuite que Leïla a fugué il y a quelques jours. La première a eu très peur, elle ne savait pas quoi faire et elle a dû se rendre à la gendarmerie.

Leïla commence à s'énerver et le chef de service hausse le ton pour l'arrêter. Nadia ajoute : « *Moi non plus, je ne veux pas qu'elle reste, je préfère le dire franchement* ». A ce moment, le chef de service et l'éducatrice échangent un regard d'étonnement. Le premier prend la parole : « *Sachez qu'au service on trouve ça dommage. Si ça s'arrête, ce ne serait pas gagnant pour personne (...) je souhaite qu'on trouve une solution d'accueil pour deux mois et que vous réfléchissiez. Soit on confirme qu'on arrête, soit on dépasse le conflit* ». Nadia reprend la parole et réaffirme son point de vue : « *C'est une autre Leïla que j'ai en face de moi. Elle m'insulte, même mes fils ne m'ont jamais fait ça. Depuis que je travaille, mon mari ne s'en est jamais mêlé. Et là, pour la première fois, il est intervenu, il l'a engueulé comme je ne l'ai jamais vu faire avec nos enfants, mais rien ne change et je n'ai pas à subir ça. On n'est pas ses parents, merde !* ». Le chef de service poursuit : « *Vous entendez Leïla ? C'est de votre vie dont on parle. Et les assistants familiaux ne sont pas payés pour se faire insulter. Moi je vais vous tenir à l'œil. On va vous trouver une famille pour l'été et je vais être très attentif à la façon dont vous vous comporterez* ». L'éducatrice précise que chez Colette cela ne va pas fort non plus. « *Bon alors on arrête les familles d'accueil et on vous oriente sur du collectif ?* », demande le chef de service. La réunion se termine sur une décision unanime. Leïla reste pour l'instant chez Colette jusqu'à la fin de l'été. Si cela ne se passe pas bien, elle sera orientée sur un accueil collectif. Si l'accueil se déroule sans problème et à condition que Nadia donne son accord, elle pourra réintégrer le domicile de cette dernière.

Mercredi 10 juin 2015 - Un début de controverse entre l'assistant familial et le référent de placement autour des parents

Deux mois se sont écoulés depuis ma dernière rencontre avec Luc et je me demande ce que je vais apprendre de nouveau cette fois. En ce mercredi 10 juin, je dois me rendre au service, j'ai rendez-vous avec Luc et la référente de Yacine, Marlène. Nous sommes donc trois personnes autour de la table. L'objectif de la réunion est de préparer la rencontre entre l'assistant familial et le père de Yacine, conformément à la décision prise lors de la réunion de synthèse en mars. Avant d'aborder ce point, Luc évoque un élément préoccupant. En effet, il constate que le comportement de Yacine s'est dégradé avec le retour du papa : « *Il repart à fond les ballons mais pas tant chez-nous qu'à l'école même si Jocelyne a quand même pris un coup sur la tête ce weekend (...) Il ne peut pas s'en empêcher, la violence recommence* ». Puis, en accord avec Luc, Marlène décide de s'entretenir avec Yacine pour lui expliquer la décision du juge qui vient de tomber, la prolongation du placement familial qui risque d'être compliqué à entendre pour Yacine, jusque-là en attente ferme des retrouvailles familiales. Ensuite, Marlène et Luc abordent la question de la rencontre à venir avec le papa. Tous deux ne veulent pas tarder et l'organiser en juillet. Luc a plus d'une idée en tête et se montre avenant, peut-être un peu trop pour Marlène qui rappelle que le service est là pour faire tiers, il ne s'agit pas d'interroger le père, de l'amener à se justifier ou de le mettre en difficulté, il faut pouvoir nouer un dialogue, le laisser venir et poser ses questions. Insistant, Luc partage ses doutes sur la méthode choisie, il aimerait faire réagir le père pour favoriser un changement. Mais pour Marlène c'est prendre le risque de fragiliser le lien et compromettre à court terme le travail dans l'intérêt de l'enfant.

Jeudi 18 juin 2015 - Faire comprendre au parent le rôle du service dans le placement

J'arrive ce matin au service pour assister au placement de deux enfants. Sont présents à la réunion, un éducateur référent, les deux enfants en attente de placement, leur mère, le chef de service et deux assistantes familiales dont Colette. Le chef de service introduit la réunion en rappelant la décision du juge des enfants de placer Cheryl, 11 ans, et Mylène, 13 ans, en famille d'accueil. Il rappelle à la mère ses droits en tant que parent, elle réplique : « *Si j'ai bien compris, mes filles vont rester quatre mois et si ça se passe bien elles vont pouvoir revenir à la maison. Donc je les aurai à Noël prochain, ça va pas être dur !* ». Pensant qu'elle minimise les faits, le chef de service préfère être clair : « *Rien n'est sûr, Madame. Pour*

l'instant, vos filles sont placées pour une durée de huit mois. Mais cette durée est renouvelable, il y aura un autre jugement dans huit mois qui le déterminera ». Surprise, la mère hausse le ton et tape du poing sur la table : « *On m'a dit qu'elles allaient revenir. J'ai promis, elles sont dans cette optique que dans quatre mois elles reviennent...* ». Le chef de service reprend : « *Je suis désolé, c'est le juge qui décidera. Il faut bien que vous compreniez que notre service n'est que l'exécutant d'une décision. Nous n'avons pas la main sur ces choses là. On ne peut pas remettre en question la décision du juge. Dans huit mois, on fera un rapport et c'est le juge qui décidera* ». Puis il ajoute après un bref silence : « *Notre seul objectif et notre seul souhait, c'est que tous les enfants puissent retourner près de leurs parents. Nous ne sommes pas contre vous. Mais une pause, ça peut faire du bien à vous et à vos filles* ».

L'ambiance se détend un peu et le chef de service présente aux deux filles les assistants familiaux qui vont les accueillir. Alors que les détails du placement sont abordés, Mylène s'effondre et pleure en comprenant qu'elle va devoir changer de collège, c'est un drame pour elle. « *Ne t'inquiète pas, tu te feras de nouvelles copines en classe* », lui indique le chef de service. Pour les deux sœurs, le placement va débiter de la même manière. Elles passeront une première nuit chez l'assistant familial avant le placement définitif, ceci afin de permettre un minimum d'adaptation. La mère demande si ses filles ont le droit au téléphone portable. Le chef de service répond que la décision appartient aux assistantes familiales. Sentant que la situation lui échappe, elle précise également : « *Vous savez, leur père ne va pas être aussi conciliant que moi, il considère que personne ne peut décider à sa place donc s'il veut les voir, il les verra* ». Le chef de service répond calmement : « *Nous on est là pour mettre la mesure en place, c'est la loi ! Si le père dit non, ce sera à voir directement avec la police* ». La rencontre se termine sur cette note amère et le chef de service ajoute tout de même que son équipe est disponible si la mère a besoin d'aide.

Lundi 29 juin 2015 - Force et impasse de la critique

Cette fois, je retourne au domicile de Luc. J'ai été invité à partager une potée auvergnate, plat apprécié par mon hôte qui est issu de cette région. Je suis plutôt chanceux car ses deux enfants sont là et la conversation avec eux s'avère plutôt intéressante. Le garçon désormais majeur n'a pas rencontré de problèmes avec les enfants placés. Pour lui, cela tient à son sexe et à son âge qui font qu'il impose naturellement le respect. Avec Yassine il s'est trouvé dans la position

plutôt confortable de « grand frère » : il conseille, éduque et, quand il parle ou quand il hausse le ton, il est écouté. Il n'en va pas de même pour la sœur cadette qui demeure en difficulté avec Yassine qu'elle apprécie et qu'elle nomme affectueusement « *la glue* », expression indiquant un besoin d'attachement, positif en soi, mais qui peut devenir trop important. Jocelyne ajoute que « *mieux vaut être à la place de Luc ou de mon fils qu'à la mienne ou à celle de ma fille car Yassine, il faut le dire, il a un problème avec les femmes, je veux dire sa mère, et ça se reporte sur nous...* ».

Après ce temps de discussion et après le déjeuner, Luc et moi nous nous isolons afin d'échanger dans le calme. Luc tient de nouveau un discours critique. Il constate que le service prend des incitatives sans consulter les assistants familiaux : « *Les visites médiatisées ont été réorganisées sans qu'on ait notre mot à dire, c'est dommage...* ». On peut noter que Luc, comme pour donner du poids à son propos, s'érige en tant que porte parole des assistants familiaux. Il ajoute, ayant l'impression d'être au dernier niveau d'un système pyramidale : « *Les choses tombent d'en haut comme la parole divine* ». Ceci signifiant qu'il doit écouter et se plier aux ordres, chose qu'il vit mal car il est enclin à collaborer. Sur la base de ses observations, Luc émet un avis tranché : « *Il faut être clair, sur certains aspects le service ne joue pas son rôle ! Les éducateurs ne font pas ou font peu le travail avec les parents, alors ça sert à quoi que nous on avance avec les enfants ? Je ne comprends pas bien...* ». Il dénonce également : « *Une jeune as fam vient de débiter, pour le premier accueil on lui a mis une jeune de 17 ans en difficulté, ben moi je trouve ça un peu raide de commencer comme cela, en plus elle avait demandé des petits* ». Luc est au courant de la situation des autres assistants familiaux car il fait partie d'un petit réseau informel d'entraide dont l'existence même prouverait, selon lui, les dysfonctionnements du service : « *Normalement c'est le rôle de l'institution d'aider les assistants familiaux, mais comme on peut pas s'appuyer sur eux, il a fallu qu'on trouve par nous-mêmes, ce n'est pas possible de rester sur des sables mouvants !* ». Contrairement à ce qu'on pourrait penser, Luc a bien conscience de son positionnement. Preuve qu'il en aperçoit les limites, à la fin du temps d'échange il en vient à se questionner : « *Est-ce que je me focalise pas sur le négatif en oubliant le positif ?* ». De même, il admet que l'intégration des assistants familiaux dans le service ne peut pas être simple car « *hier la question ne se posait même pas* », autrement dit il est pris dans un processus de changement qui nécessite du temps et qui en raison des décalages fait s'entrechoquer les acteurs.

Carnet de terrain - ALES

Présentation du terrain d'enquête

Le terrain enquêté est une association située dans le Rhône, ALES, existant depuis le 19^{ème} siècle et bien connue localement en matière de protection de l'enfance. L'association comprend en son sein un service de placement familial comptant à peu près 220 salariés dont plus de 170 assistants familiaux. Ces derniers exercent dans le département du Rhône mais aussi dans l'Isère et l'Ain. Chaque enfant placé a un référent qui, en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance ou le juge des enfants, a pour mission le suivi du placement mais aussi le lien avec les parents. Sous la responsabilité d'un chef de service, il travaille en lien étroit avec l'assistant familial mais aussi avec le psychologue. Quand il s'agit de caractériser le placement familial, la directrice parle d'un « *travail d'art et de dentelle* ». Cela signifie qu'il faut savoir ouvrir son chez-soi et permettre à l'enfant accueilli d'évoluer tout en faisant attention à soi ainsi qu'à sa famille. Ce qui n'a rien de simple quand on sait, toujours selon la directrice, qu'il y a parfois des tensions avec les autres professionnels du service et que les « nouveaux assistants familiaux » peuvent être plus distanciés avec les enfants.

L'entrée sur le terrain

L'assistant familial, Jean-Pierre, a été choisi par le service de placement en raison de plusieurs particularités : sa compagne est également assistante familiale, chacun a plusieurs années d'expérience dans le métier. En outre, ils s'occupent de six enfants placés. Volontaire par nature, Jean-Pierre a accepté tout de suite de participer à la recherche. Cela correspond également à l'état d'esprit hospitalier de sa maison. Enfin, participer à la recherche constitue une forme de reconnaissance pour Jean-Pierre mais aussi une opportunité d'exposer ses pratiques et de pouvoir en retour échanger avec l'enquêteur. Lors de ma première venue chez Jean-Pierre, j'ai discuté avec lui à propos des temps d'observation. D'une part, il s'est engagé à me tenir informé des temps qui pourraient se dérouler au service ou à l'extérieur avec des partenaires. D'autre part, concernant les observations à domicile, il m'a tout simplement dit que « *tout était possible à condition de prévenir avant* ». Et c'est bien ce qui s'est passé. J'ai

pu assister avec facilité à une variété de temps : le déjeuner, la sortie d'école, le goûter, le dîner. Je suis venu en semaine mais également une fois un samedi pour m'entretenir avec des acteurs, un enfant placé et les enfants du couple, non rencontrés jusque-là.

Lundi 23 février - Première visite « chez les Martin »

Aujourd'hui j'ai rendez-vous pour la première fois chez Jean-Pierre à 16H00. Il habite le Bois d'Oingt, une commune située dans le département du Rhône. De prime abord, le Bois d'Oingt fait partie de ces communes dont on peut dire qu'il y fait bon vivre. Implantée au sud du Beaujolais, au milieu des vignes et de la nature, ce petit village fleuri comprend de nombreuses habitations de petite taille, toutes en vieille pierre bien entretenue. Il est pratique dans la mesure où on y trouve bon nombre de services et de commerces nécessaires au quotidien. En outre, il a l'avantage d'être proche de plusieurs villes : Villefranche est à 16 kilomètres, Lyon 35 kilomètres et Roanne 70 kilomètres.

La maison de Jean-Pierre est un peu excentrée. Néanmoins le centre du Bois d'Oingt est tout à fait accessible à pied. Construite il y a quelques années de cela, la maison faisait initialement 100m². Afin d'accueillir comme il se doit les enfants placés, elle a dû être agrandie pour mesurer aujourd'hui 200m². Petit luxe, outre un jardin elle comprend une piscine en bois hors sol apparemment bien appréciée des enfants en été. En entrant dans la maison, je ressens une certaine hospitalité. L'ambiance est celle d'une famille vivant dans une maison. Ce que je vérifierai plus tard quand les enfants seront là et que la maison deviendra animée. Effectivement, je note dans le salon un poêle qui tourne en permanence et qui réchauffe agréablement les lieux. Les couleurs dominantes, celles de la toile cirée, des rideaux ou encore la peinture au mur, sont vives. Elles alternent entre l'orange, le jaune et le rouge. De plus, il y a un peu partout de la boiserie et les rayons du soleil traversent les vitres de la porte d'entrée. Enfin, la décoration participe activement à la personnalisation des lieux. Je relève notamment des plantes, des bibelots, une boîte accrochée à l'entrée avec écrit dessus « *les clefs du château* », des dessins faits avec une certaine habileté par Michel, un des enfants placés, et représentant tour à tour un requin, un loup et un brochet. Bref à chaque fois des animaux solitaires et sauvages, peut-être comme un reflet de sa personnalité.

Alors que je m'attendais à un 'tête-à-tête' avec Jean-Pierre, je vais vite comprendre que l'accueil est en fait l'affaire du couple. En effet, sa compagne, Suzanne, également assistante

familiale, est présente. Elle a envie de partager son expérience et, semble-t-il, besoin de parler. Les deux m'invitent à m'asseoir à la table du salon pour faire les présentations. Jean-Pierre et Suzanne partagent ni plus ni moins que la responsabilité de six enfants. A savoir pour Jean-Pierre : Ludovic, Virginie et Morgane. Ludovic et Virginie sont frères et sœurs. Ils sont accueillis depuis une dizaine d'années. Morgane est une adolescente qui vient tout juste d'arriver chez les Martin. Plus précisément, elle a été accueillie en urgence en décembre 2014. Quant à Suzanne, elle a la référence de Michel, Ivan et Odette. Tous sont placés chez eux depuis de nombreuses années. D'après Suzanne, « *Ivan c'est le plus facile à vivre. C'est une crème* ». Michel et Odette sont deux jeunes adultes qui ont ou qui vont atteindre leur majorité, ceci étant source de préoccupations pour les deux hôtes. Suzanne explique ainsi : « *Le problème c'est qu'on s'occupe beaucoup d'eux et après il n'y a plus rien. Je n'imagine pas mettre à la porte Michel. Comment on va faire pour lui ? Lui il se voit chez nous. Il sait qu'on le laissera pas tomber. Mais il sait qu'on doit continuer à accueillir. Si on le garde à partir de sa majorité, on perd une place...* ». Situation délicate pour les Martin. Il y a des enjeux affectifs, moraux. Mais il y a aussi des enjeux économiques dans le placement familial. Comment concilier tous ces enjeux ? Quelle solution pour aider Kévin tout en continuant l'accueil ?

Certes Suzanne et Jean-Pierre sont chacun référent de trois enfants. Néanmoins, compte tenu du nombre d'enfants et de l'organisation que cela suppose, comment fonctionner au quotidien ? Je comprends en écoutant Jean-Pierre et Suzanne qu'il y a une répartition des rôles correspondant à une lecture traditionnelle des genres. Premièrement, Jean-Pierre a en charge l'autorité et Suzanne l'affectif. Mais il faut nuancer. Jean-Pierre sait dispenser de l'affectivité comme Suzanne sait à l'occasion hausser la voix et se faire respecter. Deuxièmement, d'un point de vue pratique, Jean-Pierre s'occupe plutôt de l'extérieur. Il va chercher les enfants à l'école. Il les conduit à des activités ou il les mène à des rendez-vous auprès des intervenants médico-sociaux. De son côté, Suzanne a plutôt la charge de l'intérieur, c'est-à-dire l'entretien de la maison, la réalisation des lessives, la confection des repas, etc.

Au cours de la conversation, Jean-Pierre et Suzanne vont m'expliquer à quel point le placement familial est une affaire collective. D'une part, ils ne sont pas seuls, ils se disent appuyés par le service : « *Déjà on travaille à deux, c'est un gros soulagement et on travaille beaucoup avec le service. L'employeur est là, c'est clair. Malgré la distance, on n'est pas isolé. Quand on appelle, ils sont réactifs. Et le weekend, on sait qu'il y a un cadre d'astreinte.*

C'est rassurant ». D'autre part, leurs deux enfants sont également impliqués. Désormais adultes et menant leur propre vie, ils passent de temps à autre voir leurs parents mais aussi les enfants placés avec qui ils ont noué des liens. Les uns et les autres ont d'ailleurs échangé leur téléphone portable et régulièrement ils s'appellent ou ils s'envoient des SMS. En cas de coups durs, ils sont mobilisables. D'après Jean-Pierre, Kévin a récemment fait une « TS » pour tentative de suicide, manière de nommer qui relève du jargon professionnel et qui permet d'aborder le geste tout en le dédramatisant. A cette occasion dit-il, « *les enfants sont venus nous prêter main forte et nous nous sommes serrés les coudes* ». C'est en ce sens qu'on se situe ici chez « Les Martin » et non pas seulement chez Jean-Pierre et Suzanne.

Mardi 3 mars - A la découverte des enfants et des assistants familiaux

En arrivant en fin d'après-midi chez les Martin, je suis immédiatement mis au parfum. Tout d'abord, Jean-Pierre m'explique qu'un incident affecte toute la maisonnée. L'eau a sauté apparemment en raison d'une pression trop importante. Cela a provoqué une inondation et l'eau est coupée jusqu'à ce qu'il y ait réparation. La situation est évidemment problématique, huit personnes ont à se laver, il y a le lave-vaisselle et les lessives qui tournent en permanence, sans compter les toilettes à utiliser. Jean-Pierre qui a repéré l'origine de la panne part faire plusieurs magasins à la recherche d'une pièce de rechange. Il espère régler l'incident rapidement. Ensuite, j'apprends qu'il y a eu un souci avec Morgane, la dernière arrivée. Morgane et Virginie se sont disputées pour une raison inconnue et la situation a dégénéré. La petite Virginie en est arrivée à l'insulter et à lui dire « *va niquer ta mère* ». Ce qui a blessé Morgane. Les Martin qui n'ont pas pour habitude de laisser passer les choses ont réagi. Ils ont entendu les deux filles et demandé à Virginie de s'excuser. Malgré cela, Morgane continue de faire la tête, sans doute n'a-t-elle pas encore encaissé l'offense. Jean-Pierre ajoute qu'ils avaient été avertis lors de la réunion de placement : « *On nous avait dit de nous méfier de Morgane, on c'est le chef de service et la grand-mère (...) D'après eux, Morgane semble super de prime abord, elle endort et vous devenez tout doux. Et là elle en profite quand vous avez la garde baissée* ». Néanmoins, il n'y a pas de quoi s'inquiéter pour les Martin. Ils en ont vu d'autres. En outre, ils considèrent que les conflits font partie du quotidien, l'important est de savoir-faire face plutôt que de chercher à les éviter.

Après un premier temps d'échange, les Martin notent qu'il est l'heure d'aller chercher les enfants à l'école. Je décide d'accompagner Suzanne. Pendant le trajet, nous discutons et

Suzanne ne va pas hésiter à entrer dans un registre personnel en me livrant des éléments sur son parcours. Suzanne est née au Bois d'Oingt. D'ailleurs ses parents, d'anciens viticulteurs, y habitent toujours. Pour des raisons professionnelles, elle a passé neuf ans à Tarare, une ville proche et plus grande que le Bois d'Oingt. Comme sa famille était propriétaire au Bois d'Oingt, elle y est retournée et elle y a construit sa maison actuelle. Dans l'histoire du couple, c'est Suzanne qui a commencé à être assistante familiale. Elle a désormais quinze ans de métier. Après avoir travaillé vingt-deux ans en usine, Jean-Pierre s'est décidé à franchir le pas et à rejoindre sa femme dans le métier d'assistant familial. Cela fait désormais neuf ans qu'il est assistant familial. Aujourd'hui il a pris goût à ce travail et il ne se verrait aucunement faire machine arrière.

Quand elle décrit l'intervention menée auprès des enfants accueillis, Suzanne prétend qu'ils sont devenus des « *parents de substitution (...) nous on les élève comme nos propres enfants. La plupart du temps on part avec eux en vacances. On est une famille !* ». Le nombre d'enfants qui pourrait être une donnée problématique est un atout pour Suzanne. Cela multiplie les possibilités d'entraide ainsi que les stimulations positives pour l'évolution de l'enfant. Mais rien n'est simple car le métier d'assistant familial est un métier prenant. Cela commence tôt le matin. Cela se poursuit les weekends. Sur les six enfants, seuls deux sortent de temps en temps pour des visites médiatisées. De plus, quand les plus âgés sortent en promenade ou pour rendre visite à des amis, les Martin conservent leur téléphone portable à portée de main au cas où il y aurait un souci. Dans ce contexte, il faut savoir se préserver et décompresser. Ce que fait Suzanne en regagnant sa chambre et en regardant tranquillement la télévision, à distance des espaces collectifs. Mais preuve de la complexité de la situation, il arrive qu'une des filles la rejoigne. Suzanne accepte volontiers à condition que d'autres ne suivent pas et que le moment partagé reste calme.

Alors que je demande à Suzanne ce que le métier d'assistant familial a changé dans leurs relations sociales, elle répond immédiatement : « *Ce métier il est très beau mais ça fait un tri. Pas de mon côté mais du côté de la belle famille. J'ai une belle sœur qui comprend pas pourquoi on fait cela et le sens que cela a pour nous. Et on a des amis qui nous ont tourné le dos* ». Il faut ajouter que les Martin ont suscité des vocations. Ils ont donné envie à plusieurs personnes de devenir à leur tour assistants familiaux et de les rejoindre au service de placement. Un de leurs amis, Régis, se tâte pour suivre le mouvement. Il lui est arrivé de dépanner les Martin et de garder les enfants quelques jours. Et il se trouve qu'il y a pris goût.

Cependant, on ne peut pas en dire autant de sa fille. Elle n'a pas supporté de devoir cohabiter avec d'autres enfants dans sa maison et de voir son père leur distribuer de l'affection.

Après avoir récupéré Ludovic, nous rentrons au domicile des Martin. Sur la route, nous passons devant la maison des parents de Suzanne et nous croisons un peu plus loin son père que Ludovic appelle « *papi* », preuve que des relations de type familiales ont été nouées. En rentrant vient l'heure du goûter. A cette occasion je découvre une partie des enfants. Ludovic s'offre un petit plaisir en mangeant un yaourt au café. Virginie opte pour un verre de jus d'orange et des biscuits apéritifs salés. Racontant sa journée, elle explique notamment qu'elle a vu une vidéo sur le recyclage des lampes. Puis la conversation dévie sur le sport. Virginie dit avoir pratiqué le basket, le karaté mais aussi, dans un autre registre, le twirling (discipline combinant la gymnastique et la danse tout en manipulant un bâton de majorette). Ludovic, lui, me parle de basket et de karaté. Suzanne qui tend l'oreille ajoute que ce n'est pas simple pour lui de participer à un sport collectif car il a des difficultés à rester concentré et à respecter les règles. Ludovic présente des « troubles du comportement ». Il demande de l'attention car il est facilement inquiet et angoissé. Récemment il est passé d'une prise en charge en accueil de jour relevant d'une hospitalisation psychiatrique à une prise en charge en Institut Médico Educatif (IME). Cela a été dur pour lui. Dans ce dernier cadre, les enfants sont plus nombreux. En outre, il ne comprend pas pourquoi il se retrouve avec des enfants différents de lui car trisomiques.

Mercredi 11 mars - De parent à assistant familial : quelle continuité ?

Enfin les problèmes évoqués la fois précédente ont été résolus. Jean-Pierre m'explique qu'il a réussi à faire réparer l'installation sanitaire « *même si c'était à 21H30* ». Non sans humour, il prétend que « *c'est bien car ça met de l'animation, ça fait discuter, bouger. On s'ennuierait sinon* ». Quant à Morgane, tout est rentré dans l'ordre. Elle a été recadrée et les troubles ont été dépassés. Autour d'un café, je pose quelques questions pour mieux comprendre ce qui se joue chez les Martin. J'aborde la question des solidarités entre enfants placés. S'il y a évidemment de l'égoïsme et des tensions comme dans toutes les familles nombreuses, dit Jean-Pierre, les solidarités sont bien présentes faisant se rencontrer les besoins des uns avec les compétences des autres. Pour étayer son propos, Jean-Pierre me donne quelques exemples : comme Ivan est plutôt un bon élève, Morgane lui demande un coup de main pour faire ses devoirs. Michel donne de temps en temps des leçons de piano à

Morgane. Ou encore les grands emmènent les petits se promener à l'extérieur. Puis je demande si la maison est un « chez soi » pour les enfants. Sans hésitation Jean-Pierre affirme : « *Tous disent qu'ici c'est notre maison. Pour moi c'est chez-eux* ». Il ajoute que « *c'est tranquillisant de savoir qu'ils se sont installés* ». Il faut dire à ce sujet que chaque enfant a sa chambre. De plus, dès l'arrivée d'un nouvel enfant les Martin lui proposent de changer la tapisserie, de revoir l'aménagement et la décoration afin de personnaliser les lieux. Tout en mettant en place des conditions favorables au bien-être de l'enfant, les Martin disent également veiller au respect de certaines limites. Ainsi pour Jean-Pierre, ils ne sont pas leurs parents et ils ne doivent pas être considérés de la sorte. Suzanne se montre critique vis-à-vis de ces assistants familiaux qui n'ont pas de distance et qui s'approprient les enfants placés. Ils pensent faire au mieux mais en réalité ils s'y prennent mal et ils perturbent l'enfant qui ne sait plus se repérer. Pour Suzanne, il s'agit surtout d'assistants familiaux qui n'ont pas eu d'enfants auparavant et qui vont se surimpliquer comme pour combler un manque. Si les Martin ne sont pas dans ce cas de figure, on peut dire aussi qu'ils ne sont pas des professionnels distants. C'est peut-être pour cette raison que Suzanne est souvent appelée « *nounou* » par les enfants. Surnom qui fait référence à celui donné aux nourrices et qui rappelle qu'un professionnel peut entrer dans le registre de la familiarité et des affections qui vont de pair.

Je vais ensuite diriger la conversation vers le métier d'assistant familial. Qu'est-ce qu'être assistant familial ? Comment apprend-on ce métier ? Il y a évidemment les formations et l'inscription dans un service. Il faut noter que ni Suzanne, ni Jean-Pierre n'ont le diplôme d'état. Suzanne ne se dit d'ailleurs pas convaincue de la pertinence de ce dernier. En plaisantant, elle ajoute que cela pourrait toujours lui faire quelques euros supplémentaires. Les Martin attirent mon attention sur un autre point tout à fait intéressant. Pour eux, leur métier s'inscrit dans la continuité de leur expérience parentale. Ils ont vu grandir leurs deux enfants. Ils ont été confrontés à leur vie quotidienne, à leur scolarité et à leur devenir. Désormais ils ont une certaine confiance en leurs capacités. Prudent, Jean-Pierre précise : « *Il y a un cumul mais tout ne marche pas pareil* ». On ne peut pas être parent avec les enfants placés comme avec ses propres enfants. En effet, les enfants placés ont des particularités. Ils ont vécu des événements douloureux voire traumatisants. Ils peuvent présenter de multiples problématiques. En outre, « *il y a aussi les parents à gérer* » c'est-à-dire le lien entre le parent et l'enfant, les retours au domicile, etc. Si, comme le disent les Martin, être assistant familial c'est aussi tirer parti de son expérience de parent, qu'en est-il de ceux qui n'ont

jamais été parents ? Plutôt sceptique au sujet de ces assistants familiaux, Jean-Pierre dit toutefois « *on doit pouvoir devenir assistant familial sans avoir eu d'enfant avant mais il y a forcément une question de préparation* ». Il compare cette situation à celle de jeunes assistants sociaux ou éducateurs pour qui « *ce n'est pas impossible mais ce n'est pas simple de donner des conseils pour élever des enfants sans en avoir soi-même* ».

Mercredi 18 mars - Observation d'une visite à domicile par l'éducatrice de Shan

L'observation d'aujourd'hui va être particulière. Céline, l'éducatrice de Morgane, vient en visite à domicile chez les Martin afin de faire le point. D'après Jean-Pierre, « *cela ne va pas être triste. Il y a de quoi dire* ». En effet, Jean-Pierre explique que Morgane a tendance à vouloir imposer ses règles à la maison, elle dépense tout son argent de poche dans des friandises. De plus, il y a un problème avec Facebook. Elle s'est ouvert un compte Facebook alors qu'elle n'y a pas droit. Ayant pris connaissance de ces différents éléments, Céline prétend que « *ça commence fort !* ».

Le premier point mis au débat est celui de l'argent de poche. Jean-Pierre dit ainsi à Morgane : « *Ton argent de poche c'est 19 euros par mois. Je propose que sur tes 19 euros on te donne 4 euros et le reste on te le met de côté pour cet été* ». Effectivement les Martin ont prévu de partir pour les vacances d'été au Grau du Roi. Il faut qu'à cette occasion Morgane ait son propre argent pour avoir un peu d'indépendance mais aussi parce que les Martin ne sont pas en mesure de payer tout ce qui relève des « extras » (glaces au camping, parc d'attractions, etc.). Essayant de contenter tout le monde, Céline réplique que « *4 euros c'est pas beaucoup... disons 5. Comme cela elle aura à peu près 40 euros pour deux semaines de vacances. C'est pas mal ça !* ». Alors qu'on lui demande son avis, Morgane accepte le plan proposé. Elle est d'accord pour économiser. Si Jean-Pierre se montre critique envers Morgane qu'il dit dépensière, Céline note en adoptant une posture compréhensive : « *Morgane a jamais eu autant d'argent sur elle donc c'est normal qu'elle dépense, ça lui brûle les doigts. On ne peut pas dire qu'elle gère mal alors qu'elle n'a jamais appris. C'est le moment de le faire !* ». Jean-Pierre relève le défi en ajoutant pour décontracter l'ambiance : « *Je ferai le banquier comme avec les autres mais je prendrai des intérêts !* ». En fait Jean-Pierre a mis en place une organisation pour gérer l'argent de poche des enfants. Sur un carnet qu'ils peuvent consulter à la demande, Jean-Pierre consigne scrupuleusement la date et le montant des sommes déposées

ou retirées. Ce qui est une manière de responsabiliser les enfants, d'être transparent, lisible et ainsi de ne pas prêter le flanc à la critique.

Le deuxième point discuté est celui de la famille de Morgane. L'éducatrice lui apprend que *« j'ai vu ta mère, pour elle ce n'est pas facile de te voir mais c'est possible de te donner des nouvelles, c'est pour cela que tu as reçu cette lettre »*. Voyant l'expression triste de Morgane, je constate que l'information n'est pas facile à entendre pour la jeune fille. Conscient de ce qui se joue, Jean-Pierre ajoute qu'il faut replacer les choses dans leur contexte : elles ne se sont pas vues depuis deux ans et donner des nouvelles à l'écrit peut être interprété comme *« quelque chose de positif, un petit pas fait dans une bonne direction »*. Mais Morgane doit-elle répondre à la lettre de sa mère ? La jeune fille est hésitante. Comme pour laisser la porte ouverte, Céline conseille : *« C'est toi qui voit si tu veux répondre ou pas, maintenant ou après »*. Puis l'éducatrice interpelle Morgane sur le contenu de la lettre. Immédiatement Morgane réagit vivement : *« C'est hypocrite de m'appeler ma puce. Elle a jamais été là et elle réapparaît, tout le monde me dit que je ne la comprends pas... »*. En effet, c'est sans doute beaucoup demander à Morgane que de faire face à cette situation et de comprendre que sa mère du fait de ses difficultés soit absente tout en se déclarant aimante. Conservant la même ligne directrice, la préservation du lien entre le parent et l'enfant, Céline affirme : *« Tu as le droit d'être en colère mais il ne faut pas tirer un trait sur ta mère. On a pas une boule de cristal. Qui sait ce que demain nous réserve ? »*.

Le troisième et dernier point abordé a trait à Facebook. L'éducatrice commence par rappeler le cadre : *« A ton âge tu as besoin d'avoir l'autorisation de tes parents pour avoir un compte Facebook et tu ne l'as pas. C'est la règle du service ! »*. Plutôt coopérative, Morgane répond : *« Bon si je peux pas, je peux pas... »*. Elle note cependant : *« Et pourtant ma mère m'a demandé en amie »*. Ce à quoi Céline réplique : *« Oui c'est toute la contradiction de ta maman »*. Elle ajoute que Facebook est un outil intéressant. Toutefois il faut savoir s'en servir. Pour cette raison, quand Morgane sera en âge de l'utiliser, l'éducatrice propose de venir paramétrer l'outil en sa présence. La suppression du compte Facebook de Morgane est donc décidée. Elle se fera le jour même. A nouveau pour dédramatiser, Jean-Pierre prétend de manière ironique : *« Ca tombe bien qu'on arrête parce qu'elle a mis des vidéos où elle chante, et vu comme elle chante c'est sûr qu'on va avoir un procès pour droits d'auteur ! »*.

Jeudi 19 mars - Quelles 'qualités' pour être assistant familial ?

Aujourd'hui il est prévu que je déjeune chez les Martin. J'ai été invité pour observer ce qui peut se passer pendant un repas. Au menu du jour concocté par Suzanne figurent une salade verte avec des œufs mimosas, du veau et un gratin d'épinards. Morgane qui est de corvée cette semaine met la table non sans protester quelque peu. Puis tout le monde s'installe. Sont présents Jean-Pierre, Suzanne, Morgane, Ivan, Virginie et moi-même. Alors que nous commençons l'entrée, les Martin me parlent spontanément de Odette. Jean-Pierre et Suzanne sont formels : plus rien ne va avec elle ces temps-ci. Elle se laisse aller. Elle mange beaucoup. Elle est sale. Par ailleurs, en une semaine elle a dépensé 150 euros alors qu'elle gagne 600 euros par mois mais, demande Suzanne, « *comment fera-t-elle quand elle volera de ses propres ailes ? Comme ça elle s'en sortira pas !* ». De plus, Odette est en train de passer le code. Jean-Pierre constate à ce propos : « *Depuis un mois elle a pas fait de progrès. Elle en est à trente fautes sur quarante questions. Elle ne réfléchit pas assez* ». Pour Jean-Pierre, il serait logique qu'elle arrête cette démarche. Sauf, ajoute-t-il, qu'après sa formation elle ne sera embauchée qu'à condition d'avoir le permis. Alors que faire ? Bien que désespérés, les Martin ont tendance à penser que la situation se déblocuera plus tard, quand Odette aura une prise de conscience, un déclic. Les agissements de Odette, pense Suzanne, sont peut-être la traduction d'un certain malaise. Il faut rappeler qu'elle traverse une situation particulière. Actuellement sous « contrat jeune majeur », elle ne sait pas vraiment de quoi demain sera fait. Il est prévu que de ses dix-huit à ses dix-neuf ans, elle reste chez les Martin. En contrepartie, elle s'engage à verser un petit loyer. Quant aux perspectives, un accompagnement en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) doit mis en place afin de prendre le relais des Martin et de permettre à Odette d'accéder à son propre logement. Jean-Pierre et Suzanne espèrent que tout cela fonctionnera. Ils constatent aussi, en prenant du recul, que tout n'est pas négatif chez Odette, au contraire même. Ainsi Suzanne pour qui « *il ne faut pas oublier qu'elle revient de loin, on l'a porté à bout de bras et franchement elle a bien avancé !* ».

Au cours du repas, je note que l'ambiance est détendue et conviviale. Virginie raconte à tous sa matinée à l'école. Elle explique notamment comment elle a aidé dans ses devoirs une de ses copines de classe. Ivan prend la parole pour parler de ses vacances au ski dans le cadre scolaire, du beau temps dont il a profité, des activités réalisées en compagnie de ses camarades. Repensant à leur accompagnement de Odette et les voyant à table en train de diriger les enfants ou d'animer l'ambiance, j'interpelle les Martin sur un sujet particulièrement questionnant : quelles qualités faut-il au juste pour être assistant

familial ? Après un petit temps de réflexion, chacun répond à son tour. Pour Suzanne, il faut de la patience, de la passion, de bonnes épaules pour supporter les situations de crise, un fort caractère pour faire face au quotidien, de la franchise pour dire aux enfants ce qui fonctionne ou dysfonctionne, de l'expérience en tant que parent. Preuve de leur complémentarité, Jean-Pierre acquiesce et ajoute qu'il est important de faire respecter les règles tout en étant souple, d'être à l'écoute et de savoir se remettre en question, de permettre aux enfants de s'attacher aux assistants familiaux et d'investir le domicile. Sollicité par Suzanne, Ivan mentionne, lui, trois caractéristiques : « *Etre attentif, rigide mais pas trop, un instinct maternel comme dans une famille normale* ». Puis, donnant à penser que les caractéristiques mentionnées par le couple sont bien mises en œuvre, il se tourne vers Suzanne et lui dit : « *Tu sais, je te considère un peu comme ma mère* ».

Mardi 31 mars - Des difficultés des enfants accueillis à celles de ses propres enfants

Cette fois j'ai rendez-vous chez les Martin à 18H00. Il s'agit de la sixième observation. Ce soir cela va être l'occasion pour moi de voir une partie de la famille réunie autour de la table lors d'un repas. Ayant été invité à dîner et étant toujours bien reçu, j'ai pris soin d'acheter préalablement des fleurs pour la maîtresse de maison et un gâteau pour tous, une tarte au citron, pour le dessert.

En arrivant, je suis comme d'habitude invité à prendre place à la table du salon. Suzanne et Jean-Pierre s'assoient en face de moi. Avant que la conversation ne démarre, Jean-Pierre, me sert un verre pour me désaltérer. Comme souvent dans ce type de circonstances, on parle tout d'abord de la pluie et du beau temps, on se donne des nouvelles. Puis la conversation ne va pas tarder à prendre une tournure sérieuse. J'apprends que le père de Ludovic et Virginie vient d'être jugé et condamné à deux ans de prison ferme. Jean-Pierre va alors m'expliquer plus en détail les faits : en 2012 Ludovic et Virginie allaient régulièrement visiter leur père les mercredis et les week-ends. Un soir alors que Jean-Pierre les ramène chez lui en automobile, Virginie dit : « *Notre papa nous a fait voir son zizi* ». C'est évidemment la stupéfaction pour les Martin. Inquiète, Suzanne est néanmoins prudente : comment savoir si l'enfant dit vrai ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Cela n'est pas évident pour Suzanne qui connaît une personne qui a été condamnée pour pédophilie puis innocentée après rétractation des plaignants. En discutant avec Ludovic et Virginie, les Martin essaient d'en apprendre davantage mais

visiblement il ne s'est rien passé de plus. Ils demandent alors aux enfants de les avertir si cela venait à se reproduire.

Peu de temps après, c'est bien ce qui va se passer. De retour en voiture au domicile de la famille d'accueil, Virginie s'exprime de nouveau : « *Il a refait papa. Il nous a refait voir. Il était allongé tout nu sur le lit* ». Il semblerait qu'à cette occasion le père les ait contraints à le regarder se masturber. Cette fois les Martin appellent le service dès le lendemain matin à la première heure. Dans la foulée, ils vont être auditionnés par le commissariat. En outre, les enfants vont devoir être examinés à l'hôpital pour déterminer s'il y a eu ou non pénétration. Tout cela a évidemment choqué les deux enfants. Suzanne constate : « *Virginie, ça l'a fait lâcher en classe, elle allait pas bien* ». Rétrospectivement, à la lumière de ces événements, certains gestes des enfants vont être examinés sous un jour nouveau pour prendre un réel sens. Ainsi quand Ludovic s'est déshabillé entièrement devant ses camarades de classe ou encore quand lui et Virginie ont mimé à plusieurs reprises un acte sexuel. Au final, il aura fallu trois ans à la justice pour cheminer et rendre son verdict. C'est un soulagement et une satisfaction pour la petite Virginie qui a été entendue et reconnue.

Après un premier temps d'échange assez intense, voyant que l'heure tourne, Les Martin vont s'activer. Virginie qui est de corvée cette semaine va mettre la table. Suzanne, elle, annonce le menu du soir et va servir tour à tour, une salade, un hachis parmentier, des fromages et de la tarte. A table l'ambiance est on ne peut plus animée. Il faut dire que nous sommes huit en tout. Outre un invité, il y a cinq enfants accueillis, à savoir Ludovic, Virginie, Odette, Ivan, Morgane, les assistants familiaux, Jean-Pierre et Suzanne. Je note la répartition des places. Jean-Pierre est en face de Suzanne. Les deux enfants les plus âgés, Ivan et Odette, sont à l'autre bout de la table. Virginie qui a besoin d'attention s'est mise à côté de Suzanne. Enfin, étonnamment les garçons sont d'un côté et les filles de l'autre. Au cours du repas, parfois l'attention de tous se focalise sur un sujet, l'école, les animaux, les vacances, etc., d'autres fois les conversations se multiplient et s'entrecroisent, générant un bruit conséquent vite assourdissant pour un non-habitué. Comme observé précédemment, au milieu de cet ensemble Morgane joue un rôle de premier plan. En charge de l'animation, elle monte la voix, fait de grands gestes, enchaîne les blagues et de temps en temps invente de nouveaux mots. Si elle sait plaisanter au détriment des uns et des autres, en retour ils le lui rendent bien en la comparant au footballeur Franck Ribery connu par ses maladresses à l'oral ou encore en s'en prenant à son chanteur préféré, Justin Bieber, dont ils moquent la voix et le physique. Ce qu'il faut souligner ici, c'est que l'humour n'est pas destiné à blesser l'autre. Il est plutôt une sorte

de jeu qui, manipulé avec un certain tact, permet aux uns et autres de confirmer voire de resserrer les liens sociaux.

Une fois le repas terminé, les enfants gagnent leur chambre ou la pièce jouxtant le salon dans laquelle ils peuvent surfer sur internet ou jouer à un jeu vidéo. Je me retrouve à nouveau seul avec Suzanne et Jean-Pierre. Certainement parce qu'elle a besoin de parler, Suzanne va aborder d'elle-même un sujet plus personnel qui l'émeut fortement ces derniers temps. Leur fille âgée de vingt-quatre ans a rompu aujourd'hui avec son compagnon. Mais ce qui pourrait être un drame est en fait une bonne nouvelle. Suzanne décrit celui-ci comme quelqu'un qui n'a pas de projet et qui est un « *assisté* ». Il s'inquiète facilement, il est jaloux « *même quand elle fait des câlins aux petits* » (les enfants placés). Plus grave, il en est venu à la surveiller, à vérifier tous ses dires. Et petit à petit il l'a isolé de ses amis et de ses parents. Ce faisant, la vie de sa fille est devenue infernale. Ce qui est étonnant, c'est que ce jeune homme a lui-même été placé. De plus, il a eu un premier enfant avec une autre jeune femme qu'il n'a pas voulu reconnaître pour des raisons financières. Troublante coïncidence car le jeune homme, tel qu'il est dépeint, ne va pas sans rappeler les parents d'enfants placés.

Pour les Martin, il était temps qu'il y ait un changement. Ils savent que le moment est crucial pour leur fille. Il faut qu'elle tienne bon et qu'elle conserve ses distances. Pour cette raison et pour quelque temps au moins, elle va revenir au domicile parental. Parmi les enfants, certains l'attendent déjà. Virginie se dit prête à l'installer dans sa chambre. Avec ce nouveau drame, la vie n'est pas simple pour les Martin. Tout en étant préoccupés par leur fille, ils doivent continuer l'accueil, rester disponibles et à l'écoute des enfants placés. On comprend que c'est aussi cela le métier d'assistant familial, une capacité à prendre sur soi, à jongler avec des difficultés multiples mêlant étroitement le registre professionnel et personnel.

Mercredi 3 juin - Au service de placement « *nous, on agit dans l'ombre* »

En ce mercredi matin 3 juin, j'ai rendez-vous au service de placement. J'ai prévu d'observer un point qui va être fait autour de la situation de Ludovic entre Jean-Pierre, l'éducatrice de Ludovic et la psychologue du service. Puis je dois m'entretenir avec l'éducatrice de Morgane déjà rencontrée chez les Martin lors d'une visite à domicile. Lors du premier temps, nous nous installons autour d'une table dans un salon qui visiblement sert aussi d'espace de jeu pour les enfants. Chacun sort papier et stylos, à l'exception de Jean-Pierre qui est plus à l'aise à l'oral qu'à l'écrit. La raison de la réunion est donnée. Autrefois Ludovic était en CMP. Dans

ce cadre, Jean-Pierre disposait d'un espace où il pouvait s'exprimer, débattre et avancer dans sa compréhension. Maintenant que Ludovic est en IME, ce n'est plus vraiment le cas, certes Jean-Pierre peut discuter mais sans prendre le temps, comme il le faisait auparavant. C'est pour cette raison que les professionnels du service ont décidé de prendre le relais.

Le tout premier point abordé traite de la place de Ludovic chez les Martin. Il est rappelé que l'arrivée de Morgane a perturbé Ludovic. Cela peut se comprendre car bien qu'ils aient le même âge, elle paraît plus développée, mature et expansive que lui. La psychologue questionne alors : a-t-il eu peur de perdre sa place ? Du fait des différences, qu'est-ce que Morgane a renvoyé à Ludovic ? Il est vrai que Ludovic a de sérieuses difficultés. Âgé de quatorze ans, il est reconnu comme ayant l'âge mental d'un enfant. Il a d'ailleurs conservé un comportement infantin. Selon Jean-Pierre, « *dès qu'on va contre lui, il ne le supporte pas, il boude, crie, il arrive pas à se raisonner* ». A l'IME, il effectue deux fois 1H30 de scolarité par semaine. Jean-Pierre note qu'au niveau de la lecture, « *il arrive tout juste à déchiffrer* ». Dès lors, quel devenir pour lui ? Repéré comme étant « *quelqu'un de manuel et dans le faire* », ira-t-il en ESAT ? Sinon quelle autre solution ?

Parallèlement aux difficultés de Ludovic, des points positifs sont soulignés. S'il lui arrive de s'énerver, d'être injurieux et de faire des crises, il est sensible aux remontrances de Jean-Pierre et encore plus à celles de son éducatrice. Ensuite, même si l'arrivée en IME n'a pas été simple, désormais il a pris ses repères et les intervenants font de bons retours sur lui. Enfin, il a cheminé au sujet de son père. Alors qu'il avait tendance à le défendre, « *là il a pris conscience que son père avait fait du mal, il ne le réclame plus* », dit Jean-Pierre. Pour avoir un portrait un peu complet de Ludovic, il faut ajouter, comme je l'ai constaté, qu'il a un certain nombre de qualités. Il aime plaisanter, rire. En pleine partie de jeux vidéo, il peut faire preuve de concentration. Loin d'être replié sur lui-même, il s'amuse volontiers avec sa sœur ou avec des voisins. Quand je vais chez les Martin, une fois il me demande des nouvelles, une autre fois il propose de me montrer son hamster pour faire connaissance.

Après un peu plus d'une heure, la psychologue et l'éducatrice vont mettre fin à la réunion. Ce qui semble satisfaisant dans la mesure où un tour d'horizon de la situation de Ludovic a été fait. Je réalise aussi que l'ambiance, tout en étant studieuse, était détendue. La plaisanterie et les sourires n'étaient pas absents. Par ailleurs, il y avait une certaine complémentarité dans les interventions. Les uns et les autres veillaient à s'écouter, se donner la parole et à se répondre de manière constructive.

Comme prévu, je démarre ensuite une entrevue avec l'éducatrice de Morgane, dans une autre salle du service. Il est question, pour commencer, du parcours de Céline. Éducatrice spécialisée, également diplômée en ethnologie, Céline a exercé notamment dans le secteur de l'exclusion. Cela fait désormais quatre ans qu'elle est au service de placement familial. Elle a découvert un monde qui lui plaît. Pour autant, elle prétend que ce n'est pas simple d'être à distance des enfants, du domicile et de leur quotidien. Avec vingt-six suivis à temps plein, elle se déplace sur trois départements. C'est à la fois beaucoup et, en même temps, preuve d'une capacité à transformer une contrainte en une ressource, les déplacements sont autant d'occasion de penser et de décompresser. Aspect positif, si elle n'est pas présente quotidiennement au domicile, elle travaille en revanche sur le quotidien avec les parents, par exemple pour les aider à prendre du recul sur la relation à l'enfant. Autre aspect positif, elle collabore avec une diversité d'acteurs extérieurs au service : les parents, le juge, les professionnels de l'enseignement, de l'aide sociale à l'enfance et du soin, etc. Pour qualifier son activité professionnelle, elle parle d'un « *travail de l'ombre* » car il ne se réalise pas tant au domicile que dans d'autres espaces professionnels. Selon elle, même s'il n'est pas toujours visible ou palpable, il n'en demeure pas moins important.

Grâce à l'éducatrice, je vais voir confirmer certaines informations relatives à Morgane. « *C'est une petite fille qui est dans la séduction* », dit-elle. Elle est agréable, drôle, attachante. Mais elle a besoin de provoquer pour tester la solidité du lien. Ceci se comprend mieux quand on connaît son parcours. Elle a quasiment été abandonnée par sa mère puis par son père. Sa mère vient de Colombie. On ne sait pas pourquoi elle a émigré. Aujourd'hui, elle n'est pas en mesure de voir sa fille et a fortiori de s'en occuper. Quant à son père, il a refait sa vie avec une nouvelle compagne. A la différence de son ex-femme, il a une situation professionnelle stable. A un moment de son parcours, il a récupéré à domicile Morgane et ses deux frères mais la situation est devenue hors de contrôle. Aussi, ils ont tous été placés de nouveau. C'est ainsi que la jeune fille s'est retrouvée chez les Martin. Jusqu'à présent Céline n'a pas rencontré le père de Morgane qui se montre fuyant et qui ne répond pas aux convocations. Selon elle, comme ses enfants sont placés, il est possible qu'il ne se sente plus responsable.

L'entretien est également pour moi l'occasion de vérifier des constats et d'approfondir ma réflexion. Les observations à domicile me donnent à penser que les Martin font un travail solide avec les enfants placés. L'éducatrice confirme : « *La maison ça fait foyer de vie, il y a du collectif mais aussi de l'attention à chacun. Ils sont disponibles. C'est clair (...) ils s'épaulent, c'est leur force pour tenir et tenir sans s'épuiser* ». Preuve de la qualité de leur

travail, Morgane est en train de se poser et de s'intégrer dans la maison. Par ailleurs, à l'inverse d'autres assistants familiaux, dit Céline, ils ne sollicitent pas les éducateurs pour tout et pour rien : « *Ils ne sont pas dans l'immédiateté d'une réponse, ils ne sont pas envahissants, ils savent attendre et, quand ils me sollicitent, ils savent que je ne tarde pas à répondre* ». Pour autant, comme chacun, ils ont évidemment des limites. Premièrement, il a fallu leur rappeler que s'ils peuvent s'occuper au quotidien de tous les enfants, ils ne doivent pas oublier que parallèlement ils ont chacun la référence de trois suivis. Deuxièmement, et c'est un point d'actualité et d'accroche pour Céline, les Martin ont des valeurs qui les guident au quotidien - travailler, s'en sortir, etc. - mais il arrive qu'ils aillent un peu trop loin avec les enfants et qu'ils les mettent en difficultés. Par exemple, comme je l'ai constaté, ils ne comprennent pas pourquoi Michel n'est pas plus enjoué au quotidien et dynamique dans son insertion. Aussi ils le questionnent, lui font des remarques et l'incitent vivement à être plus actif. Sauf que Michel a perdu son père il y a un an et qu'à juste titre il est inquiet pour son devenir puisque désormais jeune majeur. Comment expliquer leur comportement ? Est-ce dû à la prédominance du « personnel » sur le « professionnel » qui, pour schématiser, laisse plus de place au « jugement » qu'à l'« empathie » ? Ou alors est-ce pour les Martin une manière de se protéger d'un poids bien lourd à porter, celui du devenir incertain de Michel ?